



# Diagnostic

**Document de travail**

Avril 2019



# Diagnostic

**Document de travail**

Avril 2019

# 1

## La Métropole du Grand Paris face aux défis de l'attractivité et du rayonnement

6-75

Le Grand Paris : métropole mondiale



La MGP, terreau de l'innovation



L'immobilier d'entreprise, un atout majeur de l'économie métropolitaine



Une diversité des activités économiques singulière mais menacée



Les déséquilibres économiques et sociaux



La logistique, indispensable au fonctionnement métropolitain



Des réseaux de transports puissants mais fortement sollicités



Un essor manifeste du vélo bien qu'encore modeste



Des deux-roues motorisés en apparence très présents mais moins nombreux que les vélos



Un impact croissant des mobilités innovantes

# 2

## La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie

76-165

L'évolution démographique, composition et structure de la population



Le parc de logements et les besoins constants d'expansion de l'offre



Une métropole habitée, riche de la diversité de ses situations urbaines, mais à la qualité de vie parfois inégale



Le niveau d'équipements du territoire métropolitain, des usages et des services disparates



Une qualité des espaces publics inégale dans la métropole

# 3

## La Métropole du Grand Paris face aux défis de la transition écologique et de l'adaptation aux changements climatiques

166-207

Le socle naturel et climatique métropolitain



Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances



Une métropole fortement dépendante engagée vers la transition écologique





# La Métropole du Grand Paris face aux défis de l'attractivité et du rayonnement

● ●

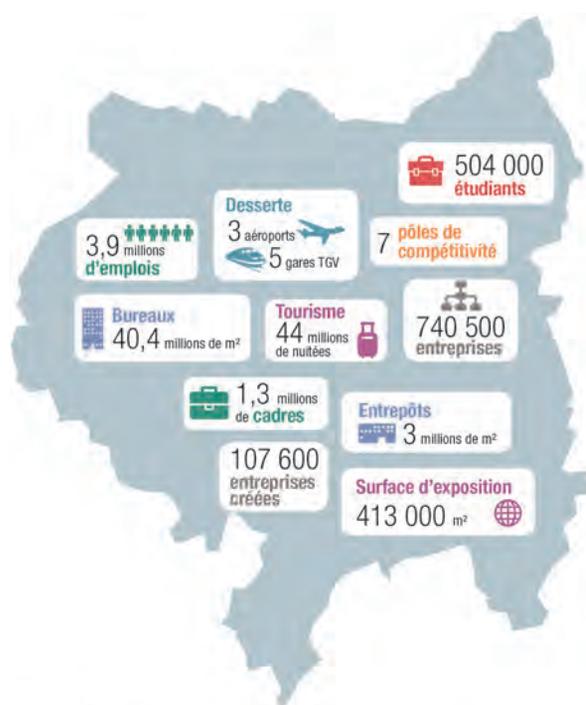
La MGP compte 3,9 millions d'emplois soit 69 % du total régional. Elle occupe une place centrale dans l'écosystème régional qui, dans son ensemble compte plus de 6 millions d'emplois soit 22 % du total national pour 19 % de la population française. Son PIB peut être estimé à environ 490 milliards d'euros. La Métropole parisienne concentre les grandes administrations et lieux de décisions économiques, des équipements et infrastructures de premiers rangs, des pôles universitaires et de recherche majeurs, des grandes écoles ou encore des sites culturels et touristiques mondialement connus. Cependant, de par son positionnement au cœur de l'attractivité européenne et mondiale de la France, la Métropole est également exposée à de fortes mutations économiques, sociales et environnementales, ainsi qu'à l'arrivée de nouveaux acteurs économiques.

# Le Grand Paris : métropole mondiale

Le contexte actuel international est favorable aux grandes métropoles, qui s'avèrent être plus dynamiques d'un point de vue économique que le reste du territoire. Entre 2000 et 2010, selon l'OCDE, la croissance de la France a été générée aux trois quarts dans les grandes aires urbaines de plus de 500 000 habitants<sup>1</sup>. L'avantage métropolitain se confirme. Entre, 2006-2013, période durant laquelle la création d'emplois se concentre sur les aires urbaines de plus de 500 000 habitants. Celles-ci totalisent près de 46 % des emplois dont 22 % pour la seule aire urbaine de Paris<sup>2</sup>.

Cette dynamique s'explique par le positionnement sectoriel des métropoles et leur inscription dans les échanges internationaux. La MGP, métropole mondiale, dispose d'atouts majeurs avec le dynamisme des réseaux, la force d'innovation, la créativité culturelle, le niveau élevé de qualification des actifs, la présence de secteurs compétitifs, la qualité de l'immobilier d'entreprise et d'activité et les infrastructures. Depuis 2007, la croissance de l'emploi total dans la MGP est supérieure à la moyenne de l'Île-de-France, +1,2 % au lieu de +0,8 % entre 2009 et 2015.

## LA MÉTROPOLE EN CHIFFRES



## LES MÉTROPOLES DE PLUS DE 10 MILLIONS D'HABITANTS

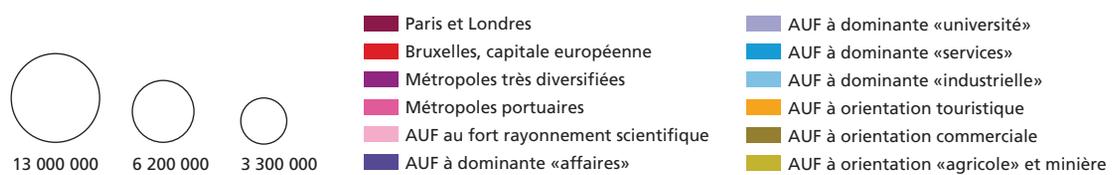
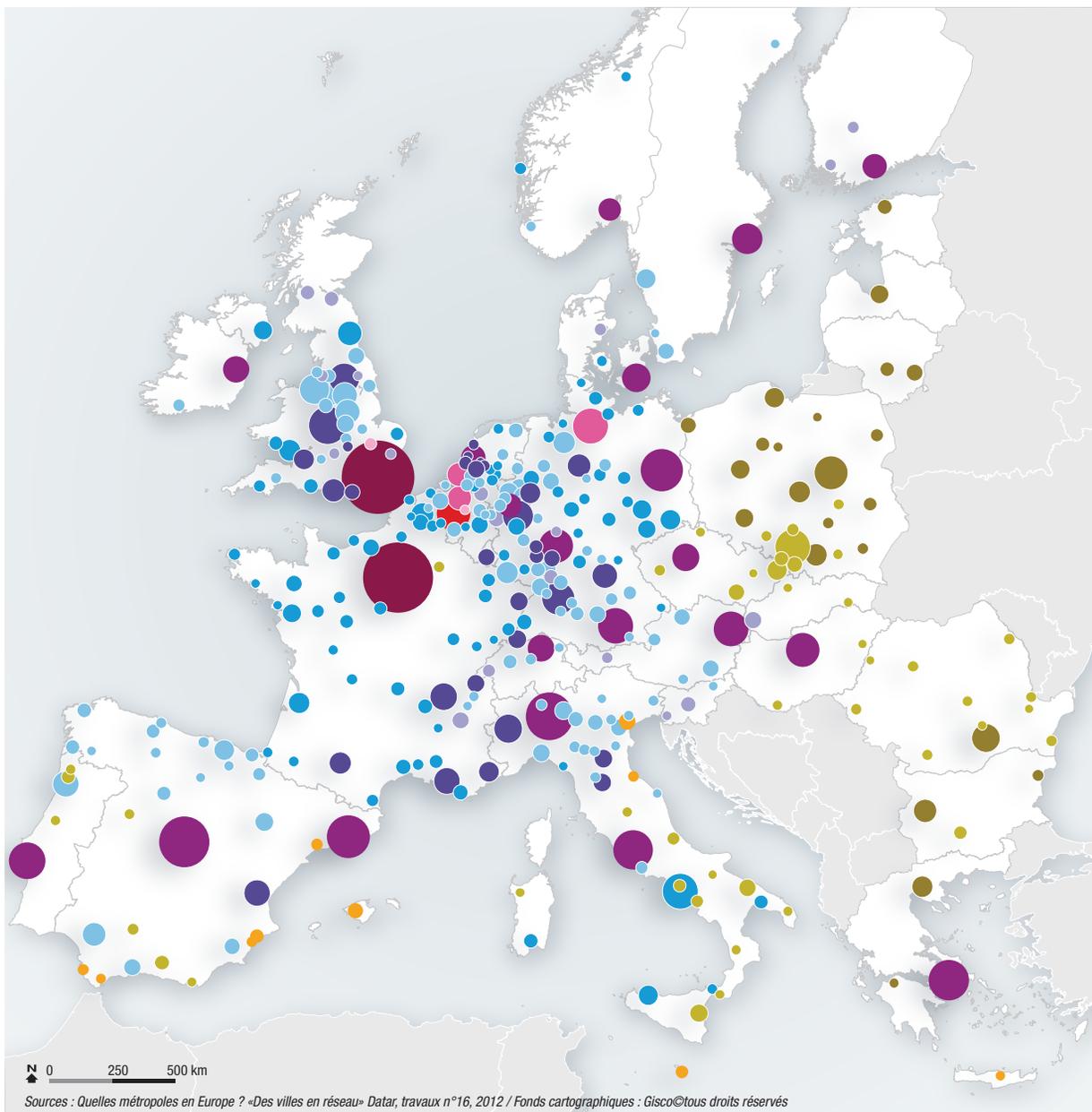


(1) OCDE (2013), *Regions at a glance*.

(2) Frédéric Lainé, *Dynamique de l'emploi et des métiers : quelle fracture territoriale*, note d'analyse n°53, *France Stratégie*, février 2017

(3) Source : Insee, RP 1990 à 2015

NOMBRE D'HABITANTS DANS L'AIRE FONCTIONNELLE EN 2006



## Une métropole rayonnante et attractive

L'attractivité économique est définie comme la capacité d'un territoire à attirer des ressources spécifiques provenant de l'extérieur. Les contours de l'attractivité économique proposés ici englobent deux aspects complémentaires: un aspect « productif » traditionnel et un aspect « résidentiel ». La présence de grands groupes français et étrangers sur le territoire métropolitain, les flux de tourisme d'affaires et de loisirs ou encore les arrivées de jeunes actifs ou d'étudiants sont les témoins majeurs de l'attractivité de la Métropole.

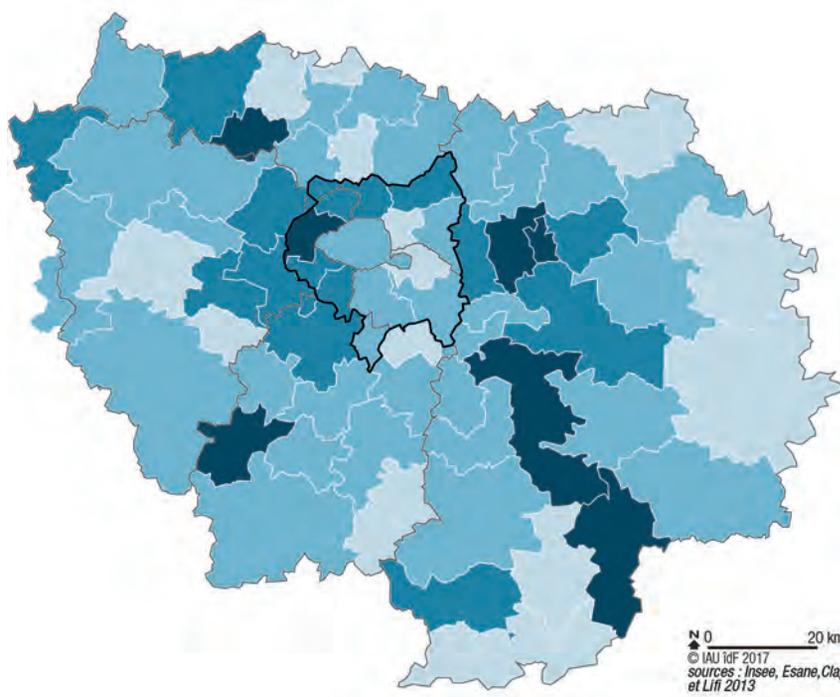
Ce potentiel d'attractivité repose sur une histoire et une géographie qui ont façonné une diversité territoriale unique et spécifique à la Métropole. Elle repose sur la renommée mondiale de Paris, la puissance historique du quartier central des affaires (QCA), le développement de pôles internationalement reconnus comme Paris-la Défense, Orly, le Grand Roissy, ou encore Paris-Saclay ou Marne-la-Vallée,

situés aux franges de la métropole mais faisant partie du même écosystème. À ces pôles s'ajoutent les pôles spécialisés que sont Boulogne-Billancourt, Issy-Les-Moulineaux, Plaine Commune, Val de Fontenay, Villejuif Campus Grand Parc, sans oublier les anciens sites industriels comme Ivry Confluences et les Ardoines, ainsi que les plates-formes portuaires et aéroportuaires.

La MGP compte 740 500 entreprises, soit 72 % de l'effectif régional.

Au sein de la MGP, les Hauts-de-Seine et Paris, concentrent l'installation des groupes étrangers, là où l'Île-de-France est la première région française d'implantation. Les principaux employeurs étrangers disposant d'établissements dans la Métropole sont américains, allemands et britanniques, notamment dans les secteurs du commerce, de l'information et de la communication.

### TAUX DE PRÉSENCE DES GROUPES ÉTRANGERS EN ÎLE-DE-FRANCE



#### Taux de pénétration de l'étranger (en %)

Moyenne ÎDF : 16,7 %

- 8 et moins
- 8,1 - 16,6
- 16,7 - 25
- 25,1 et plus

Champ : établissements employeurs des secteurs marchands hors agriculture et hors interim  
Intercommunalités : situation au 01.09.2017

**Les caractéristiques de la population active** participent également à l'inscription internationale du territoire. Les actifs qui résident dans la MGP sont plus qualifiés que la moyenne des Franciliens, eux même plus qualifiés que la moyenne des Français. En 2014, la MGP compte 1,3 millions de cadres et ils représentent 34 % des actifs, contre un ratio de 30 % à l'échelle de l'Île-de-France. Par ailleurs, on dénombre 950 000 cadres des fonctions métropolitaines soit 80 % de l'effectif régional en 2014. Ces actifs occupent des emplois dans des fonctions stratégiques. Les jeunes actifs, dans la tranche d'âge des 25-29 ans et des 30-39 ans sont également plus présents dans la population active (41% au total pour 39% en Île-de-France). Tous ces facteurs sont attractifs pour les entreprises qui recherchent du personnel qualifié<sup>4</sup>.

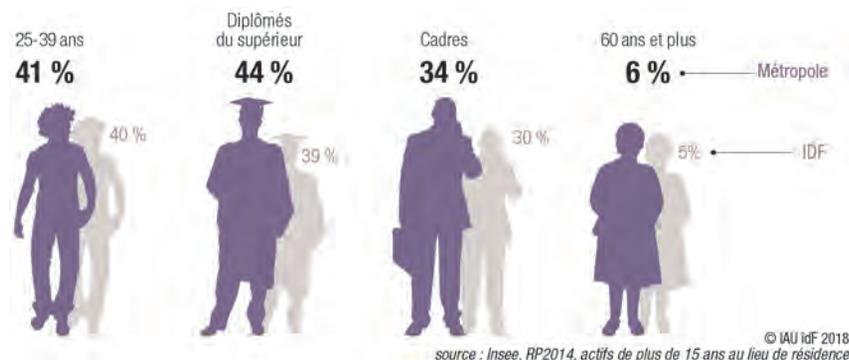
Le cosmopolitisme de la MGP est un autre atout. Les deux tiers des immigrés franciliens vivent dans la capitale ou en proche couronne. Les nouveaux arrivants immigrés sont surtout de jeunes adultes, actifs ou étudiants, et sont en moyenne beaucoup plus diplômés que les générations précédentes. La présence d'une population cosmopolite est un facteur positif en termes d'enjeux économiques et sociétaux, de par l'apport culturel associé, l'inscription de cette population dans des réseaux internationaux, et les échanges avec les pays d'origine.

**Le parc immobilier** participe également de l'attractivité métropolitaine. La MGP concentre 40,4 millions de m<sup>2</sup> de bureaux sur les 52,6 millions de m<sup>2</sup> que compte la région. Premier parc immobilier d'Europe devant celui du Grand Londres, le parc immobilier métropolitain accueille la moitié de l'emploi total francilien et témoigne de la forte concentration des activités tertiaires. Les coûts immobiliers supportés par les entreprises sont par ailleurs très compétitifs au regard des autres métropoles de rang mondial. La spécificité du marché réside dans la très grande diversité de l'offre proposée, tant en termes de typologie que de localisation. La MGP compte également 3 millions de m<sup>2</sup> d'entrepôts et 450 zones d'activités économiques (9 400 ha).

**L'écosystème de recherche, la diversité des lieux d'enseignements** exercent leur attractivité sur les chercheurs et les étudiants et participent aussi du dynamisme économique. Plus de 500 000 étudiants étudient au sein de la MGP. Près d'un étudiant sur cinq est d'origine étrangère. Les étudiants étrangers représentent 43% des doctorants.

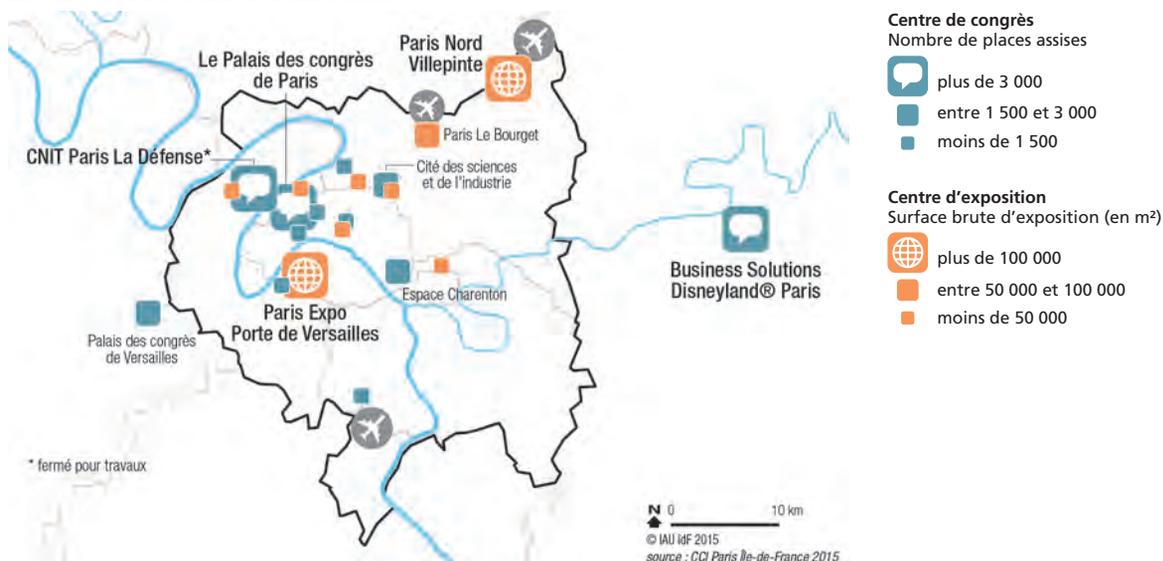
**La culture et la vie urbaine** sont des éléments forts d'attractivité sur les nouveaux talents et favorisent indirectement le développement économique des villes. À Paris, comme à Londres, la culture est un facteur de cohésion sociale et l'économie liée à la culture un moteur. Paris bénéficie à la fois d'un riche patrimoine, d'une offre culturelle

#### GRUPE D'ACTIFS SURREPRÉSENTÉS DANS LA MÉTROPOLÉ



(4) Source : Eurostat 2017, data 2015

LES CENTRES DE CONGRÈS ET D'EXPOSITIONS



considérable (expositions, festivals, etc.), mais aussi d'un attachement à la diversité qui la rend unique au sein des villes-mondes. Toutes rivalisent désormais pour attirer et accueillir les grands événements sportifs et culturels, considérés comme des catalyseurs de l'activité économique et des leviers pour l'aménagement des territoires. Le rayonnement culturel et touristique exceptionnel de la Métropole, en fait la première destination touristique mondiale. En 2016, 21,2 millions d'arrivées touristiques ont été dénombrées. Elle accueille et initie de grands événements d'envergure européenne et internationale (COP 21, C40, Ryder Cup, Coupe du monde de Rugby, JO2024...).

**Les événements d'affaires** sont une vitrine économique, notamment pour les secteurs de pointe, et témoignent du de l'attractivité de la MGP pour des visiteurs étrangers, ce dans de nombreuses filières économiques. En 2016, le tourisme d'affaires a généré en métropole 23 millions de nuitées<sup>5</sup> soit près de 53 % de l'ensemble des nuitées touristiques. Les rendez-vous professionnels sont le premier motif des séjours professionnels, et dans 3 cas sur 10 les visiteurs sont étrangers. La Porte de Versailles, La Défense,

le Bourget ou encore la Porte Maillot sont des lieux clés du tourisme d'affaires métropolitain, et le potentiel d'attraction de visiteurs étrangers sera renforcée par les investissements en cours.

Le second motif est les « études, stages et formation » qui représente 14,6 % des séjours professionnels.

La Métropole est le 1<sup>er</sup> centre de congrès d'Europe, et se place 2<sup>e</sup> parmi les autres métropoles Européennes en termes de surface d'expositions. Le secteur médical est le plus représenté pour les congrès (37 % des congrès), le secteur de la technologie est en deuxième place, devant le secteur des sciences. L'activité de congrès a généré 1,2 milliards d'euros de retombées économiques en 2016. Près de la moitié des congrès (45,8 % en 2016) sont d'envergure internationale, avec au minimum 20 % d'étrangers parmi les congressistes<sup>6</sup>.

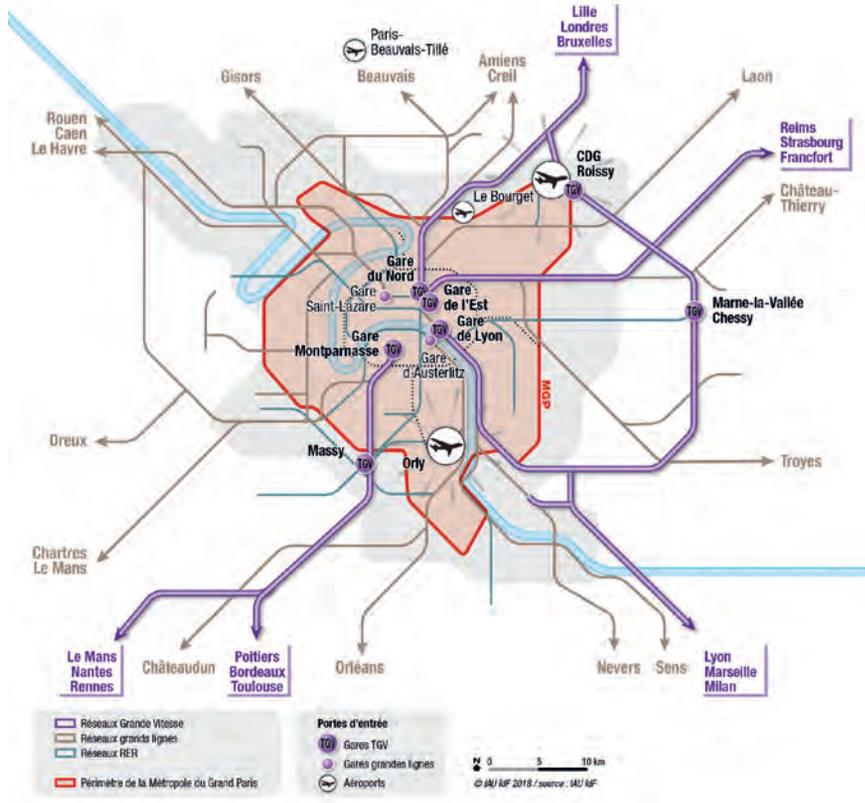
(5) 13 % salons, 9 % congrès, 16 % événements d'entreprises, 62 % voyageurs individuels d'affaires, Estimation Paris Office du Tourisme et des congrès, in L'activité des congrès en 2016.

(6) L'activité des congrès en 2016, Paris Office de Tourisme et des Congrès. [www.parisinfo.com](http://www.parisinfo.com)

De même, la dimension transnationale de l'économie métropolitaine participe au rayonnement du territoire. Les principaux partenaires commerciaux des entreprises implantées dans la MGP sont des établissements européens, qui représentent 58 % des exportations et 63 % des importations, puis des entreprises originaires d'Amérique et d'Asie (avec laquelle les échanges sont fortement déficitaires). Les principaux clients étrangers de l'économie métropolitaine sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et les États-Unis. Les produits les plus exportés reflètent les spécialisations de l'industrie (automobile, aéronautique et pharmacie) et l'importance de la Métropole dans le domaine du luxe (cuir, parfums, cosmétiques etc.)<sup>7</sup>.

Enfin, le réseau de transport est un élément central d'attractivité. La MGP est ainsi le lieu de convergence du système de transport français et son rôle de porte d'entrée sur le territoire français et européen est par conséquent majeur. Elle est ainsi la deuxième place aéroportuaire européenne après Londres, avec 7 101 millions de passagers en 2016 pour CDG, Orly et Beauvais, et Le Bourget, celui-ci étant ainsi le 1<sup>er</sup> aéroport d'affaire européen. En parallèle, les 7 gares TGV permettent de relier rapidement les métropoles d'Europe (Londres, Amsterdam, Genève, Francfort...). De même, la densité du réseau routier offre des axes d'entrée majeurs pour les flux de voyageurs et de marchandises dans la Métropole, et au-delà.

LES RÉSEAUX DE TRANSPORT DE NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL



(7) Sources : Chiffres clés 2015, IAU idF, Insee, CCI Paris Île-de-France.

## Une métropole exposée à de nombreux défis

Dans les différents classements internationaux sur les villes globales, « Paris<sup>8</sup> » figure toujours dans les cinq premières. À titre d'illustration, la dernière version annuelle du Global Power City Index (GPCI), de la fondation japonaise Mori Memorial, classe Paris en 4<sup>e</sup> position mondiale derrière Londres, New York et Tokyo. Elle était 3<sup>e</sup> devant Tokyo jusqu'en 2015. Le GPCI classe les principales métropoles mondiales en fonction de leur « magnétisme » défini comme leur capacité globale à attirer créatifs et entreprises du monde entier, évaluée sur 6 fonctions : économie, R&D, interaction culturelle, qualité de vie, environnement, accessibilité. « Paris » est 1<sup>er</sup> sur l'accessibilité, 3<sup>e</sup> sur la culture, 10<sup>e</sup> sur R&D, 12<sup>e</sup> sur l'économie et 28<sup>e</sup> sur l'environnement.

Les classements internationaux montrent que, malgré ses atouts indéniables, la Métropole est exposée à la concurrence, et ses acquis peuvent être remis en cause par l'ouverture de nouveaux marchés liés aux avancées technologiques et aux innovations d'usage. Ainsi, le récent rapport sur l'intelligence artificielle<sup>9</sup> évoque la concurrence économique d'autres pays (et donc d'autres métropoles mondiales), les Etats-Unis, la Chine, l'Angleterre, le Canada et Israël étant les pays les plus en avancés sur le déploiement de l'intelligence artificielle. Le tourisme est un autre exemple avec l'essor de destinations plus récentes comme Dubaï et la Thaïlande. L'économie verte ne manque pas non plus de concurrents économiques de par le monde. Toutefois, la concurrence émane également des métropoles françaises comme Toulouse par exemple en ce qui concerne l'aéronautique, attirant à elle des entreprises et des compétences localisées dans la région Île-France.

La congestion des transports, la pollution urbaine et la pression foncière fragilisent également la MGP au moment où la qualité de vie devient un facteur incontournable d'attractivité. D'autres métropoles sont plus appréciées pour leurs aménités, et ce, à des échelles différentes allant de la ville globale comme Londres, à la métropole d'équilibre comme Nantes. Des métropoles moins denses, plus vertes, moins polluées, des métropoles qui permettent les déplacements à vélo, ou qui bénéficient d'un cadre de vie plus naturel (proximité de la mer ou de la montagne) sont des critères recherchés pour les foyers qui cherchent à s'installer.

Enfin la Métropole est confrontée, comme ses homologues nationaux et internationaux, à la montée du chômage et surtout des inégalités sociales et territoriales. En 2014, 13,3 % des actifs de la MGP sont au chômage (12,5% en IDF). Les jeunes sont particulièrement touchés. Le chômage est de (+3pts au-dessus de la moyenne nationale pour les moins de 25 ans.

(8) Derrière le terme « Paris », les classements se fondent sur les périmètres parfois différents qui vont de la ville de Paris et la région urbaine fonctionnelle qui déborde un peu de l'Île-de-France.

(9) Rapport sur le développement de l'intelligence artificielle en France, Cédric Vilani, mars 2018

## La MGP, terreau de l'innovation

La Métropole est un acteur essentiel de l'écosystème régional et national de recherche et d'innovation et compte parmi les leaders mondiaux en matière de R&D. Cependant, ce positionnement international doit être confirmé. L'ampleur et la vitesse des mutations incitent à plus de réactivité et plus de lisibilité pour convertir positivement les transitions écologiques, sociales et numériques.

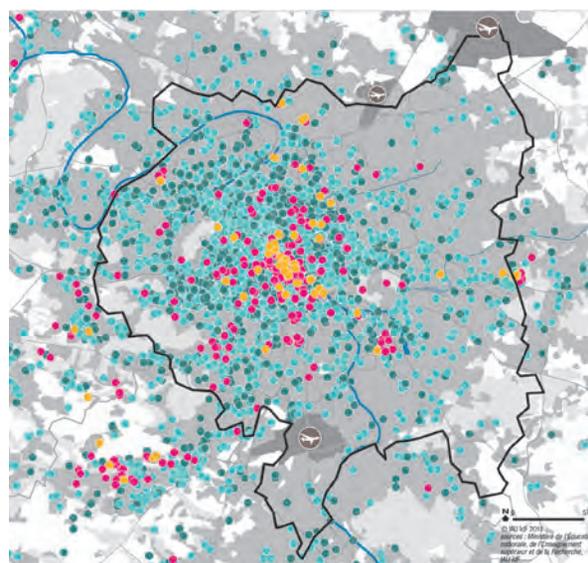
### L'écosystème métropolitain de recherche et d'innovation

Cet écosystème repose sur de nombreux acteurs :

- **Des établissements de recherche publique.** Ils sont très concentrés, sous la forme de pôle, et sont localisés à Paris, en proche couronne (Condorcet, Nanterre, Villejuif, Créteil, etc.) et, hors MGP, dans des sites d'excellence comme Paris-Saclay, Évry, Cergy-Pontoise ou encore la Cité Descartes à Marne-la-Vallée ;
- **Des établissements de R&D privée.** Ils sont particulièrement ancrés dans les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, qui accueillent de grands centres de recherche et d'innovation (Technocentre Renault, PSA, Dassault Systèmes, etc.). Cependant, les TPE et PME parisiennes sont de plus en plus impliquées dans des projets de recherche et d'innovation ;
- **Des établissements de l'enseignement supérieur.**

Environ 80% des étudiants franciliens sont inscrits dans un établissement supérieur sur le territoire de la MGP. Plus de la moitié de ceux-ci sont à Paris<sup>(10)</sup> notamment dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> arrondissements, mais aussi à Nanterre, Saint-Denis ou Créteil avec le desserrement territorial des universités. Un quart des étudiants en France, (ratio qui est de 39% en ce qui concerne les doctorants, vivier de la recherche actuelle et future) sont inscrits dans une des 16 universités et 61 grandes écoles franciliennes ;

### LES ACTEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



- Établissement d'enseignement supérieur
  - Structure publique de recherche
  - ETI/Grande entreprise
  - Micro-entreprise/PME
- } Entreprise privée impliquée dans la recherche

- Fond de plan**
- Aéroport
  - Bois
  - Rural
  - Urbain
  - Limite départementale
  - Réseau routier principal

(10) En 2012, 635 200 étudiants en idf, (Insee, RP 2012), 504 000 en MGP, 322 000 à Paris.

La Métropole est un acteur essentiel de l'écosystème régional et national de recherche et d'innovation et compte parmi les leaders mondiaux en matière de R&D. Cependant, ce positionnement international doit être confirmé. L'ampleur et la vitesse des mutations incitent à plus de réactivité et plus de lisibilité pour convertir positivement les transitions écologiques, sociales et numériques.

### L'écosystème métropolitain de recherche et d'innovation

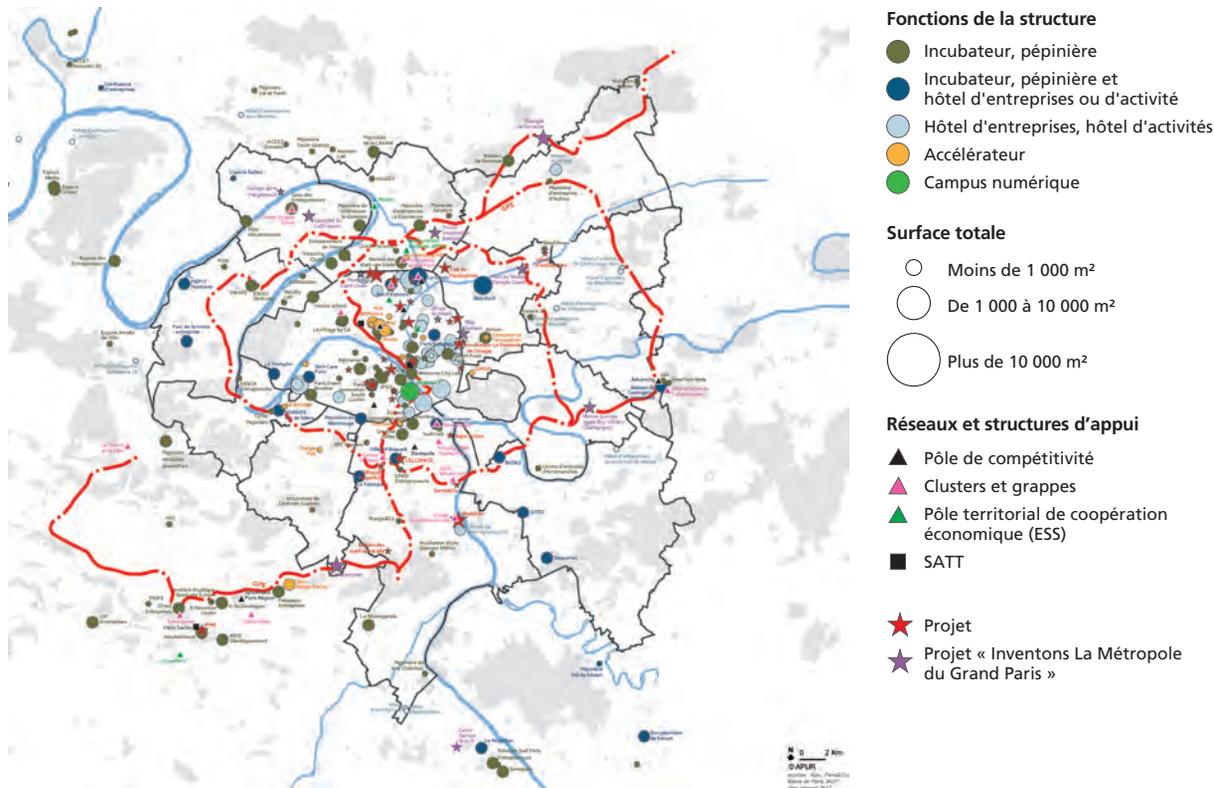
Cet écosystème repose sur de nombreux acteurs :

- **Des établissements de recherche publique.** Ils sont très concentrés, sous la forme de pôle, et sont localisés à Paris, en proche couronne (Condorcet, Nanterre, Villejuif, Créteil, etc.) et, hors MGP, dans des sites d'excellence comme Paris-Saclay, Évry, Cergy-Pontoise ou encore la Cité Descartes à Marne-la-Vallée ;

- **Des établissements de R&D privée.** Ils sont particulièrement ancrés dans les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, qui accueillent de grands centres de recherche et d'innovation (Technocentre Renault, PSA, Dassault Systèmes, etc.). Cependant, les TPE et PME parisiennes sont de plus en plus impliquées dans des projets de recherche et d'innovation ;

- **Des établissements de l'enseignement supérieur.** Environ 80 % des étudiants franciliens sont inscrits dans un établissement supérieur sur le territoire de la MGP. Plus de la moitié de ceux-ci sont à Paris<sup>10</sup> notamment dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> arrondissements, mais aussi à Nanterre, Saint-Denis ou Créteil avec le desserrement territorial des universités. Un quart des étudiants en France, (ratio qui est de 39 % en ce qui concerne les doctorants, vivier de la recherche actuelle et future) sont inscrits dans une des 16 universités et 61 grandes écoles franciliennes ;

#### LES INCUBATEURS, PÉPINIÈRES, ACCÉLÉRATEURS DE LA MGP



- **Des jeunes entreprises innovantes** émanant du monde de la recherche et de l'enseignement supérieur. L'essor de celles-ci est intimement lié aux nombreux outils publics qui se développent pour les booster, comme les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) qui assurent le relais entre les laboratoires de recherche et les entreprises et financent les phases de maturation des projets et de preuve de concept, ou encore les 14 instituts Carnot, qui constituent un réseau et favorisent les liens entre la recherche et les entreprises. Leur essor passe également par des plateformes technologiques (PFT), des centres de ressources technologiques (CRT), des centres de développement technologique (CDT), un institut de recherche technologique (IRT) et enfin par les sept pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pepite), dédiés à l'entrepreneuriat étudiant, qui s'ajoutent depuis 2014 aux nombreux incubateurs, accélérateurs, fablab... ;

- **Les start-up.** Ces jeunes entreprises, dont l'ambition est mondiale et qui recherchent une croissance forte et rapide, accélèrent l'innovation dans tous les secteurs d'activités. Leur valeur repose tout ou partie sur le numérique, et notamment sur les technologies de la santé (medtech), les technologies vertes (cleantech), les biotechnologies (biotech), la finance (fintech) ou encore dans les entreprises industrielles. Les plus fructueuses d'entre elles peuvent devenir très rapidement des entreprises internationales de plusieurs centaines, voire milliers de collaborateurs. La MGP accueillerait plus des deux tiers des start-up franciliennes, soit environ 6 000. Le parcours immobilier des start-up après les deux premières années d'activité est un enjeu important pour accompagner leur développement. Ces structures reposent en partie sur l'existence d'un réseau de tiers lieux permettant de travailler, en « communautés », en « open innovation » un atout pour la MGP. Elle compte environ 500 tiers lieux, soit 80 % de l'effectif régional. Mi 2016, on compte 110 incubateurs, dont 74 % créés ou apparus depuis 2010, soit environ 25 projets. Des structures géantes apparaissent également, comme le Cargo ou la Station F (34 000m<sup>2</sup> dans le 13<sup>e</sup> arrondissement), inaugurée le 29 juin 2017.

## La MGP porteuse d'innovateurs spontanés

Compte tenu de sa diversité, économique et de population la MGP, constitue un terreau favorable au brassage et à l'émergence d'idées nouvelles mais également un grand marché pour leur concrétisation. De très nombreux projets sont apparus spontanément ces dernières années, à l'initiative de citoyens ou de collectifs à la recherche de produits sains, d'un comportement plus soutenable, d'une économie plus inclusive, de davantage de démocratie participative, etc. Ces initiatives, dont certaines ont une composante économique, se concentrent davantage à l'est et au nord-est de la Métropole. S'inscrivant dans cette dynamique, les territoires conduisent également de nombreux projets dans l'innovation urbaine, économique et sociale. A titre d'exemples, on peut citer :

- Les appels à projets de la Métropole du Grand Paris et de la Mairie de Paris (Réinventer Paris, Inventons la Métropole du Grand Paris), qui cherchent à favoriser l'innovation dans les usages (loisirs, travail, commerce, etc.) et les modes de faire urbains et architecturaux en concevant des bâtiments pluriels, mutables, intelligents ; mais aussi dans les manières de travailler et de commercer.

- « Sceaux Valley », qui met en place un écosystème d'accompagnement de l'entrepreneuriat social, le projet des Groupes à Nanterre, lauréat de l'AMI de l'ADEME « économie circulaire et projets urbains », ou bien encore l'appel à projets ESS du département du Val-de-Marne ;

- L'Arc de l'innovation, projet métropolitain initié en 2015 par la Ville de Paris et les Territoires d'Est Ensemble, Plaine commune et Grand-Orly Seine Bièvre, qui a pour objet de développer l'innovation sous ses multiples facettes (économique, sociale, technologique, etc.) et de dynamiser l'emploi et l'économie du grand Est parisien, afin de contrebalancer le nombre important de quartiers populaires dans cette zone

**En parallèle de ces démarches territorialisées, les sujets de l'innovation sont nombreux et variés, et participent ainsi à faire de la Métropole un terrain d'expérimentation majeur en ce sens.**

**L'économie collaborative**, qui a entre autres pris son essor grâce à Internet et aux innovations technologiques, a donné naissance à une multitude de nouveaux services qui valorisent l'usage, au-delà de la propriété physique. L'économie collaborative concentre de nombreuses innovations, tant dans la production (fablab, Wiki House, etc.),

que la connaissance (mooc, Wikipédia), que le financement (crowdfunding, ou financement par la foule : Ulule, KissKissBankBank, etc.), ou encore dans la consommation (Ebay, covoiturage BlaBlaCar, Airbnb, etc.).

**L'économie sociale et solidaire** (ESS) est un vaste champ d'innovation sociale. Dans la diversité de leur forme (associations, fondations, sociétés commerciales, mutuelles, coopératives), les entreprises de l'ESS innovent, expérimentent et apportent des solutions concrètes et concertées, en faisant interagir un jeu d'acteurs large. Parmi leurs champs d'action et d'innovation, on peut notamment citer la lutte contre l'illettrisme, le décrochage scolaire, le handicap, le chômage. Elles innovent également dans des secteurs émergents comme l'économie circulaire ou l'économie de partage.

**Le dynamisme de la production culturelle** est intrinsèquement lié aux métropoles : les activités culturelles ont besoin de concentration et de centralité. Les industries culturelles et créatives sont un atout majeur du territoire métropolitain : elles bénéficient ainsi de la concentration des aménités, qui leur permet réduire les coûts de transaction, de résoudre des problèmes complexes, de mobiliser une main d'œuvre très spécialisée, et d'avoir des réseaux professionnels plus denses et plus variés. L'ancrage territorial est donc essentiel pour les entreprises créatives qui sont souvent des microentreprises. Les industries culturelles et créatives représentent en 2016, soit 13 % des emplois de l'agglomération parisienne, et ce secteur est en plein essor, avec environ 25 000 emplois créés en cinq ans. À plus large échelle, près de 90 % des emplois de la culture en Ile-de-France sont localisés dans la Métropole. Ce secteur a besoin d'un parc immobilier adapté et réactif aux besoins allant des indépendants et des petites structures aux activités nécessitant de grandes surfaces, des plateaux modulables, des espaces permettant d'accueillir des machines, de stocker des décors, de monter des plateaux de tournage, des ateliers assez spacieux pour réaliser des sculptures monumentales, ... Les créatifs ont également besoin de lieux évolutifs car la taille des équipes varie avec les projets. Les tiers lieux peuvent être une réponse adaptée à certains d'entre eux. Ces différents espaces permettent aussi d'assurer la proximité de fournisseurs de matériaux et de fabricants pour les artistes. En effet, les fournisseurs ont souvent du mal à se maintenir dans un tissu urbain qui mute et se valorise. L'installation des industries culturelles et créatives dans les friches sont un moyen rapide de pro-

poser des lieux vastes à des prix abordables mais la durée d'installation dans les lieux temporaires est limitée, et cela invite à repenser les trajectoires immobilières de ces entreprises. Leur déménagement les fragilise car il remet en cause les liens et les réseaux tissés sur leur territoire.

Ces entrepreneurs de l'ESS, de l'économie collaborative, et ces créatifs individuels sont les premiers investisseurs, innovateurs et les premiers maillons de toute la chaîne de valeur. Cependant, l'instabilité et la non-régularité de leurs revenus, la précarité, la prise de risque, la difficulté d'accès aux financements publics et privés les fragilisent. Trouver des locaux proches des pôles majeurs de leur secteur, adaptés à leur activité et à des prix raisonnables est une des conditions de leur réussite.

## Le numérique, facteur clé de l'innovation

Depuis l'ouverture d'Internet au grand public en 1994, les usages numériques se sont démultipliés. La MGP, qui totalise dans ce secteur 413 000 emplois<sup>(1)</sup> - dont 70% à Paris et dans les Hauts-de-Seine - est au cœur de cette transformation numérique. Les pôles de l'économie numérique sont attirés par les avantages portés par ces pôles spécialisés, favorisant l'accès aux compétences et aux talents, à la densité des réseaux professionnels, aux marchés. Ces aménités sont essentielles, notamment pour les activités de contenus et supports culturels : cinéma, audiovisuel, musique, édition. La MGP est l'un des pôles majeurs à l'échelle mondiale et la tête de réseau national de la French Tech.

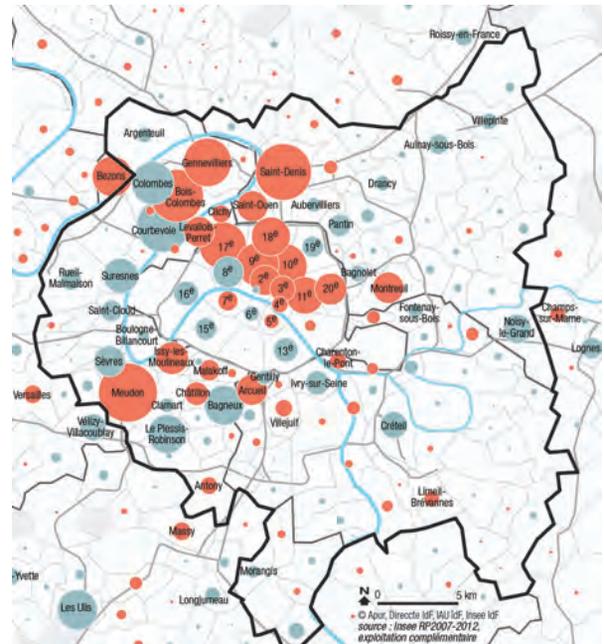
Au-delà d'être de son expansion, le numérique est considéré comme le levier majeur qui va transformer l'ensemble de l'économie. Il renouvelle déjà le fonctionnement d'un large spectre d'activités, tourisme, médias, assurance, ou commerce. Cette transformation s'accompagne d'innovations de rupture, de la création de services personnalisés, collaboratifs, mais également de nouveaux modèles économiques centrés sur l'individu et l'utilisation des données (big data).

Le numérique métamorphose également les territoires : les projets de villes intelligentes - ou smart cities - ou de villes connectées, urbanisme collaboratif se généralisent. À travers ces initiatives et l'essor du recours à la technologie dans de multiples domaines, la mobilité, l'efficacité énergétique, la gestion des réseaux et la circulation de l'information s'appréhendent différemment.

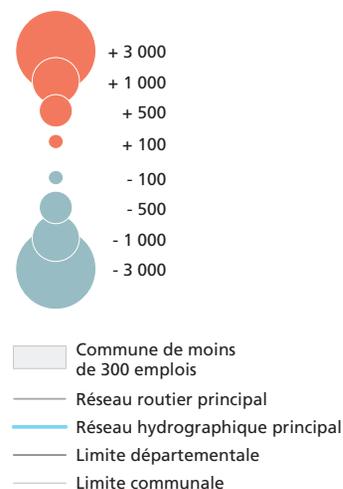
De nombreux acteurs métropolitains se saisissent de cette transformation, au premier rang desquels les milliers de start up et les deux pôles de compétitivité numériques, Cap Digital (contenus et services numériques) et Systematic Paris-Region (technologies de l'information et de la communication).

La mutation numérique est facteur de création et mais également de destruction d'emplois, suscitant des interrogations sur les trajectoires à adopter.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, ENTRE 2007 ET 2012



Évolution totale : + 6 842 emplois



(1) Source : Odile Soulard, Anne-Marie Villot, Terres d'innovations, IAU, Apur, juin 2017

## L'économie circulaire, une réponse locale au défi écologique

Les grandes métropoles sont responsables de la consommation de 75 % des ressources naturelles dans le monde. La MGP, qui concentre un grand nombre d'habitants, d'aménagements et d'infrastructures de transport est un territoire particulièrement dépendant des ressources extérieures, et ses activités impactent l'environnement. L'économie francilienne dépend à 70 % de ressources importées. Ces importations proviennent d'autres régions françaises (52 %), de l'étranger (48 %), et ont tendance à augmenter. La dépendance aux importations est très variable selon les catégories de marchandises.<sup>12</sup>

Cette forte dépendance aux ressources est un facteur de vulnérabilité à moyen et long terme. Le développement et le maintien de la plupart des activités économiques sont donc conditionnés à des progrès en matière de production de ressources in situ. De plus, dans la MGP, les enjeux de sobriété de ressources se posent particulièrement sur les champs de l'aménagement, de l'alimentation et de l'énergie.

L'économie circulaire, dont l'objectif est de produire des biens et des services en limitant la consommation de ressources et la production de déchets est une réponse locale à ce défi écologique et économique.

La MGP dispose d'atouts significatifs pour impulser la mise en place de ce nouveau modèle économique. Son premier atout tient à l'effet de concentration d'emploi, d'établissements publics et de grandes entreprises qui peut faciliter les coopérations nécessaires à la mutualisation de ressources. Les marges de progression sont très importantes et elle compte sur son territoire des acteurs structurants en matière de recyclage, de réemploi, de design, d'innovation, et d'acteurs engagés au sein de l'économie collaborative et numérique.

La Métropole et certains de ses territoires comme Plaine Commune et Paris se sont d'ores et déjà engagées dans des stratégies d'économie circulaire sur plusieurs sujets allant de l'alimentation, aux modes constructifs en passant par la systématisation du recyclage et de la gestion des déchets. Cette transition vers l'économie circulaire doit ainsi aller de pair avec la transition numérique, celle-ci devant agir comme facilitateur de ces modes de consommation et de production plus responsables. Car si le développement du numérique peut par nature tendre vers l'augmentation des consommations de ressources et d'énergie, il peut être aussi un vecteur de transformation favorable à l'économie circulaire (pratiques de consommation collaborative, efficacité énergétique, évaluation des ressources disponibles, gestion optimisée des flux, etc.).

(12) « Bilan de flux de matières de la région Île-de-France en 2015 » - V. Augiseau, S. Barles, 2018

# L'immobilier d'entreprise, un atout majeur de l'économie métropolitaine

●

La construction de bureaux est soutenue depuis plus de 20 ans (400 000 m<sup>2</sup>/an) et participe au rayonnement de la Métropole. Cependant, l'obsolescence du parc tertiaire s'accélère avec l'évolution des techniques réglementaires et normatives, les exigences accrues en matière de connectivité, l'évolution des usages des espaces de travail. La proportion de restructuration du parc est insuffisante et celui-ci reste très polarisé (sur QCA, La Défense, Balard Val de Seine, etc.) par les choix des promoteurs et des entreprises. Par ailleurs, la Métropole dispose d'une offre immobilière pour l'économie productive et la logistique qui contribue à son attractivité mais qui est fragilisée par les mutations urbaines conduisant à l'éviction de ces activités, voire à leur disparition. Enfin, le développement de l'économie collaborative et créative a conduit à la mise à disposition de lieux adaptés à ces nouveaux usages, mais l'offre est insuffisante par rapport aux besoins de ce secteur émergent.

## Les quartiers d'affaires, moteurs du dynamisme métropolitain

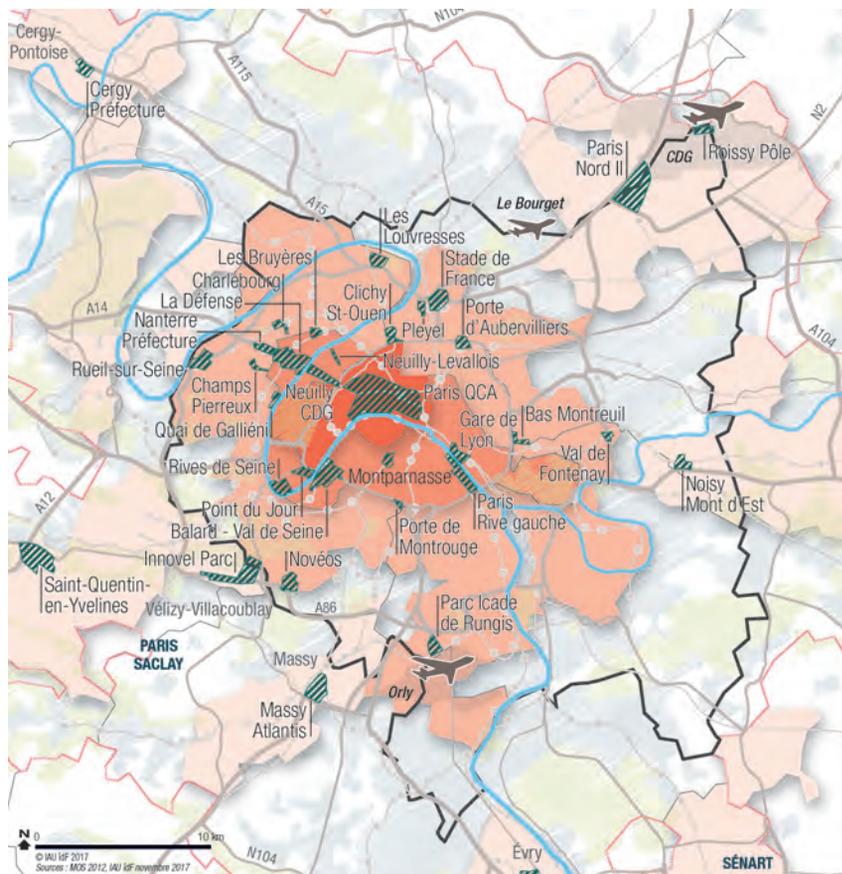
Le parc de bureaux sur le territoire de la Métropole du Grand Paris est estimé à 40,4 millions de m<sup>2</sup>, soit trois quarts du parc francilien. Ce parc est extrêmement polarisé : Paris accueille 42% de l'offre et les Hauts-de-Seine 34%, et de plus, 29 quartiers d'affaires (200 000 m<sup>2</sup> et plus) représentent la moitié du parc disponible.

La dynamique de construction de bureaux est forte. Les quartiers d'affaires historiques se sont densifiés (La Défense, Neuilly-Levallois, Rueil-sur-Seine, Nanterre-Préfecture...), des friches urbaines de cœur d'agglomération ont été aménagées en quartier d'affaires (ZAC Seguin-Rives de Seine à Boulogne, ZAC Forum de Seine à Issy, ZAC Landy à Saint-Denis...). Un développement important de l'offre de bureaux s'est fait par capillarité autour des quartiers d'affaires. Si les surfaces de bureaux neufs livrés chaque année demeurent toujours élevées, la dynamique récente fait res-

sortir un poids croissant des opérations de restructuration ou de démolition-reconstruction : la part du recyclage dans la construction totale est passée de 30-35% dans les années 1990 et 2000 à 45% depuis 5 ans.

Si la contrainte du niveau de loyer est toujours plus forte, la localisation et l'environnement jouent un rôle primordial dans l'attrait des quartiers d'affaires. L'hyper-centre métropolitain, très bien connecté en transports en commun, et les quartiers d'affaires attractifs sont largement plébiscités par les investisseurs et les entreprises depuis quelques années. La dynamique de recyclage et de densification y est très importante. Ainsi, la tendance actuelle est au renforcement des polarités existantes, tandis que l'émergence de nouvelles polarités est très progressive. Les nouveaux parcs de bureaux émergents sont directement liés au renforcement de la desserte en transports en commun. Ainsi, les développements de nouveaux programmes de bureaux sont importants le long du prolongement de la ligne 14 (Batignolles, Porte de Clichy, Docks de Saint-Ouen...). En lien avec le déploiement du Grand Paris Express, les projets de nouveaux sites tertiaires sont nombreux. Bien que les ambitions programmatiques soient définies et que les promoteurs/investisseurs aient commencé à se positionner, le développement de ces nouvelles polarités tertiaires sera très vraisemblablement progressif. Le calendrier d'implantation d'entreprises sur un nouveau territoire tertiaire est en effet largement corrélé à celui de l'arrivée de la nouvelle desserte.

L'IMMOBILIER DE BUREAUX DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Principaux secteurs de marché

Paris QCA	Parc : 9 millions de m <sup>2</sup> Loyers bureaux neufs : 650-800 €/m <sup>2</sup> /an HT HC
Paris QCA élargi	Parc : 12,5 millions de m <sup>2</sup> Loyers bureaux neufs : 400-550 €/m <sup>2</sup> /an HT HC
Autres quartiers d'affaires cœur de marché	Parc : 15 millions de m <sup>2</sup> Loyers bureaux neufs : 250-360 €/m <sup>2</sup> /an HT HC
Autres quartiers d'affaires	Parc : 10 millions de m <sup>2</sup> Loyers bureaux neufs : 180-220 €/m <sup>2</sup> /an HT HC

Quartiers d'affaires

- Est défini comme quartier d'affaires un espace urbain aménagé remplissant les critères suivants :
- Proportion des bâtiments à usage de bureau supérieure à 50 % de l'ensemble du cadre bâti ou de la superficie du terrain
  - Surface minimale de 200 000 m<sup>2</sup> de bâtiments à usage de bureau
  - Proportion de salariés supérieure à celle des autres catégories de parties intéressées, tels que les habitants, visiteurs ou acheteurs, fréquentant le Quartier d'Affaires

Transports

- Aéroport international
- Réseau routier principal
- Réseau ferré
- Hydrographie

Limites administratives

- Métropole du Grand Paris
- Agglomération de Paris
- Département

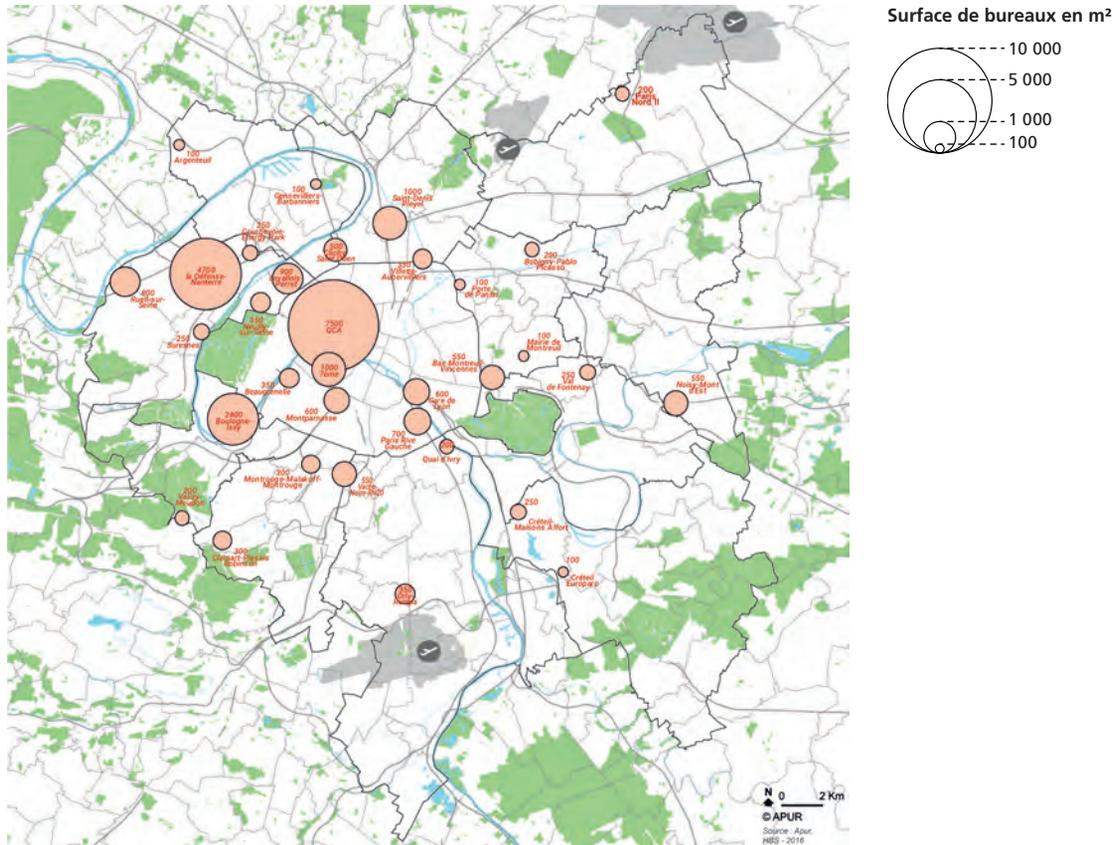
Fond de plan

- Espace construit
- Espace boisé
- Autre espace

Les Quartiers d'Affaires

Paris QCA 6 500 000 m <sup>2</sup> 300 000 m <sup>2</sup> en projet	Paris Rive Gauche 500 000 m <sup>2</sup> 300 000 m <sup>2</sup> en projet	Neuilly Charles de Gaulle 300 000 m <sup>2</sup> 25 000 m <sup>2</sup> en projet	Point du Jour 250 000 m <sup>2</sup>
La Défense 3 500 000 m <sup>2</sup> 700 000 m <sup>2</sup> en projet	Innoval Parc 450 000 m <sup>2</sup> 110 000 m <sup>2</sup> en projet	Porte d'Aubervilliers 300 000 m <sup>2</sup>	Pleyel 250 000 m <sup>2</sup> 100 000 m <sup>2</sup> en projet
Balard - Val de Seine 1 000 000 m <sup>2</sup> 175 000 m <sup>2</sup> en projet	Clichy-St Ouen Victor Hugo 400 000 m <sup>2</sup> 180 000 m <sup>2</sup> en projet	Val de Fontenay 300 000 m <sup>2</sup> 100 000 m <sup>2</sup> en projet	Charlebourg 200 000 m <sup>2</sup> 10 000 m <sup>2</sup> en projet
Stade de France 600 000 m <sup>2</sup> 30 000 m <sup>2</sup> en projet	Montparnasse 400 000 m <sup>2</sup> 100 000 m <sup>2</sup> en projet	Novéos 250 000 m <sup>2</sup> 75 000 m <sup>2</sup> en projet	Neuilly - Levallois rue de Villiers 200 000 m <sup>2</sup>
Rueil-sur-Seine 550 000 m <sup>2</sup> 80 000 m <sup>2</sup> en projet	Bas Montreuil 400 000 m <sup>2</sup> 10 000 m <sup>2</sup> en projet	Parc Icade Rungis 250 000 m <sup>2</sup> 60 000 m <sup>2</sup> en projet	Les Louvresses 200 000 m <sup>2</sup> 35 000 m <sup>2</sup> en projet
Gare de Lyon 550 000 m <sup>2</sup> 40 000 m <sup>2</sup> en projet	Noisy Mont d'Est 350 000 m <sup>2</sup> 60 000 m <sup>2</sup> en projet	Champs-Pierreux 250 000 m <sup>2</sup> 35 000 m <sup>2</sup> en projet	Paris Nord II 200 000 m <sup>2</sup>
Nanterre Préfecture 500 000 m <sup>2</sup> 200 000 m <sup>2</sup> en projet	Rives de Seine 300 000 m <sup>2</sup> 170 000 m <sup>2</sup> en projet	Les Bruyères 250 000 m <sup>2</sup> 45 000 m <sup>2</sup> en projet	Roissy Pôle 200 000 m <sup>2</sup> 15 000 m <sup>2</sup> en projet
		Quai de Gallieni 250 000 m <sup>2</sup> 20 000 m <sup>2</sup> en projet	Porte de Montrouge 200 000 m <sup>2</sup>

LES SURFACES DE BUREAUX

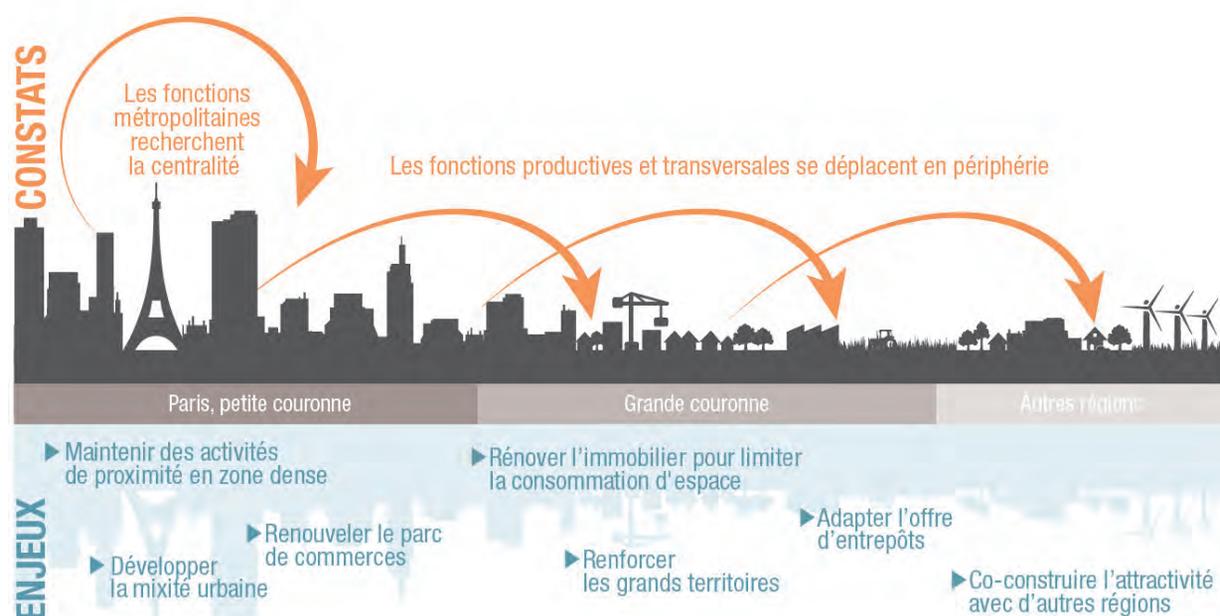


L'obsolescence du parc de bureaux s'accélère notamment en lien avec les évolutions techniques, réglementaires et normatives, et les exigences en matière de connectivité des bâtiments se renforcent rapidement (fibre, couverture wifi et mobile...). La performance technique des immeubles est aussi analysée au regard de leur consommation énergétique permettant ainsi de maîtriser ce poste de dépense. L'évolution des usages de l'espace de travail de la part des entreprises est une autre explication à l'obsolescence du parc, la demande portant sur des immeubles flexibles et modulables pour répondre à de nouveaux usages professionnels (espaces de travail partagés (desk sharing, flex office), espaces collaboratifs et mutualisés).

## Les sites d'activités économiques, supports du fonctionnement métropolitain

L'offre immobilière de la Métropole s'appuie également sur les 450 sites d'activités économiques représentant au total 9 400 ha. Des sites logistiques cruciaux pour le fonctionnement de l'agglomération sont localisés le long de la Seine, notamment les sites portuaires de Gennevilliers et de Bonneuil, et aussi à proximité des aéroports d'Orly et de Paris CDG. Les dynamiques de localisation des sites d'activités sont dictées par les contraintes de coûts et de disponibilité foncière et immobilière. Ainsi, le renchérissement du centre métropolitain est en effet souvent incompatible avec les capacités financières des entreprises à moindre valeur ajoutée, mais aussi des PME à plus forte valeur ajoutée, qui ont besoin de locaux de faible densité, ce qui contribue ainsi à desserrer l'hyper-centre. De plus, afin d'assurer l'équilibre financier des grandes opérations d'aménagement impulsées par les collectivités locales du cœur d'agglomération, les bureaux, les commerces et les logements sont très largement privilégiés au détriment des espaces d'activités.

Les dynamiques économiques récentes ont été très favorables aux territoires les plus proches du centre, qui bénéficient d'avantages indéniables. Les mutations observées dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, à Issy-les-Moulineaux, Montrouge, Arcueil, Saint-Denis ou Montreuil, témoignent de cette vitalité. Ces dynamiques accélèrent les mutations des tissus urbains en repoussant vers la grande couronne les activités économiques de proximité. En effet, la compétition pour l'espace est largement en défaveur des activités économiques, dont les marges sont faibles. Celles qui sont encore localisées en zone dense peinent à se maintenir et subissent une forte pression directe (sollicitations de développeurs, projets urbains), ou indirecte (effet Nimby – not in my backyard –, problèmes de voisinage, d'accessibilité, disparition de fournisseurs, de donneurs d'ordre ou de partenaires, etc.), qui poussent ces activités à déménager. Celles qui sont plus éloignées s'inquiètent du rapprochement, jugé très rapide, de l'urbanisation.



Source : Les trajectoires de l'économie francilienne. Constat et enjeux – mars 2016

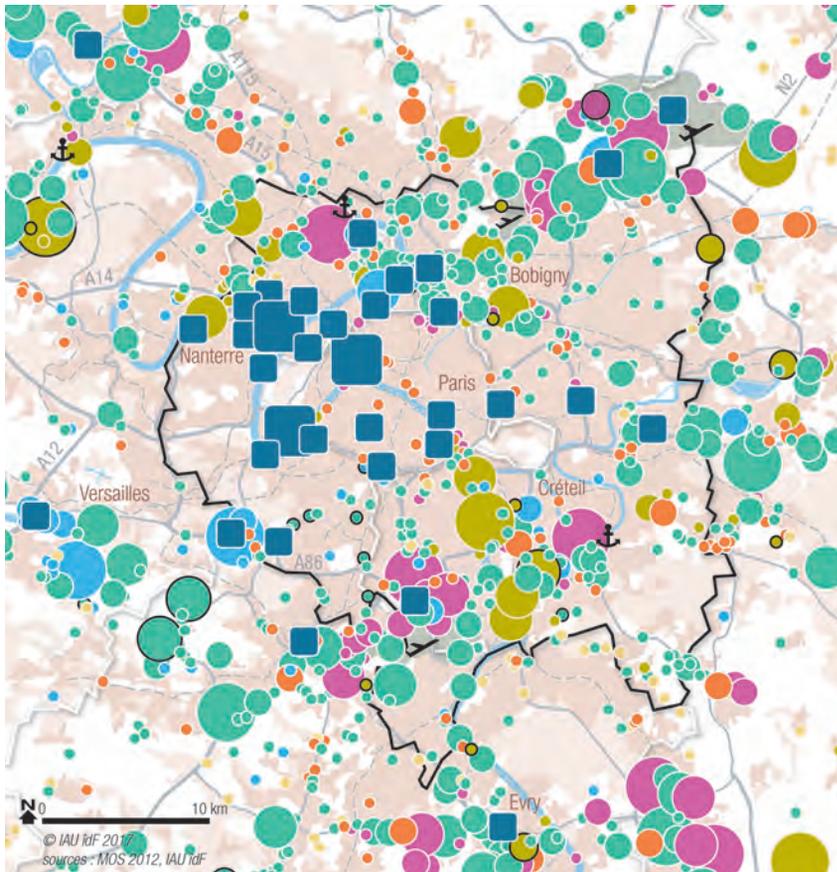
© IAU îdF 2015  
 source : IAU îdF

Sur le périmètre métropolitain, la surface consacrée aux activités économiques s'est réduite de 227 ha entre 2003 et 2012 et de 245 ha entre 2012 et 2017. Cette diminution s'explique notamment par la réalisation de programmes de logements qui se font souvent sur des terrains où des locaux d'activités sont présents et dont les entreprises occupantes sont évincées et par la tertiarisation des parcs d'activités de première génération (années 1970). Jusqu'à présent, un renouvellement ponctuel des activités de première couronne a été permis car transféré sur les nombreuses friches industrielles, mais celles-ci ont fortement diminué dans l'espace urbain. Aussi se tourne-t-on depuis quelques années vers la transformation partielle ou totale de certaines zones industrielles, plus ou moins bien structurées, ou mal intégrées dans le tissu urbain. Ainsi, le phénomène de réaffectation jusqu'alors spécifique aux friches industrielles, s'est transposé à celui des zones industrielles mal adaptées. Géographiquement, celui-ci s'est décalé du cœur de l'agglomération vers des zones plus périphériques. La pression foncière, amplifiée avec le projet du Grand Paris Express, questionne le maintien d'activités nécessaires au fonctionnement et à la diversité métropolitaine.

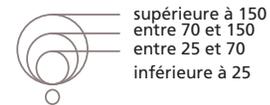
Or, le maintien des zones d'emploi dédiées à l'accueil de PME-PMI et des activités de logistique urbaine, bien desservies et intégrées dans le tissu existant, est stratégique pour le bon fonctionnement de l'économie. En outre, les activités économiques restant à proximité des lieux de résidence favorisent l'emploi local, contribuent à la réduction des temps de déplacement domicile-travail et à la mixité urbaine.

Travailler à la densification des sites d'activités économiques permet aussi de maintenir les entreprises dans les zones les plus tendues en matière de foncier. De nombreuses possibilités existent telles que la mutualisation de lieux comme les parkings, restaurants ou espaces verts et le développement de parcs d'activités gérés par un gestionnaire unique. Un engagement des politiques publiques (préconisations dans le PLU, appui de l'établissement public foncier/EPF régional) est indispensable au maintien en tissu urbain dense d'entreprises ayant des besoins en espaces (circulation, stationnement) et de proximité avec les autres entreprises, les habitants ou encore les visiteurs. Par ailleurs, l'obsolescence d'une partie du parc de ZAE s'accompagne d'une évolution des besoins des entreprises, mais aussi des objectifs de normalisation des constructions. La nouvelle génération de parcs d'activités qui se développe désormais accueille de manière privilégiée des parcs d'affaires, opérations de prestige, c'est-à-dire des « produits » haut de gamme présentant des immeubles de standing pérennes et offrant une gamme complète de prestations et de services intégrés, ou de parcs d'activités mixtes ou spécialisés tels que les zones logistiques.

LES SITES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN 2017



Classification de la surface en hectares



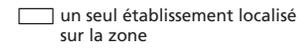
Dominante d'activités



Sans dominante d'activités

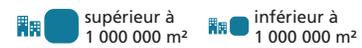


Emprise mono-entreprise



34 Quartiers d'Affaires

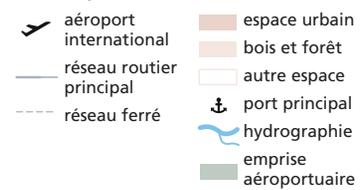
21 millions de m<sup>2</sup> de bureaux



Est défini comme quartier d'affaires un espace urbain aménagé remplissant les critères suivants :

- Proportion des bâtiments à usage de bureaux supérieure à 50% de l'ensemble du cadre bâti ou de la superficie du terrain
- Surface minimale de 200 000 m<sup>2</sup> de bâtiments à usage de bureau
- Proportion de salariés supérieure à celle des autres catégories de parties intéressées, tels que les habitants, visiteurs ou acheteurs, fréquentant le Quartier d'Affaires

Fond de plan



## Les tiers lieux, une offre croissante mais centralisée

La déferlante numérique a fait évoluer les pratiques professionnelles. De nos jours, plus de la moitié des salariés (56 % en 2012, en France) peuvent accéder à leur messagerie professionnelle en dehors de leur lieu de travail et 17 % aux serveurs et à l'intranet de leur entreprise. Selon le CGET, **16,7 % des Français télétravaillent plus d'une journée par semaine, la majorité (64 %) le faisant de chez eux, et 21 % dans des bureaux mis à disposition par leur entreprise en 2016**. Une enquête plus ancienne avait montré que les actifs travaillant à Paris étaient très largement représentés parmi les télétravailleurs<sup>13</sup>.

Le numérique, parce qu'il permet de travailler n'importe où et n'importe quand, et de collaborer avec des personnes parfois très éloignées spatialement, repousse les frontières temporelles et spatiales du travail. Ainsi le travail « hors les murs », qu'il soit nomade, dans des tiers lieux, ou encore à domicile, est devenu plus fréquent.

Ces nouvelles pratiques ainsi que la croissance du travail non salarié ou encore la volonté de réduire les déplacements domicile-travail, ont favorisé l'émergence de nouveaux lieux de travail comme les espaces de coworking, les fab labs, les makerspaces, les télécentres... Ces lieux partagés, utilisables de manière flexible, sont fréquentés par des indépendants, des créateurs d'entreprises, mais également par des TPE et des salariés en mobilité.

Le nombre de tiers lieux est estimé à 503 à l'échelle de la Métropole : 324 à Paris, 79 dans les Hauts-de-Seine, 51 en Seine-Saint-Denis et 42 dans le Val-de-Marne. La répartition spatiale des tiers lieux est très centralisée. Plus de la moitié est implantée à Paris, principalement dans les arrondissements centraux. Le nord-est de la capitale est également privilégié, les loyers étant moins élevés et il y a une forte présence d'une population d'indépendants des secteurs du web et des industries créatives. Les lieux de la Seine-Saint-Denis se concentrent essentiellement à Montreuil, Saint-Denis et Saint-Ouen. Dans les Hauts-de-Seine,

les tiers lieux sont présents dans le sud du département (Boulogne et Issy-les-Moulineaux), et dans les quartiers d'affaires de la Défense. Les tiers lieux du Val-de-Marne sont localisés de manière privilégiée à Ivry-sur-Seine et Vincennes. Parmi tous ceux-ci :

- 24 % sont des bureaux mutualisés (bureaux partagés équipés de services comme les télécentres et les centres d'affaires) ;
- 31 % sont des espaces de coworking (espaces de travail partagés utilisés par une communauté d'utilisateurs indépendants, micro-entrepreneurs, start-up qui y travaillent de façon collaborative) ;
- 14 % sont des fab lab : des ateliers de fabrication numériques, hackerspace, makerspace, prototypage, impression 3 D... ;
- 31 % sont des lieux d'accompagnement des structures d'hébergement et d'aide aux entreprises (incubateurs, pépinière, hôtels d'entreprises, accélérateurs ...).

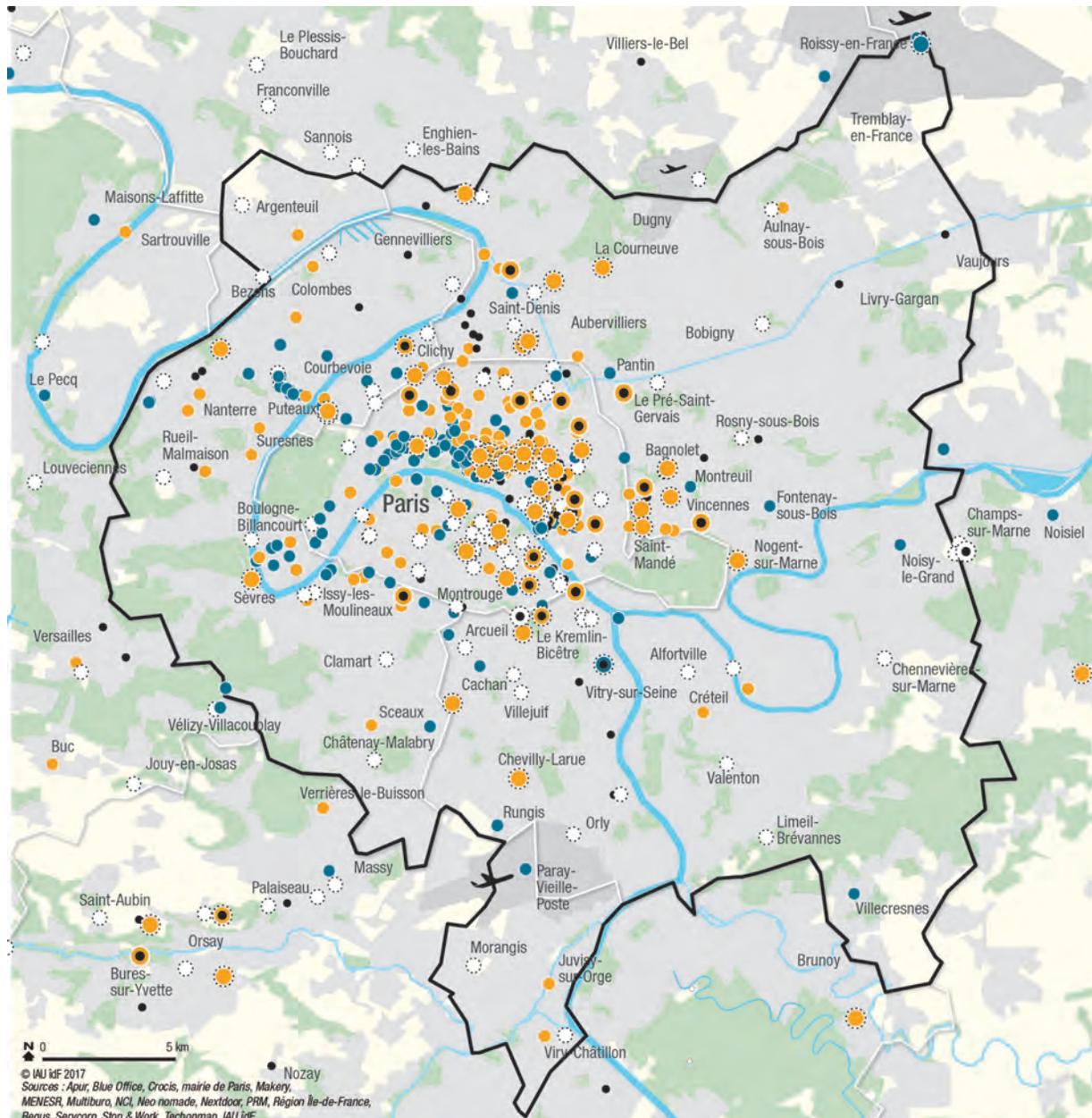
De plus, certains espaces de coworking sont intégrés aux espaces temporaires ou « d'urbanisme transitoire »<sup>14</sup>.

Aujourd'hui, de nombreuses collectivités locales souhaitent faciliter l'implantation de tiers lieux, notamment en dehors des zones privilégiées par les acteurs privés, et contribuer ainsi à la redynamisation de leur territoire. Ce mouvement pourrait être demain au cœur des stratégies locales pour le développement économique et la créativité.

(13) Enquête nationale transports et déplacements (ENTD), 2008

(14) L'urbanisme transitoire englobe toutes les initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas encore décidé, ou le temps qu'un projet se réalise. <https://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/lurbanisme-transitoire.html>

PLUS DE 500 TIERS LIEUX DANS LA MÉTROPOLE (IAU\_ILL\_A13)



Fonctions des tiers lieux

- Bureau mutualisé avec ou sans espace de coworking : bureau partagé équipé de services, comme les télécentres et les centres d'affaires
- Espace de coworking : indépendants, microentrepreneurs, start up, qui y travaillent de façon collaborative
- Fab lab : atelier de fabrication numérique, hackerspace, makerspace, prototypage, impression 3D, etc.
- Lieu d'accompagnement : structure d'accompagnement et d'hébergement des entreprises (couveuse, incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises, accélérateur, etc.)

- espace urbanisé
- espace vert et boisé
- espace agricole

## Une diversité des activités économiques singulière mais menacée

●

L'économie métropolitaine est très diversifiée, avec une large gamme d'activités économiques, notamment en comparaison avec d'autres métropoles. C'est une vraie différence par rapport à Londres par exemple, fortement axée sur la finance. En parallèle d'activités très productives, à haute valeur ajoutée, la MGP concentre des activités fortement utilisatrices de main d'œuvre, utiles au fonctionnement métropolitain (services de proximité, gestion des flux, réparation, commerces...) ou à visée sociale (économie sociale et solidaire). Cependant un nombre croissant d'entreprises peine à se maintenir en zone dense. Le prix et la disponibilité du foncier sont élevés, les projets urbains revalorisent le tissu et peuvent impacter le profil socio-économique des territoires. Aujourd'hui, les réserves foncières destinées aux entreprises s'amenuisent. Il faut donc anticiper l'utilisation des potentialités foncières qui se libèrent, qui évoluent, et coordonner les projets à l'échelle de la Métropole.

34%. Ces activités dites productives (industrie, services aux entreprises, logistique, ...) sont identifiées comme un facteur de dynamisme économique.

Plus de 841 000 établissements<sup>16</sup> soit 72% des établissements régionaux sont localisés dans la MGP. Près des trois quarts n'ont pas de salarié (622 800 établissements). La métropole est attractive pour les grands établissements, en accueillant sur son territoire 600 des 780 implantés dans la région. Les Territoires au sein de la MGP accueillant le plus d'établissements sont Paris (EPT 1) avec plus de 470 000 établissements, puis le Territoire de Paris Ouest La défense (EPT 4) avec plus de 61 000 établissements toutes tailles confondues.

### Une tendance à la spécialisation des emplois

La MGP totalise 3,9 millions d'emplois salariés et non-salariés. La majorité de cet effectif (62 %) relève de la sphère dite présentielle, qui rassemble des emplois d'activités reposant sur un marché régional et local<sup>15</sup>. Cette part est inférieure à la moyenne nationale (66 %). En effet, dans la MGP, comme en moyenne en Ile-de-France, les activités productives sont bien représentées, respectivement 38,2 % et 37,9 % des emplois pour une moyenne nationale de

(15) Insee pour en savoir plus

(16) L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

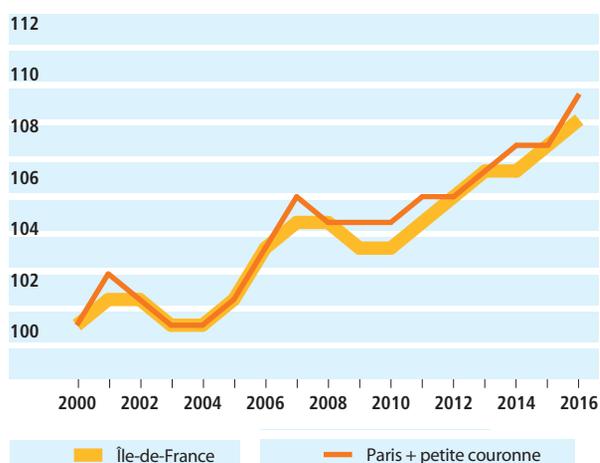
L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Dans les années 2000, l'économie a poursuivi sa tertiarisation. Entre 2000 et 2016, la part de l'industrie dans l'emploi de la MGP<sup>17</sup> recule de 9 % à 6 %, celle du tertiaire passe de 87 % à 90 %. La croissance du tertiaire est portée par la croissance du secteur marchand qui représente en 2016, 66 % de l'emploi total.

Les services aux entreprises sont très développés et concentrent un quart de l'emploi de la MGP, suivis par l'administration, l'information et la communication, les finances et assurances, le commerce de détail et l'enseignement. Sur une période récente, 2007-2017, l'emploi salarié privé<sup>16</sup> a augmenté de 5,4% dans les services aux entreprises, le principal secteur employeur. Les augmentations proportionnellement les plus élevées sont celles observées dans l'hébergement-restauration, avec un gain de 16 % sur la période 2007-2016 (ce secteur représente 7 % des emplois de la Métropole) puis de 42 % dans l'action sociale (4 % des emplois), de 11 % dans l'enseignement (2 % des emplois) de 10 % dans la santé (2 % des emplois). La diminution la plus importante est celle de l'industrie (-20 %).

En plus de la diminution des effectifs industriels (et donc de la diversité sectorielle de l'économie), s'ajoute une diminution de la diversité fonctionnelle. En effet, les fonctions et entreprises à faible valeur ajoutée sont repoussées hors des territoires les plus centraux par la hausse des valeurs foncières et immobilières. La croissance des emplois observée dans la proche couronne depuis le début des années 2000 est essentiellement liée à un recentrage des activités tertiaires dans la Métropole et à l'émergence de quartiers d'affaires ou leur rénovation. Ainsi, dans la première moitié des années 2010, les croissances les plus élevées d'emplois sont celles des pôles de Gennevilliers, de Saint-Denis et de Roissy au nord de Paris, autour du pôle Boulogne-Issy au sud ainsi que sur l'axe de la vallée de la Bièvre. Dans la capitale les croissances maximales sont celles observées dans le 13<sup>e</sup> arrondissement (Bercy) et le 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements (Quartier Central d'Affaires).

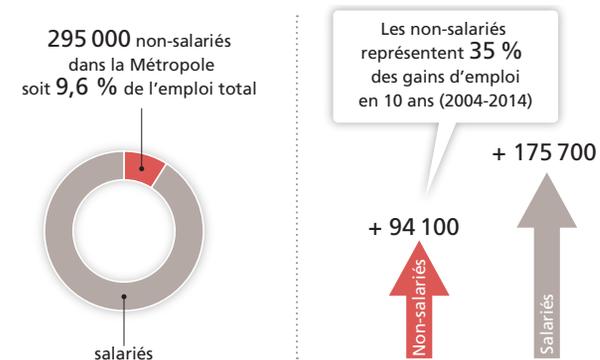
ÉVOLUTION COMPARÉE DE L'EMPLOI TOTAL DEPUIS 2000



Source : Insee, Estel

Les années 2000 ont vu le travail non salarié progresser plus rapidement en proportion que le salariat. Entre 2000 et 2016, les emplois non-salariés métropolitains ont augmenté de 53 % et leur part est passé de 4,5 % des emplois totaux en 2000 à 6,3 % en 2016. Cette évolution qui s'observe également sur l'ensemble de l'Île-de-France et en France, contraste avec le développement régulier et continu du salariat depuis les années 60<sup>18</sup>. Environ la moitié de ces non-salariés sont des indépendants. Leur essor est très lié à la croissance des activités numériques qui capte un quart de la croissance des emplois non-salariés.

**LES EMPLOIS NON-SALARIÉS**

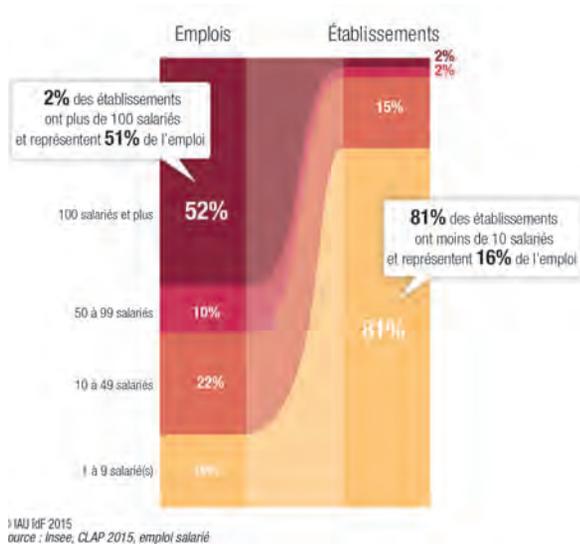


© IAU îdF 2018  
 source : Insee, estimations localisées Estel, RP 2014

(17) MGP est ici Paris et départements de proche couronne, la statistique ESTEL ne permettant pas une approche par commune mais appréciable pour les séries longues. 16 - Source : emploi salarié, ACCOSS

(18) Marchand O, INSEE, 2010

**PART DES EMPLOIS ET DES ÉTABLISSEMENTS DANS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS**



Les établissements de moins de 10 salariés sont majoritaires en nombre (plus de 81 %) et représentent 16 % des salariés métropolitains. La MGP bénéficie de 2 % des établissements de plus de 100 salariés ce qui représente 51 % de l'emploi salarié du territoire. Parmi ces 2 %, plus de 600 établissements ont plus de 500 salariés.

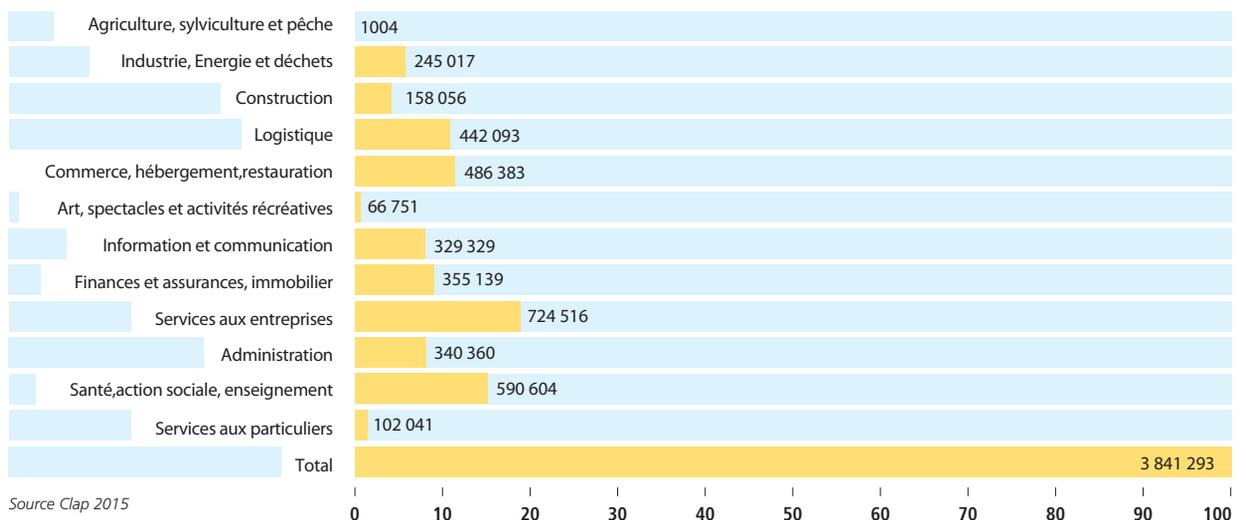
Près de la moitié des emplois salariés sont issus de cinq secteurs d'activité. Le plus important tant en nombre d'établissements (225 000) qu'en nombre de salariés (19 % de l'emploi métropolitain) est celui du service aux entreprises. Les activités de l'administration, de l'Information et la communication, des finances et assurances puis commerces représente chacun près de 8 % de l'emploi salarié.

À côté d'activités très productives, on trouve des activités fortement utilisatrices de main d'œuvre, utiles au fonctionnement de la Métropole (services de proximité, gestion des flux, réparation, commerces...) ou à visée sociale (économie sociale et solidaire). Les deux grandes sphères d'activités sont les services supérieurs et aux entreprises qui représentent près de 36,7 % des emplois, et les services administratifs et aux particuliers (27 %).

Viennent ensuite les activités qui sont liées à l'accueil des visiteurs et des loisirs et culture (14,4 %) puis les activités de logistiques qui assurent le transport et l'entreposage des marchandises consommées ou transitant par la région (11,5 %). Enfin la construction représente 4,1 % des emplois.

Certaines activités sont cependant spécifiques à l'économie de la MGP. Ainsi: les finances et assurances (taux de spécificité<sup>19</sup>, 127), l'information et la communication (126), les activités immobilières (114), les services aux particuliers (113) et enfin les services aux entreprises et l'hébergement restauration (109).

**LA DIVERSITÉ DES EMPLOIS DE LA MGP**



(19) Indice de spécificité rapporte la part des emplois d'une activité économique dans la métropole à la part des emplois de la même activité économique en Ile-de-France. Il traduit une spécialisation relative.

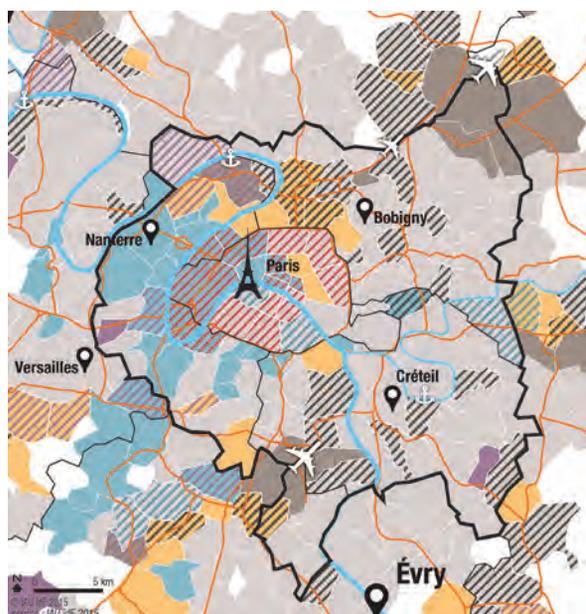
## Des territoires avec de grandes dominantes économiques

Une analyse territoriale reliant la spatialisation géographique de l'emploi par rapport aux six grandes dominantes économiques que sont l'économie résidentielle (privée et publique), mixte, services supérieurs, transport et logistique, industrie de production, médias-arts-culture, permet d'identifier les orientations économiques sur le territoire métropolitain :

- À l'ouest, où sont installés de grands quartiers d'affaires (QCA, Paris La Défense, Nanterre, Issy Val de Seine, ...), et où les services supérieurs prédominent (en bleu sur la carte) ;
- Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, malgré leur rapide tertiarisation depuis une quinzaine d'années, ne ressortent pas en dominante « services supérieurs ». Elles font partie d'un ensemble (en jaune sur la carte) situé au nord de la capitale, de la boucle nord des Hauts de Seine à la partie ouest de la Seine-Saint-Denis, où les communes ont un « profil mixte diversifié ». Cela signifie que la part de l'économie résidentielle est inférieure à la moyenne, sans qu'un autre secteur ne domine. C'est également le cas du 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> arrondissement ;
- Le transport et la logistique dominent dans l'emploi de Gennevilliers (plate-forme fluviale) ou d'Orly (plate-forme aéroportuaire) ;
- L'industrie de production ne domine l'emploi d'aucune commune de la MGP mais cette activité est cependant surreprésentée par rapport à la moyenne régionale dans le secteur formé par Gennevilliers, Argenteuil et Colombes ;
- Des arrondissements et communes de l'ouest comme Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Issy-Boulogne ont une surreprésentation des emplois des « médias, arts, culture », secteur d'activité qui n'est nulle part dominant dans l'emploi en Île-de-France sauf à Chessy (complexe touristique de Disneyland Paris) ;
- Enfin, dans de nombreuses communes de la MGP, l'économie résidentielle domine. Il s'agit de communes dont la part de l'économie résidentielle privée (commerce de détail, services à la personne, hébergement-restauration, construction, etc.) et publique ou assimilée (administration, enseignement, santé) représente au moins 51 % de l'emploi.

Cette diversité de l'écosystème économique métropolitain est un atout à plusieurs niveaux : la Métropole s'est montrée plus résiliente face à la crise économique de 2008-2009 comparée à d'autres métropoles européennes, moins diversifiées. De plus, cette diversité permet de proposer une gamme plus étendue d'emplois.

**LA TYPOLOGIE DES COMMUNES SELON LEUR DOMINANTE ÉCONOMIQUE**



Secteur	dominant	spécifique
Économie résidentielle		
Mixte		
Services supérieurs		
Transport & logistique		
Industrie de production		
Médias, arts et culture		

	Préfecture		Réseau routier principal
	Port		Limite départementale
	Aéroport		

À cheval entre industrie et culture, les industries culturelles et créatives (ICC) sont une spécificité de la Métropole. Ces activités incluent l'ensemble des secteurs artistiques et culturels qui mettent la créativité artistique au cœur de leur production, comme les arts visuels, le spectacle vivant, les industries culturelles (musique, cinéma, édition de livre...). Elles concernent aussi les industries qui intègrent cette créativité artistique pour partie dans leur production, comme l'architecture, le design, la mode.

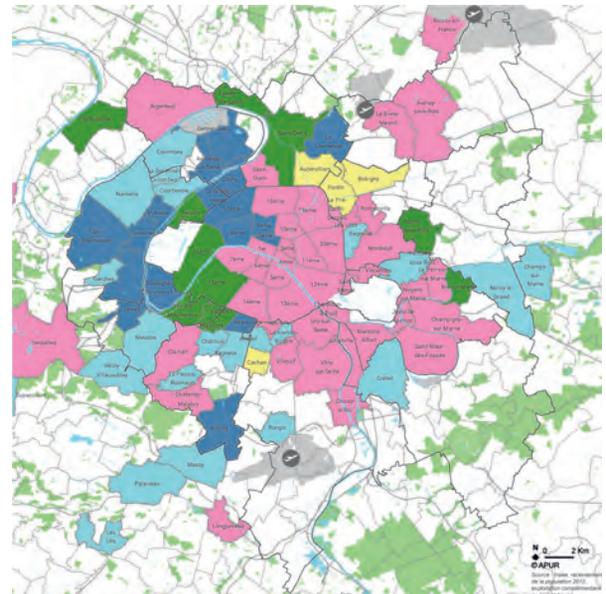
La Métropole compte 300 000 emplois dans le cœur des ICC auxquels s'ajoutent 216 000 « créatifs » qui exercent une activité dans un secteur hors ICC. Ainsi, plus de 500 000 emplois, soit 13% des emplois métropolitains sont inclus dans le périmètre de l'économie créative de la Métropole.

Leur géographie est centralisée avec des spécialisations :

- « spectacle vivant, art et antiquité, architecture et design » dans la moitié est de la Métropole ;
- « édition de jeux vidéo, logiciels » « édition de livres, presse et publicité » à l'ouest ;
- « cinéma, audiovisuel, photographie et musique » dans un continuum de communes à l'ouest (Neuilly-sur-Seine, Issy-les –Moulineaux, Vanves, Malakoff, les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements) ;
- Les communes de Saint-Denis, Epinay-sur-Seine, Rosny-sous-Bois et Bry-sur-Marne se positionnent sur un terrain plus technique avec des studios de télévision et des plateaux de cinémas ;
- Bobigny, Aubervilliers, Pantin, Cachan sont orientées sur la mode, de par la présence de grands groupes du secteur.

Ces spécialisations sont en cohérence avec les implantations historiques, c'est-à-dire l'édition et le livre dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, le cinéma à Boulogne, ou les industries techniques à Bry-sur-Marne. Des politiques locales ont également donné une impulsion comme à Issy-les-Moulineaux pour les médias, les plateaux tournages à la Plaine Saint Denis ; le territoire de la Culture et de la Création à Plaine Commune). La cartographie des ICC répond aussi à des effets d'aubaines liées aux opportunités foncières (accès à des locaux bon marché, des friches industrielles reconverties).

#### LA TYPOLOGIE DES TERRITOIRES CRÉATIFS EN 2012



#### Activité dominante des industries créatives

- Art-antiquité, spectacle vivant, design, architecture
- Mode
- Cinéma, audiovisuel
- Édition jeux vidéo, logiciels
- Édition (livre et presse), publicité

Les communes comptant moins de 300 emplois créatifs n'apparaissent pas.

## Les déséquilibres économiques et sociaux

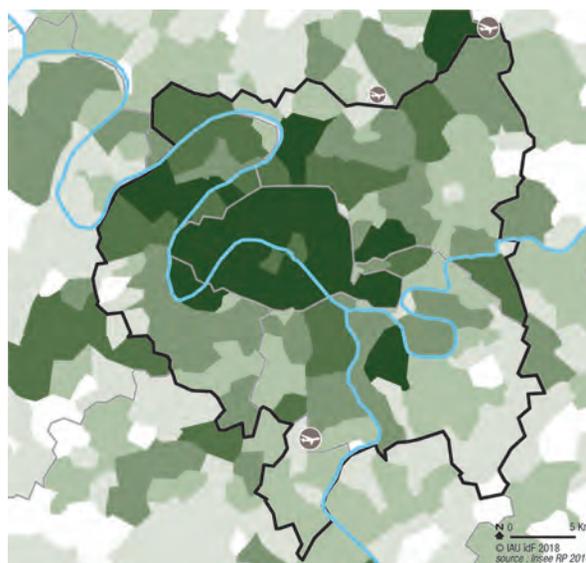
Dans la MGP, l'emploi est davantage polarisé que la population. Des flux importants convergent quotidiennement vers les grands pôles d'emploi (Paris, Paris Ouest La Défense, Plaine Commune, Grand Paris Seine Ouest...). Si les pôles et les quartiers d'affaires ont des densités d'emplois élevées et polarisent l'activité économique, celle-ci est également disséminée dans le tissu urbain, notamment les activités présentielles. Le territoire de la MGP est marqué par de forts contrastes économiques (spécialisations, équilibre emploi-actif, accessibilité, ...) et sociaux (chômage, catégories sociales).

### Des emplois plus polarisés que les actifs

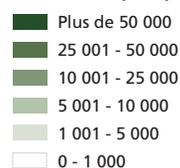
La quasi-totalité des communes ont plus de 1 000 emplois. Toutefois, l'emploi est concentré et fortement centralisé. 6 emplois sur 10 sont localisés dans 26 communes (ou arrondissements) accueillant plus de 50 000 emplois. Il s'agit de 17 arrondissements parisiens et, par ordre décroissant, des communes de Courbevoie, Boulogne-Billancourt, Saint-Denis, Nanterre, Puteaux, Levallois-Perret, Issy-les-Moulineaux, Montreuil et Créteil.

Le lieu de résidence des actifs, (et en particulier de la « main d'œuvre ») est plus dispersé que leurs emplois. Ainsi, la MGP compte 3,6 millions d'actifs de 15-64 ans pour 3,9 millions d'emploi soit un taux d'emploi de 1,1, et à titre de comparaison, le taux d'emploi régional est de 0,9. De par ces dynamiques (d'emploi et de résidence), de nombreux actifs convergent vers Paris et les Hauts de Seine, qui affichent des taux d'emploi respectivement de 1,5 et de 1,1. Une vingtaine d'arrondissements et de communes (Rungis, Puteaux, Orly, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Arcueil, Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret et Saint-Denis) ont des taux d'emplois supérieurs à 1,5.

L'EMPLOI EN 2014

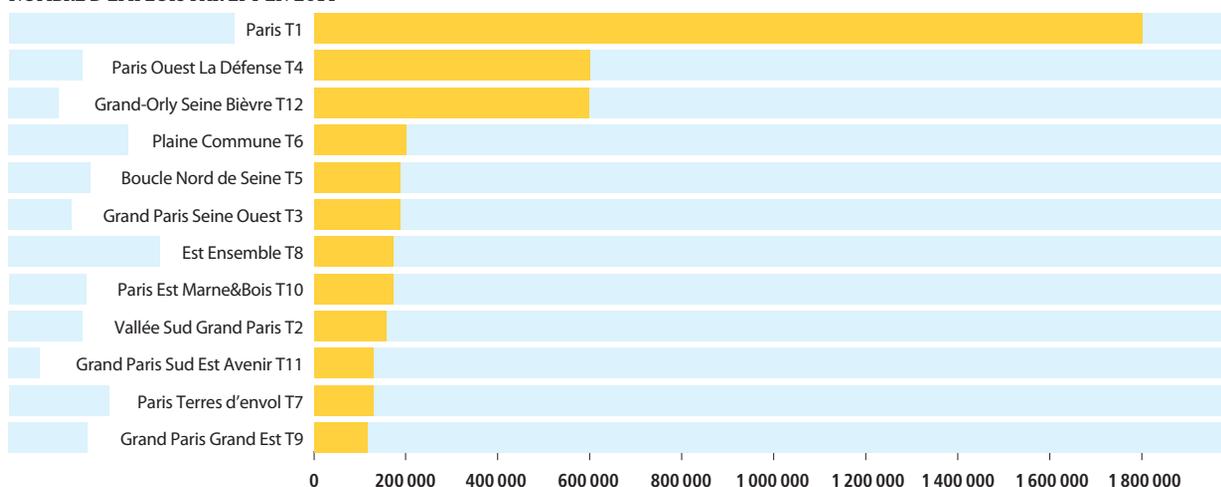


Nombre d'emplois par commune



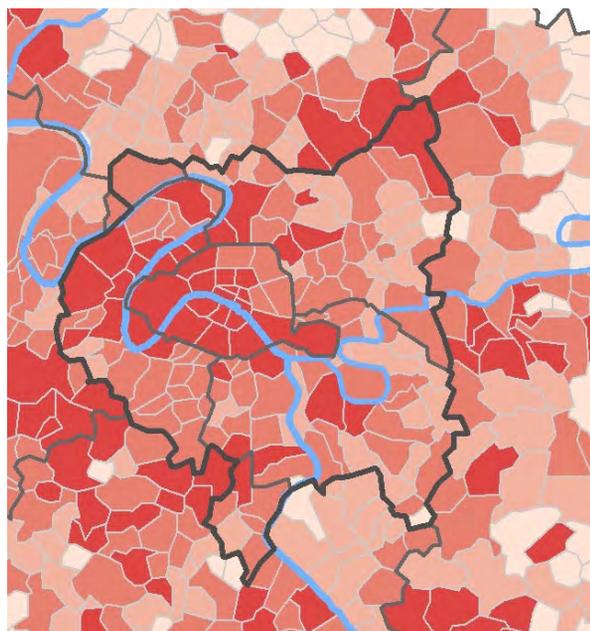
Cette polarisation plus grande des emplois que des lieux de résidence des actifs est à nuancer selon les catégories socio-professionnelles. Ainsi, la localisation du lieu de résidence et de travail des cadres est plus centralisée que celles des ouvriers. Les actifs cadres sont sous représentés dans la population de la Seine-Saint-Denis et d'une bonne partie du Val-de-Marne. Les emplois et les lieux de résidence des ouvriers sont plus dispersés.

**NOMBRE D'EMPLOIS PAR EPT EN 2014**



Source : INSEE, RP 2014 (exploitation complémentaire)

**LE TAUX D'EMPLOI EN 2014**



Nombre d'emplois occupés par des 15-64 ans /  
 Nombre d'actifs de 15-64 ans



**Des contrastes sociaux économiques forts, signes d'inégalités**

Au sein de la MGP, les contrastes sociaux sont importants. Niveau de diplôme, âge, nationalité... les populations ne sont pas égales sur le marché du travail ou face aux évolutions économiques.

En 2014, dans un contexte métropolitain où le taux de chômage<sup>(20)</sup> est de 13,3% (la moyenne régionale est de 12,5%), les taux par commune s'échelonnent entre 7,4% et 27%. Vingt communes ont un taux de chômage supérieur à 20%, et ont connu une croissance du chômage entre 2006 et 2014 supérieure à celle observée en moyenne sur l'ensemble de la MGP (de +2pts à +5 pts pour une moyenne de +1,1 pt). Ces communes sont situées dans le département de la Seine-Saint-Denis, qui est le département le plus touché par le chômage en 2014 (18,7% pour 13,3% dans la MGP et pour une croissance observée de +2,2 points entre 2006 et 2014). Les taux de chômage sont également bien supérieurs à la moyenne dans les arrondissements du nord parisien, dans certaines communes du nord des Hauts-de-Seine et du sud est du Val de Marne.

(20) Il s'agit du taux du chômage au sens du recensement, sur la base des déclarations des personnes enquêtées. Ce taux est habituellement supérieur au taux de chômage officiel BIT.

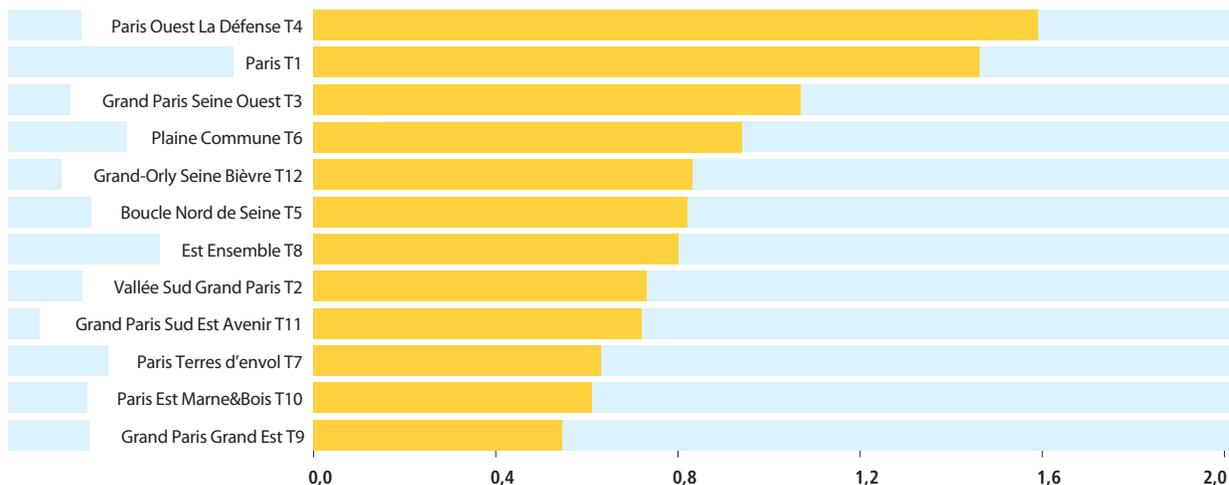
Les inégalités territoriales constatées en matière de chômage, s'observent également quant au niveau de diplôme et de revenus. Ces inégalités sont étroitement liées à la composition sociale des populations. Plus les actifs sont diplômés, plus forte est leur probabilité d'insertion sur le marché du travail. Les cadres ont un taux de chômage 4 fois moins élevé que celui des ouvriers.

Le ratio entre ménages cadres et ménages ouvriers résume ces déséquilibres spatiaux. Les contrastes sur les revenus moyens des ménages à la commune, ou encore sur la part de logements social vont également dans le même sens<sup>21</sup>.

Les évolutions économiques, en s'accompagnant d'une croissance des postes les plus qualifiés et d'un recul des postes d'ouvriers et récemment employés, fragilisent des populations déjà exposées au chômage. Ainsi, entre 1990 et 2014, trois quarts des emplois créés en Ile-de-France sont qualifiés et relèvent de fonctions stratégiques. Cette évolution ciblée, qui se double d'une dégradation d'une partie des emplois (contrats courts, temps de travail faible), accroît les inégalités et la précarisation d'une partie de la population métropolitaine.

Par ailleurs, les caractéristiques économiques rejoignent souvent les caractéristiques sociales et urbaines. Ainsi, par exemple, les emplois des cadres des fonctions métropolitaines sont surreprésentés à Paris, et dans les communes limitrophes de la capitale, majoritairement à l'ouest.

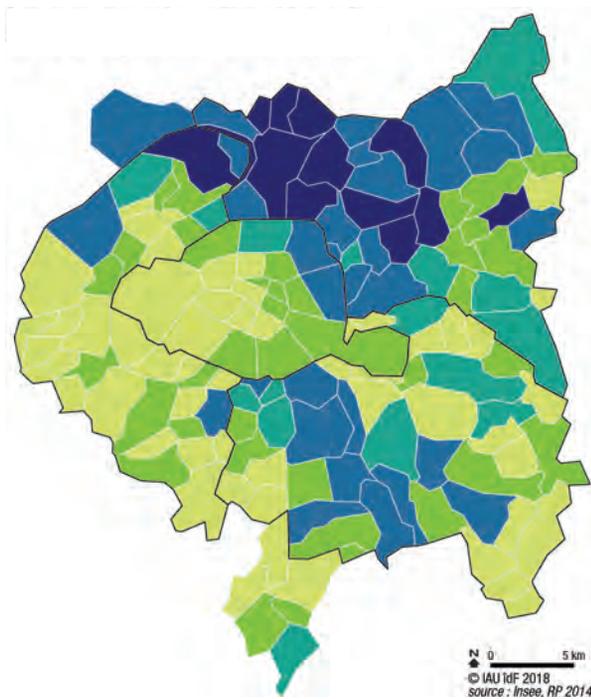
**NOMBRE D'EMPLOIS OCCUPÉS PAR DES 15-64 ANS SUR LE NOMBRE D'ACTIFS DE 15-64 PAR EPT EN 2014**



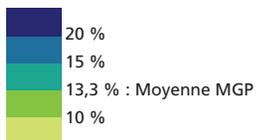
Source : INSEE, RP 2014 (exploitation complémentaire)

(21) Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris, carnet 1 : Etat des lieux des thématiques, IAU – Apur, sept 2014

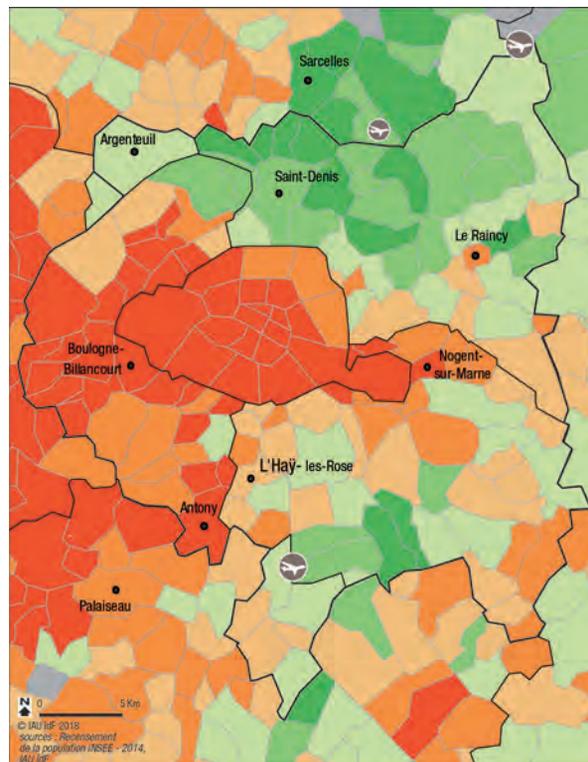
LE CHÔMAGE DANS LA MÉTROPOLÉ



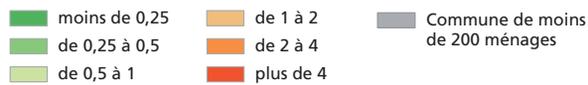
Part des actifs au chômage en 2014



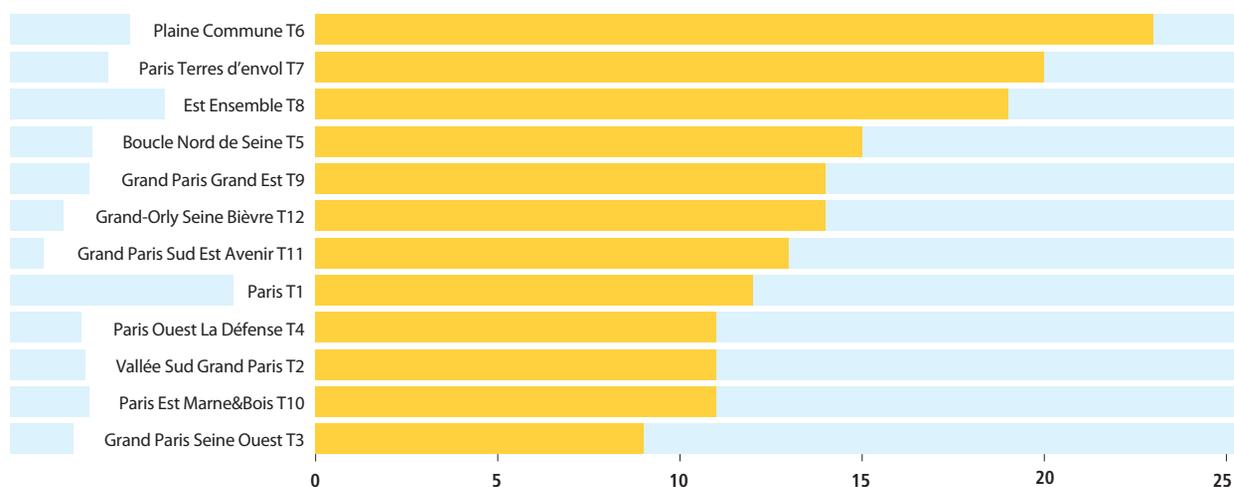
LES CADRES ET LES OUVRIERS EN 2013



Ratio ménages de cadres / ménages d'ouvriers

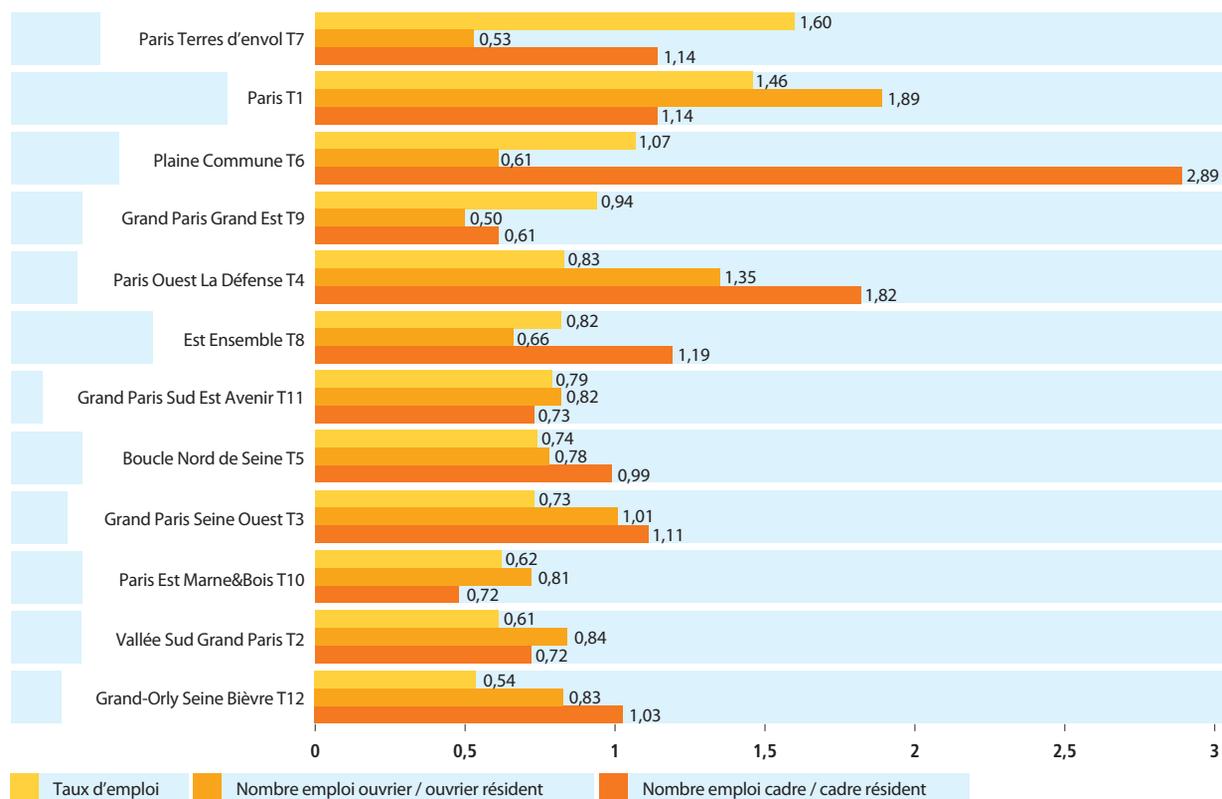


**PART DES ACTIFS AU CHÔMAGE (EN %) PAR ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EN 2014**



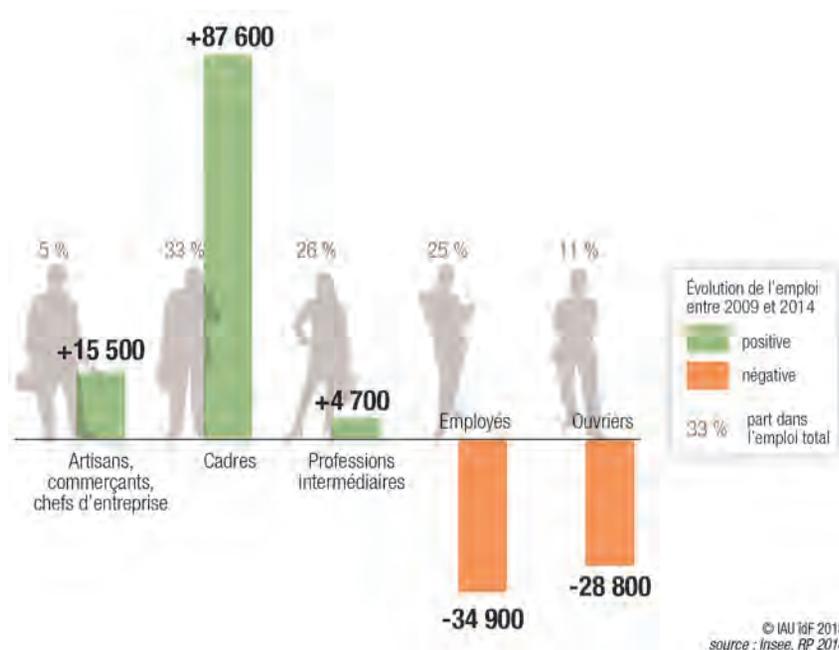
Source : INSEE, RP 2014 (exploitation complémentaire)

**TAUX D'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES DE LA MGP**



Source : INSEE, RP 2014 (exploitation complémentaire)

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 2009 ET 2014



## L'accès au numérique, vecteur d'inclusion ou d'isolement

La mutation numérique peut réduire ou accentuer les inégalités entre les individus mais également les territoires. En effet, la réussite économique et l'innovation seront de plus en plus conditionnées par la capacité d'échanger des contenus et d'exploiter en temps réel la multitude de flux de données. Pour cela, les infrastructures existantes doivent continuer à évoluer : réseaux à très haut débit, data centers, réseaux électriques. L'accès à un data center, le raccordement à la fibre la qualité de l'électricité seront des atouts attractifs pour les territoires de demain.

Dans un avenir proche, et selon les déclarations des opérateurs privés à l'État<sup>22</sup>, dans toutes les communes de la MGP, la majorité des foyers seraient raccordables en FTTH<sup>23</sup>. Cependant des poches résiduelles pourraient rester à l'écart de ces programmes de développement privés dans des zones peu denses. Une intervention des pouvoirs publics serait alors nécessaire pour corriger ces déséquilibres spatiaux.

Selon les opérateurs, la couverture sur les réseaux 1G, 2G et 3G est généralisée. Pour la 4G, les taux varient en fonction des opérateurs et vont d'une couverture totale théorique à une offre ne ciblant que les zones urbanisées. L'arrivée de la 5G réinterroge ce bilan positif. La couverture 4G ne suffira pas pour répondre à l'explosion attendue des volumes de connexion et la généralisation de la 5G sera nécessaire. Son développement pourrait à nouveau être porteur d'inégalités sur le territoire.

Les entreprises ont besoin d'offres adaptées en termes de confort d'utilisation, de débit symétrique et de sécurisation (taux de panne, délai d'intervention, délai de rétablissement). Le recours à l'informatique en nuage - le cloud - sera décisif dans l'économie du futur, particulièrement pour les PME et les TPE, puisqu'il leur permettra de bénéficier d'un niveau de puissance et de qualité de services qu'elles n'auraient pu atteindre en interne.

La MGP apparaît comme une place-clé pour les opérateurs de data centers. Les data centers sont aujourd'hui indispensables à l'économie et constituent un autre élément d'attractivité de la région, qui dispose d'environ un tiers

des sites français. Au niveau européen, ces résultats situent la région derrière Londres et Francfort. Le poids économique de l'Île-de-France, sa situation géographique à l'abri des principaux risques naturels, de bonnes disponibilités foncières situées hors zone inondable, une offre en alimentation électrique de qualité à un prix actuellement attractif, en font une place intéressante pour les opérateurs de data centers.

Ceux-ci devraient connaître un fort développement, justement pour répondre à la montée en puissance des services de cloud computing et à la multiplication des objets connectés. En parallèle, leur essor les fera peser de plus en plus sur les réseaux de distribution électrique. En effet, l'Île-de-France dispose d'un réseau robuste, mais seulement 5% de l'électricité consommée est produite sur place.

À l'échelle des individus également, l'ère numérique implique de nouvelles opportunités mais aussi des risques d'inégalités. En effet, le numérique se diffusant dans l'ensemble de l'économie, y compris dans les services publics, tous les individus devront donc avoir les compétences nécessaires pour assurer leur employabilité, au minimum des compétences de bases pour les usages de la vie quotidienne. Cependant, les fractures existent déjà. Elles sont d'ordre générationnel (seulement 18% des Français de plus de 65 ans utilisent internet en France) ou d'ordre social et économique : 2/3 des personnes à faible revenu ne disposent pas d'un ordinateur à domicile contrairement à 91% des revenus élevés - et une personne sur deux sans diplôme n'a pas accès à internet<sup>24</sup>.

L'inclusion est donc un défi majeur pour lequel se développent déjà des solutions, comme par exemple :

- Des lieux publics d'accès au numérique, ou encore des bus pour lutter contre la fracture numérique qui vont à la rencontre des publics ;
- Des espaces de partage de connaissance et de matériel comme le Labo de Rosny-sous-Bois, créée en 2008, qui évolue entre activités d'apprentissage de base du numérique et initiation à la fabrication numérique.

## Les activités économiques dépendantes de la mobilité et du logement

Le marché du logement de la MGP est très hiérarchisé : les différences de coût, de structure du parc, d'accessibilité au TC définissent des zones au profil et à l'attractivité contrastés. Les difficultés de logement sont un facteur supplémentaire de différenciation entre les individus et les territoires qui peuvent avoir un impact sur l'accès à l'emploi et le développement local.

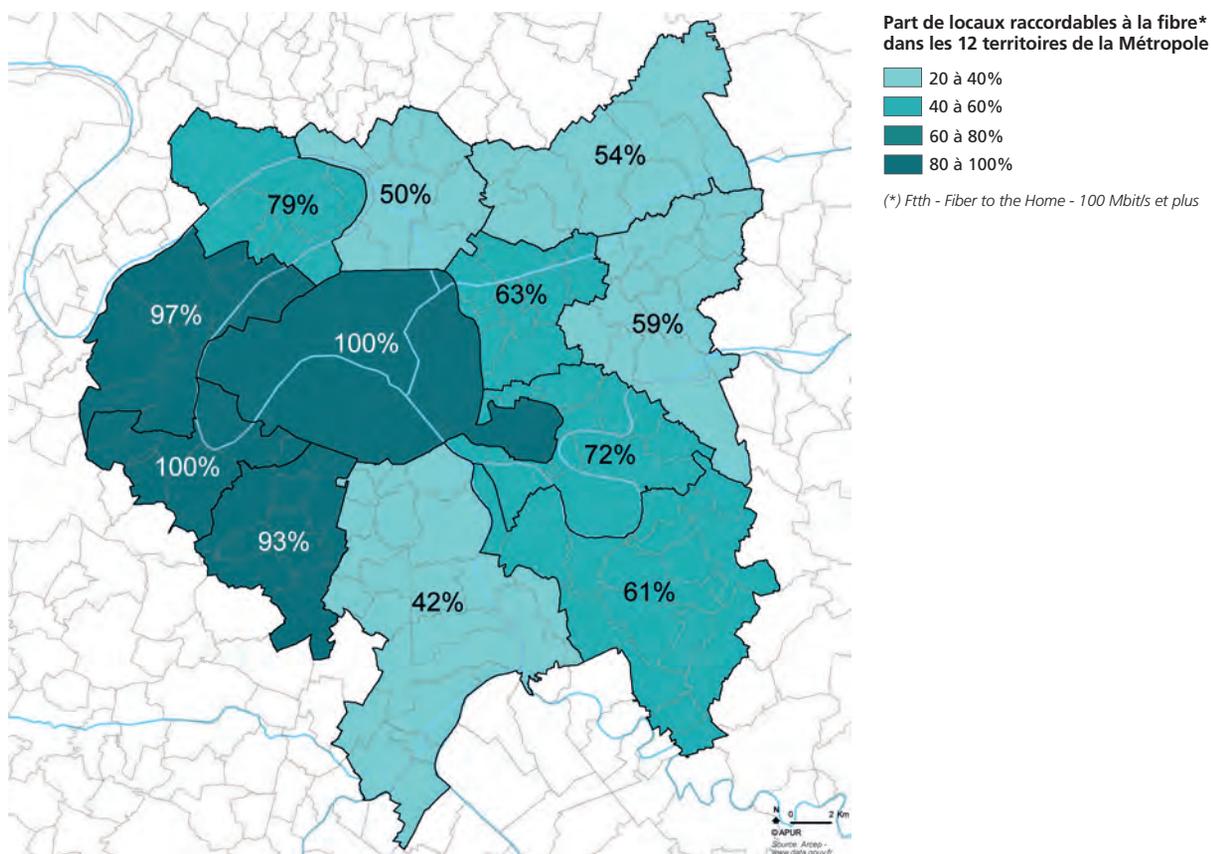
La situation du logement et les disparités d'accès à la mobilité jouent sur les situations individuelles face à l'emploi. Ainsi la proximité physique aux pôles d'emploi augmenterait les chances d'accès et de retour à l'emploi en cas de chômage<sup>25</sup>. Le logement et la mobilité peuvent également avoir un impact sur le développement économique en jouant sur l'attractivité d'un territoire, de par le poids croissant de l'économie résidentielle (soutien du tissu économique, maximisation des ressources fiscales...), ou encore l'importance de la qualité de vie comme facteur d'attractivité internationale. Ces impacts peuvent également être identifiés à travers les analyses sociologiques et économiques sur les évolutions des modes de travail et la déconnexion croissante des lieux d'emplois et de résidence (télétravail, travail mobile, tiers-lieux...), et les études sur le développement de solutions spécifiques de logement en réponse aux besoins des salariés (logement intermédiaire, projets urbains mixtes...),...Ainsi, quelques entreprises affirment avoir des difficultés à recruter, le prix du logement étant un frein à l'installations<sup>26</sup> de leurs futurs salariés.

De nombreux habitants de la MGP, se heurtent en effet à la cherté des loyers et du m<sup>2</sup>, à la rareté de certains types de logements et à la forte hiérarchisation spatiales des valeurs immobilières. Ils doivent opérer des arbitrages résidentiels souvent contraints. La précarisation de l'emploi, la diversification des modes et des horaires de travail (horaires aménagés, télé travail, lieux de travail variables...) diversifient et complexifient les navettes quotidiennes et renforcent la demande en transports collectifs.

(22) Des projets publics financés par les départements et la Région viendront desservir les 11% des foyers restants situés en grande couronne

(23) Fiber to the Home ou fibre optique jusqu'à la prise

TRÈS HAUT DÉBIT : UN DÉPLOIEMENT CONTRASTÉ



Parmi les actifs les plus contraints, on distingue :

- les ouvriers et les employés propriétaires pour lesquels l'éloignement imposé pour accéder à la propriété par les niveaux de marché peut venir entrer en contradiction avec la mobilité professionnelle ;
- les jeunes actifs pour lesquels le marché locatif raréfié au cœur de la Métropole, est devenu souvent inaccessible et l'accès au parc social trop lent pour répondre à leur besoin de mobilité ;
- les familles modestes et de classes moyennes qui ne trouvent plus à se loger dans le cœur de la Métropole compte tenu de la rareté des logements familiaux accessibles à leurs revenus ;

- ou encore les employé(e)s de services à la personne des espaces moins desservis ou moins mixtes, contraint(e)s à la fois par des horaires extrêmes et de longs trajets. Le renouvellement de l'offre transports irriguant la MGP apporté par le projet du GPE devrait permettre le désenclavement de certains territoires de l'est de la MGP et réduire les temps de transports extrêmes de leurs habitants. Mais à l'inverse, en élargissant les espaces desservant les pôles d'emploi en moins de 45 minutes (cf. carte p.51) et en élargissant les choix résidentiels possibles des actifs, il va faciliter de manière paradoxale la déconnexion entre choix personnels et familiaux et lieux de travail et favoriser les dynamiques de ségrégation qui traversent la MGP.

(24) Source Arcep, 2015

(25) Gobillon et Selod, 2007 ; Duguet et al, 2009

(26) Étude Credoc 2012 pour Medef

## Une offre culturelle et touristique, inégalée dans le monde

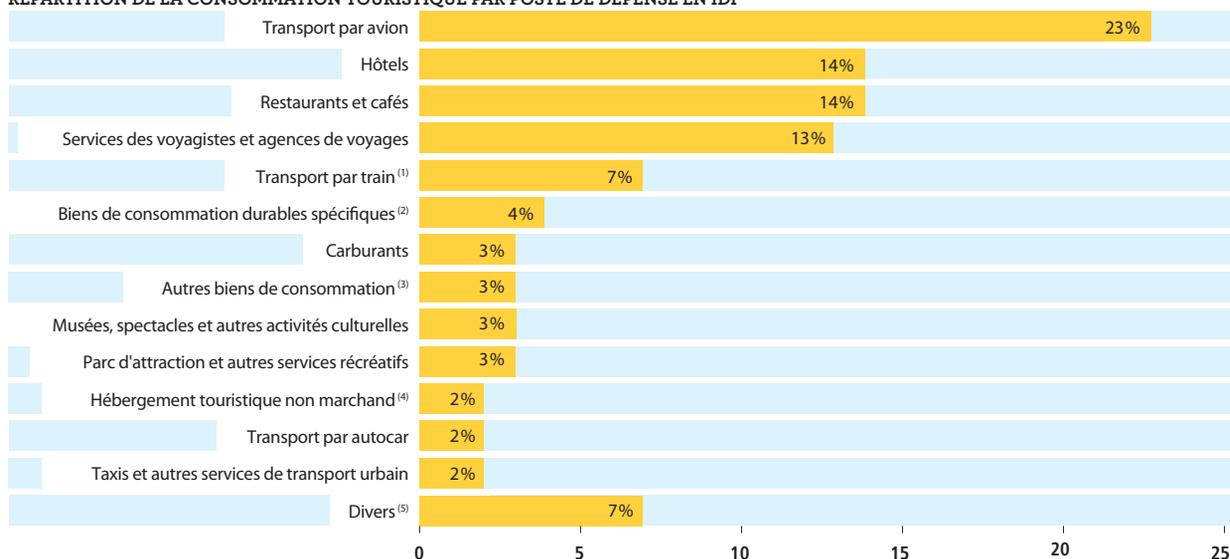
La Métropole dispose d'une multitude de lieux culturels, de sites touristiques, d'activités et d'événements qui en font une destination unique, d'envergure internationale. Elle est cependant concurrencée par des destinations renouvelées ou émergentes. Le tourisme est impacté par l'évolution des attentes, l'émergence des nouvelles technologies, et l'entrée de nouveaux acteurs, de nouvelles destinations, sur un marché concurrentiel. L'offre tend progressivement à se diversifier, mais les fréquentations sont polarisées (Paris et le cœur d'agglomération dans une moindre mesure, Versailles, Disney) alors que des sites métropolitains de grand intérêt sont méconnus. De même, l'offre d'hébergement est très concentrée alors que du foncier est disponible sur la petite couronne. La montée en puissance de formes d'hébergement alternatives élargit l'offre mais impacte la disponibilité des logements résidentiels.

## L'activité touristique et culturelle, des retombées essentielles pour l'économie et l'emploi

La Métropole est sans conteste la première destination touristique française et l'un des hotspots mondiaux. Elle doit son succès à la richesse et à la diversité de son offre patrimoniale, culturelle et touristique ainsi qu'à l'imaginaire qu'elle véhicule, notamment à l'étranger. Du fait du potentiel de développement économique de cette activité, de nombreuses destinations mondiales investissent le secteur et entrent désormais en concurrence avec la France et ses territoires. La destination se trouve concurrencée de toutes parts par des compétiteurs anciens qui se renforcent et se renouvellent (Londres ou New York par exemple), mais aussi par de nouveaux entrants, à différentes échelles : métropoles européennes pour des courts séjours, ou destinations plus lointaines de part et d'autre du monde.

En 2017, l'activité touristique de la destination métropolitaine a permis de générer 23,6 millions d'arrivées hôtelières et 49,4 millions de nuitées. Parmi les arrivées elle a

### RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION TOURISTIQUE PAR POSTE DE DÉPENSE EN IDF



Source : Insee, DGE, Compte satellite du tourisme régionalisé 2011

<sup>(1)</sup> Hors Transilien. <sup>(2)</sup> Camping-cars, bateaux de plaisance, articles de coquinerie et certains types de matériels de sport utilisés spécifiquement sur les lieux de vacances. <sup>(3)</sup> Shopping en produits locaux, souvenirs, cadeaux... <sup>(4)</sup> Résidences secondaires de vacances. <sup>(5)</sup> Campings, gîtes ruraux et autres locations saisonnières, résidences de tourisme et résidences hôtelières, villages de vacances, auberges de jeunesse, transport fluvial et maritime, location de véhicules de tourisme, location d'articles de sport et de loisirs, casinos, péages, aliments et boissons, réparation autos, soins corporels.

accueilli, 50,8 % de visiteurs nationaux (soit 10,7 millions) et 49,2 % d'internationaux (soit 10,4 millions). Le cœur de la destination reste le plus attractif. Paris concentre à elle seule plus de 68% des arrivées. Les arrivées internationales sont dominées par la clientèle européenne (soit 6 millions), notamment britannique (plus d'un million d'arrivées hôtelières) puis allemande. La clientèle des destinations lointaines est issue majoritairement du continent américain (1,7 million d'arrivées). La clientèle chinoise progresse fortement depuis 2014 avec plus de 600 000 arrivées hôtelières en 2016. La proportion des « repeaters » (visiteur qui renouvelle son séjour) est importante. Il s'agit ainsi d'un public qui a le plus de potentiel pour élargir son espace de visite aux sites situés en métropole, peu fréquentés aujourd'hui.

En 2011, la consommation touristique globale en Île-de-France<sup>27</sup> (dépenses effectuées sur place par les touristes ainsi que les dépenses de transports et d'opérateurs de voyage) est estimée à 39 milliards d'euros (soit 7 % du PIB).

En 2017, le secteur du tourisme représente, 383 433 emplois salariés<sup>28</sup> métropolitains. Les secteurs représentatifs de l'activité sont les suivants :

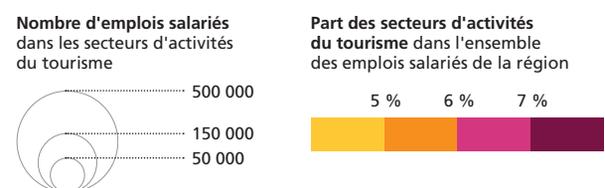
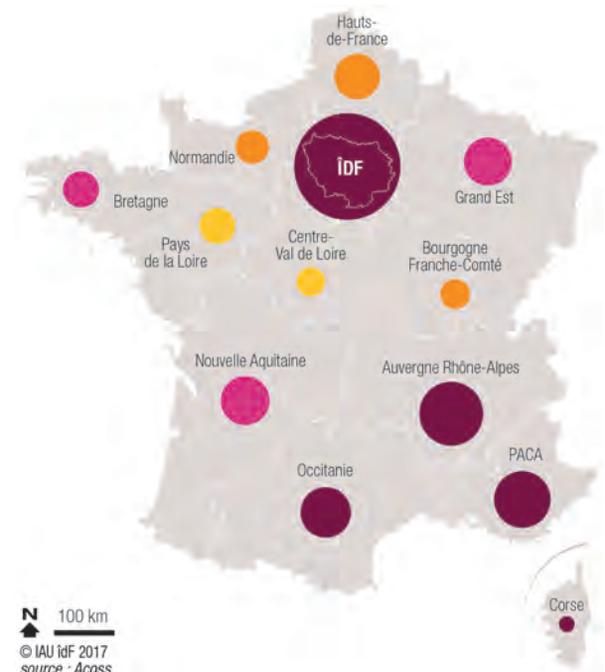
- l'hébergement avec près de 50 000 emplois ;
- les loisirs, 61 000 emplois ;
- la restauration pour près de 150 000 emplois ;
- les transports, représentant 127 000 emplois.

Ces emplois touristiques représentent 12 % de l'emploi salarié de la MGP. Si les estimations peuvent légèrement différer suivant les observatoires touristiques considérés (Acoss, CRT, OTCP...), il n'en reste pas moins que cette activité est considérable.

Les industries les plus dynamiques en termes de créations d'entreprises et de création d'emplois dans le tourisme sont celles liées à l'hébergement et la restauration des visiteurs, mais également à leur transport (dont location de véhicules), aux activités culturelles et récréatives, aux agences de voyages. La montée du digital, l'évolution des attentes des visiteurs, les besoins de personnalisation impliquent une révolution tant dans l'élaboration d'un voyage, que pour son vécu et le retour sur expérience. Ainsi, au-delà

(27) L'Île-de-France, première région touristique française, Analyse n° 20, Insee, CRT, CCI Paris Île-de-France ; juin 2015.  
 (28) Source : Acoss, Marie de Paris, OTCP in Tourisme in Paris, Key Figures 2016

#### EMPLOI TOURISTIQUE NATIONAL



de la qualité de l'offre culturelle et touristique disponible sur le territoire, la capacité d'une destination à s'imposer sur l'ensemble des étapes du parcours d'un visiteur est essentielle, de l'envie de voyage à la prise de décision, de la préparation de la visite à la visite elle-même et enfin au retour chez soi. L'accessibilité, tant matérielle (services, à l'offre touristique, déplacement ...) qu'immatérielle (sensoriel, expérientielle, personnalisée...) constitue l'un des enjeux majeurs de l'attractivité touristique d'un territoire. Ces différents enjeux sont autant d'opportunités pour la créativité et l'entrepreneuriat dans le tourisme. Sur ce terrain, les start-up, ont un rôle privilégié et interviennent sur nombre de thématiques relatives à l'activité : la mobilité (blablacar), les rencontres (greeters), les loisirs, les guides de voyages et planification (WeguideYou, Cariboo...), la billetterie, l'hébergement, etc.

## Une offre d'envergure internationale hyper centrée

La destination Paris Île-de-France est caractérisée par l'attractivité de trois pôles touristiques majeurs qui sont Paris (plus particulièrement ses quartiers centraux) avec plus de 65 millions de visiteurs par an, Disneyland® Paris (près de 15 millions de visiteurs) et Versailles (plus de 7 millions).

Près de 2 200 monuments historiques, 206 musées et 3 opéras ont été recensés dans la Métropole. Les départements limitrophes de Paris bénéficient également de sites notables qui alimentent l'offre touristique métropolitaine : le musée de l'air et de l'espace du Bourget (296 000 visiteurs en 2015, année du salon du Bourget), la basilique de Saint-Denis (155 000 visiteurs), le château de Vincennes (105 000 visiteurs), etc. Ces territoires ont investi ces lieux comme des offres spécialisées qui permettent d'agrémenter et diversifier l'offre patrimoniale parisienne. Sous forme d'événements ponctuels, d'ateliers ou de circuits, les thématiques de balades urbaines (comme la « balade street art et initiation photographique » proposée par Val de Marne Tourisme) sur le patrimoine industriel (« friches fraîches : anciennes usines réinventées » proposées par Seine-Saint-Denis Tourisme), ou encore sur la gastronomie sont investies et rencontrent un public de plus en plus large. Les réseaux sociaux ont joué un rôle essentiel dans le succès de cette nouvelle offre en permettant de cibler des clientèles précises et de toucher des publics avertis, curieux et désireux de vivre ce type d'expérience.

Mais la visibilité nationale et internationale de l'offre au-delà des sites parisiens peine à s'accroître, de nombreux sites restent méconnus ou avec des fréquentations inférieures aux potentiels de marché.

Pour élargir la gamme de l'offre à l'échelle métropolitaine, plusieurs projets sont d'ores et déjà engagés. Ils permettront de renforcer et faire émerger de nouvelles attractivités touristiques : la Cité de la Gastronomie à Chevilly-Larue, la tour Médicis à Clichy Montfermeil. En parallèle, d'autres sites ont engagé d'importants travaux d'agrandissement ou de rénovation à l'image du Musée de l'air et de l'espace du Bourget ou encore du Parc des Expo de la porte de Versailles.

L'amélioration des conditions de mobilité, en lien avec les projets du Grand Paris Express et de prolongements des lignes de métro 4, 12 et 1, etc., permettra une meilleure

### FRÉQUENTATION DES SITES EN 2015



© IAU idF 2017  
Source : Repère de l'activité touristique 2016,  
Paris Région Comité Régional du Tourisme

accessibilité aux sites métropolitains. Pour exemple, le Musée d'art contemporain du Val-de-Marne, aujourd'hui à 48 minutes depuis Châtelet (métro, bus et marche à pied) ne sera plus qu'à une vingtaine de minutes sans rupture de charge via la ligne 14.

Afin d'agrémenter, de diversifier l'offre patrimoniale parisienne et diffuser les flux à l'ensemble de la Métropole, la ville de Paris et la proche couronne investissent de nouveaux créneaux permettant de renouveler l'image de la destination et faire émerger une offre nouvelle en matière de tourisme urbain. On peut notamment citer les initiatives suivantes

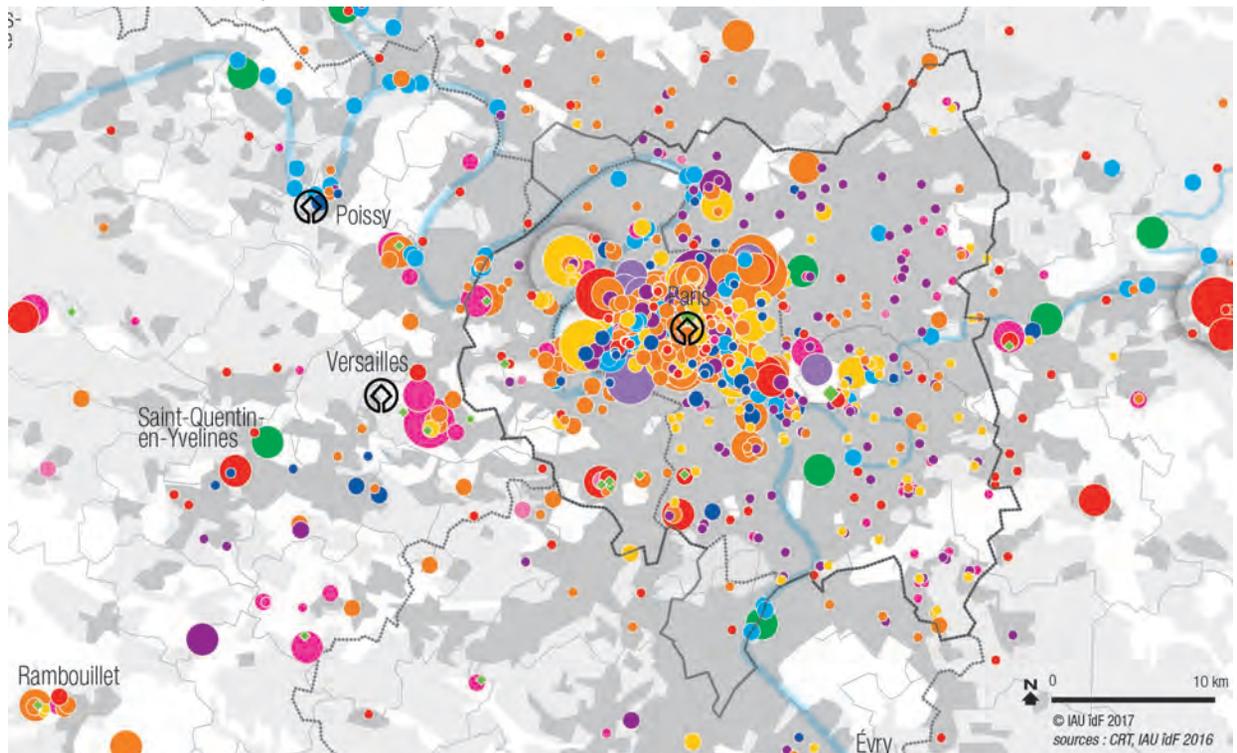
- La signature du contrat de destination « Paris Ville Augmentée » mis en œuvre par les départements de la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, Les Hauts-de-Seine, la Ville de Paris mais aussi la RATP et le Welcome City Lab dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Etat, qui est un partenariat ayant pour objectif de promouvoir une offre touristique « différenciante » qui émerge le plus souvent dans les départements et a pour objectif de devenir complémentaire par rapport à l'offre parisienne existante. Les thématiques suivantes ont été identifiées : l'Art de la ville (Architecture, Street Art, 1 % culture), l'Art contemporain, la Ville cosmopolite (produit touristique de visite, balade), la Ville festive (Paris la nuit), la nature et l'eau en ville (canaux, parc de La Courneuve.). Ainsi, sous forme d'événements ponctuels, d'ateliers ou de circuits, des balades urbaines (« balade street art et initiation photographique »), des visites autour du patrimoine industriel, des rencontres sur la gastronomie

et d'autres formats touristiques sont régulièrement proposées et rencontrent un public de plus en plus large ;

- La diffusion d'information, le « porter à connaissance » auprès des tours opérateurs et guides touristiques via le salon professionnel « Rendez-vous en France » qui a privilégié pour 2018 les sites de proche couronne. Le salon s'est ouvert par une visite aux Puces de Saint-Ouen, une visite de la Défense, et une soirée à la Seine Musicale a été organisée pour l'évènement.

L'élargissement des fréquentations en métropole passe par le déploiement de nouveaux circuits thématiques et le développement d'une offre hôtelière adaptée. De nombreuses offres de visites sont régulièrement proposées, mais elles restent souvent trop confidentielles, ou destinées à un public restreint et gagneraient à être mieux valorisées. Ces initiatives laissent entrevoir un élargissement des flux des visiteurs depuis un cœur fréquemment saturé vers de nouveaux territoires.

**SITES CULTURELS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS**



**Sites touristiques et de loisirs**

- ⊗ Site Unesco
- Lieu d'exposition, musée, écomusée
- Édifice public
- Édifice religieux
- Château ou demeure
- Maison d'homme ou de femme célèbre et illustre
- Parc d'attractions, de loisirs et parc à thème
- Île de loisirs régionale
- Halte ou escale fluviale
- Patrimoine industriel et architectural
- Jardin remarquable

**Rayonnement**

- national / international ..... plus de 400 000 visiteurs / an
- métropolitain ..... de 70 000 à 400 000 visiteurs / an
- bassin de vie ..... de 10 000 à 70 000 visiteurs / an
- local ..... moins de 10 000 visiteurs / an
- pôle touristique (hors Paris)

## Une offre d'hébergement majoritairement parisienne

Plusieurs formes d'hébergement touristique sont à considérer. L'hébergement dit non marchand est évoqué dans le cas du logement en famille ou chez des amis, mais aussi de manière plus collaborative par le déploiement d'un hébergement alternatif. Il est très difficile d'estimer le poids de ce mode d'accueil. Les informations concernant l'hébergement marchand sont plus précises, ce dernier étant identifié en termes de nuitées hôtelières et faisant l'objet d'un financement de la taxe de séjour.

En 2017<sup>(29)</sup>, 49,4 millions de nuitées ont été enregistrées par des touristes français et internationaux. La durée moyenne de séjour en hôtellerie est de 2,1 nuits. 60 % des touristes ont séjourné en hébergement marchand en métropole (un ratio qui est de 68,4 % à Paris intra-muros). Le taux d'occupation hôtelier annuel moyen en 2017 est de 75,2 %.

Mais l'hébergement hôtelier de la Métropole est inégalement réparti : 70 % de sa capacité (sur les 116 000 chambres hôtelières) est localisée dans Paris intra-muros, et la capacité de l'offre 4 et 5 étoiles est de 75 % pour Paris intra-muros. Ainsi, des difficultés apparaissent quant à la saturation des hébergements au vu de son taux d'occupation et la montée en gamme de l'offre (donc des prix) en lien avec un foncier peu disponible pour cette forme d'hébergement.

Cependant, la répartition spatiale de l'offre hôtelière évolue progressivement. La rareté du foncier disponible dans la capitale, ses coûts élevés, l'extension de la desserte métropolitaine, l'intervention des politiques publiques et d'investisseurs privés permettent un développement de l'hébergement touristique dans les communes limitrophes. Saint-Ouen par exemple accueille depuis peu le Mob Hotel « Paris Les Puces ». Il s'agit d'une hôtellerie avant-gardiste, issue d'un projet coopératif, centrée sur la sobriété des chambres, la rencontre et le partage. De même en 2019, le « Solar Ecole-Hôtel » devrait ouvrir ses portes à Ivry-sur-Seine. Il s'agit d'un hébergement « éco-conçu » qui sera aussi un lieu de formation au développement durable.

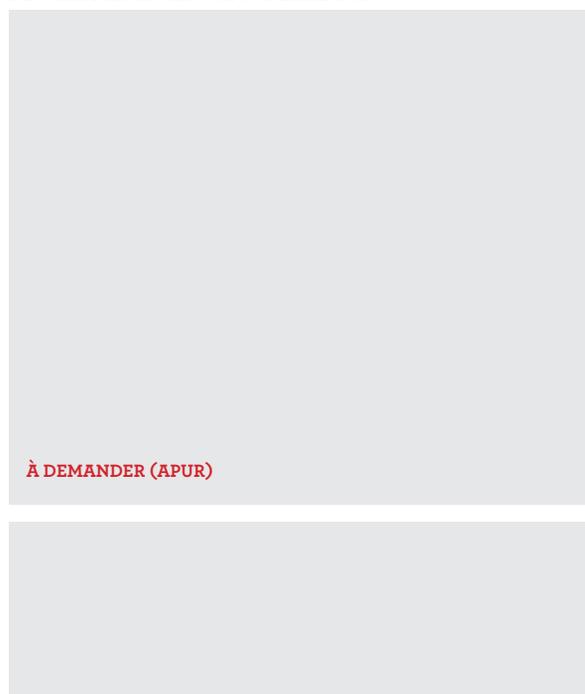
Depuis 2008, l'offre d'hébergement a fortement évolué avec l'essor des locations de meublés touristiques, dont l'émergence est favorisée par le développement des

plates-formes collaboratives a favorisé l'émergence de la location de meublés touristiques. Airbnb propose 84 000 logements. En 2017, 2,3 millions de personnes ont choisi cette forme d'hébergement. Elle s'étend désormais aux départements limitrophes et en région.

Parmi l'offre d'hébergement, on assiste aussi à l'émergence d'hébergements alternatifs à l'hôtel qui tendent à se développer (échange d'appartements, micro-hôtels, campings, appartements dans les résidences hôtelières, « couchsurfing », auberges de jeunesse). Les hébergements insolites ont le vent en poupe, car cette offre a l'avantage de ne pas être uniquement localisée dans les quartiers et lieux où se concentrent les hôtels, permettant ainsi de disperser géographiquement les flux.

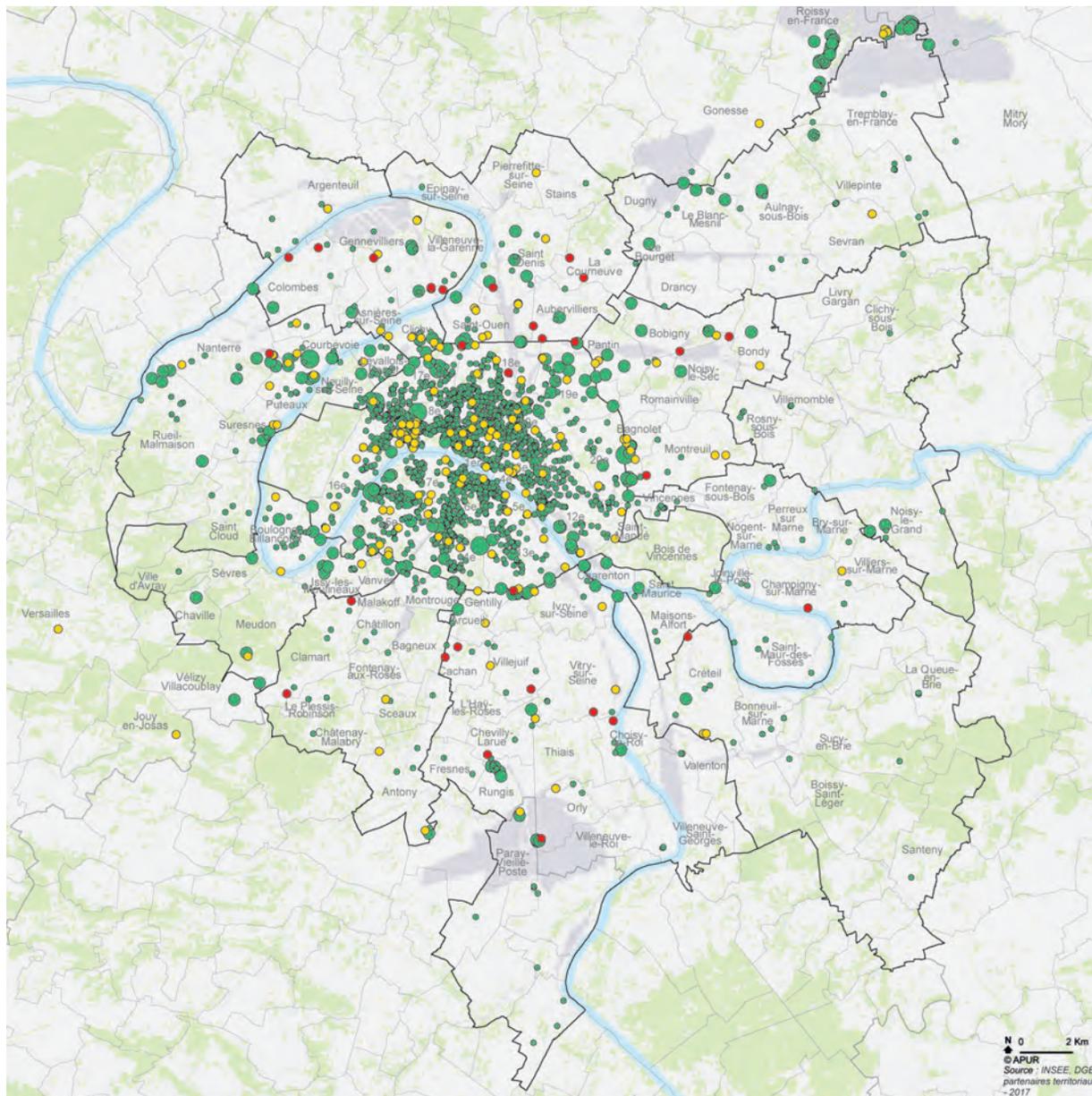
L'essor de l'hébergement touristique alternatif, si il a permis dans un premier temps de répondre à la saturation des hébergements parisiens et de permettre un relatif abaissement du prix du séjour, a cependant également impacté la disponibilité du logement résidentiel et nécessite désormais la mise en œuvre d'une réglementation adaptée.

### DES CHIFFRES EN HAUSSE SUR LA RÉGION



(29) Le tourisme à Paris, chiffres clés, Paris Office du tourisme et des congrès. [www.parisinfo.com](http://www.parisinfo.com).

RÉPARTITION DE L'OFFRE HÔTELIÈRE PAR DÉPARTEMENT



Capacité d'accueil hôtelière et projets

- site disponible
- projet d'ouverture

Hôtel existant (\*)

- plus de 500 chambre
- de 101 à 500 chambres
- de 1 à 100 chambres

(\*) donnée disponible seulement dans la MGP

## La logistique, indispensable au fonctionnement métropolitain

●

La réorganisation des schémas logistiques et l'émergence de nouveaux modes de consommation concourent à la nécessité d'installer de nouveaux lieux logistiques et implicitement de leur réserver du foncier dédié, en particulier dans le marché de consommation. La Métropole a ainsi besoin d'accueillir les fonctions dont dépend son dynamisme économique. Cependant, le phénomène de desserrement logistique francilien continue aujourd'hui et l'offre disparaît de l'espace métropolitain. Les acteurs de l'immobilier cherchent à se positionner sur les espaces d'activités urbanisés pour maintenir et réintégrer cette activité support. Pour autant, cette fonction est trop souvent absente des opérations d'aménagement et des programmes immobiliers, que ce soit dans les zones qui accueillent déjà la fonction, ou non.

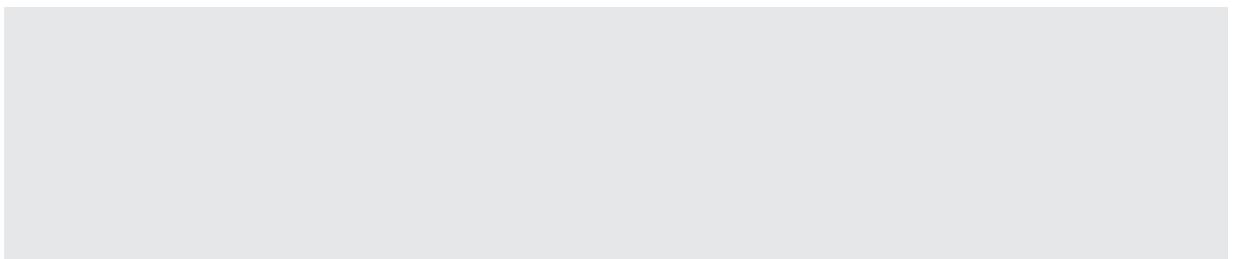
Le nombre d'habitants de la Métropole, ainsi que le rôle majeur de son économie dans le contexte national, génèrent des flux massifs de marchandises et nécessitent une offre logistique compétitive et à même de répondre aux besoins. En effet, la logistique est l'un des piliers de l'attractivité économique. Son efficacité repose sur trois supports fondamentaux :

- les réseaux de transport (route, voie ferrée, voie navigable) et les espaces de stationnement, de livraison et d'enlèvement ;
- les interfaces multimodales constituées des ports maritimes et fluviaux, des aéroports, des chantiers combinés et des Installations Terminales Embranchées fer (ou ITE) ;
- les interfaces logistiques qui correspondent à l'immobilier - c'est-à-dire les entrepôts ou plateformes - et au mobilier, telles que les consignes.

**CARTE RÉGIONALE EN COURS** (APUR\_ILL\_A33)



À VENIR (IAU)



## Une logistique qui se redessine

Le parc logistique de la MGP compte 3 millions de m<sup>2</sup> soit 19% du parc francilien, et 784 entrepôts soit 48% des entrepôts localisés en Ile-de-France. Le réseau autoroutier, ferré et fluvial, et les équipements multimodaux convergent ainsi vers la Métropole, qu'ils connectent au bassin parisien, au territoire national et au monde.

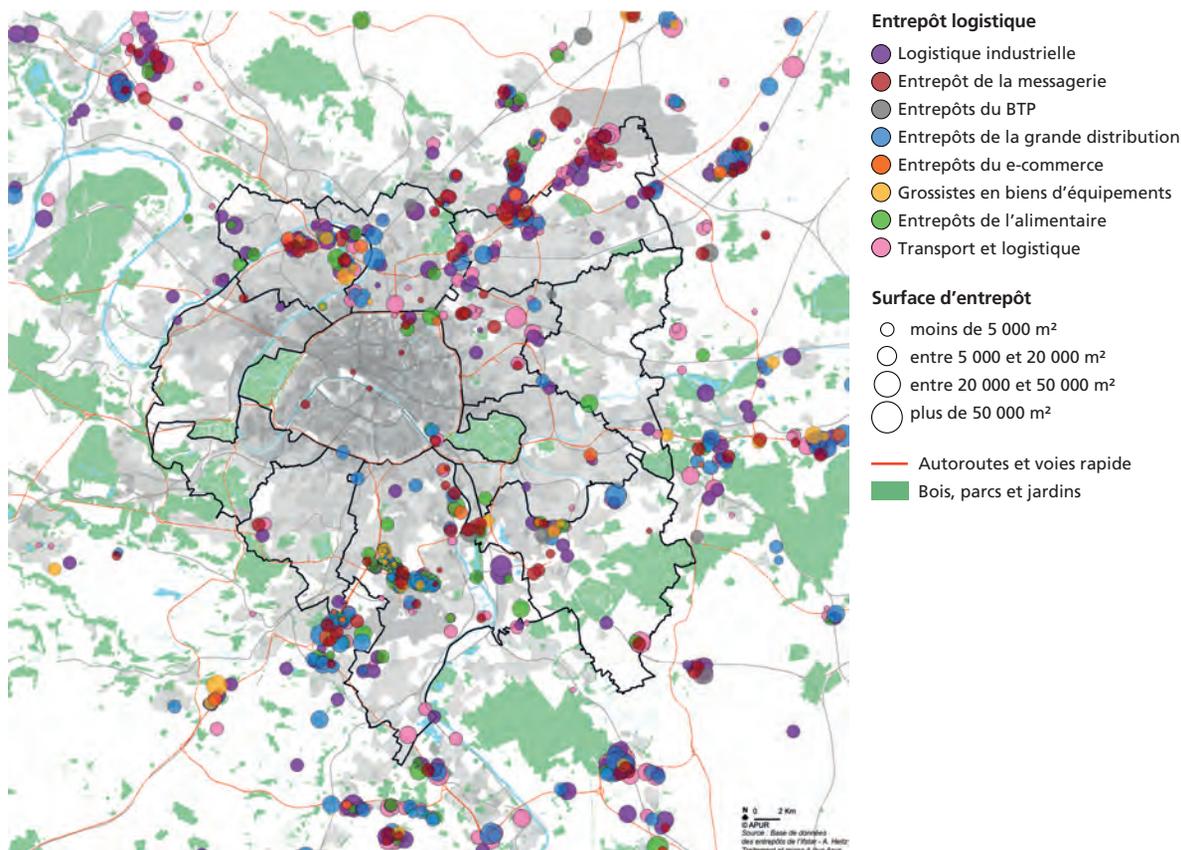
La Métropole se situe au cœur du bassin logistique le plus dynamique de France. En effet, en Europe, Paris-Île-de-France est en tête des métropoles pour les transactions, preuve du dynamisme de ce secteur. C'est aussi l'une des « régions capitale » qui proposent des loyers parmi les plus bas d'Europe (56 €/m<sup>2</sup>).

La diversité des entrepôts, de par leur taille (200 à 100 000 m<sup>2</sup> pour une moyenne francilienne de 10 000 m<sup>2</sup>) et leurs fonctions (messagerie, alimentation, grande dis-

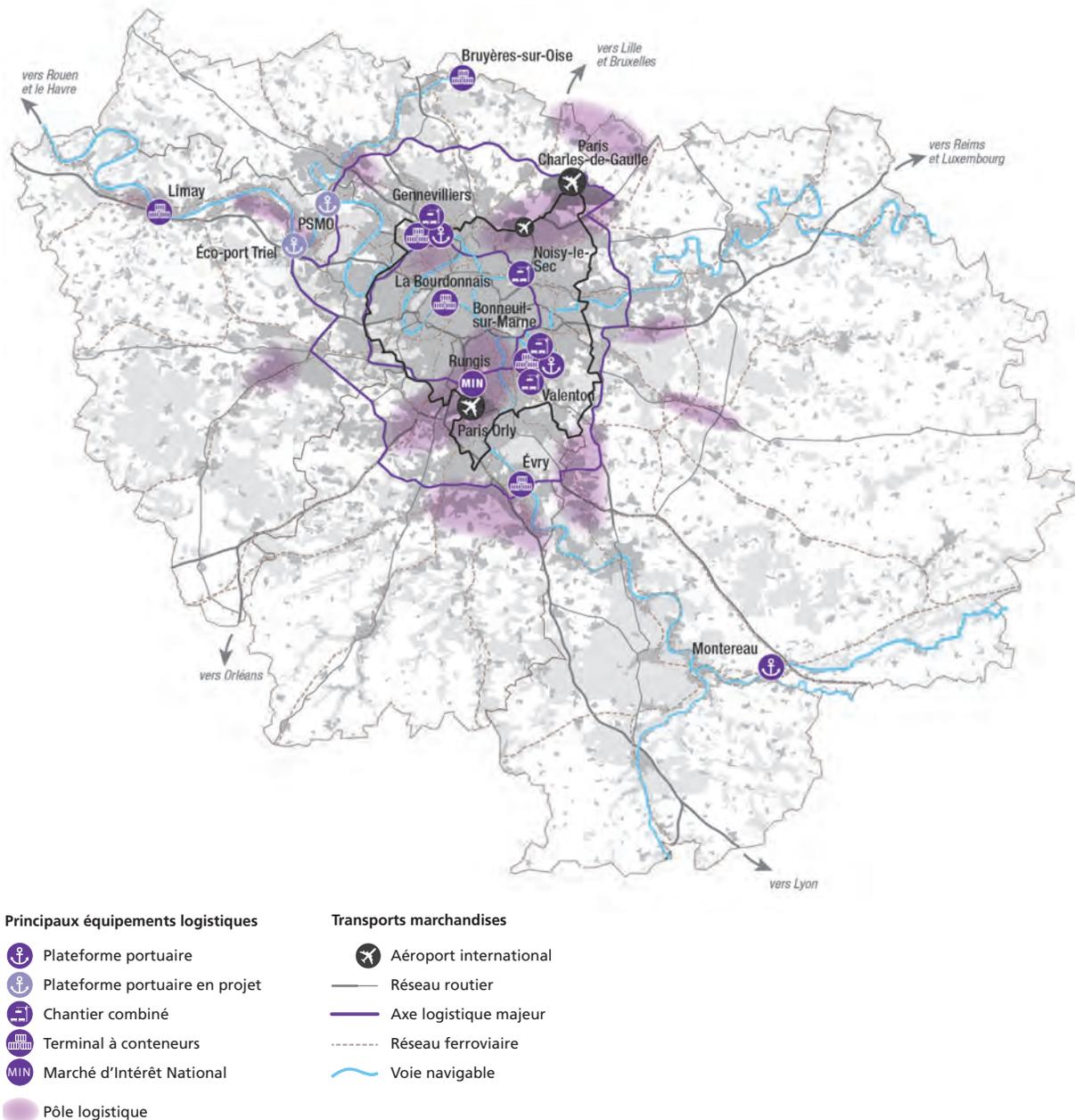
tribution, e-commerce, ...) caractérise la richesse de cette filière. Cela dit, à proximité du cœur de métropole, la taille moyenne de ces entrepôts diminue pour une taille médiane qui se situe autour de 2 000 m<sup>2</sup>. Ceci explique que la MGP concentre 48% des entrepôts pour 18% des surfaces.

Les entrepôts se positionnent dans trois environnements : les parcs logistiques, les zones d'activités ou sur des sites isolés. Aujourd'hui, leur géographie suit très clairement les grands axes de communication dans le croissant est de la région francilienne. Ce tropisme oriental s'explique par les liaisons commerciales majeures que l'Île-de-France entretient avec les pôles économiques nord et sud européens et par la structure des réseaux ferroviaires et autoroutiers qui ramènent la majeure partie des trafics vers la moitié est de l'Île-de-France et sur les radiales, la Francilienne en tête.

### LES ENTREPÔTS LOGISTIQUES DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



LE PARC LOGISTIQUE IMMOBILIER : STOCK ET DYNAMIQUE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES



**LE PARC LOGISTIQUE DE LA MÉTROPOLÉ**



Les sites sont majoritairement situés en Seine-Saint-Denis dans les secteurs de Plaine Commune à Aulnay-sous-Bois et au Blanc-Mesnil pour le parc d'activités privé de Garonor ainsi qu'à Roissy, ou dans le Val-de-Marne sur le port de Bonneuil-sur-Marne et le secteur d'Orly-Rungis en lien avec le MIN (Marché d'Intérêt National). La plate-forme multimodale de Gennevilliers constitue quant à elle le pôle logistique des Hauts-de-Seine.

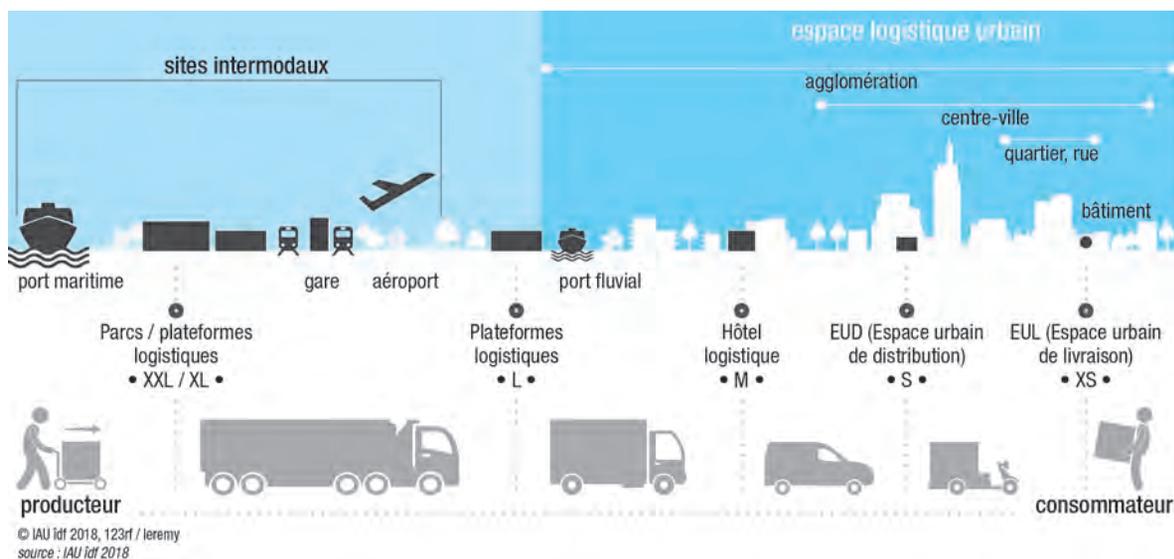
La Métropole est dotée d'un maillage logistique qui tend à diminuer depuis les années 1990, alors que les surfaces construites augmentent (+ 40% entre 1987 et 2008), et se reportent (9%) en petite couronne<sup>30</sup>, poussées par un accroissement des surfaces unitaires. Par exemple, entre 1974 et 2010, les agences de messagerie ont quitté la ca-

pitale pour se multiplier en périphérie. Ce phénomène de desserrement de 12 km a allongé au global la distance de livraison pour la zone dense et généré une émission de 16 000 tonnes de CO<sub>2</sub> supplémentaires<sup>31</sup>.

Si cet éloignement correspond à une financiarisation du marché immobilier logistique, à la raréfaction foncière en zone centrale, et au déploiement sur de plus grandes emprises, on assiste aujourd'hui à un renouveau dans la Métropole. Les pratiques comme la *same day delivery*<sup>32</sup>, H+, etc., transforment la géographie de la filière, sa morphologie et ses pratiques. Les formats se multiplient, les modèles se diversifient allant des méga plateformes de plus de 100 000 m<sup>2</sup> à des outils qui occupent quelques m<sup>2</sup> voire quelques cm<sup>3</sup> pour livrer jusque chez le consommateur. De par ces nouvelles pratiques, il s'agit de faire face aux nouveaux besoins d'espace dans le marché, dans le bassin de consommation métropolitain.

Un marché en cours de définition cherche ainsi à réinvestir le bâti existant, et notamment les friches industrielles et logistiques. Les espaces logistiques « conventionnels » en milieu dense débutent leur métamorphose en se verticalisant, se mixant parfois à d'autres usages, voire en étant

**DU PORT MARITIME À LA BOÎTE AUX LETTRES : LES OUTILS LOGISTIQUES DE LA SUPPLY CHAIN DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR**



(30) Source : DRIEA

(31) Source : L Dablanç, D Andriankaja, Ifsttar, 2011

(32) Livraison le jour même de l'achat sur internet

multimodaux. La rareté foncière reste cependant d'actualité, et il y a une forte concurrence entre les usages du foncier urbanisé, ce qui explique pourquoi logistique fait partie des activités de proximité qui sont repoussées. Ainsi, entre 2003 et 2012, la surface consacrée aux activités économiques a chuté de 200 ha en petite couronne.

Les emprises industrielles en mutation ou en friche, les zones d'activités se renouvellent, au profit d'autres fonctions telles que l'habitat ou le tertiaire, pour lesquelles les marges sont plus attractives. L'intégration de la logistique dans les projets d'aménagements et les documents d'urbanisme reste à ce jour exceptionnelle. Abstraction faite des constructions de logements, les m<sup>2</sup> tertiaires ont absorbé 70% de la surface autorisée en petite couronne alors que la logistique y totalise 13%, contre 48% en grande couronne entre 2010 et 2015 [données ORIE]. Aujourd'hui l'emprise surfacique des grands services urbains représente 1,2% des 814 km<sup>2</sup> de la Métropole, dont moins de la moitié revient à la logistique.

## Un mode transport routier prédominant

Chaque année, plus de 200 millions de tonnes de marchandises circulent sur les axes routiers, ferroviaires et fluviaux en Île-de-France. Le mode routier est majoritaire, et transporte 203 millions de tonnes chaque année. En parallèle, 16 millions de tonnes transitent par voie fluviale, et 10 millions par voie ferrée (un trafic en régression constante). Avec 2.2 millions de tonnes de fret aérien dans CDG et Orly, Aéroports de Paris fait partie des 10 premiers aéroports mondiaux.

Chaque semaine 4,4 millions de livraisons et enlèvements de marchandises ont lieu dans les entreprises franciliennes (hors flux de services urbains - tels que les déchets ménagers - déplacements des particuliers pour achats, etc.). Une large moitié (62%) a lieu dans la Métropole du Grand Paris.

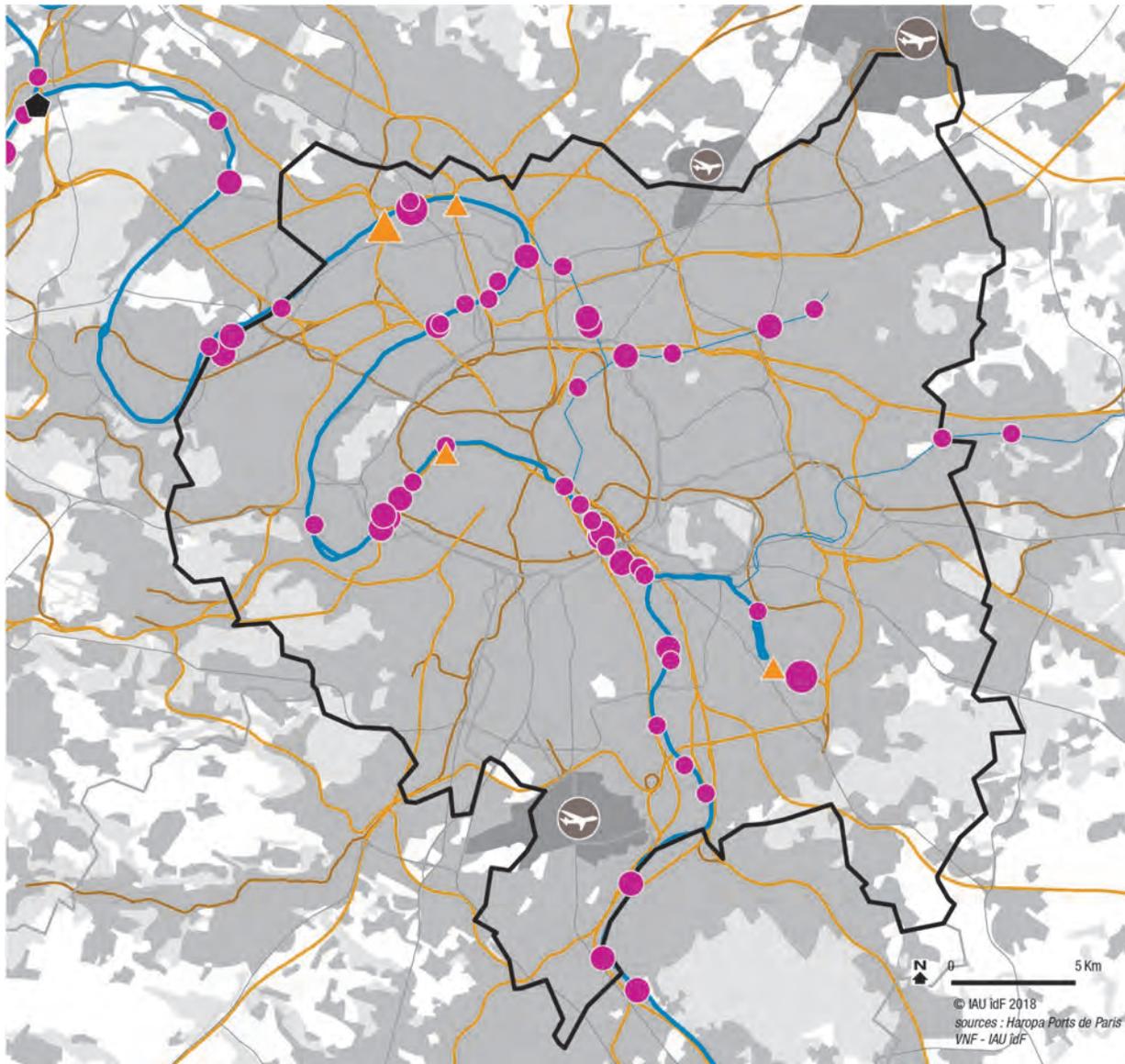
Si la route est incontournable dans le système logistique actuel, le trafic routier est la première cause de pollution atmosphérique. Il est responsable de 32% des émissions de gaz à effet de serre. Le maillage routier et la circulation, y compris celle générée par l'éloignement des entrepôts, contribuent au fait que la MGP détient le record européen du trafic routier et de congestion. Les poids lourds, qui participent pour environ 50% des flux de marchandises et seulement 6% des kilomètres parcourus dans la Métropole, sont le 2ème contributeur en émission de polluants du transport routier, derrière les véhicules particuliers. Ils représentent 30% des émissions de polluants. En conséquence, 1,5 million de personnes dont 1 million de Parisiens sont exposés aux valeurs limites de NO<sub>2</sub> (40 µg/m<sup>3</sup>). 1,72 million de Franciliens sont exposés à des niveaux de bruit dus au trafic routier supérieurs à la limite réglementaire (à 68 dB), autour des axes de circulation.

Ainsi, les modes alternatifs à la route sont essentiels. Les chantiers combinés font partie des solutions multimodales efficaces sur les flux de longue distance. Mais le transport ferroviaire fret est concurrencé par le réseau francilien des voyageurs. Les trois chantiers combinés actifs existants en Île-de-France sont localisés dans le territoire de la Métropole : Noisy-le-Sec, Valenton et Bonneuil-sur-Marne. 322 300 « boîtes » y ont été manutentionnées en 2013<sup>33</sup>. En guise de comparaison, Valenton est aussi le premier chantier en France en termes de trafic.

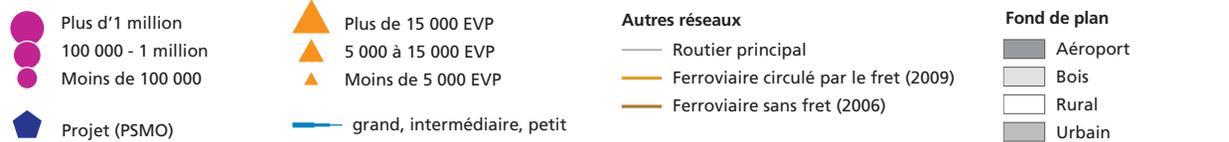
En parallèle de ces flux routiers, la Métropole est dotée d'un réseau navigable et portuaire exceptionnel au cœur du premier bassin pour le trafic fluvial en France, à savoir le bassin de la Seine. Les ports urbains, si petits soient-ils, représentent 80% des manutentions portuaires. Les grands sites historiques multimodaux de la Métropole - Gennevilliers et Bonneuil-sur-Marne - dominent le trafic des plateformes. Dès lors, avec 70% du trafic lié à la filière BTP, les ports participent à la (re)construction de la Métropole. Ceux-ci sont déterminants pour assurer les connexions avec le monde, le bassin de la Seine et la Métropole.

(33) Source : DRIEA 2016

L'ACTIVITÉ FLUVIALE PORTUAIRE EN 2015



Activité fluviale portuaire en 2015 en tonnes



## Des réseaux de transports puissants mais fortement sollicités

La mobilité métropolitaine se distingue par la part importante des déplacements de proximité et le rôle prépondérant de la marche et des transports collectifs. Dans la Métropole, les déplacements peuvent s'appuyer sur des réseaux de voirie et de transport urbain relativement denses mais également très fréquentés, voire saturés aux périodes de pointe. Par ailleurs, la finesse de desserte par les transports publics n'est pas uniforme sur l'ensemble de la Métropole, rendant certains territoires encore largement tributaires de l'automobile. Face à ces défis, plusieurs processus sont d'ores et déjà enclenchés : création ou prolongement de lignes de transport ferroviaire, refonte de la desserte par les bus, requalification des grands axes routiers, intégration de mobilités innovantes, etc. Ils sont autant de réponses aux mutations récentes de la mobilité, et dont la Métropole est un terrain d'expression privilégié.

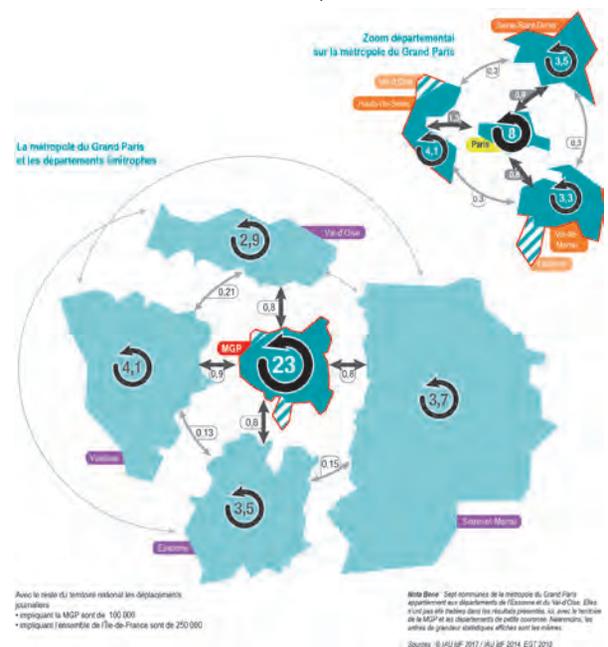
### Une demande de déplacement à l'aune d'une densité urbaine exceptionnelle

Les flux générés par la Métropole représentent 26,3 millions de déplacements par jour ouvré, tous motifs confondus. Ils représentent près des deux-tiers de l'ensemble des déplacements en Île-de-France. Parmi ceux-ci, la grande majorité est générée par les habitants de la Métropole eux-mêmes : 23 millions de déplacements quotidiens, soit 90 % des flux. La MGP échange également avec les territoires franciliens extérieurs, à hauteur de 3,3 millions de déplacements chaque jour, et avec le reste du pays pour 100 000 déplacements journaliers.

S'ils sont les plus nombreux, les déplacements internes à la Métropole sont également de courte portée : 80 % font moins de 5 km avec une portée moyenne de 2,7 km (contre 4,4 km pour l'ensemble de l'Île-de-France). Les déplacements internes à un même département sont prépondérants (80 %), en particulier concernant Paris qui concentre à

elle-seule 8 millions de déplacements internes chaque jour. Les déplacements internes à la Métropole se répartissent quasiment à parité entre ceux liés à Paris (47 %) et ceux qui s'effectuent sans lien direct avec Paris (53 %).

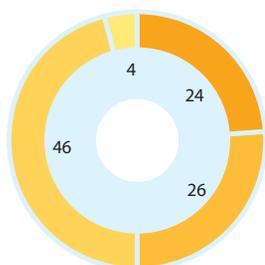
### LES DÉPLACEMENTS JOURNALIERS, TOUS MODES ET TOUS MOTIFS



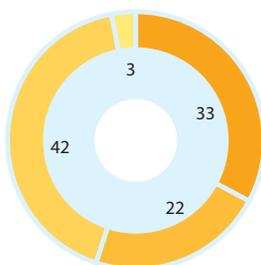
### Nombre de déplacements journaliers (en millions) Inter et intra-départementaux



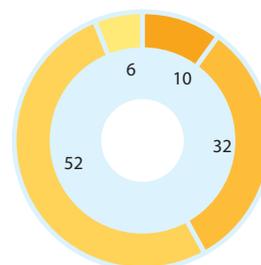
MODE DES DÉPLACEMENTS DES MÉTROPOLITAINS



MODE DES DÉPLACEMENTS DES MÉTROPOLITAINS HORS PARIS



MODE DES DÉPLACEMENTS DES MÉTROPOLITAINS PARISIENS



Source EGT 2010 – IdF Mobilités OMNIL DRIEA / traitement IAU - idF

DISTANCES MOYENNE DES DÉPLACEMENTS DES MÉTROPOLITAINS



DISTANCES MOYENNE DES DÉPLACEMENTS DES MÉTROPOLITAINS HORS PARIS



DISTANCES MOYENNE DES DÉPLACEMENTS DES PARISIENS

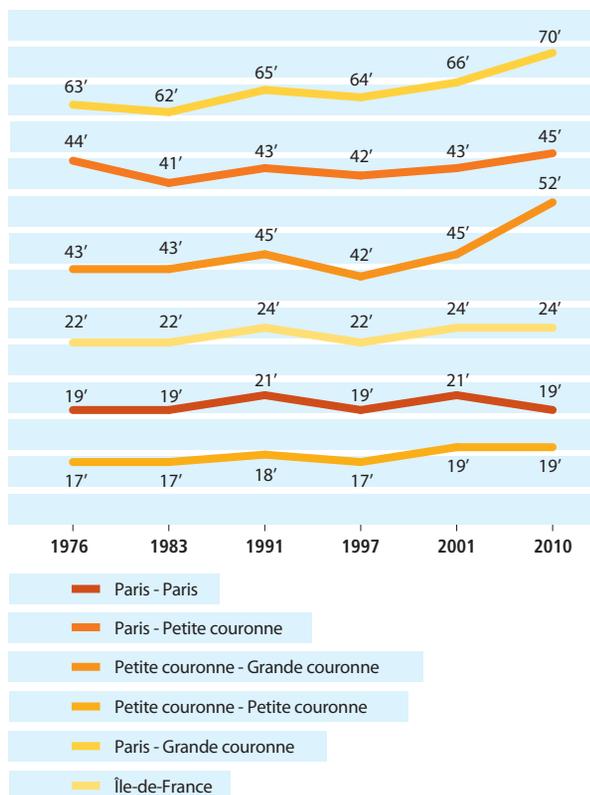


Source : EGT 2010 – IdF Mobilités OMNIL DRIEA / traitement IAU - idF

La marche est le mode de déplacement le plus utilisé par les métropolitains avec 46% de part modale, puis les transports en communs (26%) et la voiture (24%). Cette répartition modale diffère de manière très franche entre Paris et les autres Territoires de la Métropole, notamment avec une part très importante de la marche au sein de la capitale et une part très faible de la voiture.

Les distances moyennes des déplacements par mode sont également contrastées au sein de la Métropole entre Paris où les déplacements voiture sont plus longs que les déplacements en transports collectifs et les autres territoires où c'est l'inverse.

### DURÉE DES DÉPLACEMENTS TOUT MODE EN MINUTES

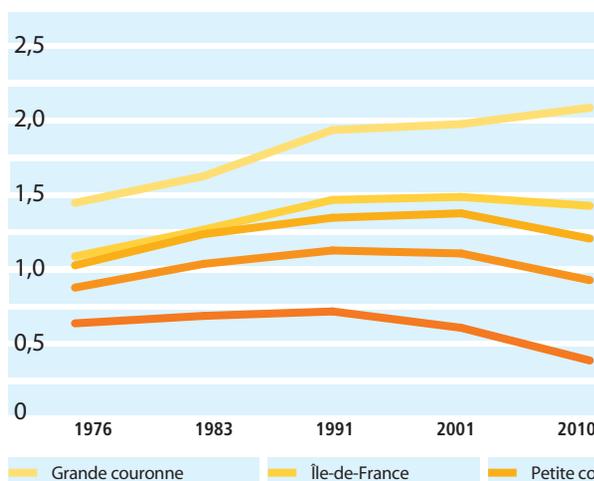


Source EGT 2010 – IdF Mobilités OMNIL DRIEA / traitement IAU - idF

Les temps moyens de déplacements sont constants dans le temps au sein de la Métropole. Ils sont assez faibles, autour de 19 minutes, pour les déplacements internes à Paris et pour ceux internes à la proche couronne, plus élevés entre Paris et la proche couronne, autour de 42 mn en légère augmentation sur la dernière période 2001-2010. Ils sont par contre en nette augmentation en 2010 pour les liaisons vers les périphéries de l'Île-de-France avec notamment des déplacements Paris-grande couronne atteignant en 2010 une durée record de 70 minutes soit près de 3 fois la moyenne francilienne (24 mn en 2010).

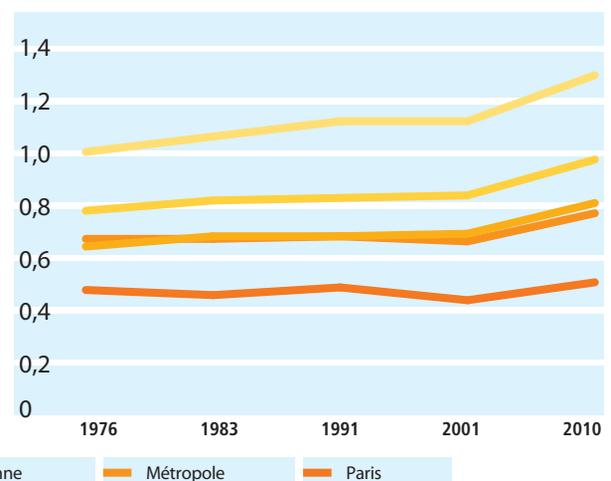
En dix ans (de 2001 à 2010), la mobilité au sein de la Métropole du Grand Paris a augmenté de 20%. Cependant cette hausse des flux ne s'est pas faite à répartition modale constante. Pour la première fois depuis 1976, l'usage de la voiture a reculé dans la Métropole. Cette baisse de la voiture s'est faite au profit d'autres modes, en particulier des transports collectifs et du vélo. On observe également un regain d'intérêt pour la marche à pied alors que ce mode était en baisse depuis les premières enquêtes de transport réalisées en Île-de-France de 1976 à 2001. Ce constat global masque cependant des disparités territoriales et des subtilités d'usage en fonction du motif de déplacement, de la qualité de la desserte en transports collectifs mais aussi des possibilités offertes de stationnement sur le lieu d'emploi.

### ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ EN VOITURE



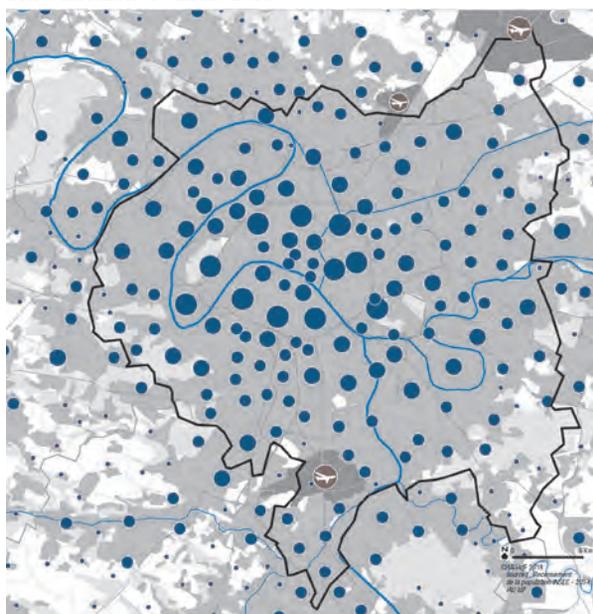
Source EGT 2010 – IdF Mobilités OMNIL DRIEA / traitement IAU - idF

### ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ EN TRANSPORTS COLLECTIFS

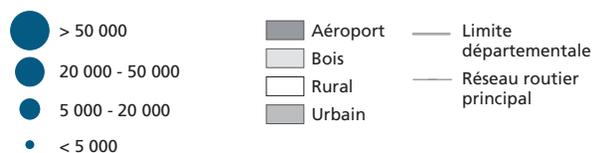


La Métropole concentre 59 % des actifs et 69 % des emplois d'Île-de-France. Cette concentration de l'activité régionale a pour conséquence que plus de 9 actifs métropolitains sur 10 occupent un emploi à l'intérieur même de la Métropole, soit 2,87 millions d'habitants. Pourtant, tous les habitants ne résident pas forcément à proximité immédiate de leur emploi et d'importantes disparités territoriales peuvent être observées.

**LES LIEUX DE RÉSIDENCE DES ACTIFS TRAVAILANT DANS LA MÉTROPOLE EN 2014**



Nombre d'actifs occupant un emploi dans la MGP (commune de résidence)

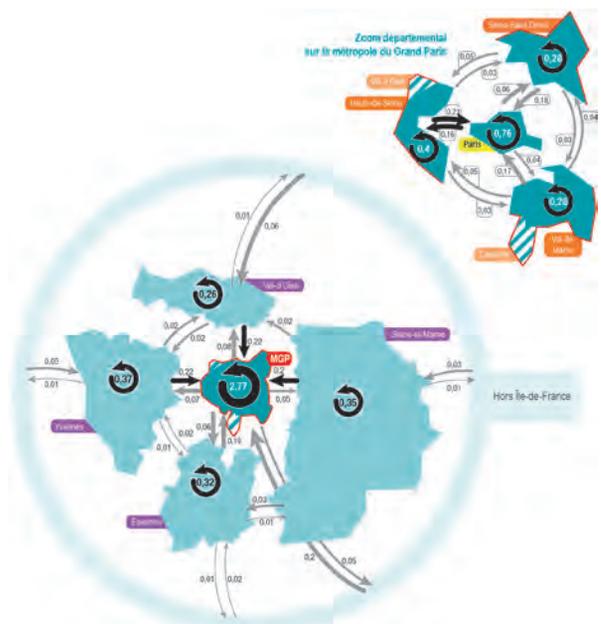


En premier lieu, près de la moitié des déplacements pendulaires domicile-travail internes à la Métropole sont liées à un emploi à Paris (47 %). En dehors de Paris, l'EPT Paris Ouest La Défense est le deuxième pôle majeur d'activité et regroupe à lui seul 12 % des emplois métropolitains, profitant d'une desserte exceptionnelle en transports collectifs (train, métro, tramway, bus). Il est également le territoire où la part d'actifs résidant à moins de trois communes de

leur lieu de travail est la plus forte (indice de proximité : 77 %). L'indice de concentration d'emplois et l'indice de travail à proximité du domicile sont également forts pour l'EPT Grand Paris Seine Ouest. A contrario, les Territoires où la mobilité de proximité est la plus faible, sont les EPT Grand Paris Grand Est, Grand Paris Sud Est Avenir et Paris Terres d'envol. Leurs habitants et leurs employeurs sont donc davantage dépendants des ressources situées dans les autres EPT, voire à l'extérieur de la Métropole.

En conclusion, une certaine mobilité de proximité est possible dans la Métropole grâce à la convergence des actifs occupés et des pôles d'emplois. Mais l'analyse détaillée des migrations pendulaires révèle que les territoires de la MGP sont fortement interdépendants avec un impact direct sur les flux de mobilité à l'intérieur de la Métropole.

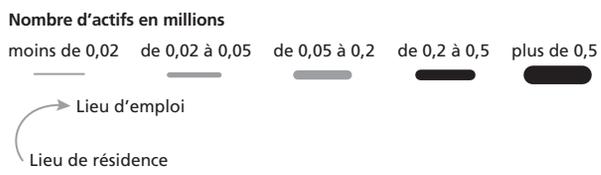
**LES MIGRATIONS RÉSIDENCE-EMPLOI EN 2014**



**Lecture :** En 2014, 30 000 actifs résident dans les Hauts-de-Seine et 50 000 actifs résident dans le Val-de-Marne et travaillent dans les Hauts-de-Seine. 200 000 actifs résident et travaillent dans le Val-de-Marne.

**Note bien :** Seul certains de la métropole du Grand Paris équivalent aux départements de l'Île-de-France et de l'ouest. Cela n'est pas à confondre avec les résultats présentés, ce sont les territoires de la MGP et les départements de cette région. Néanmoins, les ordres de grandeur statistiques affichés sont les mêmes.

Source : ISAU IREP 2017 / IAU IREP 2014 / IREP 2010



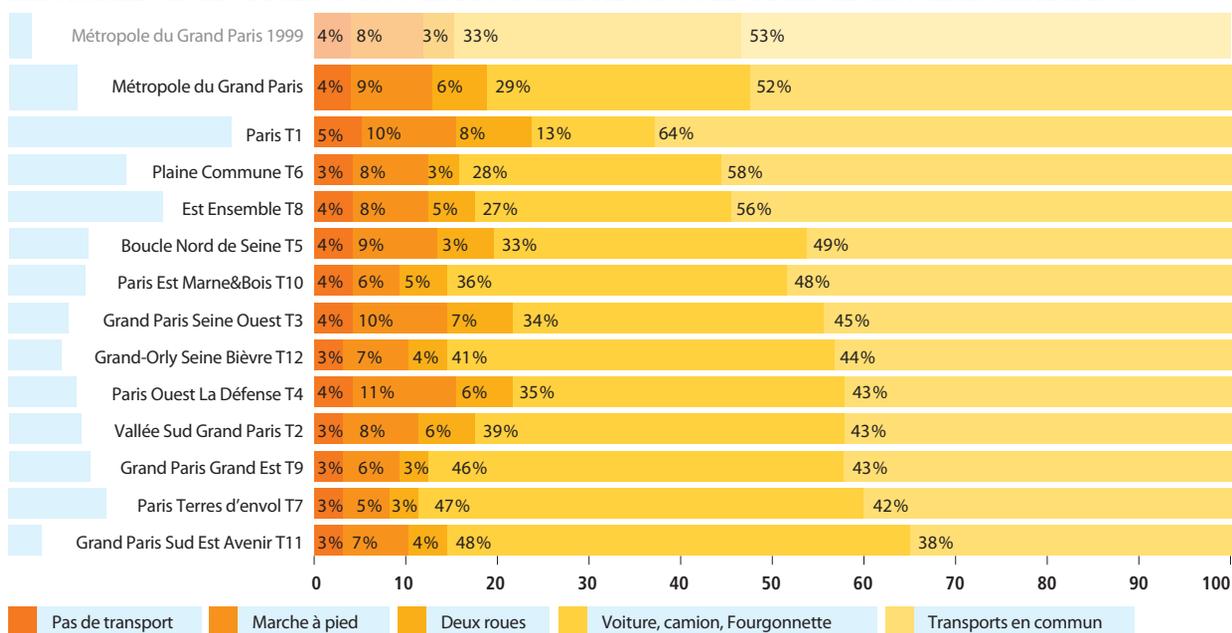
## Un rôle majeur des transports collectifs et de la marche

Aujourd'hui, les déplacements quotidiens dans la MGP sont en premier lieu des trajets courts réalisés à pied ou en bus. Avec une portée moyenne de 2,7 km (4,4 km en Ile-de-France), 60 % des déplacements dans la Métropole sont inférieurs à 2 km (EGT 2010).

La Métropole se distingue par la part importante des transports collectifs et de la marche. Près de la moitié des déplacements y sont réalisés à pied (46 %) et les transports collectifs sont majoritaires en termes de kilomètres parcourus (52 %), devant la voiture dont l'usage est en diminution continue (-13 % en dix ans). Le regain d'intérêt pour la marche place également la MGP en tête des métropoles françaises pour la part de déplacements effectués à pied. Cette croissance est particulièrement notable dans les territoires denses de la Métropole où les distances à parcourir sont plus faibles, le réseau de voirie plus maillé et les aménagements plus propices aux modes actifs.

Si le temps moyen par déplacement en transports collectifs est de 38 minutes pour les résidents de Paris ou de 40 minutes pour les résidents de certains Territoires dotés d'un réseau de transport dense et fréquent (Paris Ouest La Défense, Grand Paris Seine Ouest), il est rapidement beaucoup plus important pour le reste de la Métropole, jusqu'à atteindre 51 minutes pour les résidents de Grand Paris Sud Est Avenir (T11), 55 minutes à Paris Terres d'Envol (T7) et 58 min à Grand Paris Grand Est (T9). (EGT 2010).

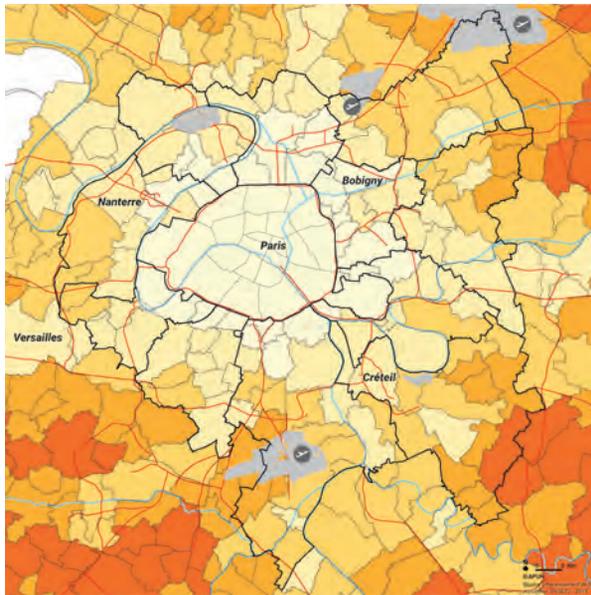
**PARTS MODALES : MOYENS DE TRANSPORTS UTILISÉS POUR SE RENDRE SUR SON LIEU DE TRAVAIL SELON TERRITOIRE RÉSIDENCE**



Source : INSEE, recensements de la population 2012 et 1999

Source : Recensement de la population INSEE 2014 – Traitement : Apur

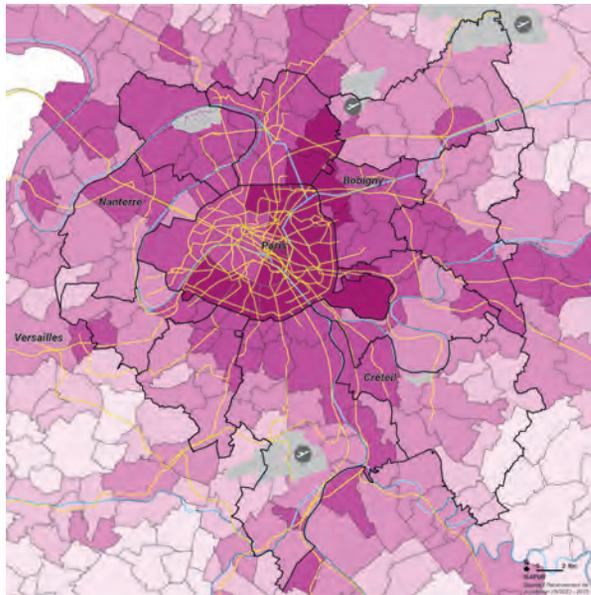
L'UTILISATION DE LA VOITURE POUR ALLER TRAVAILLER



Part des déplacements effectués en 2015 en voiture, dans le total des actifs occupés de 15 ans ou plus

<span style="color: #e67e22;">■</span> plus de 75%	<span style="color: #f1c40f;">■</span> de 30 à 45%
<span style="color: #f39c12;">■</span> de 60 à 75%	<span style="color: #fff9c4;">■</span> moins de 30%
<span style="color: #f1b60d;">■</span> de 45 à 60%	<span style="color: #e91e63;">—</span> voie rapide

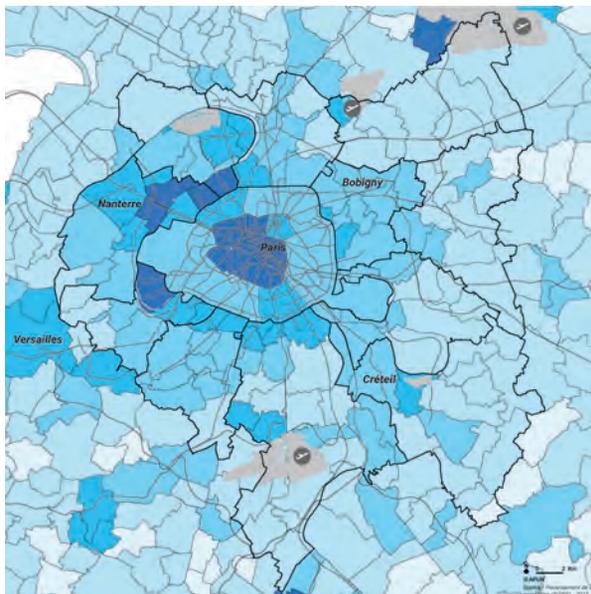
L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR ALLER TRAVAILLER



Part des déplacements effectués en 2015 en transport en commun, dans le total des actifs occupés de 15 ans ou plus

<span style="color: #8e44ad;">■</span> plus de 60%	<span style="color: #e91e63;">■</span> de 15 à 30%
<span style="color: #9b59b6;">■</span> de 45 à 60%	<span style="color: #f080f0;">■</span> moins de 15%
<span style="color: #c39bd3;">■</span> de 30 à 45%	<span style="color: #f1c40f;">—</span> Transports en commun

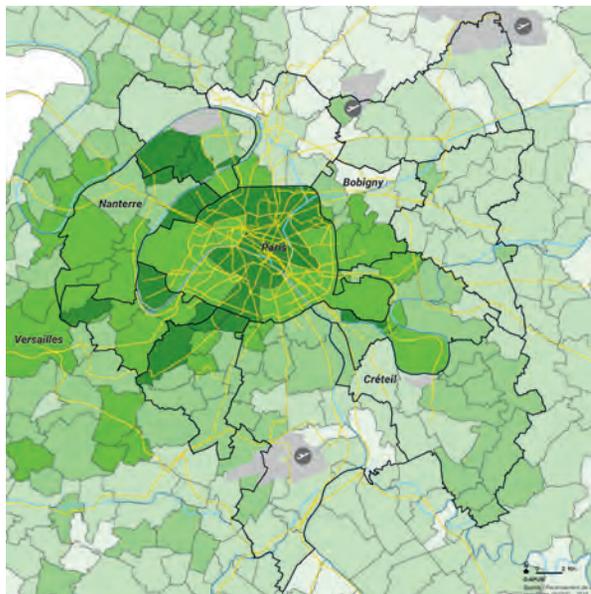
L'UTILISATION DE LA MARCHÉ À PIED POUR ALLER TRAVAILLER



Part des déplacements effectués en 2015 à pied, dans le total des actifs occupés de 15 ans ou plus

<span style="color: #0070c0;">■</span> plus de 12%	<span style="color: #add8e6;">■</span> de 3 à 6%
<span style="color: #4682b4;">■</span> de 9 à 12%	<span style="color: #add8e6;">■</span> moins de 3%
<span style="color: #6495ed;">■</span> de 6 à 9%	<span style="color: #808080;">—</span> Transports en commun

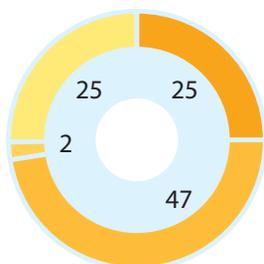
L'UTILISATION DES 2 ROUES POUR ALLER TRAVAILLER



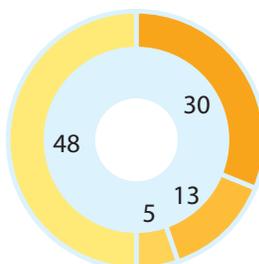
Part des déplacements effectués en 2015 à 2 roues, dans le total des actifs occupés de 15 ans ou plus

<span style="color: #008000;">■</span> plus de 8%	<span style="color: #90ee90;">■</span> de 2 à 4%
<span style="color: #32cd32;">■</span> de 6 à 8%	<span style="color: #d9ead3;">■</span> moins de 2%
<span style="color: #6aa84f;">■</span> de 4 à 6%	<span style="color: #f1c40f;">—</span> Transports en commun

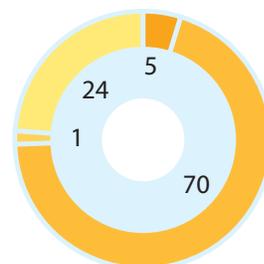
LIAISONS TRANSPORTS EN COMMUN  
INTERNES MÉTROPOLÉ



LIAISONS TRANSPORTS EN COMMUN  
INTERNES MÉTROPOLÉ HORS PARIS



LIAISONS TRANSPORTS EN COMMUN  
INTERNES PARIS

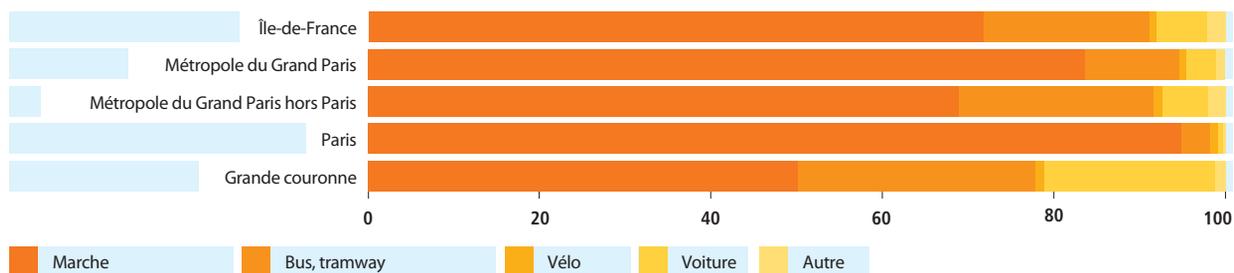


Source EGT 2010 – IdF Mobilités OMNIL DRIEA / traitement IAU-idF

Le métro est, avec 47% de part sur la totalité des déplacements internes en transports collectifs, le mode prépondérant pour les déplacements en transports collectifs, le bus et les trains - RER sont à égalité avec 25% chacun. Cette situation masque une différence majeure entre Paris où le métro est largement prépondérant dans les déplacements internes en TC, et les autres territoires métropolitains, où le bus et les trains dominent les déplacements en transports collectifs.

La marche à pied est le moyen privilégié pour rejoindre le réseau de transports collectifs lourds, suivie des bus et des tramways. Plus de 83% des habitants de la Métropole se rendent ainsi à pied à leur gare ou leur station de métro. C'est particulièrement vrai à Paris du fait de la densité du maillage en stations de métro. En dehors de Paris, la marche reste le mode dominant, utilisé par 68% des usagers du réseau lourd, suivie des bus et des tramways qui jouent un rôle essentiel (utilisés par 25% des usagers), alors que la voiture ou le vélo demeurent marginaux.

#### MODES DE RABATTEMENT SUR LES GARES ET LES STATIONS DE MÉTRO

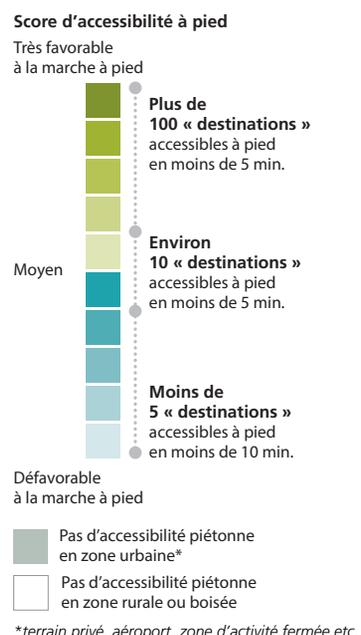
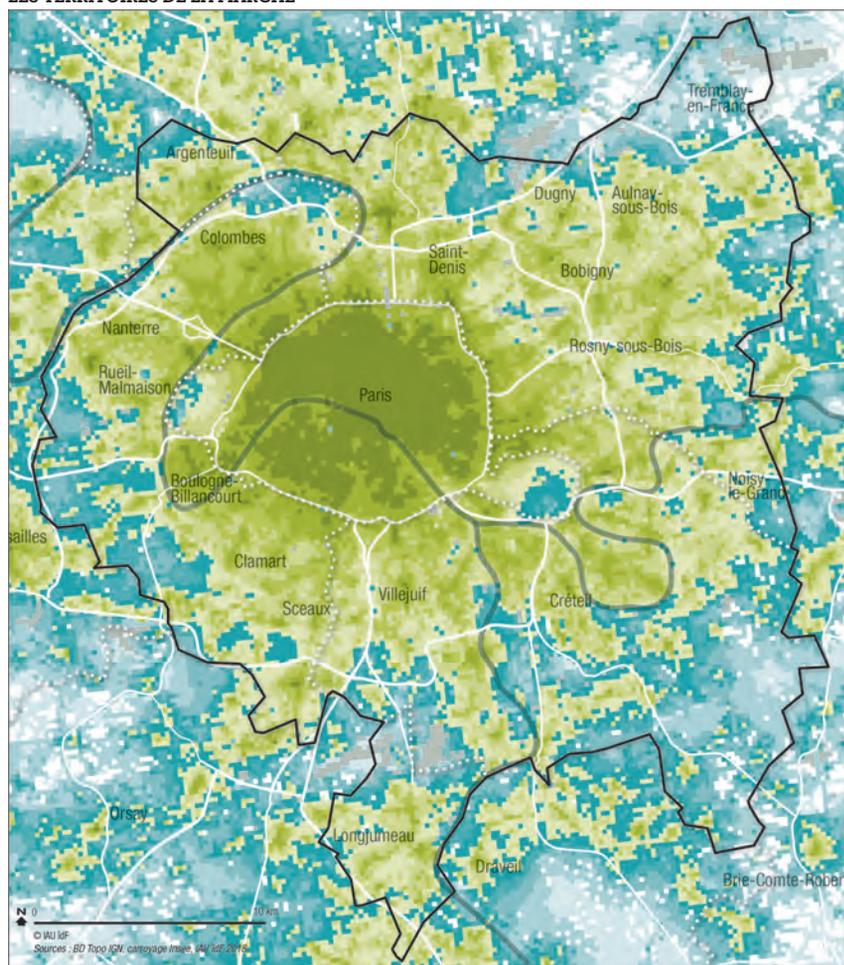


Source : EGT 2010 - IdF Mobilités OMNIL DRIEA / Traitement Apur

La problématique de rabattement vers les transports collectifs doit également être vue sous l'angle de la mobilité des personnes handicapées et à mobilité réduite. L'accessibilité des transports collectifs est un maillon central de la chaîne du déplacement. Les législations successives ont imposé l'accessibilité des infrastructures récentes et nouvelles, ainsi que de leur matériel roulant. En Île-de-France par exemple, toutes les lignes de tramway et bus Tzen sont, déclarées accessibles, ainsi que 379 autres lignes de bus. En 2017, le réseau ferroviaire francilien comporte 160 gares déclarées accessibles<sup>34</sup>, dont 90 sur les 149 gares de la MGP. D'ici

2024, plus de 100 gares supplémentaires seront rendues accessibles en Île-de-France dont 44 dans la Métropole. Concernant le métro, toutes les stations sont équipées de systèmes d'information visuels et sonores sur les quais mais seule la ligne 14 en cours de prolongement hors Paris est accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite. D'ici 2021, 865 lignes de bus seront rendues accessibles sur plus de 1 700 lignes de bus exploitées en Île-de-France, cela concerne les lignes de la Métropole et les lignes considérées comme structurantes en grande couronne.

**LES TERRITOIRES DE LA MARCHÉ**



**Qu'est-ce qu'un territoire favorable à la marche ?**  
 Un territoire cumulant le plus de « destinations » accessibles à pied dans un rayon maximum de 3 km et dans un temps restreint. Les « destinations » les plus rapides à atteindre sont celles qui obtiennent le score le plus élevé.



(34) Sont traitées uniquement les gares RER et Transilien (pas les gares TGV, stations de métro ou arrêts de tramway), au sens bâtiment voyageurs (ainsi par exemple pour la Gare de Lyon, on compte 3 gares : celle du RER A, du RER D et de la Ligne R du Transilien)

pictogrammes © 123rf / Jeremy, © IAU îdF  
 Sources : BD Topo IGN, carroyage Insee, IAU îdF 2018

Au-delà de l'accessibilité aux gares, la Métropole est très largement un « territoire de la marche » comme le montre la première place qu'occupe avec 46% ce mode de déplacement dans la mobilité quotidienne, et comme le montre également l'analyse cartographique des accessibilités piétonnes ci-après : les territoires de la Métropole obtiennent dans leur majorité les scores les plus élevés d'accessibilité à pied, en Ile-de-France, au regard du maillage fin de la trame viaire comme de la densité et de la proximité des services et équipements. Outre cette analyse cartographique du potentiel de marchabilité des territoires, la question du confort et de la sécurité des déplacements à pied dans un espace public de voirie souvent très routier reste majeure.

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et limiter leurs impacts sur l'environnement et les habitants, de nombreux projets de développement des transports collectifs sont à l'œuvre sur le territoire métropolitain. À terme, le maillage en transports collectifs doit remédier aux manques actuels en termes de desserte dans certains territoires et aux carences en liaisons de rocade, et ses répercussions doivent permettre la baisse du taux de saturation des lignes de métro et de RER au cœur de la Métropole. Par ailleurs, le renforcement des lignes de rocade et la mise en place d'un réseau de transports lourds bien maillé sont essentiels pour répondre à l'organisation d'une métropole multipolaire, desservir les bassins de vie et donner un meilleur accès aux transports à tous les habitants.

En premier lieu, le projet du Grand Paris Express reliera entre elles 60 gares de la Métropole, existantes ou à créer. En association à ce projet emblématique, le « Nouveau Grand Paris » recense 42 autres projets pour prolonger certaines lignes (RER E, métro 4, métro 11, métro 12, etc.), moderniser l'ensemble des lignes ferroviaires et mailler davantage le réseau de surface (Tram Express, tramway, bus, pôles d'échanges). L'articulation entre le réseau lourd et le réseau de surface reste essentielle pour les déplacements courts et le rabattement aux gares. Le Grand Paris Express permettra ainsi des gains de temps considérables. Il offrira une plus grande équité d'accès au réseau de transports collectifs pour les habitants, avec 4 fois plus de territoires accessibles en 45 mn depuis les futures gares de Clichy-Montfermeil ou de Bry-Villiers Champigny.

LES PROJETS DE TRANSPORTS COLLECTIFS ENGAGÉS, À L'ÉTUDE OU PROSPECTIFS



Part des déplacements effectués en 2015 en voiture, dans le total des actifs occupés de 15 ans ou plus

Transport en commun en projet

- Réseau du Grand Paris
- RER
- Métro
- CDG Express
- Tangentielle, Tram Express
- Tramway
- TCSP, TZen, Téléphérique
- Voie Express sur autoroute

Transport en commun existant

- Transilien, RER
- Métro
- Tramway
- Bois, parcs et jardins
- Zone bâtie
- Aéroport

Source : SGP 2016, OpenData Ile de France Mobilités 2018, Ville de Paris 2018, SDRIF, PDUIF, CPER

## Un usage de la voiture toujours élevé mais en baisse

Si la marche est le premier mode en nombre de déplacements, ce sont naturellement les modes motorisés dont la voiture qui restent dominants en termes de kilomètres parcourus pour les métropolitains. L'utilisation de la voiture varie d'un territoire à l'autre, en fonction des inégalités de desserte par les transports collectifs lourds (train, métro).

Ainsi, hors Paris, la voiture particulière conserve un rôle important dans les déplacements, et représente 45% des kilomètres parcourus chaque jour par les habitants. Certains territoires sont plus dépendants de la voiture que d'autres, parmi lesquels Paris Terres d'Envol, Grand Paris Grand Est, Grand Paris Sud Est Avenir ou Grand Orly Seine Bièvre.

Les métropolitains effectuent chaque jour 5,7 millions de déplacements en voiture sur un total de 23 millions, et ce sont 5,1 millions de déplacements qui se font quotidiennement en voiture en liaison internes à la Métropole (0,5 million de déplacements dans Paris ; 0,8 million entre Paris et la proche couronne ; 3,8 au sein de la proche couronne) auxquels il faut ajouter 1,7 millions de déplacements en liaison avec la grande couronne.

En effet, le territoire concentre, de par la structure du réseau routier francilien, les grands flux routiers : les ro-cades A86 et Périphérique ainsi que les autoroutes radiales convergeant vers Paris connaissent quotidiennement les plus hauts niveaux de trafic à l'échelle nationale.

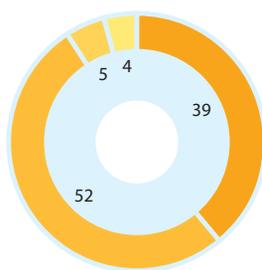
La mobilité automobile est pour autant en baisse de manière générale à l'échelle de l'Île-de-France (- 5 %) et de manière plus accentuée Paris (- 37 %) et en proche couronne (- 13 %).

La mobilité automobile des différentes catégories de population a évolué de manière similaire avec une baisse progressive auprès de tous les usagers, les retraités seuls faisant exception.

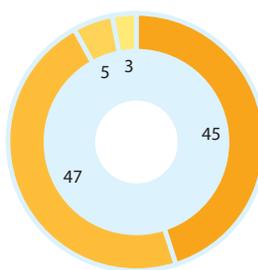
Autre indicateur d'un désengagement vis-à-vis de l'automobile, la baisse de la possession de véhicules et de l'usage automobile dans la MGP est une tendance nette depuis 1999 et qui s'accélère depuis 2010 : -7,2 % pour la motorisation des ménages en tout dans la MGP, et -5 % pour la MGP hors Paris. Cette baisse est particulièrement marquée à Paris (- 18 %) tandis que la motorisation en grande couronne reste en hausse.

L'évolution à la baisse de l'usage de la voiture dans la mobilité quotidienne a un impact direct sur les trafics routiers. Au centre de l'agglomération, le boulevard Périphérique ainsi que les axes radiaux qui y sont connectés perdent du trafic (mais restent pour autant à de très hauts niveaux en volume, avec plus de 240 000 véhicules par jour sur certains tronçons : périphérique, arrivée de l'A4).

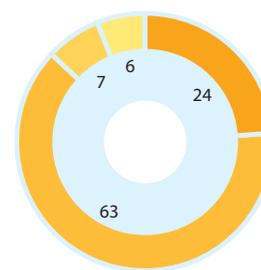
PART MODALES EN DISTANCES PARCOURUES DES DÉPLACEMENTS DES MÉTROPOLITAINS



PART MODALES EN DISTANCES PARCOURUES DES DÉPLACEMENTS DES MÉTROPOLITAINS HORS PARIS



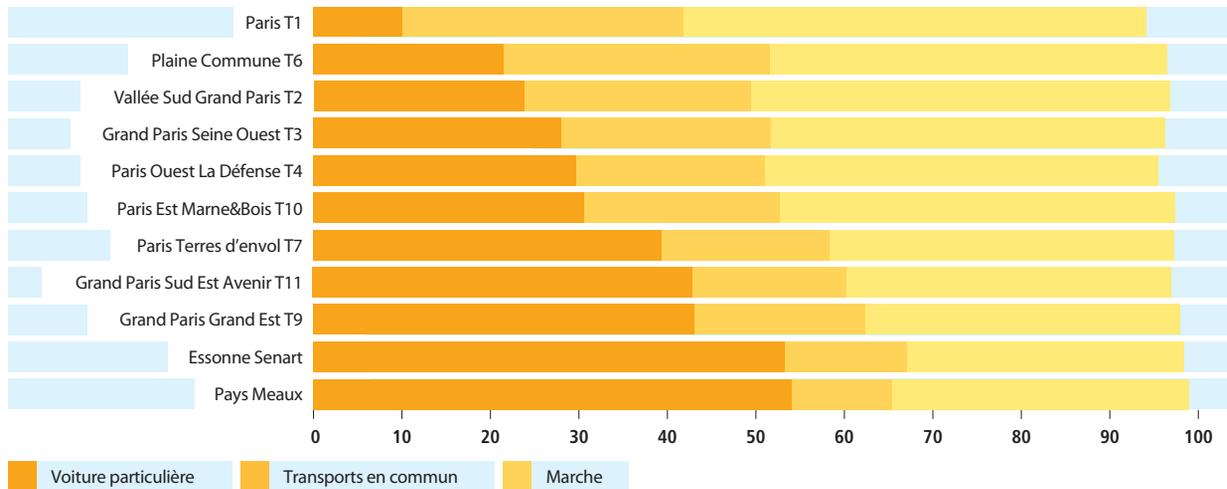
PART MODALES EN DISTANCES PARCOURUES DES DÉPLACEMENTS DES MÉTROPOLITAINS PARISIENS



Voiture particulière    Transports en commun    Marche    Autre

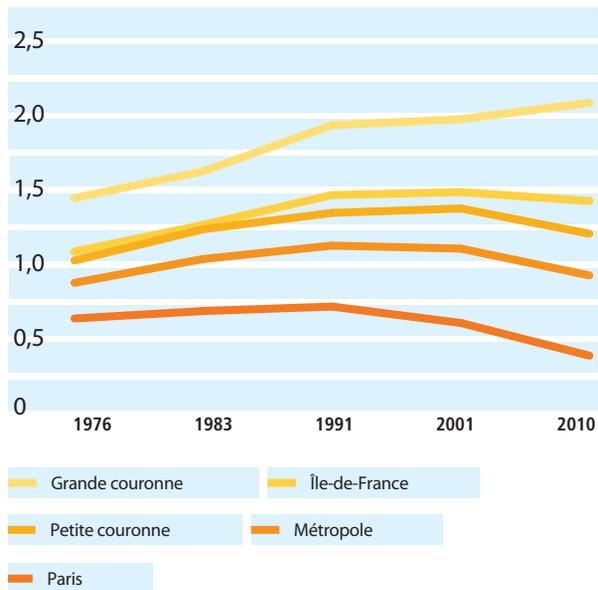
Source EGT 2010 – IdF Mobilités OMNIL DRIEA / traitement IAU-idF

**PARTS MODALES DES DÉPLACEMENTS DES RÉSIDENTS**



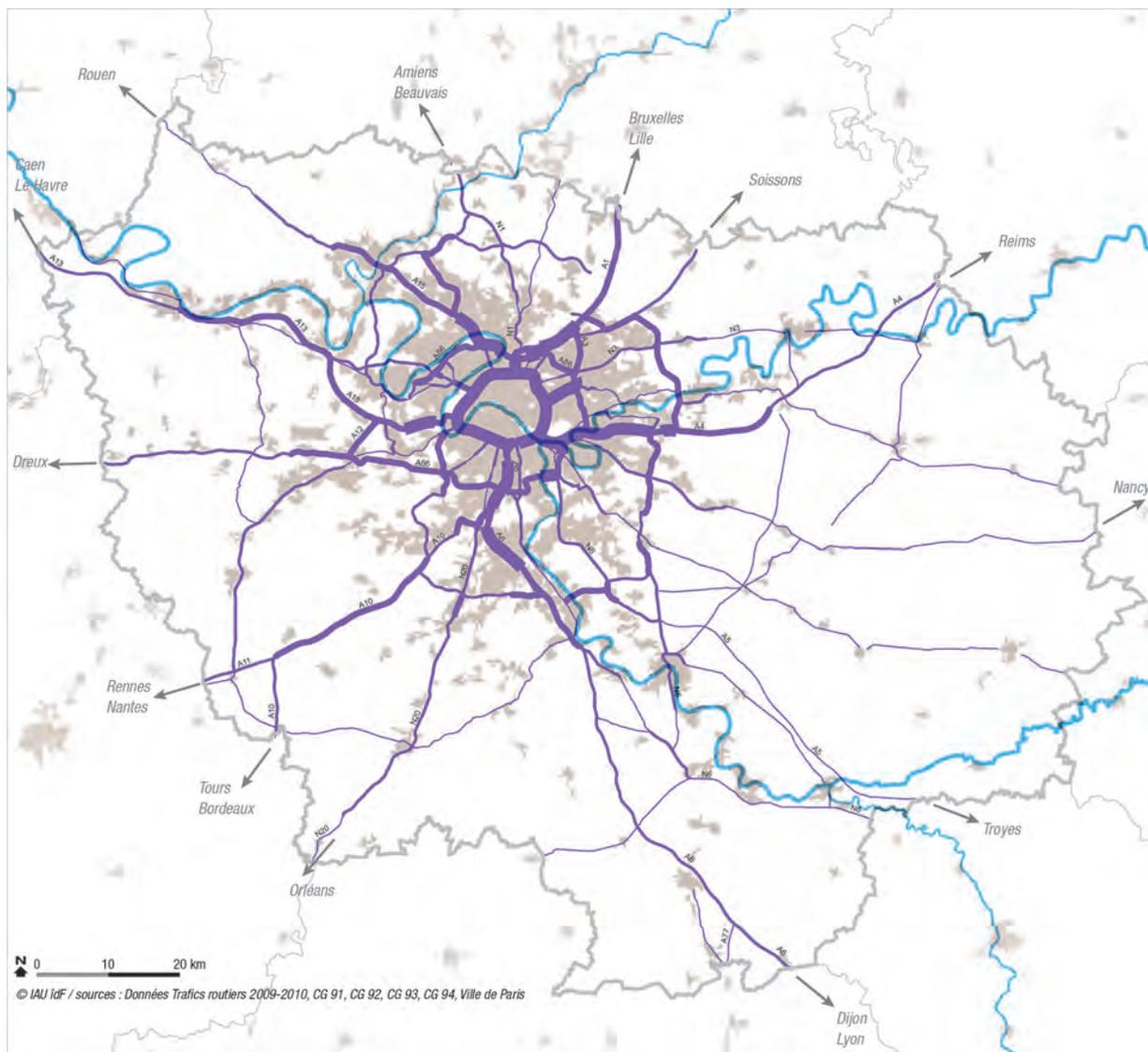
Source : INSEE, RP 2014 (exploitation complémentaire)

**ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ EN VOITURE**



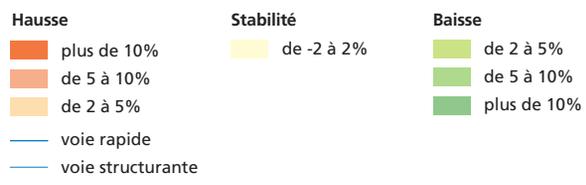
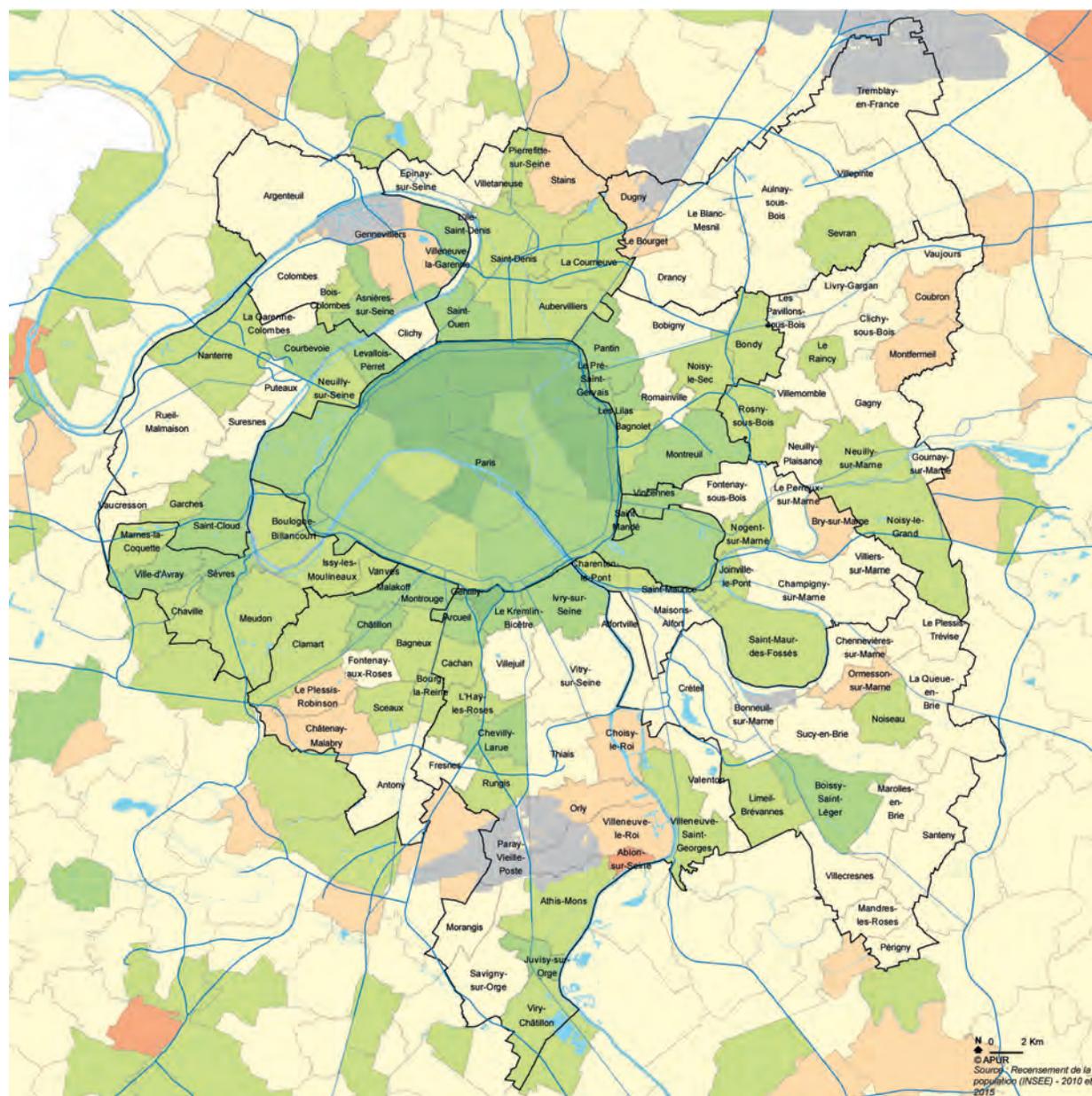
Source EGT 2010 – IdF Mobilités OMNIL DRIEA / traitement IAU - id F

TRAFIC MOYEN JOURNALIER ANNUEL



- faible trafic (Moins de 25000)
  - trafic moyen (25001 - 75000)
  - fort trafic (75001 - 150000)
  - très fort trafic (150001 - 300000)
- urbanisations principales

ÉVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE VOITURE PAR MÉNAGE ENTRE 2010 ET 2015



À l'intérieur du périmètre de l'A86, non-inclue cette rocade, le trafic routier sur les voies rapides et les autoroutes radiales a baissé de 6% entre 2001 et 2010, et de 9% sur le boulevard Périphérique. Sur la même période, il a stagné sur les autres autoroutes radiales. Par contre, le trafic a augmenté sur les deux grandes liaisons de rocade, de 7% sur l'A86 et de 11% sur la Francilienne toujours sur la même période.

La baisse de trafic est particulièrement forte au sein de Paris, avec -31% de circulation sur la période 2001-2015 (en véhicule par km et par heure).

La congestion routière reste malgré tout chronique sur des voies souvent utilisées à la limite de leur capacité avec des pics de trafic en heures de pointe qui s'avèrent être particulièrement critiques pour la fluidité du réseau.

La zone dense métropolitaine connaît un indice de congestion de 33%, supérieur à celui de Londres, Berlin ou Milan (respectivement 27%, 28% et 25%). Malgré des compléments de voirie et des mesures d'exploitation nouvelles comme l'utilisation ponctuelle de la bande d'arrêt d'urgence, les embouteillages aux heures de pointe continuent à augmenter.

Au-delà de cette situation de congestion, il est observé que le réseau autoroutier transporte en réalité peu de voyageurs en comparaison avec les autres modes de transport : moins de 2 200 personnes en une heure sur une file de trois mètres de large alors qu'un RER en transporte plus de 70 000 sur un même espace. Le trafic routier reste marqué dans la MGP comme en Île-de-France par des taux d'occupation de véhicule faibles (en moyenne 1,28 personne par voiture et seulement 1,06 pour les déplacements domicile-travail), ainsi que par une congestion chronique.

Le développement d'un réseau de voies express dédiées aux bus et aux taxis est en cours sur le réseau autoroutier, avec des sections ouvertes notamment sur l'A1, l'A6a et l'A10. Il concernera à terme 11 axes Express et participera à cet effort de diversification des usages des grands axes routiers.

Le trafic routier est la première source d'émission de polluants atmosphériques dans la MGP, et dès lors, l'exposition des populations à des concentrations trop élevées d'oxydes d'azote et de particules demeure préoccupante. Ainsi 240 000 habitants de la Métropole seraient exposés à des concentrations en particules PM10 dépassant les valeurs limites en moyenne journalière de 50 µg/m<sup>3</sup>, fixées par les normes européennes. Il est également estimé que la pollution de l'air serait responsable d'une surmortalité de 6 600 décès par an dans la Métropole (source : Santé Publique France, 2016).

Le bilan 2017 d'Airparif démontre ainsi que sur les 1 236 000 habitants d'Île-de-France exposés à des niveaux de dioxyde d'azote au-dessus des valeurs limites, 99% habitent la Métropole dont 1 million d'entre eux dans Paris même.

Cependant, l'exposition des habitants ne se limite pas aux polluants atmosphériques. À titre d'exemple, de nombreux logements aux abords des axes routiers les plus fréquentés sont soumis à des valeurs de bruit en façade supérieures à la valeur limite réglementaire (68 dB(A) en niveau sonore moyen pondéré Lden).

LE TRAFIC MOYEN JOURNALIER ANNUEL TOUS VÉHICULES



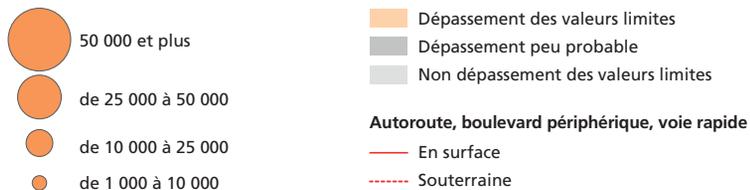
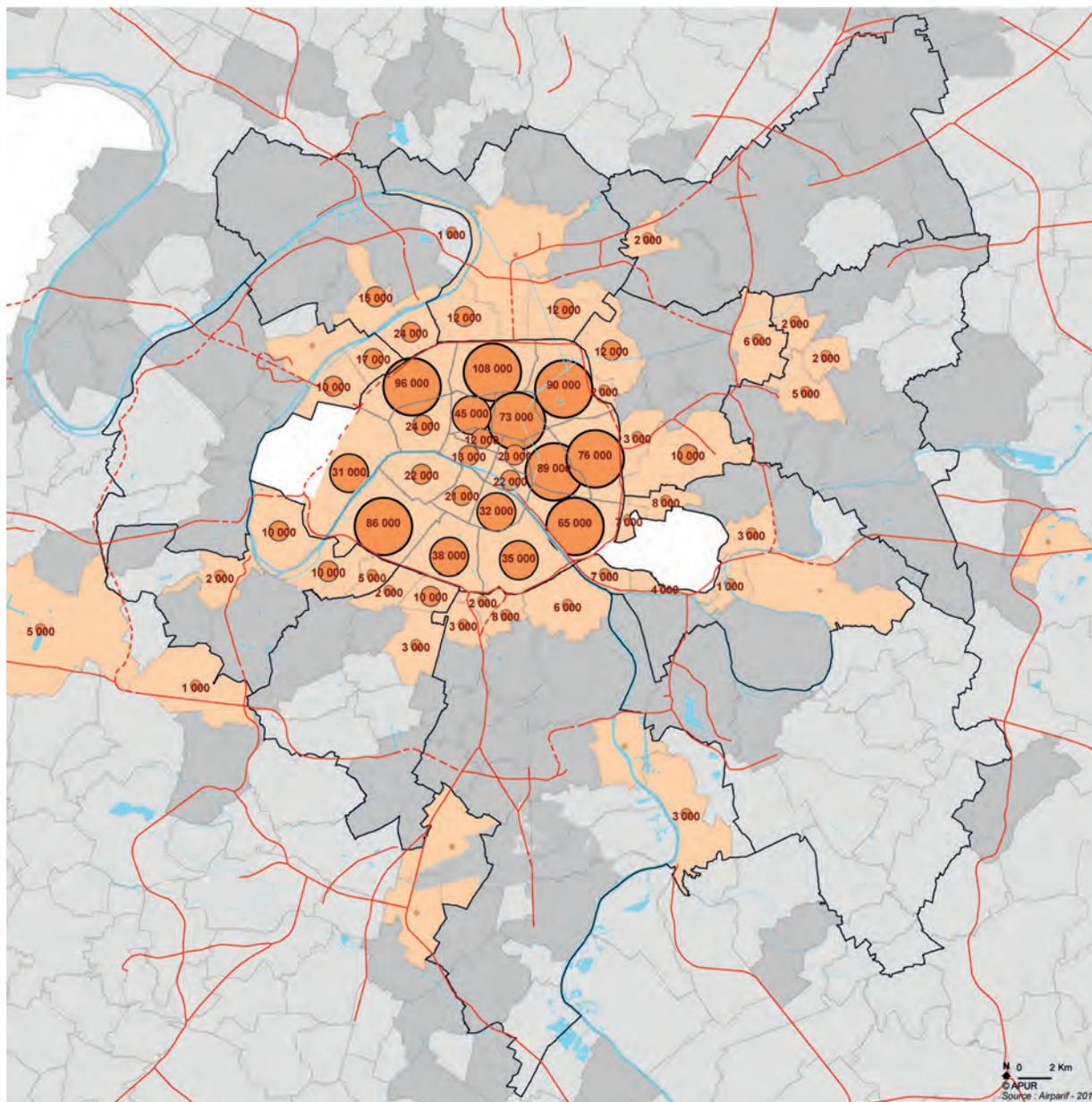
Trafic moyen journalier annuel (2014 - 2018)

- inférieur à 10 000 véh/jour
- de 10 000 à 25 000 véh/jou
- de 25 000 à 50 000 véh/jour
- de 50 000 à 100 000 véh/jour
- de 100 000 à 150 000 véh/jour
- supérieur à 150 000 véh/jour

Trafic moyen journalier annuel (< 2014)

- - - inférieur à 10 000 véh/jour
- - - de 10 000 à 25 000 véh/jou
- - - de 25 000 à 50 000 véh/jour
- - - de 50 000 à 100 000 véh/jour
- - - de 100 000 à 150 000 véh/jour
- - - supérieur à 150 000 véh/jour
- données non disponibles

**NOMBRE D'HABITANTS POTENTIELLEMENT EXPOSÉS À LA POLLUTION AU DIOXYDE D'AZOTE AU-DESSUS DE LA VALEUR LIMITE ANNUELLE (40UG/M3)**



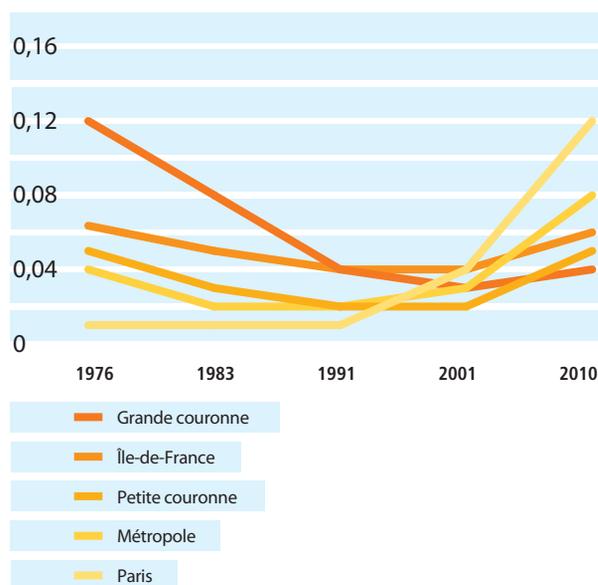
## Un essor manifeste du vélo bien qu'encore modeste

Selon les résultats de l'Enquête globale transports (EGT), le nombre quotidien de déplacements à vélo a été multiplié par deux en Île-de-France entre 2001 et 2010 et par trois dans la Métropole, en particulier dans les Hauts-de-Seine (+294%). Cette progression se prolonge, l'indice d'évolution du vélo de l'Observatoire des déplacements de Paris a augmenté de 23% depuis 2010 et de 144% depuis 2000. Le vélo a trouvé sa place parmi les mobilités du quotidien. La progression de son usage est à mettre en parallèle avec l'amélioration de l'offre en faveur de ce mode : triplement du linéaire d'itinéraires cyclables en moins de vingt ans dans la région et développement des offres de location en libre-service, dont principalement Vélib'. Ce retour du vélo est porté principalement par deux motifs de déplacement : l'accès au travail, ainsi que l'accès aux loisirs et aux visites. Ainsi, le vélo compte en 2010 pour 8 % des déplacements domicile-travail internes à Paris selon un indice d'évolution propre à la capitale.

Demain, le déploiement métropolitain de vélos en libre-service ou en free-floating (véhicules en libre-service sans station fixe), accompagné de l'essor de l'assistance électrique redonneront davantage d'importance au vélo comme mode de déplacement structurant pour les déplacements de courts et moyenne distance. Avec 40% des déplacements à vélo réalisés en Velib', le système aura été un levier pour développer l'usage du vélo dans Paris et les communes limitrophes. Pour les 39 communes adhérentes au syndicat mixte de Velib' métropolitain, la desserte à terme en nouvelles stations pourrait augmenter de 30% son utilisation et rendre le vélo plus attractif, notamment grâce à 1/3 tiers de vélos à assistance électrique déployés. Si l'essor des vélos en free-floating, constitue un véritable levier au développement de l'usage de vélo, il pose aussi des enjeux de bonne gestion de l'espace public, afin de ne pas encombrer l'occupation des trottoirs et nuire à l'accessibilité PMR.

Le réseau cyclable métropolitain commence à prendre consistance avec environ 2000 km d'itinéraires aménagés, soit environ 1/3 du total régional. Pour autant, il ne fait pas encore système : le manque général d'aménagements de voirie en faveur du vélo et l'inconfort global dans lequel continuent à circuler les cyclistes, l'absence de grands itinéraires continus et jalonnés, les nombreux points durs de franchissements d'infrastructures ou de carrefours constituent encore de réels freins au développement puissant de l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens. Pour autant la pertinence de ce mode de déplacement est avérée et son rôle dans l'offre globale de transport s'annonce potentiellement très performant, en particulier pour les liaisons domicile-travail en décharge en heure de pointe des axes VP et TC structurellement saturés.

### ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ À VÉLO



Source : EGT 2010 – IdF Mobilités OMNIL DRIEA / traitement IAU-idf

## Des deux-roues motorisés en apparence très présents mais moins nombreux que les vélos

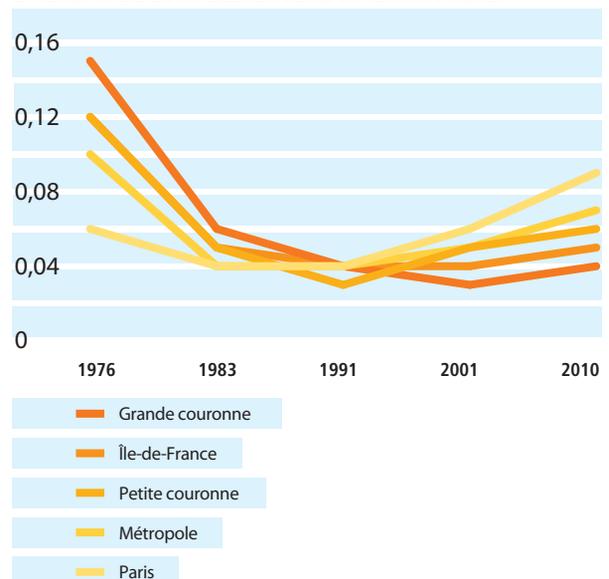


Les deux-roues motorisés ont connu un regain d'intérêt en Île-de-France depuis deux décennies, principalement à Paris et en petite couronne où se concentre une majorité de leurs déplacements.

Ce développement de leur usage dans la mobilité urbaine s'est produit dans un contexte de saturation croissante des réseaux, routes et transports en commun. C'est pour autant le mode de transport mécanisé le moins utilisés par les habitants de la Métropole, légèrement après le vélo (1,7% de part modale contre 1,9%). Le développement de leur usage semble en outre stabilisé au regard des baisses constatées au niveau des ventes et des immatriculations, signe peut-être des limites de leur champ de pertinence dans la mobilité quotidienne. Cependant l'arrivée de nouveaux services privés proposant des scooters électriques en free-floating peut conduire à une nouvelle évolution de leur usage.

Au-delà de leur place dans la mobilité des métropolitains, il reste important de rappeler que les deux-roues motorisés sont objectivement un mode de transport à risque pour ses utilisateurs (impliqués dans 47% des accidents de la route en Île-de-France soit 12 fois plus que les cyclistes pour un nombre de déplacements comparable) mais aussi pour les autres usagers de la rue notamment les piétons. Ensuite, le deux-roues motorisé, encore très majoritairement animé par un moteur thermique, contribue de manière non négligeable aux pollutions atmosphériques et sonores. Enfin, si son développement se fait en partie grâce à ses facilités de stationnement, cela engendre en contrepartie un encombrement des espaces publics, places et trottoirs, normalement dédiés aux piétons et à la vie locale.

ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ À DEUX-ROUES MOTORISÉS



Source : EGT 2010 – IdF Mobilités OMNIL DRIEA / traitement IAU-idF

## Un impact croissant des mobilités innovantes

●

L'essor récent des applications usagers et des nouveaux services – véhicules en partage, services VTC, covoiturage... – a fait émerger un système innovant de mobilités à travers une offre plus flexible et mieux adaptée à la diversité des territoires et des modèles économiques, mais aussi avec un éventail d'acteurs élargi au secteur privé et aux usagers. Le rôle de la puissance publique est appelé à évoluer, à la fois comme gestionnaire de son propre réseau, et comme organisateur / régulateur d'un système de transports de plus en plus complexe et diversifié.

De nombreuses expérimentations dans ce domaine sont déjà en cours dans la Métropole. Le développement des services de location en boucle de véhicules électriques, les navettes autonomes, les micro-mobilités mais aussi le covoiturage..., forment un ensemble de réponses pour optimiser les déplacements de demain en s'appuyant sur des énergies plus durables et des véhicules partagés. Dans ce domaine, le déploiement d'un réseau de bornes de recharge (GNV, bio-GNV, hydrogène, électrique, etc.), la modernisation des stations-services et l'équipement des parkings privés relèvent d'un ensemble d'acteurs qui étudient l'évolution des réseaux et l'adaptation de l'espace public à ces nouveaux besoins.

Le développement récent de trottinettes électriques en free-floating semble répondre à un besoin de mobilité flexible, rapide et ludique ; il n'est cependant pas sans interpeller sur le sujet de l'encombrement des trottoirs lié à l'absence de stations et de sécurité des usagers.

L'émergence des nouveaux usages et l'essor des technologies digitales se manifestent par une plus grande interopérabilité de la chaîne de déplacement. Le concept de « Mobility as a Service » (MaaS) ou « Mobilité servicielle » peut être défini comme la fusion des outils d'information et de billettique relatifs à l'ensemble des services de mobilité existants, qu'ils soient publics ou privés. Cette approche en plein essor auprès des collectivités et d'Ile-de-France Mobilités vise à faciliter l'expérience du voyageur puisqu'une même interface (traduite notamment par une application smartphone) centralise l'ensemble des éléments lui permettant d'utiliser différents modes de transport. La perspective du développement d'un tel service implique de fortes interrogations pour la Métropole et les territoires, notamment parce qu'il associerait des services publics et privés de transport.







# La Métropole du Grand Paris face aux défis de la cohésion sociale et de la qualité de vie



La cohésion sociale et la qualité de vie dans la Métropole du Grand Paris dépendent, d'une part, du cadre de vie et d'autre part, dans la possibilité, quelle que soit sa condition sociale, d'accéder à tous les lieux et services et à toutes les opportunités d'activités et de relations qu'offre une grande métropole. L'exploitation des données démographiques et leur évolution, des données sur les conditions d'habitat et les besoins en logement, des données sur les équipements, les services publics et les commerces permettent d'évaluer les disparités et les besoins. L'analyse du cadre bâti, des tissus urbains et de leur histoire, des centres villes, du patrimoine, des espaces naturels et des espaces publics permettent d'évaluer la qualité de l'environnement urbain, d'évaluer les carences et les nuisances qui altèrent la qualité de vie des métropolitains.

# L'évolution démographique, composition et structure de la population

La Métropole du Grand Paris est un territoire densément occupé et urbanisé dans sa quasi-totalité. 7 millions de personnes y habitent au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La MGP accueille 8 600 habitants/Km<sup>2</sup> sur une superficie du 861 km<sup>2</sup>, soit 86/ha quand le reste de l'Île de France n'en accueille que 4,5/ha.

A l'échelle de l'Europe, la Métropole du Grand Paris est comparable au Grand Londres et à une échelle plus large, aux grandes métropoles mondiales comme New York ou Tokyo. La population du Grand Londres, avec 8,3 millions d'habitants, est comparable à celle de la MGP mais sur un territoire deux fois plus vaste de 1572 km<sup>2</sup>.

La densité d'emplois est aussi très importante. La MGP regroupe 69% des emplois régionaux, soit 48 emplois/ha contre 1,6 emploi/ha dans le reste de l'Île de France. Le nombre d'habitants et d'emplois sont équilibrés : 3,9 millions d'emploi pour 3,6 millions d'actifs. Environ 300 000 métropolitains travaillent hors du territoire métropolitain mais 1 million de personnes travaillent dans la métropole sans y résider. Ainsi, La densité humaine (habitat et emploi cumulé) dans la MGP atteint 134 personnes/ha pour une densité de 15 personnes/ha pour le reste du territoire de l'Île de France.

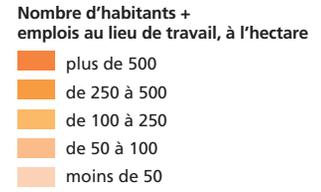
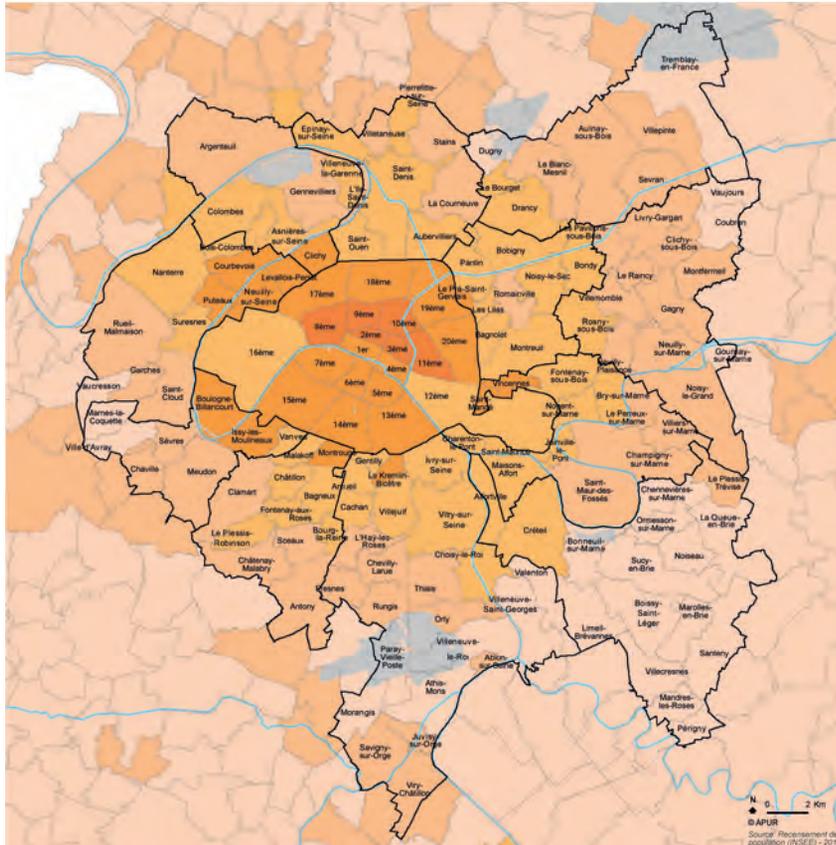
La densité de population, la densité humaine et la densité bâtie ne sont pas homogènes dans la Métropole. La partie centrale est la plus dense avec une densité humaine (habitat et emploi) de plus de 500 personnes/ha et plus de 100 habitants/ha et des densités plus faibles, de moins de 100 personnes/ha en périphérie et allant même jusqu'à moins de 50/ha notamment dans les Territoires Grand Paris Sud Est Avenir et Gand-Orly Seine Bièvre.

DENSITÉS DE POPULATION ET D'EMPLOI

	Densité de population (ha)	Densité d'emplois (ha)	Densité humaine (ha)
Paris T1	209	170	379
Vallée Sud Grand Paris T2	84	32	115
Grand Paris Seine Ouest T3	87	50	136
Paris Ouest la Défense T4	94	79	173
Boucle Nord de Seine T5	88	37	126
Plaine Commune T6	91	41	132
Paris Terres d'Envol T7	46	14	60
Est Ensemble T8	105	42	148
Grand Paris - Grand Est T9	55	15	70
Paris Est Marne&Bois T10	90	29	119
Grand Paris Sud Est Avenir T11	31	11	42
Grand Orly Seine Bièvre T12	56	23	79
Métropole du Grand Paris	86	48	134

Source : Insee, 2015

DENSITÉ HUMAINE 2015



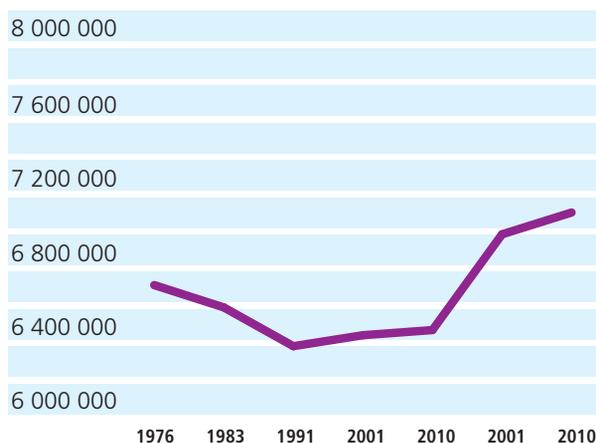
## Évolutions démographiques

### Sur le temps long (1968-2015), une légère augmentation de la population

Entre 1968 et 1982, la population de la Métropole du Grand Paris a légèrement baissé puis elle s'est stabilisée jusqu'en 1999. Cette baisse s'explique par la baisse de la taille moyenne des ménages due à l'évolution des modes de vie et les migrations des familles en grande couronne. Depuis, la MGP voit son nombre d'habitants augmenter, même si le rythme de croissance au cours de la dernière période (2010-2015) est moins soutenu qu'au cours de la période 1999-2010.

Sur le long terme, à l'échelle de l'Île-de-France, ce sont les communes de grande couronne qui ont connu la plus forte croissance démographique en lien avec le développement des villes nouvelles dans les années 80.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION MUNICIPALE LÉGALE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS DE 1968 À 2015



Source : Insee, recensements

### Sur la période récente (2010-2015), un rythme de croissance démographique légèrement inférieur à celui du reste de l'Île-de-France

La Métropole du Grand Paris compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, 7 020 210 habitants contre 6 902 389 en 2010. Elle s'est ainsi accrue de 117 821 habitants en cinq ans, ce qui représente un accroissement annuel de 23 564 habitants (soit un taux de +0,3%).

Cette hausse prolonge, à un rythme ralenti, celle constatée dans la période 1999-2010, au cours de laquelle le taux de croissance annuel était de +0,7%. En 2015, la métropole représente 58% de la population de la région Île-de-France et contribue pour 39% à la croissance démographique francilienne.

Sur cette même période, la croissance démographique sur la métropole a évolué de manière contrastée selon les territoires :

- Paris, qui gagnait des habitants depuis la fin des années 90, perd désormais des habitants au rythme de 0,3% par an, en lien avec la hausse des logements inoccupés qui regroupe les logements vacants, des résidences secondaires et des logements occasionnels.
- Dans les autres territoires, les rythmes de croissance démographique varient de +0,1% par an à +1,2% par an.
- Le Territoire Plaine Commune enregistre le taux de croissance le plus élevé (+1,2% par an) suivi des territoires Grand Paris Grand Est à l'est (+0,9%) et Grand-Orly Seine Bièvre au sud (+0,8% par an).
- Inversement, dans le Territoire Paris Ouest la Défense, le rythme de croissance n'est que de +0,1% soit le plus fort ralentissement par rapport à la période précédente (+1% entre 1999 et 2010).

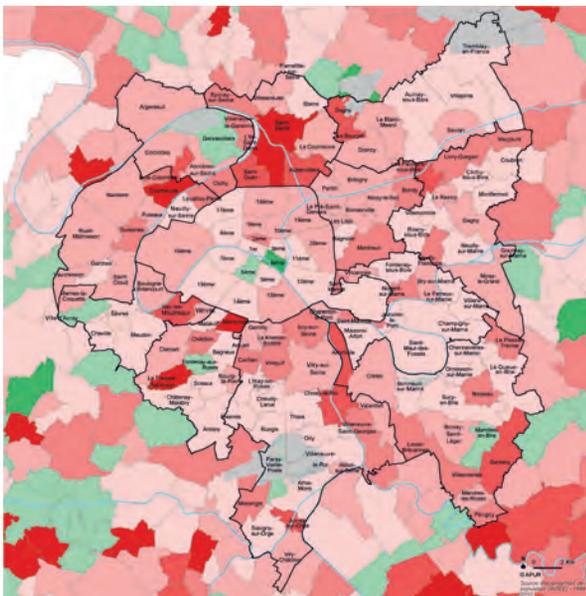
La croissance démographique de la métropole est majoritairement liée à un solde naturel positif (l'excédent des naissances sur les décès). Le solde naturel entraîne ainsi un gain de 67 226 personnes par an en moyenne entre 2010 et 2015, au lieu de 63 198 par an entre 1999 et 2010.

Si tous les territoires de la métropole du Grand Paris bénéficient d'un solde naturel positif, son évolution est contrastée :

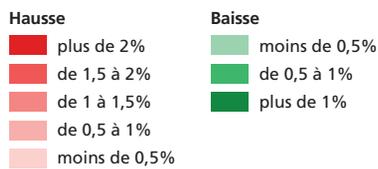
- Pour certains territoires, le solde naturel s'accroît par rapport à la période précédente (1999 – 2010) sous l'effet du maintien de la natalité à un haut niveau et de la baisse des décès. Tel est le cas pour Plaine Commune, qui est un territoire jeune où la fécondité est élevée. Il connaît par conséquent l'excédent naturel le plus important de la métropole (devant Boucle Nord de Seine).
- Paris, le solde naturel est le plus faible de la métropole. Avec 29 782 naissances par an en moyenne entre 2010 et 2014, Paris compte 1 700 naissances en moins par an par rapport à la période précédente (1999 – 2010).

Si le solde naturel est positif pour tous les territoires de la Métropole du Grand Paris, le solde migratoire apparent<sup>35</sup> est négatif. Les départs sont en effet plus nombreux que les arrivées. Il s'est également dégradé sur l'ensemble des territoires entre 2010 et 2015, par rapport à la période 1999-2010, à l'exception de GPSO et de Grand Paris Grand Est.

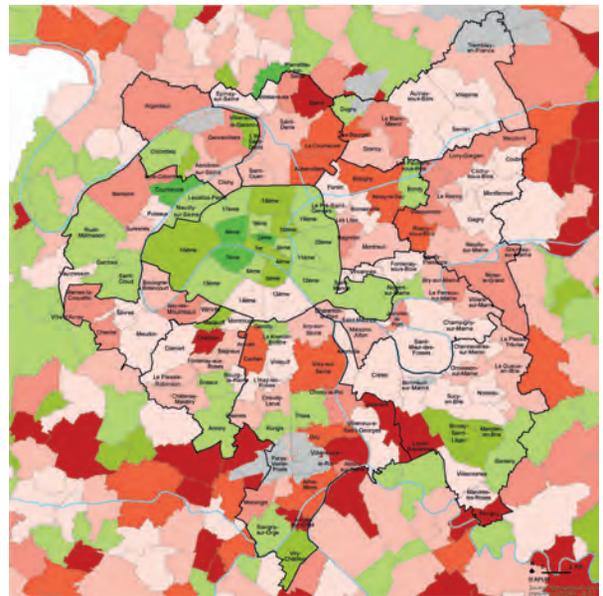
**ÉVOLUTION DE LA POPULATION 1999-2000**



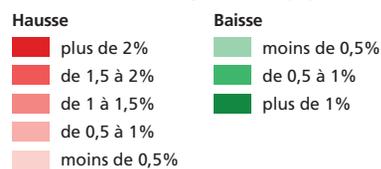
Évolution annuelle moyenne de la population municipale légale



**ÉVOLUTION DE LA POPULATION 2010-2015**



Évolution annuelle moyenne de la population municipale légale



(35) L'analyse de l'évolution de la population d'un territoire repose sur l'égalité qui suit :

Variation totale de la population = solde naturel (naissances – décès) + solde migratoire (entrées – sorties)

Dans cette égalité, le solde migratoire est estimé indirectement par différence entre la variation totale et le solde naturel. Ce solde migratoire est donc altéré des imprécisions sur la variation totale de population, tenant aux défauts de comparabilité entre deux recensements (évolutions de concepts de population et inégale qualité). Il est donc qualifié de solde migratoire « apparent » afin de garder en mémoire la marge d'incertitude qui s'y attache.

**FACTEURS EXPLICATIFS DES ÉVOLUTIONS DE LA POPULATION MUNICIPALE LÉGALE**

	Population	Taux de croissance annuel moyen (%)		Taux de croissance annuel moyen dû au solde naturel (%)		Taux de croissance annuel moyen dû au solde migratoire apparent (%)	
	au 1 <sup>er</sup> janv. 2015	2010-2015	1999-2010	2010-2015	1999-2010	2010-2015	1999-2010
Paris T1	2 206 488	-0,3	0,5	0,7	0,7	-1,1	-0,2
Vallée Sud Grand Paris T2	395 761	0,4	0,8	0,8	0,8	-0,4	0,0
Grand Paris Seine Ouest T3	316 653	0,8	0,7	0,8	0,8	0,0	-0,1
Paris Ouest la Défense T4	559 982	0,1	1,0	1,0	1,0	-0,9	-0,1
Boucle Nord de Seine T5	439 561	0,6	0,9	1,3	1,2	-0,7	-0,3
Plaine Commune T6	429 266	1,2	1,4	1,5	1,4	-0,3	-0,1
Paris Terres d'Envol T7	357 568	0,7	0,6	1,3	1,1	-0,6	-0,6
Est Ensemble T8	412 972	0,8	0,9	1,2	1,2	-0,5	-0,3
Grand Paris - Grand Est T9	392 857	0,9	0,7	1,2	1,0	-0,3	-0,4
Paris Est Marne&Bois T10	506 882	0,4	0,5	0,8	0,8	-0,4	-0,3
Grand Paris Sud Est Avenir T11	310 159	0,6	0,9	1,0	1,0	-0,4	-0,1
Grand Orly Seine Bièvre T12	692 061	0,8	0,8	1,0	0,9	-0,2	-0,2
Métropole du Grand Paris	7 020 210	0,3	0,7	1,0	0,9	-0,6	-0,2
Île-de-France	12 082 144	0,5	0,7	1,0	0,9	-0,5	-0,3

Sources : Insee, recensements de 1999, 2010 et 2015 ; Etat civil de 1999 à 2014

**Projections à l'horizon 2050 : une croissance démographique qui se poursuit**

Les projections départementales 2013-2050 sont issues du modèle Omphale. Celui-ci permet de projeter d'année en année les pyramides des âges des différents territoires. La population par sexe et âge y évolue selon des hypothèses formulées sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Ces hypothèses purement démographiques n'intègrent aucun facteur exogène comme les politiques publiques. Ces projections ne peuvent donc pas être assimilées à des prévisions.

Selon le scénario tendanciel qui prolonge les évolutions démographiques récentes sur les trois composantes (fécondité, mortalité et migrations), la population des quatre départements centraux d'Île-de-France pourrait atteindre 7,38 millions d'habitants en 2050, soit une augmentation de +0,3% en moyenne par an. Cette croissance démographique serait seulement portée par l'excédent des naissances sur les décès. Néan-

moins, cet excédent ralentirait sous l'effet du vieillissement de la population et de l'arrivée aux grands âges des générations issues du babyboom (1945-1975) qui conduit à une augmentation du nombre de décès.

Paris enregistrerait, en 2050, une population proche de celle de 2013 (2,23 millions). La capitale connaîtrait d'abord une baisse de population jusqu'au milieu de la décennie 2020-2030, avant de renouer avec une hausse en raison d'un solde migratoire moins déficitaire qu'aujourd'hui. En petite couronne, la population augmenterait jusqu'en 2050 pour atteindre mais cette croissance serait cependant faible en fin de période. Mais les évolutions sont différenciées selon les départements. La Seine-Saint-Denis verrait sa population progresser de près de 0,5% par an en moyenne à l'horizon 2050. Elle deviendrait, le 2<sup>e</sup> département le plus peuplé de la région (1,86 million d'habitants). Son écart de population avec Paris diminuerait de

moitié par rapport à aujourd'hui. Le Val-de-Marne connaîtrait également une croissance élevée au rythme de +0,5% par an. Quant au département des Hauts-de-Seine, il enregistrerait une croissance démographique moindre (0,2% par an) et deviendrait un des départements les plus « âgés » de la région en 2050 avec les Yvelines. La grande couronne, quant à elle, continuerait de bénéficier d'une croissance démographique plus soutenue que Paris et la petite couronne et atteindrait 6,12 millions d'habitants en 2050 contre 5,23 millions en 2013.

Des travaux complémentaires seront poursuivis pour bâtir des scénarios alternatifs prenant en compte notamment les effets attendus du projet du métro du Grand Paris Express et des projets d'aménagement qui sont aujourd'hui en cours de réflexion, voire de réalisation, dans la Métropole du Grand Paris et qui produiront de nouveaux logements d'ici 2035.

## Comparaison avec les autres métropoles françaises : points communs

### Une métropole marquée par la jeunesse de sa population

La Métropole du Grand Paris est une métropole jeune avec 1,7 millions de jeunes de moins de 20 ans et 1,6 millions de jeunes adultes 20-34. La Métropole du Grand Paris se caractérise donc par une forte présence des 20-34 ans dans sa population (23,3%) comme l'ensemble des 15 métropoles françaises.

### Un vieillissement qui s'amorce

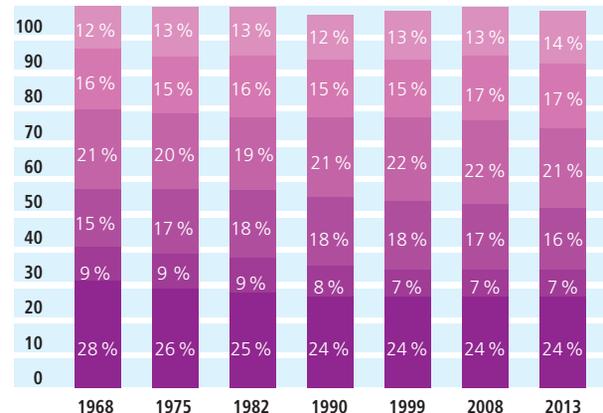
La Métropole du Grand Paris a une structure de la population par âge qui a peu évolué depuis 1968. Elle accueille, en proportion, un peu plus de personnes âgées (14% en 2015 contre 12% en 1968) et un peu moins de jeunes de moins de 20 ans en 2013 (24%) qu'en 1968 (28%).

En 2015, la Métropole du Grand Paris compte 1 002 509 habitants de 65 ans ou plus ce qui représente 14% de la population. Cette proportion est similaire à celle de l'Île-de-France (14%), mais inférieure à celle constatée au niveau national (19%) ainsi que dans l'ensemble des métropoles françaises. La MGP, avec Lille et Rennes, fait partie des métropoles qui comptent en proportion le moins de personnes âgées de 65 ans ou plus.

Pour autant, le nombre de personnes âgées est en augmentation (+ 97 845 habitants supplémentaires depuis 2010 soit +2,1%/an) dans tous les territoires de la métropole. Les plus fortes progressions ont lieu à Paris, dans le T10 Paris Est Marne& Bois et le T11 Grand Paris Sud Est Avenir (de +1,5 point à +1,8 point entre 2010 et 2015). L'augmentation de l'espérance de vie et l'arrivée des générations du baby-boom à l'âge de 65 ans sont les facteurs explicatifs d'un vieillissement inévitable de la population française, francilienne et métropolitaine.

Cette hausse devrait s'accroître encore dans les prochaines années, avec l'arrivée des générations nées après-Guerre dans les classes d'âges 65 ans ou plus.

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE PAR ÂGE DE LA POPULATION DANS LA MGP ENTRE 1968 ET 2015



Source : Insee, recensements

## Comparaison avec les autres métropoles françaises : contrastes

### La MGP se distingue par de plus fortes disparités de revenus

En 2013, la moitié de la population de la MGP dispose d'un revenu de moins de 1 876 € par unité de consommation (UC) et par mois, soit un revenu déclaré médian inférieur à celui de l'Île-de-France qui s'élève à 1 919 €.

Dans la Métropole du Grand Paris, les disparités de revenus sont plus fortes que dans les autres métropoles françaises. Le seuil de revenu déclaré au-dessus duquel se trouvent les 10 % les plus aisés est 9,3 fois supérieur à celui au-dessous duquel figurent les 10 % les plus modestes. Dans les autres métropoles, ce rapport interdécile varie de 5,1 pour la métropole de Brest à 8,4 pour la métropole Montpellier-Méditerranée.

Dans la Métropole du Grand Paris, les 10 % de ménages les plus aisés déclarent un revenu supérieur à 4 166 € (par UC et par mois), soit 39 % de plus que celui des Français en moyenne. Dans le même temps, les 10 % les plus modestes déclarent moins de 501 € (par UC et par mois).

Ce niveau de revenu déclaré est l'un des plus bas des métropoles françaises. Il est inférieur de 16 % au seuil au-dessous duquel se situent les 10 % des Français les plus pauvres.

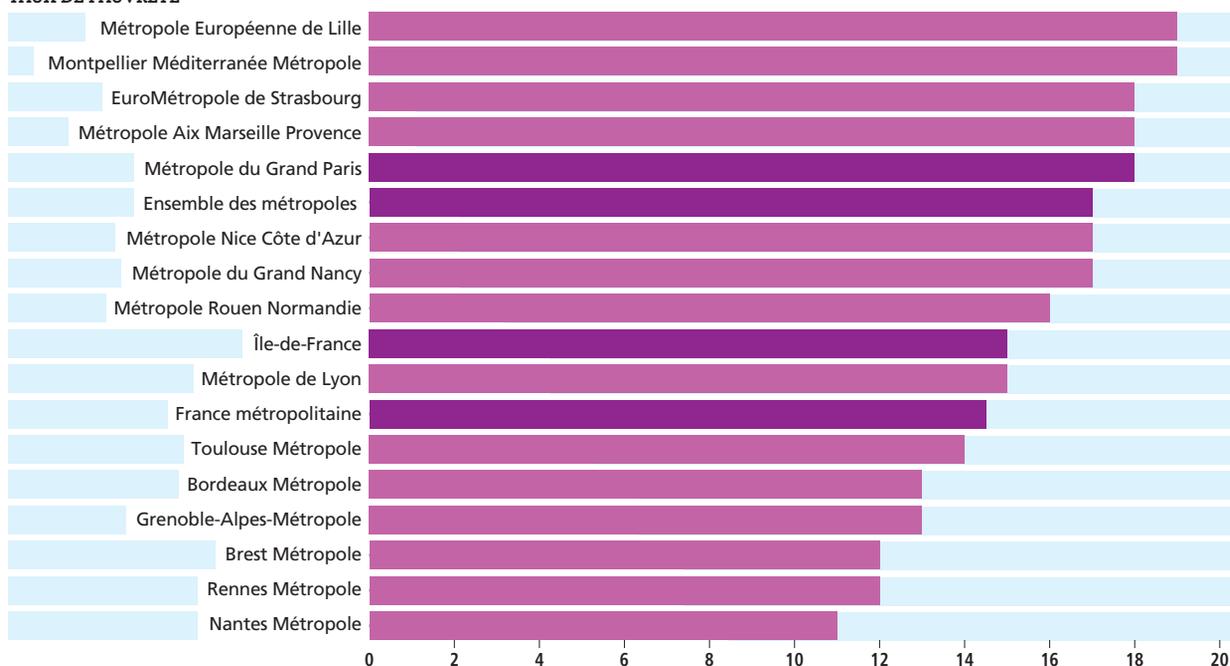
Dans l'ensemble des territoires de la métropole, entre 2001 et 2013, les revenus ont progressé mais sans réduction des écarts. Les plus fortes progressions ont concerné des communes des territoires les plus aisés tels que T4 - Paris Ouest la Défense, T3 - GPSO et les arrondissements de l'ouest et du centre de Paris.

C'est à l'inverse dans les communes du T6 - Plaine Commune, T7 - Paris Terres d'Envol et T12 - Grand-Orly Seine Bièvre que le revenu médian a le moins progressé. À l'est, les plus fortes augmentations apparaissent dans les communes du T10 - Paris Est Marne&Bois qui bordent le bois de Vincennes ou celles traversées par la ligne A du RER.

La pauvreté est également plus largement répandue. En effet, le taux de pauvreté s'élève dans la MGP à 18 % en 2013 contre : 17 % pour l'ensemble des 15 métropoles françaises, 15 % au niveau régional et 14,5 % au niveau national.

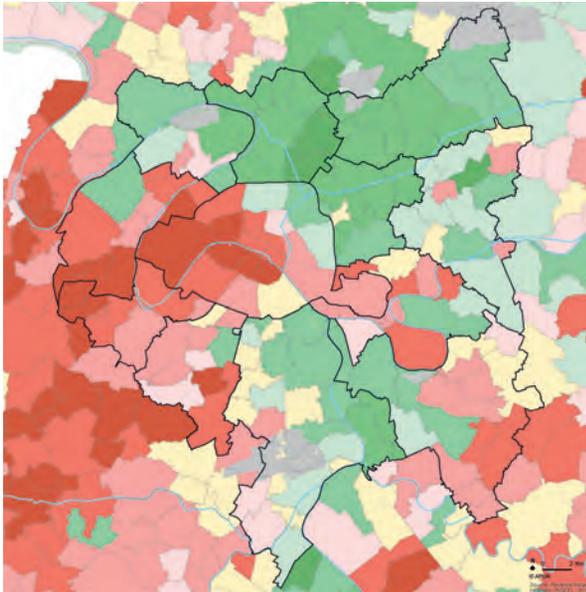
Au sein des territoires qui composent la métropole, le taux de pauvreté varie fortement de 9 % dans le T3- GPSO à 36 % dans le T6-Plaine Commune.

### TAUX DE PAUVRETÉ



Source : INSEE, Filosphi 2013

REVENU MÉDIAN - ÉCART À LA MÉDIANE RÉGIONALE - 2013

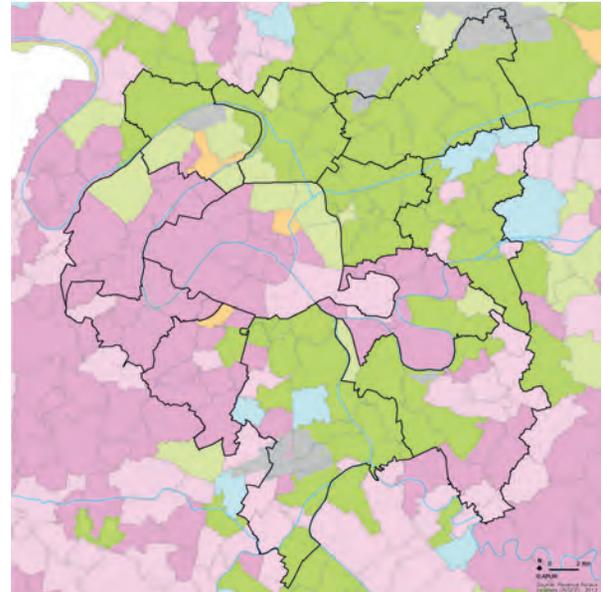


Écart du revenu médian par UC par rapport à la médiane régionale

Supérieur	Égal	Inférieur
plus de 2%	moins de 0,5%	de 0,5 à 1%
de 1,5 à 2%		plus de 1%
de 1 à 1,5%		de 0,5 à 1%
de 0,5 à 1%		plus de 1%

Médiane Île-de-France = 23 022 €

REVENU MÉDIAN - ÉVOLUTION DE L'ÉCART À LA MÉDIANE RÉGIONALE - 2013



Médiane supérieure à la médiane régionale en 2001

- l'écart s'accroît entre 2001 et 2013
- l'écart se réduit
- l'écart devient négatif

Médiane inférieure à la médiane régionale en 2001

- l'écart s'accroît entre 2001 et 2013
- l'écart se réduit
- l'écart devient positif

Médiane en IdF en 2001 = 17 982 €  
 Médiane en IdF en 2013 = 23 022 €

**La Métropole du Grand Paris se distingue des autres métropoles, par un solde migratoire plus déficitaire**

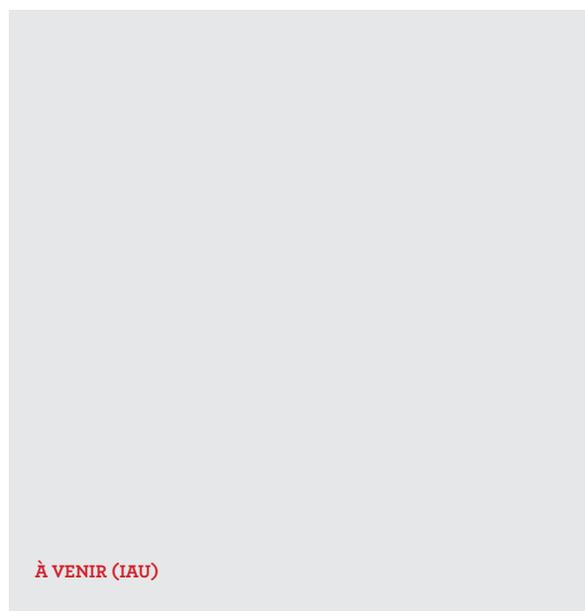
Les métropoles perdent globalement des habitants au jeu des migrations alors que la France hors métropoles en gagne.

Si plus de la moitié des métropoles présentent des soldes migratoires déficitaires, six d'entre elles ont un solde excédentaire : Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Lyon. Leur solde est excédentaire car les arrivées sont plus nombreuses que les départs ce qui témoigne de leur attractivité.

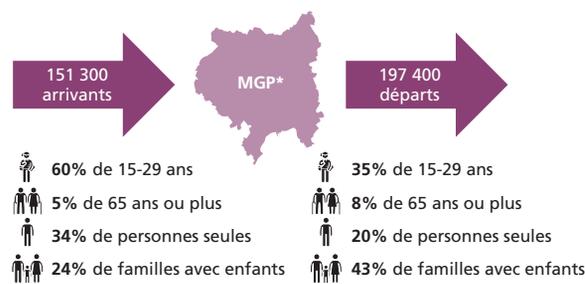
La MGP est la Métropole qui enregistre le solde migratoire le plus déficitaire, notamment suite à de nombreux départs au moment de la constitution du foyer familial et de la retraite. À l'échelle des territoires qui composent la MGP, les départs sont en effet plus nombreux que les arrivées dans chacun d'entre eux. Cette tendance s'est accélérée sur l'ensemble des territoires sur la période récente, à l'exception de TGPSO et de Grand Paris Grand Est. Plus spécifiquement :

- Paris, enregistre un déficit migratoire annuel qui s'est nettement détérioré, passant de -0,2% entre 1999 et 2010 à -1,1% entre 2010 et 2015. Désormais, il n'est plus compensé par l'excédent naturel ce qui explique la baisse du nombre de ses habitants.
- Paris Terres d'Envol, connaît un solde migratoire également très déficitaire. Toutefois, l'excédent des naissances sur les décès dans ce territoire étant parmi les plus élevés, il contribue fortement à la croissance de population.
- Paris Ouest la Défense est marqué par une forte détérioration de son solde migratoire entre 2010 et 2015 expliquant son fort ralentissement démographique.

SOLDE MIGRATOIRE ENTRE 2008 ET 2013 (IAU\_ILL\_B1)

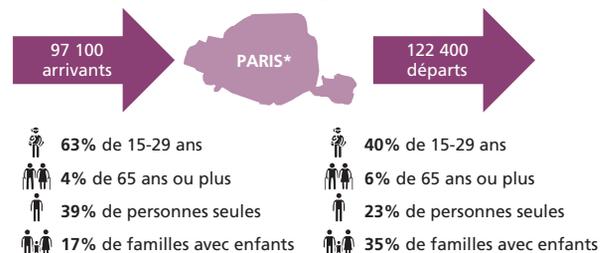


**CARACTÉRISTIQUES DES ENTRANTS/SORTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**



\* Ne prend pas en compte les migrations internes à la MGP hors échange avec l'étranger

**CARACTÉRISTIQUES DES ENTRANTS/SORTANTS DE PARIS**



\* Ne prend pas en compte les migrations internes à Paris hors échange avec l'étranger

### La Métropole du Grand Paris se distingue par une moindre mobilité résidentielle

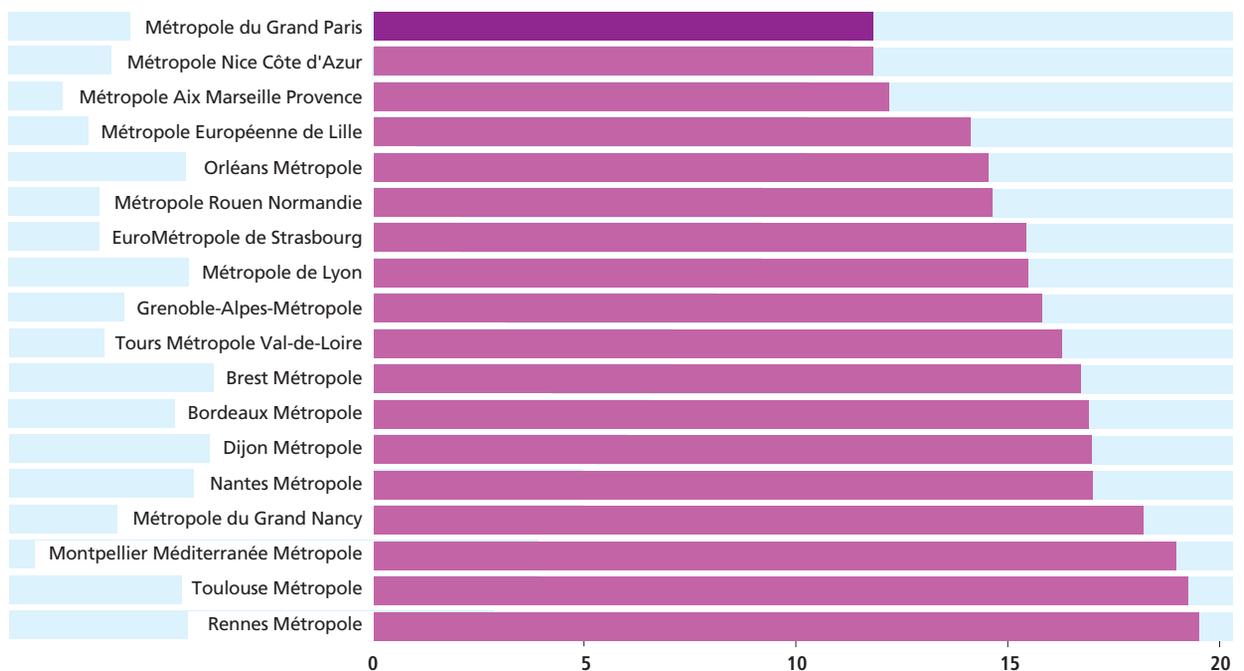
Comparativement aux autres Métropoles françaises, le parc de logements de la Métropole du Grand Paris se caractérise par :

- une part importante de logements de deux pièces au plus (43 % contre 28 % dans les métropoles de province).
- Un nombre important de locataires (57 % contre 50 % dans les métropoles de province) notamment les locataires de meublés.
- Une mobilité résidentielle faible: Compte-tenu de ces spécificités du parc de logements de la MGP, la mobilité attendue des ménages dans la métropole au cours d'une année devrait être de 16 %. Or, la mobilité réelle n'est que de 11,8 % en 2012, contre 15,5 % dans les autres métropoles. Cette sous-mobilité est très marquée pour les locataires du parc privé (-8,6 points) et du parc social (-4,4 points), pour les occupants de studios (- 17 points), mais aussi pour les locataires que ce soit de meublés (-14 points), dans le secteur libre (-10 points) et pour les ménages de moins de 30 ans (-11 points). Cette sous-mobilité

résidentielle, spécifique à la MGP, est relativement récente. En effet, en 1999, 13,9 % des ménages de la MGP avaient emménagé l'année précédente contre 11,8 % en 2012.

La sous-mobilité résidentielle dans la MGP traduit la difficulté des ménages à accéder à un parcours résidentiel, et à devenir propriétaires lorsqu'ils sont locataires. Le désir de changer de logement reste d'ailleurs fort chez les ménages franciliens, en particulier pour les locataires du secteur libre. En effet, plus de la moitié d'entre eux (52 %) souhaitent déménager, contre 40 % en province.

#### PART DES MÉNAGES MOBILES



Source : Insee, recensement 2013

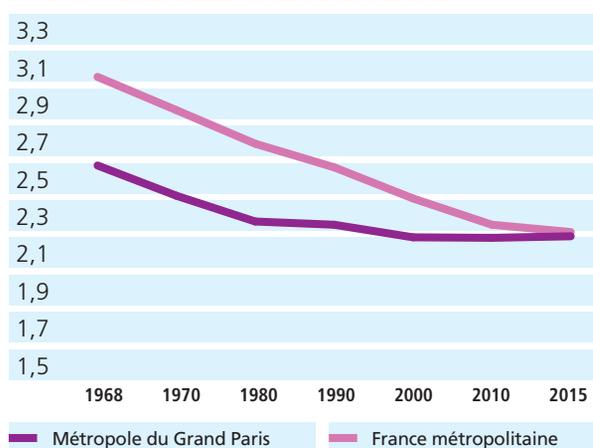
### Dans la MGP, la taille moyenne des ménages se stabilise alors qu'elle continue de baisser en grande couronne et en province

Le nombre moyen de personnes par ménage ne diminue plus dans la MGP depuis 1999, il se stabilise voire augmente légèrement. Auparavant, le taux de croissance du nombre de ménages était nettement supérieur à celui de la population. Au cours des deux dernières décennies, il s'est progressivement rapproché pour atteindre aujourd'hui un niveau légèrement inférieur à celui de la population (0,29% contre 0,37%). Cette tendance traduit la difficulté des jeunes ménages de la métropole à accéder à un parcours résidentiel.

Le développement de la colocation, le coût élevé du logement, la faiblesse de l'offre au regard de la demande, le maintien des jeunes adultes au domicile parental (allongement des études, coût du logement...), une mise en couple plus tardive, les recompositions familiales, ou encore l'accueil de parents âgés en raison de la dégradation de leur état de santé sont autant d'évolutions qui conduisent à une tendance à l'augmentation de la taille moyenne des ménages.

Cette tendance contrebalance désormais les autres tendances, comme la propension croissante des jeunes actifs à vivre seuls, les séparations plus fréquentes..., qui ont contribué pendant plusieurs décennies à accroître le nombre de ménages.

ÉVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MÉNAGES



Source : Insee recensements

# Le parc de logements et les besoins constants d'expansion de l'offre



## Une offre de logements qui contraint les parcours résidentiels des ménages

### Un parc de 3,5 millions de logements, dont 10% sont inoccupés

Selon les résultats du recensement, en 2015 la Métropole du Grand Paris compte près de 3,5 millions de logements. Ce parc accueille une population de près de 7 millions d'habitants.

Sous l'effet des fortes densités de population dans la capitale et dans la MGP, la pression en termes de besoins en logements est importante et contribue à la constitution d'un parc majoritairement tourné vers le logement collectif représentant 9 logements sur 10. Les logements individuels sont également très présents, notamment dans les territoires non limitrophes de Paris : Paris Terres d'Envol compte 40,2 % de logements individuels, il est suivi par Grand Paris Grand Est (35,5 %) et par Grand Paris Sud Est Avenir (29,9 %).

Les petits logements, de 1 ou 2 pièces, sont les plus nombreux. Paris se distingue des autres Territoires de la MGP par sa forte proportion de petits logements : plus d'un logement sur deux est composé d'une ou deux pièces et 38,8 % des logements ont une surface inférieure à 40 m<sup>2</sup>. Les autres territoires de la MGP se caractérisent par des logements plus grands, notamment Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est où la part des résidences principales comptant 4 pièces ou plus dépasse 45 %.

### Une majorité de propriétaires occupants, avec une progression faible de leur part depuis 2008

Dans la Métropole, les ménages propriétaires du logement qu'ils occupent, sont les plus nombreux : 39,5 % des ménages en 2013 (+0,2 points par rapport à 2008). La propriété occupante marque le pas après avoir progressé dans

les années antérieures. Les territoires à faible présence de propriétaires occupants sont Paris (33,3 %) et Est Ensemble (34,5 %) tandis que les propriétaires sont majoritaires à Grand Paris Grand Est et Paris Est Marne&Bois (plus de 50 %). La diffusion de la propriété peine à se faire dans les secteurs où domine le parc social. Depuis 10 ans, la propriété a davantage progressé dans les secteurs les plus aisés, par ponction sur le parc locatif privé dans les secteurs très denses, et draine dans son sillage des ménages aisés, voire très aisés. À l'inverse, le secteur le plus pauvre, situé pour l'essentiel à l'ouest de la Seine-Saint-Denis, reste dominé par le logement social sans effet de rééquilibrage en faveur de la propriété.

Quant à la part des locataires HLM, elle augmente légèrement (24% des ménages, 0,5 points par rapport à 2008). Leur répartition au sein de la MGP reste très inégale, avec un écart du simple au double entre les territoires à fort pourcentage de logements sociaux comme Est Ensemble et Plaine Commune, et ceux qui en ont moins de 20 %, comme Paris et Grand Paris Seine Ouest.

Quant à la part des locataires du secteur privé, elle baisse très légèrement. En effet, ils sont 32,9 % des ménages en 2013 (-0,3 points par rapport à 2008). Plus spécifiquement, des baisses assez nettes affectent des territoires où la location privée est historiquement importante, comme Paris, Vallée Sud Grand Paris et le Paris Ouest La Défense. Même s'il évolue peu en volume, le parc locatif privé se modifie dans sa composition avec la montée de la location meublée au détriment du « loué vide ». Il n'est pas sûr que cette évolution réponde aux attentes des locataires. Elle est plus sûrement liée aux conditions locatives et fiscales, regardées comme plus avantageuses par une partie des propriétaires.

### Une légère hausse des logements inoccupés

Les résidences principales constituent l'habitat utile pour le logement des habitants. Avec un effectif de 3,1 millions en 2013, la Métropole voit son parc de résidences principales augmenter mais un peu moins rapidement que le parc de logements dans son ensemble. Le gain est de 5 910 unités de 2008 à 2013 (+ 1,9 % de 2008 à 2013). C'est à Plaine Commune que la croissance des résidences principales a été la plus vigoureuse (+ 4,7 %) ainsi que dans le territoire de Grand-Orly Seine Bièvre (+ 4,3 %), en lien avec les nouveaux logements édifiés dans la période. Malgré l'augmentation du nombre de résidences principales, leur part dans l'ensemble des logements a diminué entre 2008 et 2013 dans la majorité des territoires de la MGP, à l'exception du Grand Paris Seine Ouest et de Boucle Nord de Seine. Bien que cette part reste largement dominante, elle a diminué de 0,4 point dans la MGP pour atteindre 89,6 % des logements en 2013. La baisse est plus marquée à Paris où la part de résidences principales est passée de 85,5 % en 2008 à 84,9 % en 2013 (- 0,6 point).

Ce recul s'effectue au profit des logements inoccupés, notion définie par l'Insee comme étant le regroupement des logements vacants, des résidences secondaires et des logements occasionnels. Entre 2008 et 2013, la part des logements inoccupés a augmenté de +0,4 point dans la MGP pour atteindre 10,4 % de l'ensemble des logements. Les logements vacants constituent toujours un défi dans un contexte de grande tension sur les marchés du logement, mais leur poids parmi les logements de la Métropole du Grand Paris n'est pas particulièrement élevé et leur évolution n'est pas orientée à la hausse. En 2013, la MGP compte 226 260 logements vacants, ce qui représente 6,5 % de l'ensemble des logements. Les résidences secondaires et les logements occasionnels ont progressé de 2008 à 2013. Leur part s'établit à 3,9 % en 2013 dans la MGP au lieu de 3,4 % en 2008. La hausse de ces dernières années (2008-2013) touche surtout Paris, où le taux de résidences secondaires et logements occasionnels est de loin le plus élevé (7,4 % en 2013, en augmentation de 1,1 point par rapport à 2008). La hausse affecte aussi Paris Ouest La Défense (3,8 % en 2013), Grand Paris Seine Ouest (3,3 %) et à un moindre degré tous les territoires. La dynamique des résidences secondaires et logements occasionnels se relie en partie à la progression de la location meublée de courte durée et à l'essor des plateformes de location telles qu'Airbnb.

### Un parc qui croît lentement malgré une forte hausse de la construction depuis 2015

Depuis 2015, la construction de logements repart à la hausse : en 2016 ce sont 44 700 logements qui ont été autorisés (selon SITADEL) contre 36 700 logements autorisés en moyenne chaque année de 2011 à 2016.

Toutefois, l'ampleur des besoins a conduit l'État à définir des objectifs chiffrés de construction de logements à l'horizon 2030, qui s'imposent à la Métropole du Grand Paris. L'objectif fixé à l'échelle régionale, par la Loi du Grand Paris et décliné dans le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) est de 70 000 logements par an. Un effort est particulièrement attendu dans la zone dense. Cet objectif se définit par rapport à quatre familles de besoins qui ont fait l'objet d'estimations spécifiques : l'accueil de nouveaux ménages (besoin estimé à 38 000 logements par an), le renouvellement du parc obsolète (17 000), le maintien d'un stock vacant suffisant pour permettre la fluidité (3 000), et le rattrapage du déficit accumulé (12 000).

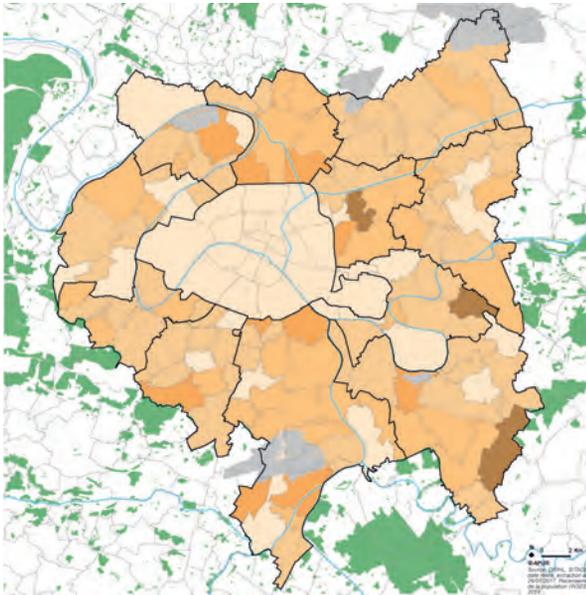
Les statistiques font apparaître que le nombre de logements autorisés dans la MGP évolue autour d'une moyenne de 29 000 par an de 2000 à 2016, mais avec de fortes fluctuations allant de 16 000 à 46 000 logements autorisés selon les années. Les valeurs les plus basses sont celles des années 2001, 2002, 2003 avec entre 16 000 et 18 000 logements autorisés par an. Les valeurs les plus hautes sont récentes. Ce sont celles de l'année 2016 avec 44 700 logements autorisés. Cette reprise est attribuée à la baisse des taux de crédit qui a stimulé les opérations de promotion privée, aux encouragements à la construction, donnés au travers les PLU, ainsi qu'aux dispositifs Duflot et Pinel qui ont favorisé la création de logements neufs dans les zones tendues. Parallèlement le secteur social a gardé son dynamisme, sous l'effet de la pression de la demande de logement social et la contrainte que représente la loi SRU.

Géographiquement, une partie des communes se signale par une contribution à la construction très supérieure à la moyenne. Toutefois selon l'indicateur retenu, les communes les plus « bâtisseuses » ne sont pas les mêmes :

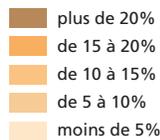
#### • Le nombre de logements autorisés

Sur la période 2011-2016, l'ensemble des communes de la MGP ont autorisé en moyenne 1 680 logements, alors même qu'une quinzaine d'entre elles en autorisait plus de 3 500. Ces communes ont en commun d'être densément bâties et peuplées. Sept d'entre elles se trouvent en Seine-Saint-Denis (Montreuil, Saint-Denis, Aubervilliers, Noisy-le-Grand,

**LOGEMENTS AUTORISÉS EN TAUX**



Nombre de logements autorisés à la construction entre 2011 et 2016, rapporté au total des logements

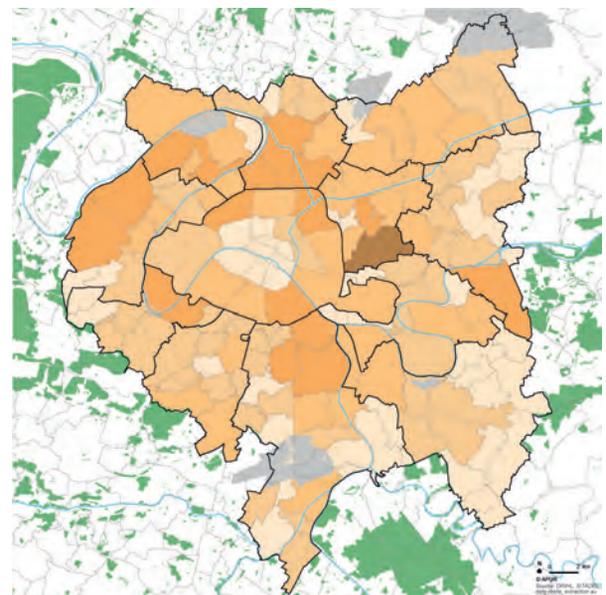


Bagnole, Romainville, Saint-Ouen), trois dans les Hauts-de-Seine (Nanterre, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux) et trois dans le Val-de-Marne (Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Créteil). Les 17<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements parisiens (sans avoir rang de communes) franchissent aussi le seuil des 3 500 logements autorisés en 6 ans.

• **Le taux d'accroissement du parc dû à la construction**

Ce taux exprime le rapport entre le total des logements autorisés de 2011 à 2016 et le parc de logements recensé initialement en 2010. Si le taux moyen est de +6 % en six ans pour les communes de la MGP, une quinzaine d'entre elles obtiennent des taux très supérieurs, entre +15 % et +32 %. Ce sont des communes de tailles variables mais en général de taille moyenne, moins densément peuplées que la moyenne et éloignées du cœur aggloméré. Sept sont situées dans le Val-de-Marne (Santeny, Villiers-sur-Marne, Valenton, Ivry-sur-Seine, Bonneuil, Chevilly-Larue, Limeil-Brevannes), trois en Seine-Saint-Denis (Romainville,

**LOGEMENTS AUTORISÉS EN VALEUR ABSOLUE**



Nombre moyen annuel de logements autorisés à la construction entre 2011 et 2016



Bagnole, Rosny-sous-Bois), trois dans l'Essonne (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis) et une dans les Hauts-de-Seine (Châtenay-Malabry).

Bagnole et Ivry-sur-Seine sont les seules communes à ressortir dans les deux approches de l'effort constructif. À l'échelle des EPT, Grand-Orly Seine Bièvre est dans la même situation : son parc grandit vite, que ce soit en chiffres absolus ou en accroissement relatif. Les EPT qui se distinguent par un apport important en chiffres absolus sont Grand-Orly Seine Bièvre, Paris et Vallée Sud-Grand Paris. Ceux qui se distinguent en accroissement relatif sont : Est Ensemble, Plaine Commune, Grand-Orly Seine Bièvre et Grand Paris Grand Est, ce qui signifie que, dans ces territoires moins denses, l'effort de construction est plus important au regard de la taille du parc de logements existant.

Toutefois, cette croissance du parc s'opère en renouvellement de la ville sur la ville. De 2008 à 2013, le parc de logements métropolitain s'est accru de 81 000 logements (+ 2,4 % en 5 ans), ce qui représente 16 000 logements supplémentaires par an en moyenne.

Dans le même temps, la population s'est accrue de 30 700 habitants par an.

Les douze territoires de la MGP contribuent à la croissance du parc et de la population. En nombre de logements, les apports les plus massifs sont ceux de Paris (+2 900 logements/an) et de Grand Orly Seine Bièvre (+2 800/an). En taux d'accroissement, les territoires les plus dynamiques sont à Plaine commune (+5,4 % en 5 ans), Grand Orly Seine Bièvre (+4,9 %) et Grand Paris Sud Est Avenir (+4,8 %).

À titre de comparaison, les projections démographiques, réalisées à l'échelle de l'Île-de-France et déclinées à cœur de l'agglomération (Paris et les 3 départements de la petite couronne), présentées au début de ce chapitre reposent sur 2 hypothèses de croissance du parc de logement à l'horizon 2035. Le scénario moyen fait état de 28 100 logements construits en moyenne chaque année et d'un gain de 15 550 habitants et le scénario volontariste, quant à lui, fait état de 38 600 logements construits en moyenne chaque année et d'un gain de 23 350 habitants.

Le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement arrêté en juillet 2018 (1<sup>er</sup> arrêt permettant aux communes et territoires de réagir dans la perspective d'un second arrêt avant transmission aux services de l'Etat) comporte une proposition de répartition à l'échelle des communes de l'objectif quantitatif de construction de logements. Cette proposition est basée sur un processus ascendant, c'est-à-dire sur le diagnostic du PMHH et le travail d'échanges réalisés avec les communes et les EPT, notamment au travers d'un questionnaire, qui a permis d'identifier précisément les politiques menées localement. Pour le logement neuf, l'hypothèse retenue est fondée sur les intentions des communes exprimées via les questionnaires ; à défaut, les objectifs repris dans les PLH exécutoires, à défaut les moyennes de productions neuves des années antérieures ont été reconduites. La somme de ces hypothèses pour les 131 communes de la Métropole correspond à 39 500 nouveaux logements par an en moyenne.

### **Des tensions sur les marchés du logement en raison de prix élevés à l'achat et à la location, qui contribuent à rendre le parc privé de moins en moins accessible aux ménages et alimentent la demande de logement à prix abordable**

Avec 95 000 logements anciens vendus en 2016 à Paris et en première couronne, le marché renoue avec le haut niveau d'activité des années 1999 à 2007. Depuis la crise de 2008, l'activité du marché a connu des mouvements alternés de baisse (2008-2009, 2011-2012) et de hausse (2010, 2013) sans que se dégage une tendance claire mais l'année 2016 marque une nette reprise des ventes dans la métropole.

Cette reprise des ventes s'est poursuivie en 2017.

En effet, en 2017, à l'exception de Paris où les ventes progressent à un rythme modéré comparé au reste de la région (+3 % de 2016 à 2017), les volumes de ventes sont en forte hausse dans le Val-de-Marne (+19 %), dans les Hauts-de-Seine (+ 12 %) et en Seine-Saint-Denis (+8 %).

Selon les données de la Chambre des Notaires, les prix de vente des logements dans la Métropole, qui avaient baissé depuis 2011, ont beaucoup progressé en 2016 et 2017 et les plus hauts niveaux historiques ont été dépassés. Ainsi, au 3<sup>e</sup> trimestre 2017, le prix de vente par mètre carré logement atteint : 8 940 €/m<sup>2</sup> à Paris (+7,8 % en un an), 5 610 €/m<sup>2</sup> dans les Hauts-de-Seine, 3 370 €/m<sup>2</sup> en Seine-Saint-Denis et 4 410 €/m<sup>2</sup> dans le Val-de-Marne. Ces niveaux de prix sont déconnectés du pouvoir d'achat des ménages.

Ainsi, le niveau des prix diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du cœur de l'agglomération. La géographie des prix des logements renvoie à la géographie sociale du territoire qu'elle contribue à entretenir. La valorisation récente des territoires qui, jusqu'à présent, étaient les moins valorisés, n'a pas été suffisante pour corriger les écarts initiaux, qui se sont creusés.

Selon la base de données de l'OLAP, le loyer moyen du parc privé dans l'agglomération parisienne atteint 18 € par mois et par mètre carré en 2017. Depuis 2007 il a augmenté de plus de 20 %. À titre de comparaison, ce loyer moyen du parc privé ne dépasse pas 10,5 € par mois et par mètre carré dans toutes les autres métropoles françaises.

L'écart avec le niveau des loyers dans le parc social est très important (6,7 €/m<sup>2</sup>). La Métropole se caractérise donc par un fort déficit de logements à bon marché, compris entre 9 et 13 € par m<sup>2</sup>, c'est-à-dire situés au-dessus des plafonds de loyer pratiqués dans le parc social.

Ce coût élevé du logement pèse sur le budget des ménages, exclut du marché de l'accession les plus modestes, retarde l'accès des jeunes à un logement autonome et explique la faible mobilité résidentielle des ménages. Ainsi, les tensions sur le marché du logement renforcent le rôle central du parc social sur lequel pèse une pression très intense.

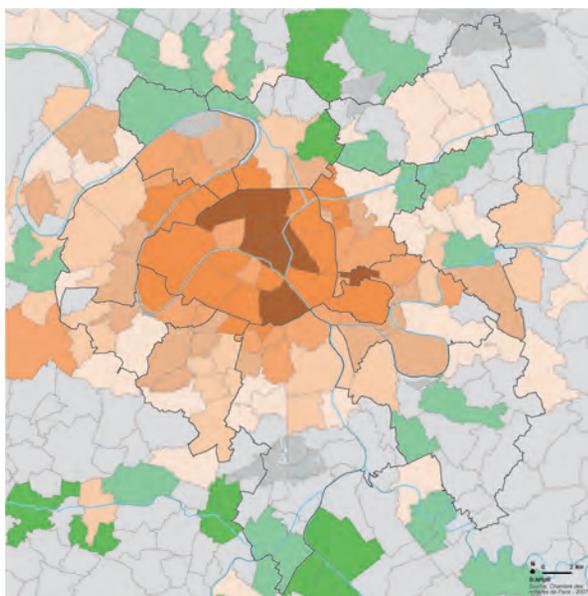
**490 000 ménages inscrits comme demandeurs de logements dans la Métropole du Grand Paris.**

Sur les 680 118 demandes actives de logement social recensées fin 2016 en Ile-de-France, 491 462 ciblaient en premier choix une commune de la Métropole. À noter que 68 % des ménages métropolitains sont éligibles au logement social et 28 % ont même des revenus qui les placent en dessous des plafonds d'accès au logement très social, de type PLAI. 72 % de la demande francilienne porte sur une des communes de la Métropole, alors que le parc locatif social situé dans le périmètre de la Métropole représente 67 % du parc locatif social francilien.

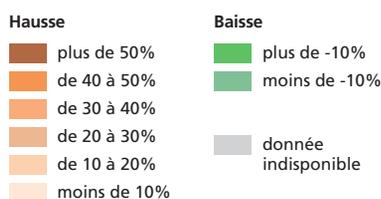
Au sein du territoire métropolitain, certaines communes font l'objet d'un nombre de demandes plus élevé que les autres. C'est le cas de Paris qui concentre 37 % des demandes métropolitaines, soit 182 304 demandes. Les communes qui reçoivent le plus de demandes sont ensuite Nanterre, Créteil, Montreuil et Saint-Denis, avec environ 9 000 demandes chacune.

La pression de la demande (le ratio entre les demandes actives au 31 décembre 2016 et les demandes satisfaites en 2016 permet d'estimer la pression de la demande en logement social dans les territoires) s'élève en moyenne dans la Métropole à 10 demandes pour 1 logement attribué. Dans les métropoles françaises, la demande en logement social est nettement plus importante que dans le reste de la France avec en moyenne : 1 attribution pour 6 demandes. Mais aucune métropole ne connaît une pression aussi forte que la Métropole du Grand Paris. C'est dans les métropoles où les prix de l'immobilier sont les plus élevés (Grand Paris,

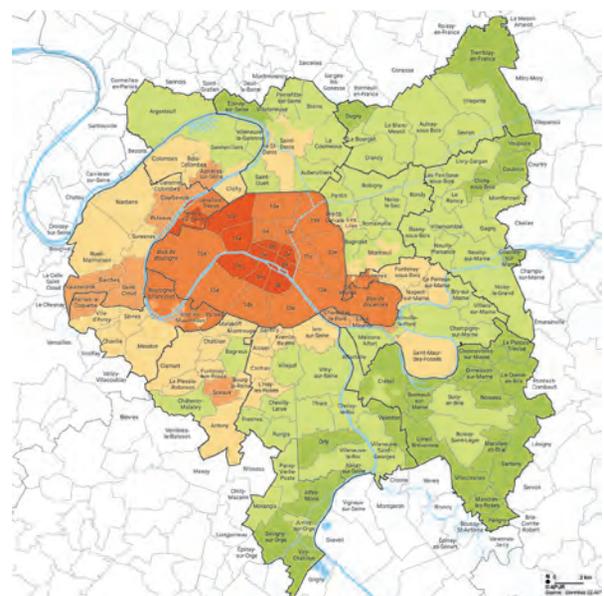
**ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DES APPARTEMENTS ANCIENS**



**Évolution des prix de vente entre 2007 et 2017**



**LOYER MOYEN EN EUROS PAR M² DANS LA MGP EN 2017**



Nice et dans une moindre mesure Aix-Marseille et Montpellier) que les demandes sont les plus nombreuses, avec plus de 8 demandes pour 1 attribution. Les agglomérations moins « tendues » (Nancy, Rouen et Brest – moins de trois demandes) se caractérisent par une quasi-absence de pression, avec moins de 2,5 demandes pour 1 attribution.

Parmi les demandes ciblant en premier choix une commune de la Métropole en 2015, 28 % étaient des demandes de mutation, c'est-à-dire qu'elles provenaient de ménages déjà locataires d'un logement social qui souhaitent changer de logement. Le motif invoqué par la grande majorité des ménages (40 %) qui fait une demande de mutation est le fait que leur logement est trop petit, selon une étude de l'ADIL 75 et 94.

58 % des demandeurs sont inscrits dans le fichier des demandeurs depuis moins de 2 ans. Les demandeurs ayant 10 ans d'ancienneté représentent 4 % des inscrits.

Par ailleurs, les ménages inscrits comme demandeurs de logement dans la Métropole sont plutôt jeunes et ont de faibles revenus : 57 % d'entre eux ont moins de 40 ans, et 5 % ont plus de 65 ans. Le fichier de la demande de logement social visant une des communes de la Métropole du Grand Paris se renouvelle beaucoup d'une année sur l'autre et son volume a augmenté de manière mesurée : seules 65 % des demandes actives au 1<sup>er</sup> janvier 2015 étaient encore actives au 31 décembre 2015. Et 41 % des demandes actives au 31 décembre 2015 sont des demandes nouvelles de l'année 2015. Cela signifie que d'une année sur l'autre, il y a un très fort renouvellement des ménages inscrits comme demandeurs d'un logement social, en partie parce que ceux-ci trouvent une réponse à leur besoin dans le parc privé, mais aussi par découragement. Entre 2015 et 2016, le nombre de demandeurs de logements a augmenté de 7 % dans la Métropole du Grand Paris, passant de 459 300 demandes actives en 2015 à 491 500 en 2016. L'évolution des attributions n'est pas proportionnelle à celle des demandes : ainsi entre en 2015 et 2016, les attributions de logement dans la Métropole n'ont augmenté que de 1,6 %, passant de 48 750 en 2015 à 49 540 en 2016. Cela signifie que le nombre de demandeurs augmente plus vite que le nombre d'attribution.

## **Des déséquilibres anciens dans la répartition géographique de l'offre de logement dans la Métropole, en particulier pour la fraction sociale du parc**

### **De fortes disparités de niveau de réponse aux obligations de logement fixé par la loi SRU entre les communes de la MGP**

Un parc social développé de 770 000 logements sociaux, soit environ 25 % des résidences principales de la Métropole

Les territoires qui ont le plus grand nombre de logements locatifs sociaux sont Paris (qui concentre sur son territoire 25 % des logements locatifs sociaux de la Métropole), suivi de Grand Orly Seine Bièvre (12 % du parc), puis d'Est-Ensemble et de Plaine Commune (avec chacun 9 %).

Dans la Métropole du Grand Paris, la répartition spatiale du parc social entre les territoires et leurs communes est déséquilibrée malgré l'application depuis 2001 de la loi SRU. Ces déséquilibres sont anciens, liés aux différences d'orientations politiques des communes et départements et à la présence au nord et à l'est de la métropole d'opportunités foncières liées aux départs des activités industrielles au moment des efforts de reconstruction du parc de logements après la Deuxième Guerre mondiale.

En 2017, 56 communes de la Métropole n'ont pas encore atteint l'objectif de 25 %. Les territoires qui ont les taux les plus élevés de logements locatifs sociaux sont Plaine Commune et Est Ensemble, qui ont chacun plus de 40 % de logements locatifs sociaux dans leur parc de résidences principales. À l'inverse, Paris, Grand Paris Seine Ouest et Paris Est Marne&Bois ont les parts de logements locatifs sociaux les plus faibles (inférieures à 20 %).

Le loyer moyen dans le parc social situé dans la MGP est de 6,7 €/m<sup>2</sup> et 61 % des logements sociaux sont très bon marché (moins de 7 €/m<sup>2</sup>).

### **La programmation à venir du logement social doit contribuer à la réduction des inégalités territoriales.**

Près de 18 000 logements sociaux ont été agréés, c'est-à-dire financés, en moyenne par an de 2010 à 2015 dans la Métropole du Grand Paris, selon les données de SISAL. Ils se répartissent entre 72 % de logements neufs et 28 % d'acquisition de logements préexistants.

Le nombre de logements locatifs sociaux neufs agréés représente environ le tiers des 36 710 logements neufs, tout type confondu, autorisés au titre du permis de construire en moyenne chaque année dans la Métropole au cours de la période 2011-2016.

Les logements locatifs sociaux agréés sur la période 2010-2015 se répartissent en 23 % de logements PLAI, 39 % de logements PLUS et 37 % de logements PLS. Si sur cette période 20 % des communes de la Métropole ont produit environ autant de PLAI que de PLUS et de PLS, certaines communes ont connu une plus forte production de l'une de ces catégories de financement. C'est notamment le cas d'Ormesson-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Fontenay-aux-Roses, Levallois-Perret et Villiers-sur-Marne qui ont produit en grande majorité (plus de 70 %) des logements de type PLS sur leur territoire entre 2010 et 2015.

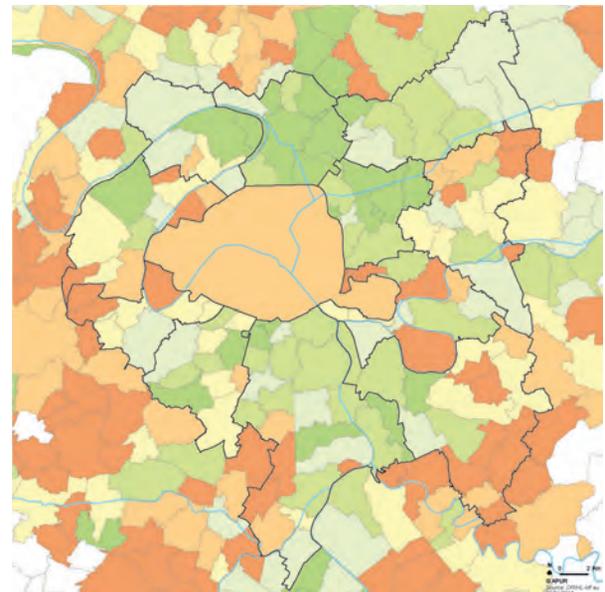
Comme pour l'objectif de construction, le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement arrêté en juillet 2018 comporte une proposition de répartition à l'échelle des communes de l'objectif quantitatif de création de logement social :

- Pour les communes SRU : l'hypothèse retenue est fondée sur les questionnaires retournés par les communes. A minima, sont prises en compte les obligations de rattrapage prévues par la loi SRU.
- Pour les communes à partir de 25 % de logements sociaux : l'hypothèse retenue est fondée sur les questionnaires retournés, à défaut sur les objectifs repris dans les PLH exécutoires et, à défaut sur la reconduction du nombre moyen d'agréments de logements sociaux des années antérieures.

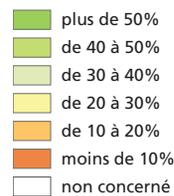
La somme de ces hypothèses pour les 131 communes de la Métropole correspond à la création 20 600 logements sociaux par an en moyenne, ce qui est inférieur à l'objectif fixé par l'Etat à la Métropole dans son porter-à-connaissance.

En effet l'Etat estime que, pour atteindre l'objectif de 30 % de logements sociaux en 2030 fixé par le SDRIF, ce sont 22 700 logements sociaux par an qui doivent être produits, dont 14 900 logements sociaux pour respecter l'obligation de rattrapage dans les communes sous le taux de 25 %. Une augmentation de la production de logements sociaux pour viser un objectif de 22 700 logements à produire en moyenne par an sera recherchée tout au long du PMHH en partenariat avec les communes.

**LES LOGEMENTS SOCIAUX SRU - 2016**



**Part des logements locatifs sociaux dans le total des résidences principales au 01/01/2016**



### **Une offre d'hébergement insuffisante pour répondre aux besoins et très inégalement répartie**

La Métropole du Grand Paris, comme toutes les grandes métropoles mondiales, attirent particulièrement les populations les plus démunies, en provenance de l'ensemble du territoire national et de l'étranger.

Les 131 communes qui forment la Métropole du Grand Paris regroupent des capacités d'hébergement très importantes, représentant plus de 114 000 places chaque nuit. Cette offre d'hébergement se compose de :

- 18 000 places d'hébergement pérennes dans des centres type CHU, CHR, CADA
- 25 000 nuitées hôtelières réservées par les services de l'Etat, via le Samu social, pour prendre en charge le plus souvent des familles
- 82 000 places dans des logements dits adaptés, de type résidences sociales, pensions de familles mais aussi foyers de travailleurs migrants, foyers de jeunes travailleurs
- Et l'équivalent de 12 500 places dans des logements capés au travers de dispositif d'intermédiation locative, tels que Solibail ou Louez solidaire et sans risque.

L'ensemble des dispositifs d'urgence représentent 16 places pour 1 000 habitants (contre 13,95 en Ile-de-France). Cette offre est inégalement répartie au sein de la Métropole : une dizaine de communes et arrondissements concentre plus de 60 % de l'offre. Paris et certains territoires concentrent une part très importante des places existantes. Plaine Commune se distingue par un nombre de places pour 1 000 habitants particulièrement élevé (30 places pour 1 000 hab.), tout comme Est Ensemble (22 places pour 1 000 habitants). À l'inverse, les territoires de la Vallée Sud Grand Paris, Grand Paris Seine Ouest, Paris Ouest La Défense et Paris Est Marne&Bois regroupent un nombre de places rapporté à 1 000 habitants, inférieur ou égal à 10 places pour 1 000 habitants. Cette répartition inégale de l'offre d'hébergement pèse sur les communes concernées qui doivent notamment faire face à des dépenses sociales associées importantes (accompagnement social des personnes hébergées, scolarisation des enfants, soutien au tissu associatif etc.).

La programmation de l'offre d'hébergement telle qu'elle figure dans le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement doit contribuer à la réduction des inégalités territoriales et permettre un moindre recours à l'hôtel, qui est une forme d'hébergement coûteuse et inadaptée aux besoins des familles qui y sont mises à l'abri.

### **Mais, face à cette offre de logement social et d'hébergement importante, les besoins sont encore insatisfaits et de plus en plus diversifiés**

Le nombre de sans-domicile en France ne cesse de croître depuis le début des années 2000. Début 2012, 28 800 adultes francophones sans domicile ont été dénombrés par l'Insee dans l'agglomération parisienne, ces personnes avaient dormi dehors la veille de l'enquête. Ce nombre de sans-domicile augmenté de + 84 % entre 2001 et 2012 alors qu'en province, la progression a été nettement plus mesurée (11 %).

L'agglomération parisienne concentre 43 % des sans-domicile francophones de toutes les agglomérations françaises (France métropolitaine) d'au moins 20 000 habitants et 60 % des sans domiciles étrangers, alors qu'à titre de comparaison, son poids dans la population est de 27 %. La population des sans domicile est en majorité jeune, masculine et étrangère : seul un quart est âgé de 50 ans ou plus contre 40 % des adultes d'Ile-de-France occupant un logement ordinaire. Ce sont majoritairement des hommes (59 %). Deux tiers des sans domicile vivent seuls.

Parmi ces sans-domiciles, 31 % ont un emploi. En lien avec la crise de 2008, ce taux a baissé de quatre points par rapport à 2001. Toutefois, c'est une population qui, depuis 2001, vieillit, se féminise et devient « familiale ».

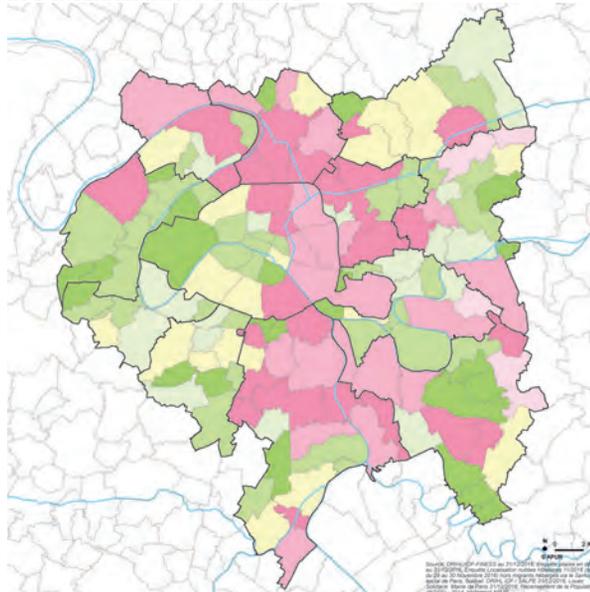
À ces situations de très grande précarité s'ajoutent les conséquences de flux migratoires internationaux qui se sont intensifiés en 2014 et 2015, en lien avec la multiplication des conflits armés en Afrique et au Moyen-Orient. Ces flux touchent particulièrement la Métropole, car elle constitue souvent la porte d'entrée sur le territoire français.

À travers le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement arrêté en juillet 2018, pour la première fois, le législateur a souhaité réunir dans un même document stratégique les actions en matière d'habitat et d'hébergement soulignant ainsi la nécessité de mettre en avant les solutions de logement pérenne à chaque fois que cela est possible et l'importance de créer des dynamiques de réinsertion sociale et de parcours résidentiels.

Pour rééquilibrer l'offre d'hébergement, le projet de Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement arrêté en juillet 2018 propose les 3 points suivants :

- toutes les communes atteignent progressivement sur la durée du PMHH (6 ans) la moyenne de 12,5 places d'hébergement pour 1 000 habitants (= 12 000 places à créer), qui est la moyenne régionale ;
- une réduction progressive du nombre de places d'hôtels mises à disposition dans les communes les plus dotées en place d'hébergement (dont hôtels).
- les communes au-delà de 25 % de logements sociaux mais qui ont un nombre de places d'hébergement inférieur à la moyenne de 12,5 places pour 1 000 habitants soient soumises à un effort de création de places d'hébergement minoré.

**LES PLACES D'HÉBERGEMENT, DE LOGEMENT ADAPTÉ ET D'INTERMÉDIATION LOCATIVE**



**Écart de ratio par rapport à la moyenne régionale**  
 (13,9 places pour 1 000 habitants)

Supérieur à la moyenne		Inférieur à la moyenne	
<span style="color: #e91e63;">■</span>	plus de 10 places	<span style="color: #c8e6c9;">■</span>	de 2 à 5 places
<span style="color: #f48fb1;">■</span>	de 5 à 10 places	<span style="color: #a1887f;">■</span>	de 5 à 10 places
<span style="color: #fce4ec;">■</span>	de 2 à 5 places	<span style="color: #81c784;">■</span>	plus de 10 places
<b>Égalité</b>			
<span style="color: #fff9c4;">■</span>	de -2 à +2 places		

**Une dynamique de renouvellement du parc à conforter**

**Un bâti ancien à entretenir et des poches d'habitat indigne**

Le parc de logements de la Métropole du Grand Paris est le résultat de phases d'urbanisation successives et anciennes. 7 logements sur 10 ont été construits avant les années 1970, soit il y a près de 50 ans. Les besoins en termes de rénovation des bâtiments sont donc considérables, qu'il s'agisse de simples travaux d'entretien, de travaux d'amélioration des performances énergétiques ou de travaux plus lourds visant à remédier à des situations d'habitat indigne. En effet la Métropole du Grand Paris se caractérise par l'existence de poches d'habitat indigne dans les centres anciens dégradés, des copropriétés en difficultés et, dans certains quartiers, de tissus pavillonnaires fragiles car occupés par des ménages pauvres, en proie à des marchands de sommeil et des logiques de division pavillonnaire.

Plusieurs sources, toutes imparfaites peuvent être mobilisées pour estimer et repérer l'habitat indigne.

D'après les données Filocom 2015 :

- 163 000 ménages vivent dans des logements sans confort dans la Métropole du Grand Paris
- 132 000 ménages vivent en situation de sur-occupation lourde avec moins de 9 m<sup>2</sup> par personne.

Dans les deux cas, ce sont les logements locatifs privés du centre et du nord-est de la Métropole qui sont le plus affectés. Selon une autre notion, plus de 127 000 logements sont considérés comme faisant partie du parc privé potentiellement indigne (PPPI). En lien avec l'ancienneté du bâti, Paris regroupe la moitié du total des logements du parc privé potentiellement indigne de la Métropole, viennent ensuite Plaine Commune (11% du PPPI de la Métropole pour 4% des résidences principales privées seulement), Est Ensemble (7% du PPPI et 4% des résidences principales privées), Grand Orly Seine Bièvre (8% du PPPI et 8% des résidences principales privées).

**Des besoins de travaux considérables liés à l'amélioration de la performance énergétique des logements**

L'ensemble du parc de logements possède des caractéristiques très diverses selon les périodes de construction qui, chacune, ont été marquées par des modes constructifs majoritaires : la pierre de taille, la maçonnerie enduite et

le mélange brique pierre jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la brique et la meulière de l'Entre-Deux-Guerres et le béton et les parpaings après 1945. À ces différences constructives et architecturales s'ajoute la succession des réglementations thermiques adoptées depuis 1975, ainsi que les différences de consommation énergétique avérées entre habitat individuel et collectif, qui participent à l'hétérogénéité de la qualité énergétique du parc de logements.

Les performances thermiques et énergétiques de ces différents types de bâti sont encore mal connues, car les diagnostics thermiques sont encore rares et sujets à caution. De plus, ils ne rendent pas compte des comportements humains, des usages, qui sont pourtant déterminants pour analyser les consommations énergétiques dans un logement. Par exemple, ne sont pris en compte ni la précarité énergétique qui conduit les occupants d'un logement à ne pas se chauffer, ni, à l'opposé, les comportements de surchauffe couplés à des ouvertures de fenêtres en hiver, phénomène bien connu dans des immeubles collectifs équipés de chauffage central. La consommation énergétique des logements et les travaux d'amélioration susceptibles d'engendrer des économies d'énergie constituent donc un enjeu de connaissance dans le cadre du PCAEM et du projet de PMHH.

Aujourd'hui, il est également nécessaire de pouvoir évaluer, à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, le résultat des politiques publiques en matière de transition énergétique, et donc de mesurer les réductions de consommation d'énergie rendues possibles par les travaux de rénovation énergétique, notamment des logements.

Mais cette évaluation est actuellement difficile pour au moins deux raisons : la connaissance des consommations d'énergies des ménages n'est pas encore une donnée dont bénéficient les acteurs publics et les retours d'expériences, essentiels pour ajuster les politiques publiques d'efficacité énergétique à l'échelle métropolitaine, sont encore très ténus.

La consommation énergétique des logements et les travaux d'amélioration susceptibles d'engendrer des économies d'énergie constituent donc un enjeu majeur de connaissance dans le cadre du PCAEM et du projet de PMHH pour engager les actions ciblées de rénovation, voire de réhabilitation.

### **Un enjeu spécifique lié à la démographie : adapter l'offre de logement au vieillissement de la population**

La grande majorité des seniors de la Métropole choisit le maintien à domicile. En 2013, 93 % des habitants de la Métropole sont âgés de 75 ans ou plus vivent à domicile.

Parmi ces ménages qui vivent à leur domicile, seul un petit nombre vit dans un logement qui a fait l'objet de travaux d'adaptation. Peu de données sont disponibles sur ce sujet, mais l'ORS indique que seuls 7,4 % des Franciliens âgés de 60 ans vivant à domicile, ont réalisé des travaux d'adaptation de leur logement, (contre 10,5 % des seniors des autres régions plus précocement confrontées à la question du vieillissement).

Parmi ces ménages qui vivent à leur domicile dans la Métropole, les propriétaires sont plus nombreux à vivre dans un logement adapté. Ainsi, les 85 ans ou plus sont 18,7 % à avoir réalisé des aménagements contre 4,0 % des 60-74 ans. Ces travaux d'adaptation du logement visent à « renforcer la fonctionnalité [...] du domicile, minimiser les risques de chute et augmenter la sécurité lors des déplacements »<sup>36</sup>.

### **Un autre enjeu spécifique lié à la politique de la ville : des quartiers à réparer, notamment en améliorant et diversifiant l'offre de logements**

Les 163 quartiers de la politique de la ville présents dans la Métropole du Grand Paris regroupent 916 000 habitants, soit 13 % de la population de la MGP, et ce, sur 6 % du territoire. Ces mêmes quartiers regroupent également 33 % des logements locatifs sociaux de la MGP. Ils se situent sur 69 des 131 communes de la MGP, majoritairement au nord du territoire métropolitain. En termes de surface, les quartiers prioritaires représentent 28 % du territoire de Plaine Commune, 19 % d'Est Ensemble. Seul Grand Ouest Seine Ouest n'a aucun périmètre de quartiers de la politique de la ville sur son territoire. Les périmètres de ces quartiers ont été définis en fonction d'un critère unique relatif à la pauvreté : 40 % des ménages qui y résident vivent sous le seuil de bas revenus, fixé à moins de 937 euros par mois par unité de consommation, soit une proportion nettement supérieure à celle constatée sur l'ensemble du territoire (19 %). C'est particulièrement le cas dans le territoire

(36) ORS, « Vieillir chez soi : enjeux de santé dans l'adaptation des logements » juin 2016

Grand Paris Grand Est, où 45 % des ménages vivent sous le seuil de bas revenus.

En complément des actions sociales et économiques, il y a un enjeu à intervenir dans ces quartiers pour y améliorer et diversifier l'offre de logements.

Parmi les 163 quartiers de la politique de la ville du Grand Paris, plus du tiers (66 quartiers) feront l'objet du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les protocoles de préfiguration associés sont en 2018 en cours de validation ou de signature, même si certains territoires ont d'ores et déjà signé leur protocole. C'est le cas de Plaine Commune et d'Est ensemble.

Plusieurs quartiers du NPNRU se caractérisent par de forts

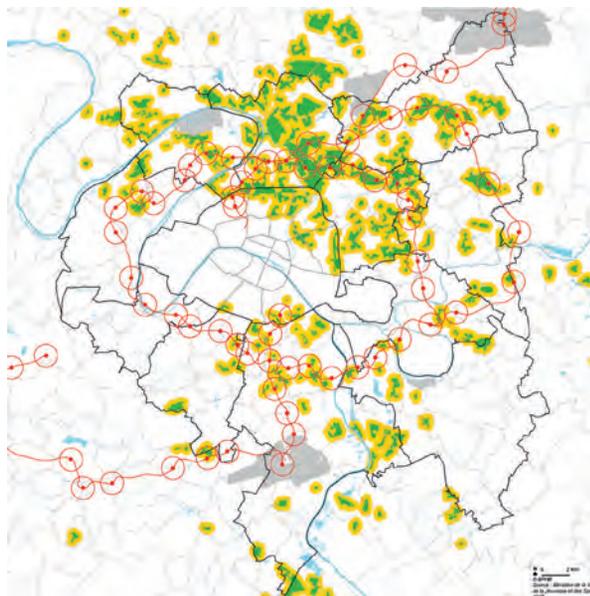
enjeux en termes d'amélioration du parc de logement, de diversification de l'offre mais aussi et surtout de reconstitution de l'offre de logements démolis. En effet, le nouveau règlement de l'ANRU, validé en 2015, précise que la reconstitution de l'offre démolie doit respecter deux obligations : elle doit se faire en dehors du périmètre QPV et hors de la commune si celle-ci a déjà plus de 50 % de logements locatifs sociaux dans le total des résidences principales. L'objectif de 60 % de logements locatifs sociaux de type PLAI doit être recherché pour la reconstitution de l'offre et compenser la démolition d'une offre à très bas loyer.

Ces nouvelles obligations peuvent s'avérer être un frein à la rénovation urbaine des quartiers concernés localisés dans les communes qui ont déjà plus de 50 % de logements locatifs sociaux dans le total des résidences principales. En effet, elles ne peuvent alors pas reloger sur leur territoire les ménages délogés par les travaux de réhabilitation lourds et sont donc bloquées dans le démarrage du projet. Selon l'enquête réalisée par la MGP en novembre 2017 sur les quartiers concernés par un projet ANRU à venir, 48 sont renseignés en ce qui concerne les prévisions de démolition de logement. Au total une estimation de 12 400 logements à démolir a été fournie par les services suivant les projets de renouvellement urbain au sein des territoires. À noter que ce chiffre est une estimation et que la reconstitution de l'offre interviendra, pour partie au moins, au-delà de la temporalité du PMHH, qui sera adopté pour une période de 6 ans.

Parmi les 48 projets pour lesquels l'information est disponible, 11 projets ne comportent pas de démolition et 37 projets comportent entre 10 et 1 536 logements à démolir. Les démolitions les plus importantes en nombre sont prévues dans les quartiers du Bas Clichy-Bois du Temple (Haut Clichy – Centre-Ville - Bosquets - Lucien Noel) à Clichy-sous-Bois – Montfermeil (1 536 logements), des Beaudottes à Sevrans (1 200 logements), du secteur Nord Pont-Yblon au Blanc-Mesnil et à Dugny.

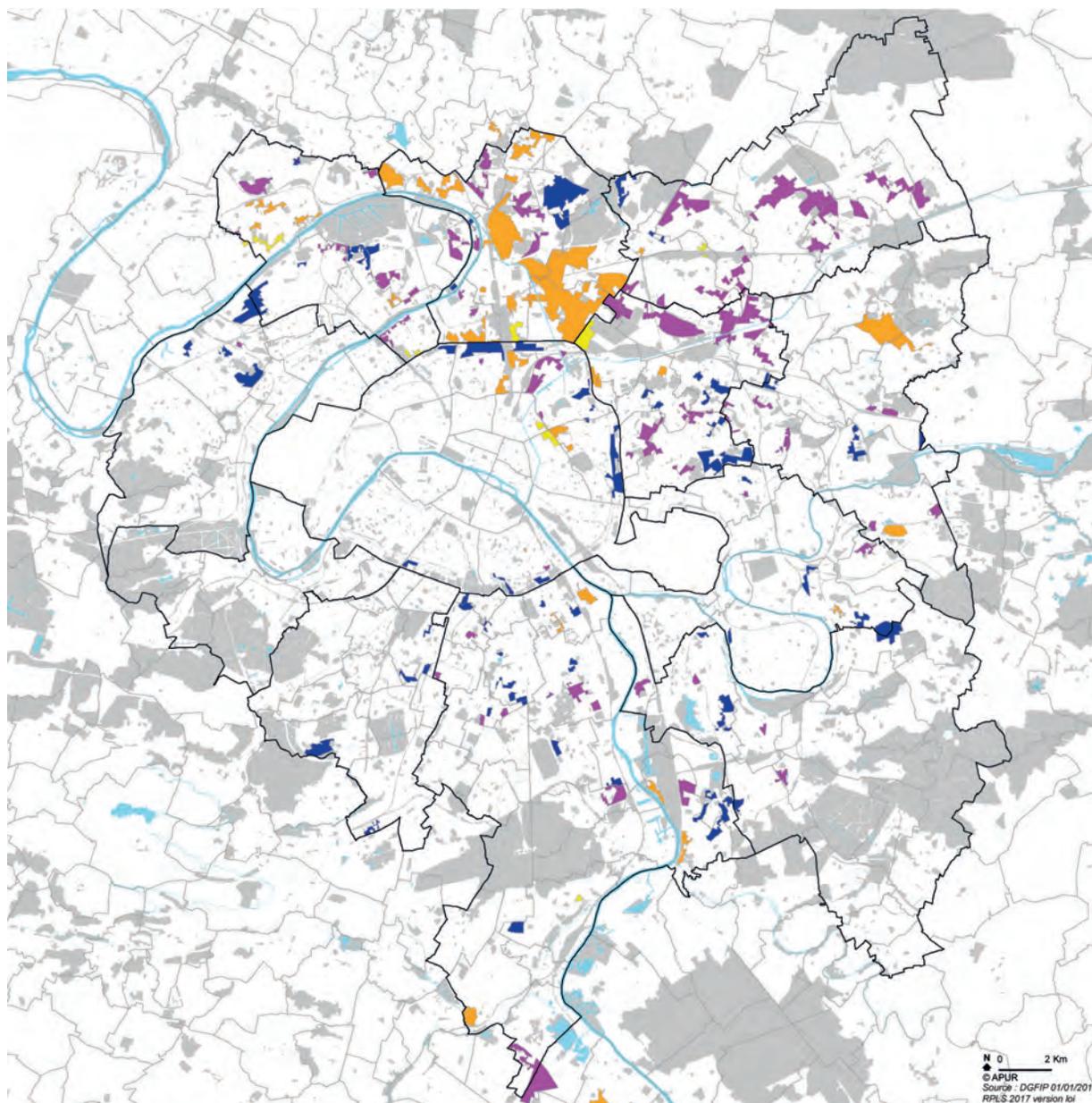
Paris Terres d'Envol, Plaine Commune et Est Ensemble comptent chacun plus de 2 500 logements à démolir et reconstruire, ce qui ne va pas sans poser question puisque le règlement de l'ANRU précise que les logements doivent être reconstruits dans la commune concernée mais en dehors des quartiers de la politique de la ville. Or dans ces trois territoires, les QPV couvrent une large part des surfaces constructibles.

#### LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE



- quartier prioritaire de la politique de la Ville (NQPV)
- bande de 300 m où la TVA pour la construction de logements est réduite à 5,5%
- Ligne du Réseau Grand Paris Express

PART DES LOGEMENTS SOCIAUX DE TYPE RPLS (SANS PU) DANS LE TOTAL DES LOGEMENTS



# Une métropole habitée, riche de la diversité de ses situations urbaines, mais à la qualité de vie parfois inégale

## Les formes urbaines dans la métropole : un héritage composite de l'histoire, des évolutions récentes et des projets marqués par un désir de ville mixte et continue

La Métropole du Grand Paris est un territoire urbanisé, pour ainsi dire, dans sa totalité depuis de nombreuses décennies. Les espaces agricoles qui s'y sont maintenus sont très rares. Les grands sites naturels, forestiers ou fluviaux ont été profondément remodelés par l'urbanisation qui les a encerclés puis réduits au XXe siècle et elle a soumis leurs paysages aux impératifs fonctionnels et techniques des infrastructures.

Les tissus urbains de la métropole témoignent de son histoire et leurs transformations au fil du temps, de l'impact des mutations sociales, des activités économiques et des grandes politiques publiques des 19e, 20e et début du 21e siècle.

## Les qualités urbaines et architecturales des tissus urbains de la métropole, un héritage composite de l'histoire de Paris et de ses banlieues

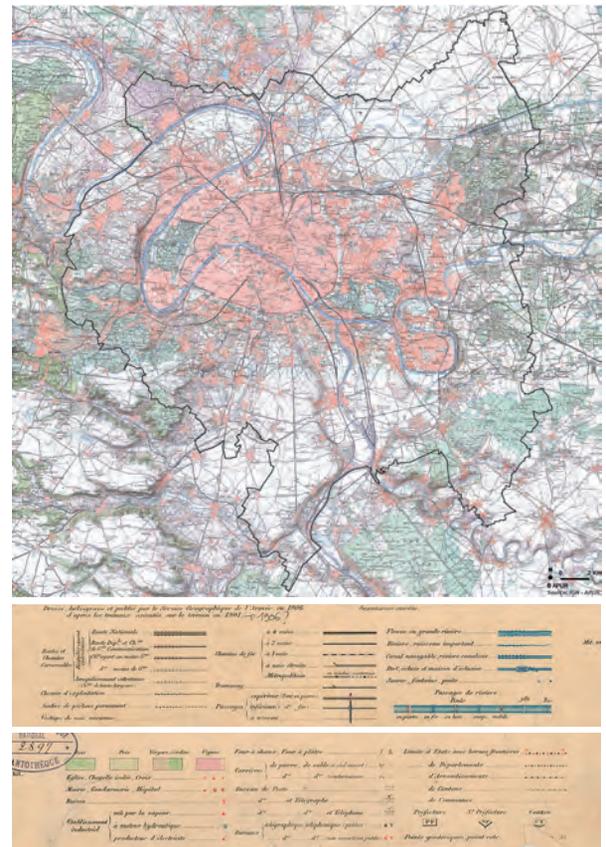
Les tissus urbains dans la métropole du Grand Paris prennent des formes très différentes selon que l'on considère Paris et les centre villes anciens de la petite couronne ou bien leurs périphéries. Ces différences sont un héritage des relations entre Paris et ses banlieues d'une part, et des modes d'expansion de l'urbanisation à partir des grandes routes nationales et des bourgs ruraux voisins d'autre part.

## L'héritage de l'ancien régime : le Paris historique, et les villes et bourgs qui l'entourent, les grandes routes et les forêts des chasses royales

La ville ancienne, celle d'avant la révolution industrielle, a légué un cœur de métropole très patrimonial dans Paris où la moitié des immeubles parisiens datent d'avant 1945. D'autres villes également, comme Saint Denis, Sceaux, Sèvres ou Gagny, sont emblématiques de ces villes et bourgs anciens qui jalonnaient et organisaient le territoire

depuis l'ancien régime et qui constituent aujourd'hui le réseau des centres-villes denses de la Métropole. L'armature des voies majeures de la Métropole, ex RN et RD est aussi un héritage des grandes routes d'accès à Paris, des routes des chasses royales et des routes qui reliaient entre eux les gros bourgs de la petite couronne.

CARTE TOPOGRAPHIQUE DU SERVICE GÉOGRAPHIQUE DES ARMÉES 1901 À 1906



Source: IGN-Apur

### L'industrialisation et les infrastructures d'une grande métropole du 19<sup>e</sup> siècle

Paris s'est développée au sein de ses enceintes successives jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. C'est à partir de la révolution industrielle et de l'arrivée des chemins de fer que l'expansion des banlieues commence autour de plusieurs phénomènes. La population ouvrière qui afflue vers la capitale attirée par l'industrie, couplée avec les travaux d'Haussmann qui la chasse du centre de Paris vient rapidement peupler les arrondissements périphériques de Paris et les communes qui l'entourent. En 1900 ; Paris intra-muros atteint près de trois millions d'habitants alors qu'il n'en avait qu'un million 50 ans plus tôt.

La création des faisceaux ferroviaires et l'installation des grandes gares de triage et des ports fluviaux le long de la Seine et des canaux vont favoriser les implantations industrielles au plus près du chemin de fer et du fleuve, particulièrement au sud-est entre Seine, Marne et ligne Paris-Lyon-Marseille, au nord et au nord-est entre Chemin de fer de l'est et du nord et canaux, au nord-ouest entre boucles de la Seine et ligne Paris-Normandie.

Près des gares de banlieue et des lignes de tramway, se développent une multitude de lotissements de pavillonnaire qui constituent la première phase d'expansion de la banlieue sur les terres agricoles. La distinction entre banlieues résidentielles bourgeoises sur les coteaux de l'ouest et du sud et en bord de Marne et banlieues ouvrières près des sites industriels s'établit alors.

### Au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, l'invention de la banlieue

Après la grande guerre, Paris a cessé de voir sa population progresser et les arrivées massives de population attirées par le développement de l'industrie, concernent les communes de la petite couronne qui se peuplent toutes, certaines très rapidement. Les lotissements faits à la va-vite sans confort se multiplient, les premiers bidonvilles apparaissent et les premiers ensembles de logement à bon marché sont construits. Si Paris atteint sa population maximale en 1921 avec 2 900 000 habitants, elle n'en a plus que 2 720 000 en 1946. Durant la même période, la population de petite couronne passe de 1 690 000 habitants à 2 400 000 habitants. 380 000 logements sont construits durant cette période (14% du parc actuel).

Dans cet entre-deux guerres, seul le mouvement des cités jardins, initié par les maires de ces nouvelles banlieues, va mettre en œuvre un urbanisme social, destiné aux po-

pulations ouvrières et aux mal logés qui s'entassent dans des quartiers insalubres, en proposant de nouvelles formes d'urbanisation de la banlieue, à partir de cités d'habitat à la fois collectif et individuel, dotées de confort, de services et d'équipements.

Cette période de l'entre-deux guerres a légué de grands secteurs d'habitat pavillonnaire, d'architectures très diverses, de la villa de villégiature au simple pavillon sans décor qui ont en commun, la présence de jardins individuels, le calme et l'absence de service et de commerces et de grandes cités de logements collectifs, sur la couronne de Paris et dans les cités jardins, à Suresnes, Stains ou d'Epinau, caractérisées par une architecture de briques remarquable.

CARTE TOPOGRAPHIQUE DU SERVICE GÉOGRAPHIQUE  
DES ARMÉES 1924 À 1947



Source : IGN-Apur

**PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE - 1934**



- Habitations
- Usines, terrains industriels, voies ferrées
- Forêts, bois, jardins publics
- Terres, terrains non bâtis
- Emplacements destinés à des promenades publiques ou terrains de jeux
- Emplacements destinés soit à des promenades publiques ou terrains de jeux, soit à des services publics, soit à des cités jardins
- Routes automobiles à circulation réglementée
- Routes principales
- Points de raccordement et de jonction où les courants de circulation pourront être éventuellement séparés

*N.B. : Une voie projetée est représentée par un trait de couleur bordé d'un liseré noir continu ; une voie existante à élargir par un trait de couleur bordé d'un liseré noir ponctué ; un ouvrage important par un trait de couleur hachuré noir.*

Source : Apur

La 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> République, dans le département de la Seine, ont équipé la petite couronne de mairies, d'écoles publiques et d'hôpitaux. Elle a aussi installé, en petite couronne, tous les grands services urbains nécessaires au fonctionnement de Paris, centrales électriques, usines d'incinération des ordures, de chauffage urbain, usines d'assainissement et de traitement des eaux. Ces grands services urbains, souvent vécus comme encombrants et facteur de pollution, forment de vastes enclaves intraversables. De plus, certains d'entre eux ont été identifiés comme des espaces utiles au seul fonctionnement de Paris « ville lumière » et ils ont été, de fait, mal vécus par les habitants des villes de banlieue. Cette période a aussi construit le premier réseau des infrastructures d'échelle métropolitaine nécessaires au développement de l'industrie, au transport et au stockage des marchandises et des matières premières. Ce sera notamment la création des Ports de Gennevilliers et de Bonneuil et leur raccordement au réseau ferré et aux gares de triage (Drancy, Villeneuve-Saint-Georges...), et par le rail au port du Havre.

L'intégration de ces grands équipements indispensables au fonctionnement de la Métropole, se pose aujourd'hui en des termes nouveaux car leur transformation est à l'ordre du jour pour intégrer les défis du changement climatique et de la transition énergétique.

L'urbanisation d'avant 1945, a laissé des tissus urbains denses, hérités du Paris haussmannien et de ses faubourgs, des cités jardins et des lotissements de pavillons.

Une première tentative de réalisation d'un schéma directeur d'aménagement régional aboutit en 1934 à l'élaboration d'un plan d'aménagement dénommé « plan Prost » qui pose le principe de création d'un réseau autoroutier structurant et d'un réseau de grands parcs.

**Les grands travaux des trente glorieuses : habitat social, autoroutes et villes nouvelles**

L'après-guerre et la crise du logement qui l'accompagne voient la mise en œuvre d'une forme d'urbanisation radicalement différente et d'une production de masse du logement.

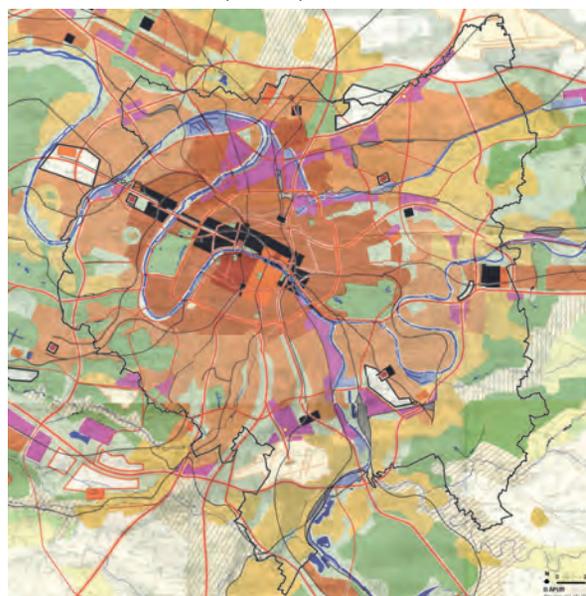
Au lendemain de la guerre, le projet, d'éradication de l'habitat insalubre et de lutte contre les taudis, élaboré au tout début du 20<sup>ème</sup> siècle, est remis au goût du jour. Dès le début des années 1950, les « grands ensembles » de logements collectifs destinés à loger rapidement et décentement un très grand nombre de familles jusqu'alors entassées dans les taudis parisiens et dans les vastes bidonvilles de Nanterre ou de La Courneuve, (70 000 logements livrés en 1958 dans le département de la Seine) vont venir occuper les terres agricoles encore présentes dans la petite couronne. Ces grands ensembles sont conçus selon les principes de l'urbanisme moderne, à partir de plans masse composés de séries de barres et de tours. En même temps, on assiste à une extension brutale et massive des lotissements pavillonnaires sur ces mêmes terres agricoles.

La décision de la suppression du département de la Seine au profit de la création de 4 départements – Paris, Hauts de Seine, Seine Saint Denis et Val de Marne est prise en 1962. Les préfectures des trois nouveaux départements de la petite couronne (1967) – Créteil, Nanterre et Bobigny – sont conçues, elles aussi selon les principes de l'urbanisme moderne, et constituent des créations ex nihilo de villes nouvelles.

Avec les années 60, s'amorce la désindustrialisation de Paris et de la petite couronne. Elle trouve son apogée à la fin des années 80, avec le déménagement de l'industrie, (notamment automobile vers des sites plus lointains, Aulnay, Flins, Poissy...). Dans le même temps, la politique volontariste de l'Etat inscrit dans le schéma directeur de 1965 la création des grandes zones monofonctionnelles -le quartier d'affaires de la Défense, le MIN et la plateforme logistique de Rungis, la zone industrielle de Garonor, etc. en relation avec les grands tracés autoroutiers, et enfin, cinq villes nouvelles.

Les schémas directeurs régionaux instaurent alors une politique globale de zonage par grands territoires monofonctionnels.

**SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION DE PARIS (SDAURP)**



- centre urbain
- centre administratif (Paris et préfecture)
- centre universitaire ou culturel important  
grande école - centre de recherche
- forte densité
- moyenne densité     zone à dominante d'habitat
- faible densité
- zone d'urbanisation nouvelle (représentation schématique d'une localisation déterminée)
- zone d'urbanisation nouvelle (localisation à déterminer)
- zone de transition à organiser
- zone réservée pour grands équipements
- zone principale d'activités
- zone portuaire principale
- aéroport important avec zone d'intervention ou de restriction
- espace boisé urbain
- en secteur urbain     } zone d'espace vert et de loisirs
- en secteur rural
- forêt
- autoroute principale
- autre voie importante
- gare routière
- principale ligne voyageurs
- emprise ferroviaire
- gare bis de grande ligne

Source : IAU idF

Tandis que Paris se rénove (Olympiades, Front de Seine...) et se dépeuple, les banlieues voient affluer les habitants, dans de nouveaux lotissements de pavillons, mais surtout dans les grands ensembles de logements. De la fin de la guerre au début des années 1990, plus de la moitié du parc actuel de logements a été construit (746 000 logements construits entre 1946 et 1970, soit 28% du parc actuel, et 652 000 entre 1971 et 1990, soit 24% du parc actuel). Paris qui avait plus de 2 720 000 habitants en 1946 n'en a plus que 2 150 000 en 1990 alors que la petite couronne qui avait seulement 2 400 000 habitants en 1946 en a 3 990 000 en 1990.

Cette période a laissé un territoire composé d'une multitude de zones à fonction unique, de vastes étendues de pavillons, un parc de logements sociaux, enclavé et appauvri, qui est, depuis plus de vingt ans, la cible des politiques de renouvellement urbain de l'Etat sous les différentes formes de ses programmes prioritaires – politique de la ville, DSQ, QPV, puis ANRU 1 et 2 -, des immenses zones d'activités et d'entrepôts enclavées, de vastes centres commerciaux près des autoroutes, des nouveaux quartiers d'affaires, des infrastructures autoroutières qui ont profondément coupé le territoire et développé d'importantes nuisances, des friches industrielles qui se sont multipliées avec la délocalisation des grands sites industriels.

Ces sites industriels abandonnés sont devenus de grands sites de projets urbains dès les années 1990 et 2000 (terrains Citroën à Paris, Renault à Boulogne-Billancourt, Alstom à Saint Ouen, Sanofy à Romainville...) et ils sont, pour la plupart d'entre eux, les sites des grands projets d'aujourd'hui et de demain (Les Ardoines, la plaine de l'Ourcq...)

### **Un processus de transformation des villes de la Métropole très actif depuis trente ans.**

**Depuis la loi de décentralisation de 1983, les politiques d'aménagement urbain sont menées par les collectivités territoriales à l'exception des projets d'intérêt national.**

À l'exception des villes nouvelles, des pôles aéroportuaires et des secteurs d'aménagement d'intérêt national (La Défense, MIN...) restés de la compétence de l'Etat, la loi de 1983 a initié un nouveau type de projets urbains mis en œuvre par les villes et les intercommunalités qui se sont dotées d'outils d'aménagement pour les mener.

Dans les années 1990-2000 cette nouvelle génération de projets permet la requalification de centres villes (Ex : Montreuil, Arcueil, Blanc Mesnil, Pantin...), la construction de

nouveaux quartiers mixtes sur les friches industrielles et ferroviaires (ex : Paris rive Gauche, Clichy Batignolles ; PNE à Paris ; ZAC du Trapèze et de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt, des Docks à Saint-Ouen, de l'Horloge à Romainville, les Terrasses à Nanterre...)

Depuis 2000, Paris et les communes de la petite couronne regagnent des habitants après une baisse spectaculaire liée à la désindustrialisation. Cette période a été propice aux grands projets de l'Etat notamment durant les années 1980-1990 ( Opéra, Parc de la Villette, Grande Arche, musée du Quai Branly, Stade de France ...), puis à de grands projets des collectivités territoriales avec la création d'une série de grands parcs publics, (Ex: parc de Bercy, parc Jean Moulin, parc des Cormailles, Parc des Hautes Bruyères, Parc Martin Luther King, parc des Docks, les jardins de l'Arche...; à la création des projets de grands équipements culturels (CND, 104 Aubervilliers, Cité du Cinéma, Seine musicale, MacVal... Durant cette dernière période la reconquête de bords de Seine et des canaux pour leur ouverture au public et la création de promenades sur les berges a été amorcée. S'y ajoutent la requalification des grandes voies (RN186, RD7, RD906...) souvent conjuguée avec l'arrivée du tramway T1, T2, T3, T4... même si la plupart d'entre elles restent encore routières et n'ont bénéficié d'aucuns travaux de transformation (Ex RN2 et RN3, RD 115, RD34...).

À la fin des années 90, des projets ont été mis en œuvre pour réduire les nuisances des grandes emprises autoroutières, (couverture de l'A1 à l'occasion de la construction du stade de France, couverture partielle de l'A3 et de l'A6...) Aujourd'hui, des études sont en cours pour initier une transformation des autoroutes (A1 et A4, boulevard périphérique...) afin de les rendre plus urbaines et d'y intégrer des lignes de transports en commun.

**Les projets actuels s'appuient sur l'héritage de la ville existante. Ils sont élaborés selon les principes de la ville dense et mixte. Ils ont à relever un double défi : gérer l'adaptation au changement climatique et améliorer la qualité de la vie urbaine.**

Ces nombreux grands projets qui sont en cours et à l'étude vont contribuer à supprimer de grandes enclaves et à resouder entre eux des territoires urbains qui se sont ignorés jusqu'alors, qu'il s'agisse de friches industrielles ou de quartiers enclavés. Sur le territoire de la Métropole, 184 ZAC sont en cours de réalisation (sur environ 2930 ha) et 28 ZAC sont à l'étude (sur près de 270 ha). D'autres sont à l'étude.

Ce sont essentiellement les grands sites industriels à l'abandon ou en cours de désaffectation qui accueillent ces projets, parmi eux « les Ardoines » à Vitry, « Seguin-rives de Seine » à Boulogne Billancourt, les terrains industriels de la Plaine de l'Ourcq entre RN3 et canal de l'Ourcq (Pantin : « ZAC du Port » à Pantin, « ZAC de l'Horloge » à Romainville « ZAC Ecocité » à Bobigny, ZAC du Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec, ZAC des Rives de l'Ourcq à Bondy etc... Certains de ces projets sont en relation étroite avec l'arrivée des gares du nouveau réseau du métro : « Les Groues » à Nanterre ; « Saint Denis-Pleyel » ... Ces projets prévoient tous des programmations dans lesquelles la mixité fonctionnelle est la règle. Ils devraient produire au moins 11,8 millions de m<sup>2</sup> de logement d'ici 2025 et 9 millions de m<sup>2</sup> de bureaux, 4 millions de m<sup>2</sup> d'activités, 2 millions de m<sup>2</sup> d'équipements et de services, 231 ha de parcs, jardins et espaces verts dans les ZAC, et près de 315 ha hors ZAC parmi lesquels la base de loisirs de la corniche des forts à Romainville, Le parc du plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois, le site Kodak à Sevran ; le projet de valorisation agricole de la Plaine d'Argenteuil... Du fait du développement des projets indépendamment les uns des autres et de la non coordination de ces projets entre eux, il existe un risque de concurrence entre projets et de déséquilibre global des programmes tant dans la nature des programmes que dans la quantité programmée. Par exemple si la programmation en logement correspond à une part importante des besoins identifiés dans le PMHH, la quantité de m<sup>2</sup> de bureaux nécessaires n'est pas avérée et la programmation en locaux d'activités semble faible au regard des besoins exprimés par la CCIP IDF<sup>37</sup> ; enfin les projets comportent peu de créations de jardins et parcs publics.

### **Les projets NPNRU, des leviers pour réintégrer les quartiers fragiles dans le développement urbain**

Depuis le début des années 2000, les grands ensembles de logement sociaux et de copropriété dégradés des années 1950-1980 vieillissants, enclavés et stigmatisés font l'objet de politiques publiques (programme ANRU 1 et ANRU 2) de renouvellement urbain destiné à les transformer profondément. Plusieurs types de projets sont menés :

- des projets de démolition/reconstruction de grands ensembles de tours et/ou de barres

(Ex : La Courneuve sur le site des 4000, Aulnay-sous-Bois, Clichy Montfermeil...)

- des projets de résidentialisation et de modification des espaces publics de ces ensembles pour créer un fonctionnement et une ambiance plus urbains en conservant l'esthétique héritée du mouvement moderne, (Ex : le Tremblay en France, la cité Michelet à Paris...)

Dans le cadre de l'ANRU2, 120 projets nouveaux projets, dénommés NPNRU ont été lancés en 2016 ; leurs programmes sont pour la plupart en cours de définition. Sur certains sites, ils reconduisent les projets déjà engagés depuis 2001 dans le programme ANRU 1 (voir en complément le point sur le renouvellement du parc de logement dans les quartiers politique de la ville).

Ces projets changent la physionomie des villes en requalifiant ces quartiers mais ils n'ont, bien souvent, pas encore réussi à en faire des quartiers mixtes, accueillant des activités économiques. De plus, 37 projets menés dans le cadre du NPNRU (2014-2024) sont situés dans des sites où vont arriver des gares du GPE : c'est le cas par exemple de la Cité des 4 000 à La Courneuve Six-Routes (ligne 16), du plateau à Clichy - Montfermeil (ligne 16), du quartier de Lallier-Bicêtre à Chevilly Trois-Communes (ligne 14), du PRU des Grésillons sur la ligne 15 ouest.

### **Les projets urbains dans les quartiers de gare**

Parmi tous les projets en cours et en préparation dans la métropole, les quartiers de gare du Grand Paris Express apparaissent comme des secteurs de développement urbain privilégiés. Ils sont, dès aujourd'hui, des secteurs en profonde mutation dont le nouveau visage ne sera connu que dans une dizaine d'années.

Outre les projets de la ligne 18 situés hors Métropole, les quartiers de gare sur lesquels se préparent de vastes projets urbains sont répartis dans l'ensemble de la Métropole :

- au nord, le quartier du Parc des Expositions (ligne 17) est à 95% couvert par des projets ;
- à l'est, le quartier de Noisy – Champs est à 80% couvert par des projets ;
- à l'ouest, le quartier de Nanterre la Folie est à 61% couvert par des projets,
- au sud, le quartier de Pont de Rungis est à 55% couvert par des projets.

(37) Voir contribution de la CCIP en tant que PPA du SCOT

L'importance de certains projets se manifeste par des programmations de constructions très denses. Par exemple,

- le projet des Docks de Saint-Ouen, situé à cheval dans les quartiers de gare de Saint-Ouen RER C et Mairie de Saint-Ouen (ligne 14) prévoit plus de 200 000 m<sup>2</sup> de logements neufs construits et 200 000 m<sup>2</sup> de constructions hospitalières et universitaires ainsi que 40 000 m<sup>2</sup> de bureaux à l'horizon 2025 ;
- la ZAC Campus Grand Parc dans le quartier de Villejuif Institut Gustave-Roussy programme 150 000 m<sup>2</sup> d'activités scientifiques et tertiaires et 215 000 m<sup>2</sup> de logements (environ 3 300 logements) ;
- la ZAC des Ardoines à Vitry-sur-Seine (ligne 15 sud) programme 660 000 m<sup>2</sup> dont 229 000m<sup>2</sup> de logements et 310 000m<sup>2</sup> de bureaux.

Le Grand Paris Express crée donc un effet de levier qui se manifeste par une concentration de plusieurs projets dont les échéances convergent. C'est le cas pour le quartier de gare de Saint-Denis Pleyel où se concentrent le projet de gare avec l'interconnexion des lignes 14, 15, 16 et 17, le secteur des Lumières Pleyel (Inventons la Métropole du Grand Paris 1), le franchissement Pleyel et le Village Olympique de Paris 2024.

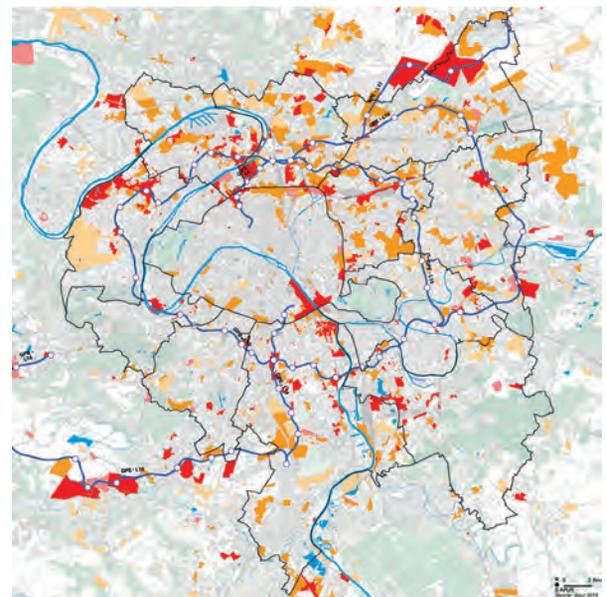
L'arrivée de la gare du GPE constitue souvent une opportunité de créer de nouvelles centralités urbaines, qu'elles soient entièrement nouvelles ou qu'elles permettent l'extension d'une centralité existante. Dans les quartiers de gare de Bry – Villiers – Champigny, des Ardoines (ligne 15 sud) ou celui de Nanterre La Folie (ligne 15 ouest), ce sont de vastes morceaux de ville qui vont émerger. D'autres projets vont créer des liens et des continuités fortes entre des communes marquées aujourd'hui par des coupures engendrées par la présence d'infrastructures lourdes, par exemple au Pont de Bondy (ligne 15 est), Pont de Rungis (ligne 14) ou Rosny -Bois-Perrier (ligne 15 est).

Les quartiers de gare sont apparus également comme attractifs pour des sites d'appels à projets innovants. 1 quartier de gare sur 3 accueille en effet un projet « Inventons la Métropole du Grand Paris 1 » et 10 sites « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » sont situés dans ou à proximité d'un quartier de gare.

### De nouvelles méthodes pour faire émerger des projets innovants

Les consultations « Réinventer Paris » et « Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP 1 et IMGP2) ont, quant à elles, initié 80 projets avec des méthodes nouvelles en créant des partenariats entre secteur privé et secteur public. Ces projets mettent les enjeux climatiques et environnementaux au cœur de la réflexion ; ils vont avoir un caractère exemplaire car ils seront autant démonstrateurs des possibilités de réussite de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique.

#### PROJETS URBAINS DE LA MÉTROPOLE EN COURS



- ZAC en cours
- ZAC à l'étude
- Projet d'aménagement en cours
- Projet d'aménagement à l'étude
- Ligne du Réseau Grand Paris Express
- Stations du Réseau Grand Paris Express

**À côté des grands projets, les tissus urbains constitués évoluent et une multitude de projets, de moindre envergure, concourent à leur transformation.**

**Les tissus urbains denses et continus** sur 26 % du territoire métropolitain mais 44 % du territoire parisien, évoluent peu en apparence. À Paris notamment, les tissus urbains denses ont été fortement requalifiés et restaurés depuis trente ans et leur valeur a fortement augmenté, amenant une population résidente plus aisée. Des pratiques spéculatives se sont développées ainsi qu'une tendance à la transformation de leur usage en bureaux au centre et à l'ouest. Des politiques d'éradication de l'habitat insalubre, combinées à des injonctions de ravalement et des actions incitatives notamment dans le cadre d'OPAH, ont augmenté la pérennité du bâti ancien et arrêté les démolitions comme moyen privilégié de le rénover.

Les tissus anciens, des villes de la petite couronne proches de Paris, moins denses qu'à Paris, avec des industries encore présentes, ont eu tendance, ces dernières années, à se densifier par la mise en œuvre d'opérations de logements multiples (ex : Pantin, les Lilas, Aubervilliers, Issy les Moulineaux, Saint Ouen, le Kremlin Bicêtre...).

**Les tissus pavillonnaires** (23% du territoire métropolitain, mais 0,1% du territoire parisien) font aussi l'objet d'évolutions diverses. Environ 10% de ce parc se modifie et se densifie chaque année, soit par des extensions et surélévations, (plutôt modestes car les PLU les empêchent souvent), soit par des divisions de pavillons et des découpages de parcelles.

Dans les quartiers pavillonnaires où réside une population modeste cumulant difficultés économiques et sociales, un processus de division des pavillons s'enclenche amenant une sur-occupation du bâtiment et des situations d'habitat indigne (insalubrité des logements, occupation de locaux -caves, garages, - impropres à l'habitation). Ce phénomène est rarement isolé et plutôt concentré dans certains quartiers des villes du nord et de l'est.

Les tissus pavillonnaires, en raison de la présence de la multitude des jardins, jouent également un rôle environnemental et climatique important. Ils sont moins impactés par les îlots de chaleur urbains lors des épisodes caniculaires car 40% en moyenne de la surface des parcelles est occupées par des jardins privés.

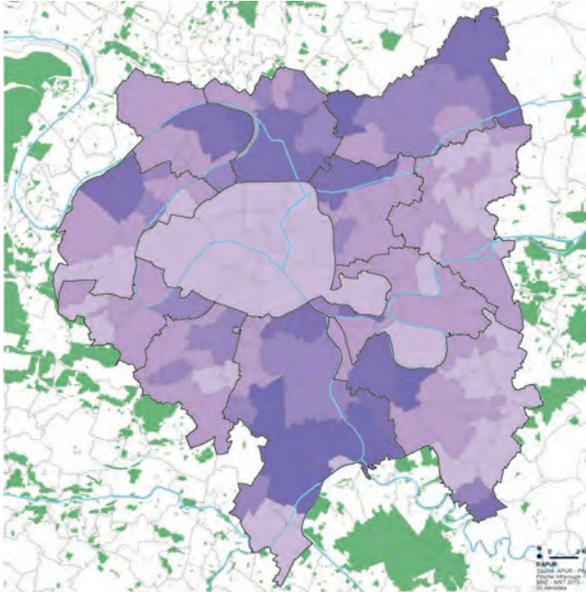
**Les zones d'activités économiques (ZAE) et les quartiers d'affaire et autres pôles de bureaux** (20,4 % du territoire métropolitain-toutes activités confondues y compris les grands pôles commerciaux) sont de grandes zones monofonctionnelles héritées de la séparation des zones industrielles des quartiers d'habitation en raison de leurs nuisances et, pour les quartiers consacrés aux bureaux, le résultat de politiques publiques volontaristes pour créer des « quartiers d'affaires ».

Les ZAE sont généralement des lotissements de bâtiments d'entreposage et de production d'un seul niveau, alignés le long de larges routes permettant l'accès des camions. Elles accueillent toutes sortes d'entreprises de production, de logistique et de e.commerce. La plupart des ZAE sont anciennes et peu gérées. Elles occupent de grandes surfaces et forment des enclaves dans les villes.

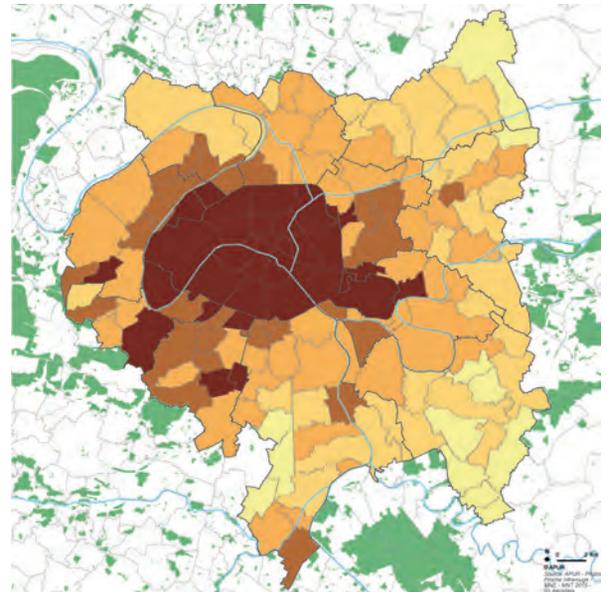
Les pôles de bureaux et les quartiers d'affaires sont des quartiers où l'immobilier est voué à l'activité tertiaire. Le plus visible est le quartier de Paris- La Défense conçu à partir des années 60 à l'image d'un « Manhattan à la française » composé de tours disposés autour d'une vaste dalle centrale, le moins visible mais le plus important est le Quartier central des affaires (QCA) parisien essentiellement installé dans les immeubles Haussmannien et post haussmanniens.

S'y ajoutent des pôles plus récents à Boulogne et Issy les Moulineaux, à Val de Fontenay, à Saint Denis... Depuis 20 ans, ils ont commencé leur mue. Les bureaux obsolètes se rénovent pour s'adapter aux normes environnementales et aux nouveaux modes de travail, à l'accueil de nouvelles fonctions et services aux usagers.

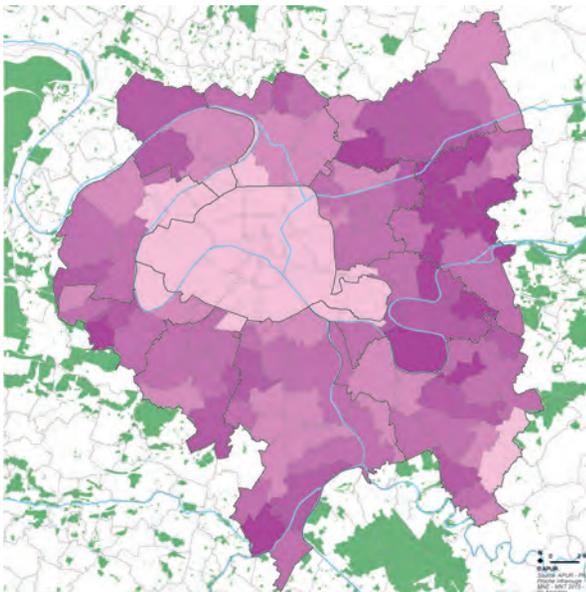
UNE ÉVOLUTION DE POLITIQUES URBAINES DES VILLES À TRAVERS LEUR PLU



Part du tissu économique et industriel à la commune



Part du dense et bâtiments continus à la commune



Part du tissu pavillonnaire à la commune



### Les effets de la LOI ALUR et des réformes territoriales sur l'évolution des tissus urbains de la MGP

La loi ALUR a motivé l'évolution des PLU, notamment à cause de la suppression du coefficient d'occupation des sols (COS) qui était l'outil de maîtrise de la densité mais parfois aussi, l'outil de régulation de la mixité fonctionnelle. Une quinzaine de communes (Paris, Joinville Le Pont...) ont engagé une modification de leur PLU pour cette raison.

L'évolution du PLU a aussi, dans bien des cas, été initiée par la mise en place de la Métropole du Grand Paris et le transfert de la compétence PLU aux territoires, certaines communes décidant de modifier leur PLU avant le transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les dernières procédures de transformation des POS en PLU ont abouti et les révisions de PLU ont été menées à bien en 2017.

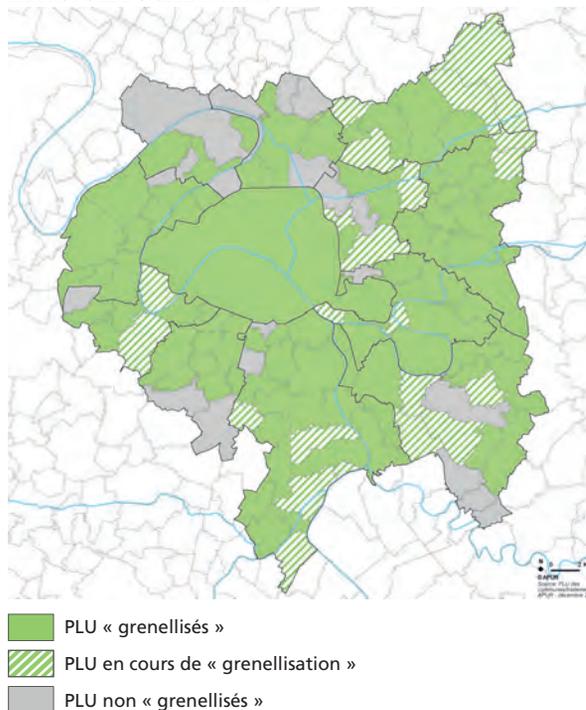
En 2018, deux EPT sont engagés dans des procédures d'élaboration des PLU.

### Des PLU qui édictent des règles pour maîtriser l'évolution des tissus urbains existants mais qui ont intégré les évolutions législatives (loi SRU, Loi ALUR, Grenelle de l'environnement) et les orientations du SDRIF approuvé en 2013

Au 1<sup>er</sup> juillet 2018, les 131 communes de la Métropole du Grand Paris sont couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU). Certains sont en cours de révision. La plupart des communes disposent maintenant de PLU récents (conçus après les lois « grenelle 2 ») qui intègrent des prescriptions environnementales.

Sur la base du récolement des PLU et de leur analyse comparée, il est possible de mettre en évidence les différentes approches des communes.

### ÉTAT DES LIEUX DES PLU « GRENELLISÉS » DES COMMUNES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Quelques grandes tendances apparaissent :

- D'une manière générale, les zonages des PLU édictent des règles proches du caractère des tissus urbains existants.
- Les tissus haussmanniens et faubouriens des communes denses sont classés en zones mixtes denses.
- Les tissus pavillonnaires sont généralement classés en zones d'habitat individuel dont les règles visent globalement à les protéger et à privilégier le logement et restreindre toutes les autres destinations.
- Plusieurs PLU ont créé des zones intermédiaires « semi denses » entre zone dense et zone pavillonnaire pour à la fois faciliter et encadrer les densifications souhaitées et permettre des destinations plus mixtes.
- On note également la présence dans plusieurs PLU d'un zonage particulier autour des voies principales, avec une densification le long de ces axes principaux par un bâti renforcé et une hauteur, voire une emprise au sol des constructions, supérieurs en bordure de ces voies.
- Les autres zonages de type monofonctionnel (habitat collectif discontinu, équipement public...) sont moins nombreux et moins fréquents dans les PLU. Cela répond aux objectifs de mixité fonctionnelle et sociale. Depuis la loi pour l'engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2, Les PLU doivent en effet s'attacher à lutter contre la mono fonctionnalité des espaces afin d'assurer un bon équilibre entre le logement, le commerce, les services et l'emploi.)
- De plus en plus de secteurs correspondant à de l'habitat collectif discontinu, de type « grands ensembles » sont classés en zone mixte dense ou semi dense pour permettre l'évolution de leur forme urbaine et de leur destination vers plus de mixité.
- Tous les PLU protègent les espaces naturels, les parcs et jardins, certains (encore peu) ont intégré des indications de corridors écologique et ont instauré des protections d'autres types d'espaces plantés, la végétation en cœur d'îlot, les plantations dans les espaces publics, les arbres remarquables.
- De plus en plus de PLU protègent leurs linéaires commerciaux par des indications particulières pour protéger la destination.

Il faut noter que le PLU de Paris est très différent de tous les autres PLU par son zonage qui n'est pas guidé par les formes urbaines mais par les destinations ; avec notamment une zone principale dédiée à la mixité des destina-

tions (avec des priorités données à certaines destinations - mixité, logement, logement social- par sous zones), et une zone de protection des grands services urbains.

Bien que prenant des formes très diverses les PLU des communes de la Métropole convergent souvent vers des dispositions semblables par type de tissu urbain. Cela sera un point d'appui pour le passage de PLU communaux à des PLU par Territoire et devrait permettre de transcrire plus aisément dans leurs règles les prescriptions du SCOT.

### **Une grande diversité et richesse du patrimoine architectural, monumental et industriel, une identité inscrite dans les grands sites naturels et dans l'histoire sociale**

#### **Le patrimoine dans la Métropole : des protections disparates et incomplètes**

Paris intramuros est une ville particulièrement patrimoniale et son site est protégé. Le site de la Seine, entre l'extrémité de l'île Saint Louis et la Tour Eiffel, a été inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial. La plus grande part du territoire de Paris (12 arrondissements et le canal) est un site protégé au titre de la loi de protection des sites de 1930, en raison de la multitude d'édifices monumentaux et remarquables hérités de son statut de capitale depuis le Moyen Age. Hors du Paris intramuros, ce sont les châteaux, manoirs, couvents, abbayes et églises, parcs et forêts des chasses royales, hérités de la période pré révolutionnaire et de l'empire ainsi que certaines parties des villes anciennes qui constituent la plus grande part du patrimoine architectural et urbain ancien.

À ce patrimoine « reconnu » s'ajoute un patrimoine du 19e et du 20e siècle qui n'est que partiellement recensé et protégé. Il est constitué à la fois des grandes compositions haussmanniennes essentiellement parisiennes, des grands édifices industriels -usines et halles, des ensembles militaires dont les forts, des ouvrages d'art et des grands équipements modernes - gares et leurs ponts et viaducs, canaux et leurs usines, aqueducs- des bâtiments emblématiques des institutions de la République – mairies, écoles de Jules Ferry, piscines, gymnase-, des ensembles urbains d'un nouveau type, devenus patrimoniaux pour leur qualité architecturale et leur caractère exceptionnel, -cités jardins (37 cités) et HBM, bâtiments de logement signés des

grands architectes modernes, grands équipements.

Aujourd'hui 4 139 bâtiments et ensembles sont protégés au titre des monuments historiques. Depuis la loi SRU, les communes se sont saisies de la question patrimoniale et, au-delà des monuments historiques et des sites protégés par l'Etat, elles ont inscrit dans leur PLU des listes d'édifices et d'ensembles dont elles reconnaissent le caractère patrimonial et qu'elles protègent pour des raisons diverses, historiques, paysagères, culturelles, mémorielles. 28594 bâtiments et ensembles sont ainsi protégés dans les PLU de la Métropole.

Le patrimoine, qu'il soit officiellement protégé ou non, a acquis ces dernières années une reconnaissance et une valeur d'usage particulières par les réutilisations qu'il en est fait à la fois pour des activités éphémères (Hôpital Saint Vincent de Paul, usine Babcock...), pour l'accueil de programmes spécifiques au cœur des villes (usine mécano à La Courneuve) ou au sein des projets d'aménagement (halle Alstom dans la ZAC des docks à Saint Ouen). Ces pratiques, sortes d'économie circulaires des bâtiments, permettent d'intégrer les initiatives citoyennes et d'inventer de nouveaux modes d'habiter la ville. Elles sont porteuses de lien social et de qualité de vie et peuvent aider à la revitalisation de certains centres villes.

### **Les paysages de la Métropole, une prise en compte et une valorisation très faibles**

Les paysages de la métropole sont essentiellement urbains. Ils s'appuient sur une topographie particulière constituée par les grandes vallées sinueuses de la Seine et de la Marne bordées de plateaux et de collines dont les coteaux constituent les horizons lointains de la métropole. Ce socle naturel vallonné a été urbanisé si rapidement et si continument depuis deux siècles que les grandes lignes du paysage naturel et du paysage construit sont devenues indissociables et difficilement lisibles.

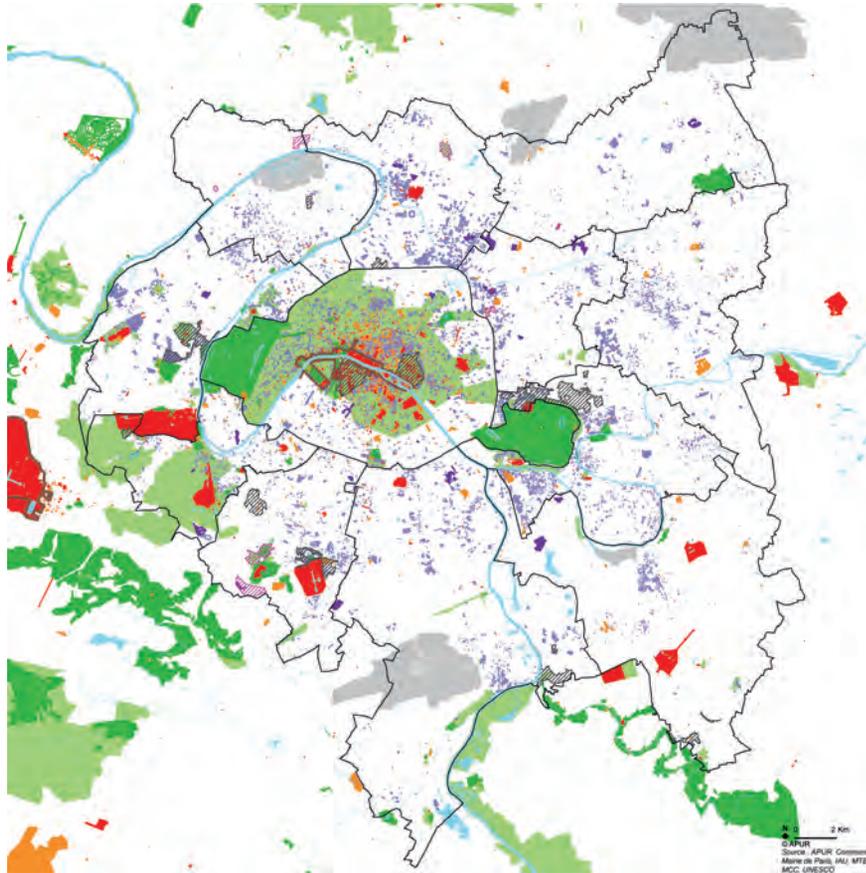
Le morcellement des gouvernances de l'aménagement et la multiplicité des limites administratives a empêché de regards croisés d'un territoire à l'autre, interdisant de mesurer les impacts à grande échelle des constructions.

Le regard porté sur les territoires communaux ou intercommunaux se fait aussi, le plus souvent, de l'intérieur sans nécessairement prendre en compte l'impact des orientations retenues sur le paysage vu et perçu de l'extérieur.

Il en résulte des territoires souvent difficiles à lire, des paysages tour à tour chaotiques ou très monotones, une absence de repères, la perte des grandes lignes géographiques et de la lisibilité des centralités ou des polarités marquées par des édifices et des compositions remarquables (églises, châteaux, grands équipements publics, centres d'affaires, d'activités, de commerces...). Aujourd'hui, la protection des paysages et la gestion de leur transformation sont donc peu développés dans les PLU des villes alors qu'ils vont être transformés par les nombreux projets à l'étude, dans les quartiers des gares du Grand Paris et dans les sites majeurs, notamment dans les grandes vallées fluviales et sur les coteaux.

L'échelle de la Métropole devrait permettre de mieux prendre en compte les paysages et de développer des outils pour les mettre en valeur et amplifier les politiques d'embellissement auxquelles ils participent.

PROTECTION DU PATRIMOINE



 Site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

**Patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques**

-  Classés
-  Inscrits
-  Périmètres de protection de l'Architecture contemporaine remarquable (ACR) - Label 20<sup>e</sup> siècle

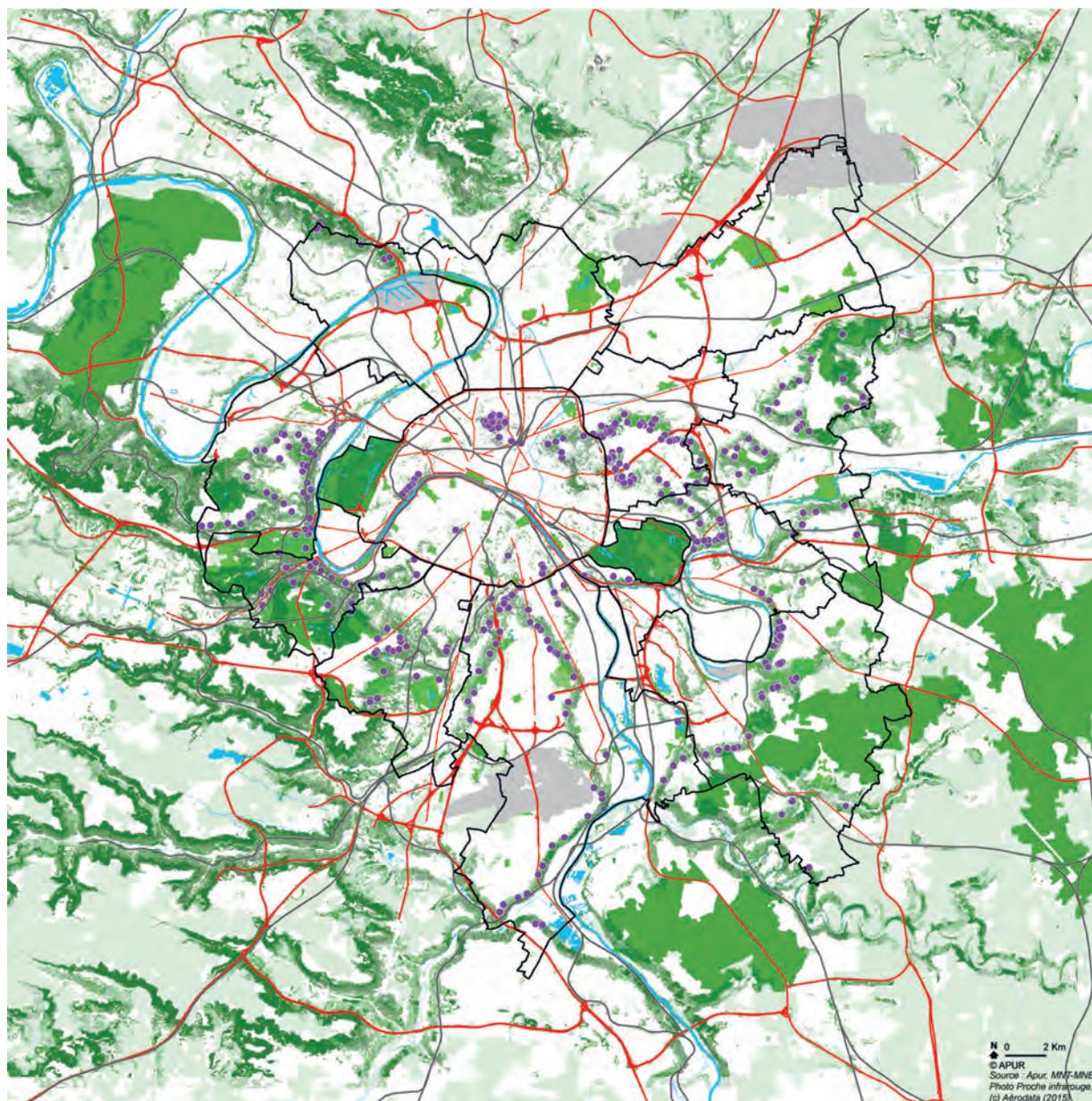
**Patrimoine protégé dans le PLU**

-  Bâtiment isolé ou Ensemble
-  Sites patrimoniaux remarquables (SPR)
-  Périmètres de cités-jardins protégés par l'Etat MC (loi 1913) et MTEs (loi 1930)

**Patrimoine protégé au titre de la loi sur les monuments naturels et les sites - 1930**

-  Sites Classés
-  Sites Inscrits

LA STRUCTURE DES PAYSAGES MÉTROPOLITAINS



- Belvédères
- Voies rapides
- Grandes voies structurantes
- Voies ferrées
- Aéroports
- Forêts
- Parcs
- Parcelles agricoles

## La qualité de la vie urbaine et du cadre de vie dans la métropole

### La mixité fonctionnelle, un atout non partagé, ségrégation et mono-fonctionnalité

La mixité des fonctions au sein du territoire métropolitain n'est pas une constante. Alors que Paris est très mixte à l'exception notable du quartier des affaires et des certains secteurs périphériques voués au logement, les villes de la métropole, ont été généralement largement urbanisées durant la seconde moitié du 20e siècle sur la base d'un zonage strict. Les secteurs voués aux activités économiques, près des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires ont été isolés des quartiers d'habitat. Cet urbanisme de plaques a favorisé les ségrégations fonctionnelles mais aussi sociales, renforcer les coupures urbaines créées par les infrastructures infranchissables, enclaver des quartiers, les séparant de leur centre-ville.

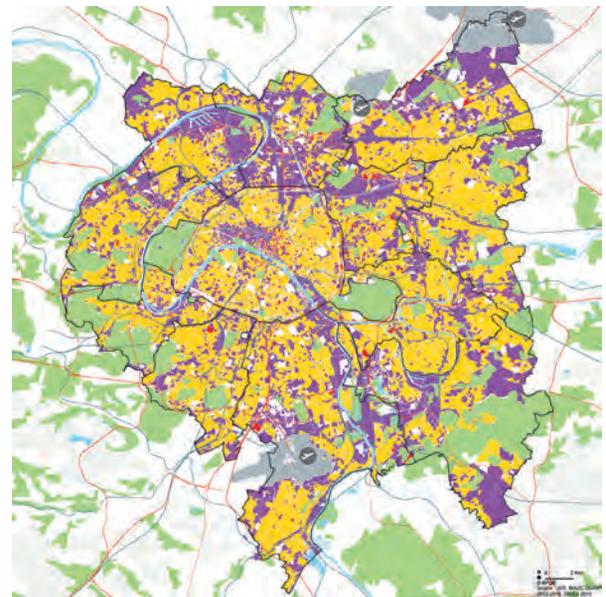
Des villes dortoirs ont été constituées dans lesquelles n'existent que les emplois des services publics, avec les difficultés de gestion que cela comporte, d'autres secteurs, à l'inverse, totalement voués aux immeubles de bureaux voient des secteurs entièrement vides le soir et les week-ends. Dans ces deux cas extrêmes, les commerces fonctionnent mal, les services à la population y résidant ou y travaillant sont peu développés tant les plages horaires vides de toute population sont nombreuses.

Or, aujourd'hui les outils numériques permettent de dissocier le lieu de travail du lieu de l'entreprise, de créer des espaces de travail de proximité dans les quartiers jusqu'alors dédiés à l'habitat. À l'inverse, la mise à distance des lieux de travail des lieux d'habitat n'a plus de raison d'être car les nuisances de l'industrie existent beaucoup moins, il est donc possible de rapprocher dans un même espace logement et travail afin de bénéficier d'une vie urbaine intense. Les nouvelles conceptions architecturales et urbaines vont y aider également. En effet, il est de plus en plus courant de concevoir des bâtiments qui ont la capacité de changer aisément de fonction, la reconversion des bâtiments, notamment la transformation de bureaux en logements ou la création d'espaces de travail dans des lieux divers (Station F dans un hangar SNCF par exemples) sont des pratiques répandues qui répondent à la fois aux objectifs fonctionnels et environnementaux.

Enfin, la conception des quartiers nouveaux change, ils

sont désormais mixtes et sobres en énergie. À l'avenir ils devront aussi être adaptés au changement climatique et à la prévention des risques naturels et adaptables aux évolutions des modes de vie et des manières de travailler.

### LA MIXITÉ FONCTIONNELLE DANS LA MÉTROPOLE



■ Dominante d'activités économiques

■ Dominante résidentielle

■ Sans dominante

— Autoroutes

— Voie ferrée et gare

○ Aéroport

### Les centres villes: une réalité contrastée, une vigilance nécessaire

Paris est une ville dont les arrondissements centraux fonctionnent comme un immense centre-ville métropolitain, mais hors Paris, le territoire est constitué d'une multitude de centres villes, plus ou moins importants, hérités à la fois des bourgs anciens, de centres villes créés au 20e siècle et de lieux dits de « centralité » qui regroupent des fonctions (notamment commerciales) attractives à l'échelle de la Métropole.

Les centres villes anciens ont comme caractéristique un tissu urbain constitué de petits immeubles alignés le long des voies principales. La mairie, l'église, les rues commerçantes et les principaux équipements publics s'y trouvent dans un périmètre réduit (Ex : Saint Denis, Aubervilliers, Bourget, Drancy ; Romainville, Les Lilas, Gagny, le Raincy, Villepinte, Vincennes, Nogent-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne ; Ivry, Gentilly, Alfortville, Choisy-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Paray-Vieille-Poste, Nanterre, Suresnes, Rueil Malmaison...)

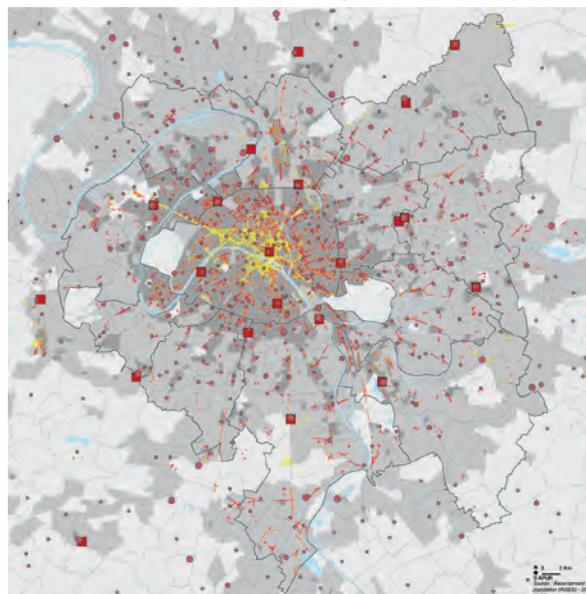
Depuis une vingtaine d'années, la plupart des municipalités ont mené des politiques de réhabilitation de leur centre ancien pour éviter leur dégradation, y apporter des aménités nouvelles, des espaces publics requalifiés et un dynamisme commercial. Cependant, c'est dans ces centres villes anciens que se trouvent encore aujourd'hui des poches d'insalubrité et de sur occupation de logements anciens, une attractivité résidentielle faible, des commerces fragiles et une vacance plus marquée, des difficultés d'accès et une image dégradée.

Or, des centres villes vivants, accessibles à tous, où l'on se rend par plaisir et où se trouvent les services quotidiens nécessaires à la qualité de la vie urbaine sont garants de cohésion sociale et d'attractivité économique et culturelle. Des outils pour le maintien des commerces, l'amélioration de l'habitat existant, les politiques coordonnées portant à la fois sur le bâti, l'espace public, l'accès aux services par le numérique et l'animation, sont menées par nombre de villes et peuvent servir d'exemples à d'autres. L'action volontaire de la MGP sur ce point, menée dans le cadre de l'appel à projets « Centres Villes Vivants » est une première action pour mettre en réseau et mobiliser les institutions et organismes capables d'aider et de soutenir les villes.

D'autres types de centralités existent, engendrées notamment par les centres commerciaux créés dans des zones commerciales situées aux abords des autoroutes (Rosny 2, Aéroville) et de certaines gares RER ou du métro (Créteil Soleil, les 4 temps à La Défense). On en dénombre aujourd'hui 20 dans la Métropole. Certains d'entre eux ainsi que les hyper et supermarchés installés le plus souvent en périphérie des villes restent très peu accessibles en transport en commun et leur desserte, essentiellement routière, engendre une multiplication des déplacements automobiles et de très grandes zones de parkings. Une nouvelle génération de centres commerciaux s'y ajoute, plus urbains, plus intégrés aux pratiques commerciales de centre-ville (la Vache Noire à Arcueil, Okabé au KB, So Ouest à

Levallois Perret, Beaugrenelle à Paris, les passages à Boulogne Billancourt...), capables de synergie avec les commerces de proximité, accessibles à pied ou à vélo, proches des lignes de transport en commun de surface (bus, tram).

**CARTE SIMPLIFIÉE DES CENTRALITÉS (DENSITÉ HUMAINE)**



**Centralité**

- Local
- Global
- Mixte

**Grande distribution alimentaire**

- plus de 10 000 m<sup>2</sup>
- de 5 000 à 10 000 m<sup>2</sup>
- de 1 000 à 5 000 m<sup>2</sup>

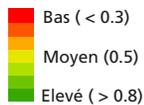
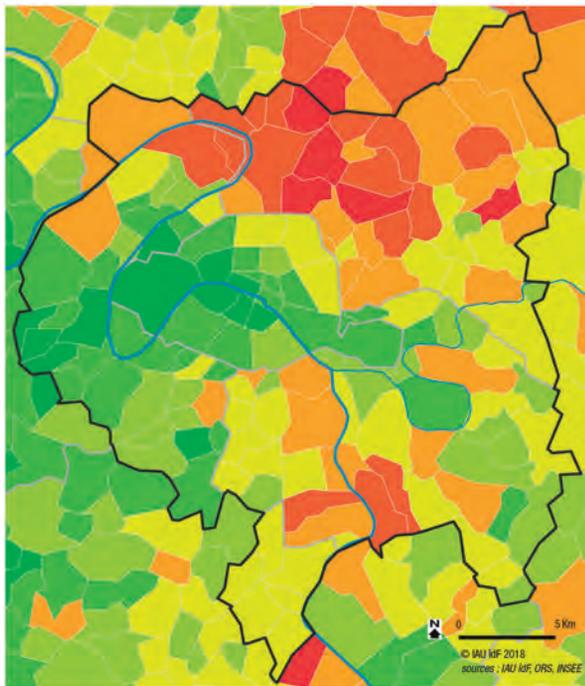
**Centre commercial**

- centre commercial de plus de 50 000 m<sup>2</sup>

**Densité humaine (nombre d'habitants + emplois salariés) à l'hectare**

- plus de 200
- de 20 à 200
- moins de 20

#### INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN EN 2013



Créé en 1990, l'Indice de Développement Humain (IDH) est un indicateur composite intégrant trois dimensions fondamentales du développement via un prisme social, sanitaire et éducatif. Il a fait l'objet d'un travail de caractérisation à l'échelle de l'Île-de-France mené par l'IAU-Îdf : l'IDH2. En 2013, l'IDH2 moyen de la Métropole est de 0,57 ce qui se situe dans les ordres de grandeur de l'Île-de-France, mais constitue un chiffre inférieur à la moyenne nationale d'environ 0,80. La géographie de l'IDH2 fait apparaître un gradient sud-ouest/nord-est, entre d'un côté les Territoires de l'ouest parisien dont l'IDH2 (mesuré entre 0 et 1) tend vers 0,8 et de l'autre, des territoires dont l'IDH2 est inférieur à 0,3. Plus largement, les communes de l'est

de la Métropole (Seine-Saint-Denis) sont majoritaires parmi les communes franciliennes dont l'IDH2 est le plus faible (IAU-Îdf, 2014). Par ailleurs, l'analyse à l'échelle des Territoires ne doit pas masquer les inégalités infra-Territoires. Boucle Nord de Seine, Grand-Orly Seine Bièvre ou Est Ensemble par exemples apparaissent comme des Territoires hétérogènes sur le plan du développement humain : leurs communes oscillent entre un IDH2 très faible et un IDH2 élevé. Les inégalités s'observent principalement sur les Territoires où l'IDH2 est plutôt faible : les Territoires du Val-de-Marne semblent refléter la situation moyenne de la Métropole avec des disparités très importantes en termes d'IDH2.

L'analyse de l'IDH2 permet également de préciser les inégalités de revenus à l'échelle des Territoires. On observe notamment des inégalités de niveaux d'IDH2 dans Paris selon les arrondissements alors que les revenus y sont sensiblement similaires. Cela laisse entrevoir des inégalités d'accès aux soins et de santé mais aussi des inégalités en matière d'éducation... L'IDH révèle donc des contrastes socio-économiques locaux qui sont susceptibles d'influer sur les comportements et la résilience des habitants face aux risques et aux changements climatiques.

## La présence de la nature dans l'espace métropolitain un facteur de qualité de vie qui souffre de carences

Selon le rapport de l'OMS sur les « espaces verts urbains et la santé » (2016), les espaces verts urbains apportent de multiples bienfaits à la santé.

La nature en ville rend de nombreux services. Elle participe de la vie sociale, de la culture commune des habitants et de leur qualité de vie, de la régulation du climat et de la prévention des risques par la préservation des sols perméables à l'infiltration des eaux de pluie. Les espaces verts attrayants et bien connectés participent au maintien et au développement de la biodiversité (faune et flore) ; à l'amélioration de la qualité de l'air (fixation des particules fines et de certains polluants) ; au stockage du CO<sub>2</sub> ; à la réduction des îlots de chaleur urbain (ombre, évapotranspiration...). La présence de la nature en ville est un facteur d'attractivité pour la commune, tant pour les habitants que pour les touristes et les entreprises.

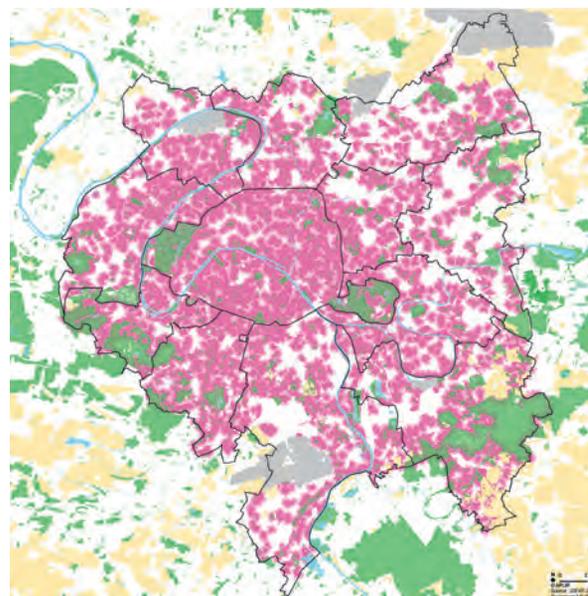
Sur le territoire métropolitain, les espaces qui accueillent de la nature sont de différents types. Ce sont d'abord les forêts et les bois hérités des grands domaines et des chasses royales, des éléments aquatiques tels que les cours d'eau, les canaux, les plans d'eau et les zones humides, des parcs et des jardins ouverts au public. Certains sont hérités des parcs des grandes demeures de l'ancien régime mais la plupart d'entre eux ont été créés depuis la révolution française et essentiellement au cours du 20<sup>e</sup> siècle. Ils ont accompagné l'expansion de l'urbanisation. Ce sont ensuite les très nombreux jardins privés des quartiers pavillonnaires, les espaces verts des grands ensembles de logement des années 1950-1970, et les rares parcelles agricoles et jardins ouvriers qui continuent d'être cultivés. Ce sont, enfin, les alignements d'arbres et plantations dans les espaces publics, avenues et boulevards, talus d'autoroutes et de chemin de fer inaccessibles qui contribuent par leur linéarité aux continuités écologiques.

### Les forêts, bois et parcs et jardins ouverts au public dans la métropole

Les forêts, bois, parcs et jardins ouverts au public jouent un rôle essentiel dans la qualité de la vie urbaine quelle que soit leur taille. Ils constituent un maillage serré qui met une grande part de la population de la métropole, qu'elle y réside ou qu'elle y travaille, à moins de 10mn à pied d'un

espace de nature public. Ceci est précieux et à conforter. Les parcs, jardins et promenades représentent 20 % de la superficie de la Métropole, soit 12 220 ha. La superficie d'espaces verts ouverts au public par habitant est environ de 17,4m<sup>2</sup>/habitant dans la MGP (Londres 45m<sup>2</sup>, Bruxelles 59m<sup>2</sup>, Madrid 68m<sup>2</sup>, Bordeaux 25m<sup>2</sup>), ce qui est un ratio plutôt bon (l'OMS recommande 10m<sup>2</sup> par habitant et une proximité de 10 à 15 mn à pied) mais il cache de fortes disparités. Le cœur de la Métropole manque d'offre au regard de sa très forte population, mais ce manque est compensé par une très bonne accessibilité de proximité à de petits espaces verts. Toutefois, environ 27% de la population métropolitaine souffre d'une carence en termes d'accessibilité à un jardin ou à un parc public.

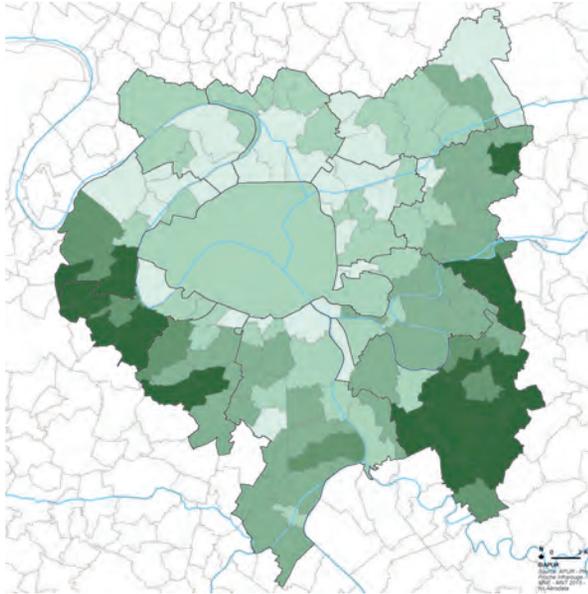
#### ESPACES VERTS ET ESPACES NATURELS OUVERTS AU PUBLIC PAR TERRITOIRE ET TAUX EN M<sup>2</sup>/HABITANT



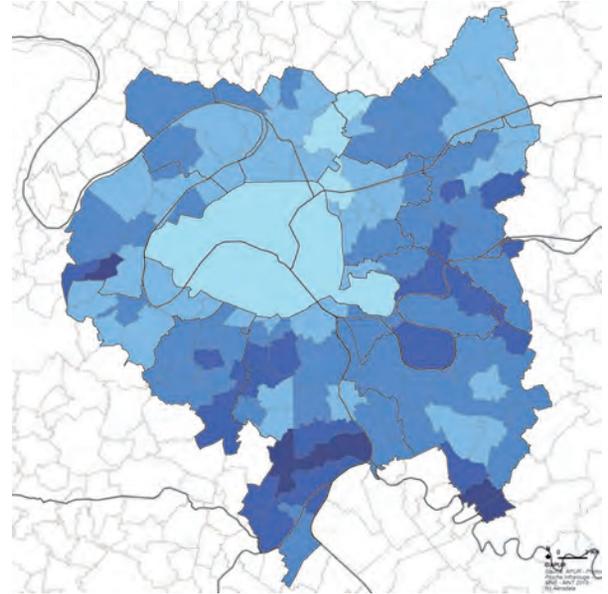
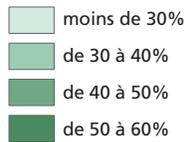
#### Accessibilité aux espaces verts et cours d'eau

- Accessibilité à 300m
- Accessibilité à 500m
- Bois, forêts et parcs
- Parcelles agricoles

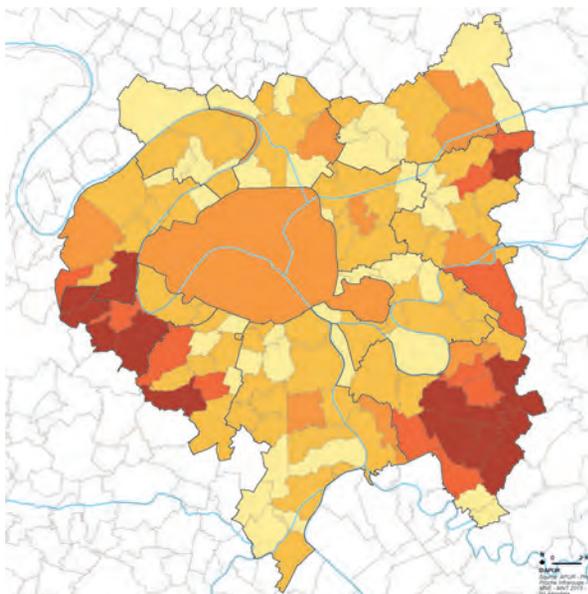
TAUX DE VÉGÉTATION À LA COMMUNE, TAUX DE VÉGÉTATION PRIVÉE, TAUX DE VÉGÉTATION PUBLIQUE



Taux de végétation à la commune



Taux de végétation dans le domaine privé à la commune



Taux de végétation dans le domaine public à la commune



**ESPACES VERTS ET ESPACES NATURELS OUVERTS AU PUBLIC PAR TERRITOIRE ET EN M<sup>2</sup>/HABITANT**

	Surface totale de bois, parcs et jardins (ha)	% des bois, parcs et jardins dans la Métropole du Grand Paris	% de la surface de la Métropole du Grand Paris	Population de l'EPT	m <sup>2</sup> /habitant
Paris T1	2 263	17,70 %	2,78 %	2 206 488	10,26
Vallée Sud Grand Paris T2	570	4,46 %	0,70 %	395 761	14,40
Grand Paris Seine Ouest T3	1 719	13,45 %	2,11 %	316 653	54,29
Paris Ouest la Défense T4	564	4,40 %	0,69 %	559 982	10,07
Boucle Nord de Seine T5	249	1,94 %	0,31 %	439 561	5,66
Plaine Commune T6	612	4,78 %	0,75 %	429 266	14,26
Paris Terres d'Envol T7	784	6,30 %	0,99 %	357 568	21,93
Est Ensemble T8	240	1,93 %	0,30 %	412 972	5,81
Grand Paris - Grand Est T9	1 065	11,47 %	1,80 %	392 857	27,11
Paris Est Marne&Bois T10	258	2,02 %	0,32 %	506 882	5,09
Grand Paris Sud Est Avenir T11	3 064	25,01 %	3,93 %	310 159	98,79
Grand Orly Seine Bièvre T12	832	6,51 %	1,02 %	692 061	12,02
<b>Total Métropole du Grand Paris</b>	<b>12 220</b>	<b>100,00 %</b>	<b>15,70 %</b>	<b>7 020 210</b>	<b>17,41</b>

Source : INSEE, Apur

**Les espaces verts ouverts au public ne sont pas équitablement répartis dans la métropole.**

**Les forêts bois, parcs et jardins de la métropole sont devenus au fil du temps de véritables équipements multifonctionnels rendant de nombreux services.**

Ils remplissent une fonction sociale, sont équipés d'aires de jeux, d'équipement de loisirs, de mobilier urbain et sportif. Leurs espaces de rassemblement et leurs pelouses, généralement accessibles, offrent un cadre propice à la détente (pique-nique, jeux, ...) et sont des lieux de sociabilisation entre des personnes de milieux sociaux et de génération différentes. Ils peuvent intégrer partiellement des fonctions de jardinage (jardins partagés, familiaux...), ou d'agriculture (verger, potager, rucher, houblonnière, petit élevage, ...), ainsi que des événements culturels, sportifs et de loisirs (festival, concert, fête de quartier, ...). Ils comportent parfois des lieux pédagogiques et des conservatoires de la nature. Généralement dotés de Wifi, ils deviennent aussi des lieux de travail.

La gestion écologique de ces espaces est devenue la règle sur quasiment l'ensemble du territoire métropolitain. En les dotant de pièces d'eau, en multipliant les strates végétales et en supprimant l'usage des produits phytosanitaires, en consommant moins d'eau et d'engrais, les bois, parcs et jardins de la métropole sont devenus des lieux favorables à la biodiversité. Leur effet bénéfique a été amplifié et ils participent fortement au maintien et à la restauration de la biodiversité en ville. Ils jouent également un rôle climatique important. Ils protègent de la chaleur et ne la stockent pas. Ils constituent des lieux refuges lors des épisodes caniculaires (certaines villes ouvrent alors leurs parcs et jardins 24h/24.)

Les sols perméables et végétalisés jouant un rôle d'absorption et de dépollution de l'eau et les particules fines et certains polluants de l'air étant captés par les végétaux, ils participent de la dépollution de l'air.

**4 grandes familles de forêts, bois, parcs et jardins, ouverts au public**

Selon leur surface, les espaces de nature ouverts au public ne remplissent pas le même rôle. Si tous jouent un rôle de jardin de proximité pour leurs riverains, ils sont utilisés avec des temporalités et pour des activités différentes selon leur grandeur et leur caractère et ils rendent des services différents selon leur capacité.

**1/ Les parcs, jardins et promenades de moins d'1 ha**

La métropole compte 3581 parcs, jardins et promenades de moins d'1 ha. Cette multitude de jardins de dimension modestes couvrent 1 % du territoire métropolitain (820 ha). Ces parcs, d'une surface moyenne de 2 500 m<sup>2</sup> sont es-

sentiellement voués à une fréquentation de proximité, que ce soit à la pause méridienne (déjeuner, activité ludo-sportive), à la sortie des écoles (jeux d'enfants) ou en fin de semaines (musique, sport, pique-nique...).

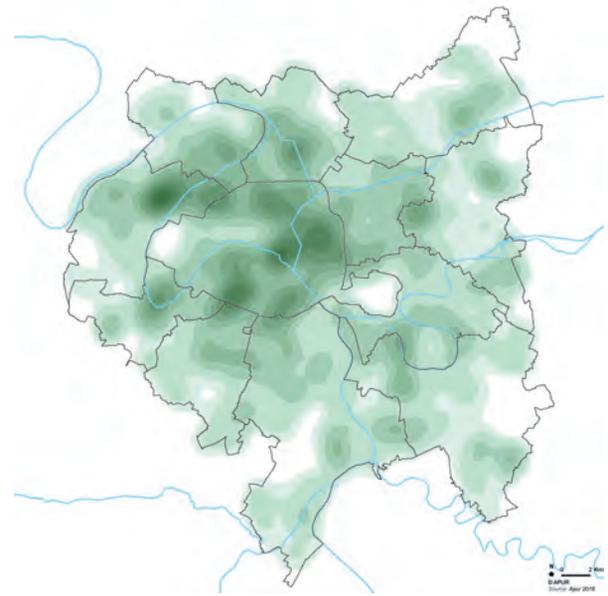
Ces espaces couvrent l'ensemble du territoire urbanisé avec, en moyenne 1 jardin de ce type au km<sup>2</sup>. Cependant ce réseau n'est pas homogène, les zones les plus denses accueillent une très forte densité de ces petits jardins (de 8 à 15 jardins au km<sup>2</sup>) alors que certains quartiers pavillonnaires et les quartiers où les locaux de travail prédominent : quartiers d'affaires, et zones d'activités économiques, en sont quasiment dépourvues.

MAILLAGE DES PARCS ET JARDINS DE MOINS DE 1 HA



■ Parcs et jardins

DENSITÉ DES PARCS ET JARDINS DE MOINS DE 1 HA/KM<sup>2</sup>



- de 1 à 2
- de 2 à 4
- de 4 à 6
- de 6 à 8
- de 8 à 10
- de 10 à 12
- de 12 à 14
- plus de 14

## 2/ Les parcs et jardins et promenades de 1 à 15 ha

La métropole compte 604 parcs, jardins et promenades d'une surface comprise entre 1 et 15 ha. Ces jardins de dimension moyenne couvrent 2,3% du territoire métropolitain (1840 ha). D'une surface moyenne de 3 ha, ils constituent le réseau des grands jardins de proximité de la métropole. Ils offrent une plus grande diversité d'aménagement que les petits. Plusieurs ambiances végétales peuvent s'y retrouver et des équipements de plus grande dimension y prennent place (petits terrains de sport, cafés, manèges...). Ce sont notamment les jardins des Champs-Élysées, l'esplanade des Invalides, le jardin de l'Atlantique, le Jardin du Quai Branly, le parc Kellermann ou encore le Square Villemain à Paris, mais aussi le parc de l'Île Robinson (Asnières-sur-Seine), le parc Robespierre (Bagneux), le parc des Impressionnistes (Rueil-Malmaison) ... Ces espaces maillent le territoire de façon relativement homogène.

## 3/ Les parcs et jardins de 15 à 75 ha

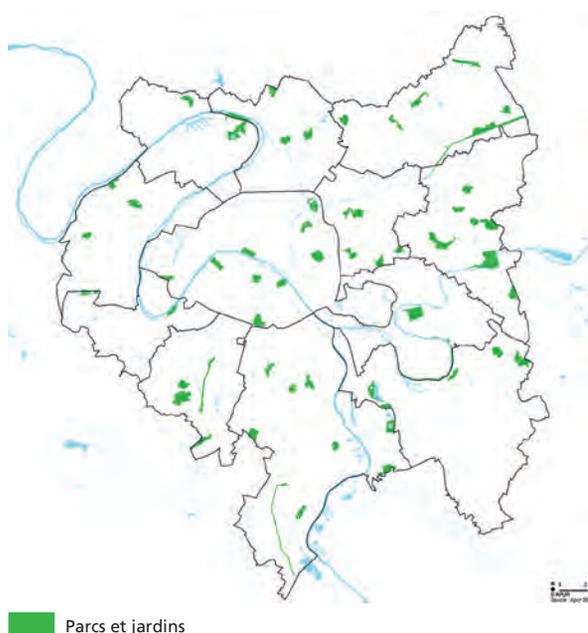
La métropole compte 59 parcs et jardins d'une surface comprise entre 15 et 75 ha. Ces jardins de grande dimension couvrent 2,2% du territoire métropolitain (1660 ha). D'une surface moyenne de 30 ha, ils constituent le grand réseau des parcs urbains de la Métropole, ils accueillent des compositions paysagères savantes, historiques ou contemporaines, et bénéficient de couverts boisés importants. Souvent proches de grands équipements culturels, de monuments ou des fleuves et canaux, ils permettent une grande diversité d'usages et sont de ce fait fréquentés aussi par un public plus large, prêt à utiliser un moyen de transport pour s'y rendre. Ils sont plus adaptés aux activités physiques que les jardins de proximité, et les usagers y séjournent plus longtemps.

Ce sont notamment le parc de la Villette, le Jardin des Plantes, le jardin des Tuileries, le jardin du Luxembourg, à Paris mais aussi l'île de Loisirs de Créteil, le parc de la Haute Île (Neuilly-sur-Marne), le parc de la Légion d'Honneur (Saint-Denis), et également la plus grande partie des parcs départementaux : parc de la Bergère (Bobigny), parc André Malraux (Nanterre), parc du Chemin de l'Île (Nanterre), parc de la Plage Bleue (Valenton), parc de la Vallée aux Loups (Châtenay-Malabry) ou encore le parc des Chanteraines (Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne)... Ces espaces couvrent le territoire de façon relativement homogène.

MAILLAGE DES PARCS ET JARDINS DE 1 À 15 HA



MAILLAGE DES PARCS ET JARDINS DE 17 À 75 HA





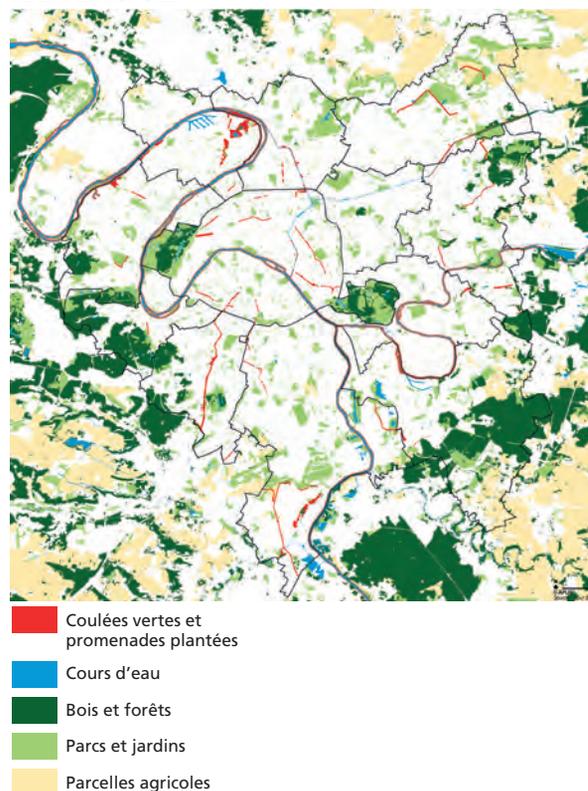
### Les promenades plantées et les coulées vertes

Ces espaces verts, répartis sur l'ensemble de territoire, participent également, pour certains d'entre eux, à des coulées vertes et des promenades plantées qui mettent en relation les parcs, jardins, bois, forêts et grandes plaines agricoles de la région. Ce réseau est inscrit dans le plan vert d'Île-de-France<sup>38</sup> qui promeut d'un maillage du territoire par l'identification d'un réseau d'espaces linéaires naturels ou aménagés, les liaisons vertes.

Les principales promenades plantées et coulées vertes de la métropole sont :

- **La coulée verte du sud parisien et la promenade des Vallons-de-la-Bièvre**, grand parc linéaire de 11 km aménagé sur la couverture du TGV Atlantique. Il relie Paris à Massy et accueille la véloroute Paris-Mont-Saint-Michel.
- **Le chemin des parcs**, itinéraire planté qui doit, à terme, relier entre eux les parcs du nord et de l'est de la Seine Saint Denis depuis le Parc de la Courneuve jusqu'aux bords de Marne. Depuis 2009, plus de 7 km d'itinéraires ont déjà été réalisés et plus de 30 km sont étudiés.
- **La Tégéval**, coulée verte de l'interconnexion des TGV de 7 km aménagée entre l'île de loisirs de Créteil et la forêt de Grosbois, qui s'articule autour de trois enjeux : améliorer la présence de la nature en ville ; créer une voie verte réservée aux déplacements non motorisés ; renouveler l'offre de loisirs.
- **La coulée verte de Gennevilliers**, sur 5 km, entre le parc des Chanteraines et le parc de l'Île Robinson
- D'autres espaces de la métropole font partiellement fonction de promenades ou coulée verte, par exemple l'emprise végétalisée de l'aqueduc de la Vanne (7 km au sud de Grand Paris Sud Est Avenir) ou encore les terrains de l'Ex-VDO (6 km dans les territoires de Paris Est Marne et Bois et de Grand Paris Sud Est Avenir).
- **Les berges de Seine**, de Marne et des canaux, lorsqu'elles sont aménagées à cet effet mais les promenades de bord de berges de fleuves sont encore très peu continues. Longtemps isolées des villes car occupées par des activités industrielles, les berges de la Seine et des Canaux retrouvent depuis quelques années des capacités d'évolution en raison du départ des sites industriels et de la demande sociale forte d'une relation étroite avec le fleuve et les plans d'eau des canaux, de création d'espaces publics destinés à la promenade et de renaturation des berges. Par exemple, aujourd'hui les berges du canal Saint Denis et les berges aval de la Seine accueillent une partie du tracé de la vélo-route Paris Londres.

PRINCIPALES COULÉES VERTES ET PROMENADES PLANTÉES DE LA MÉTROPOLE



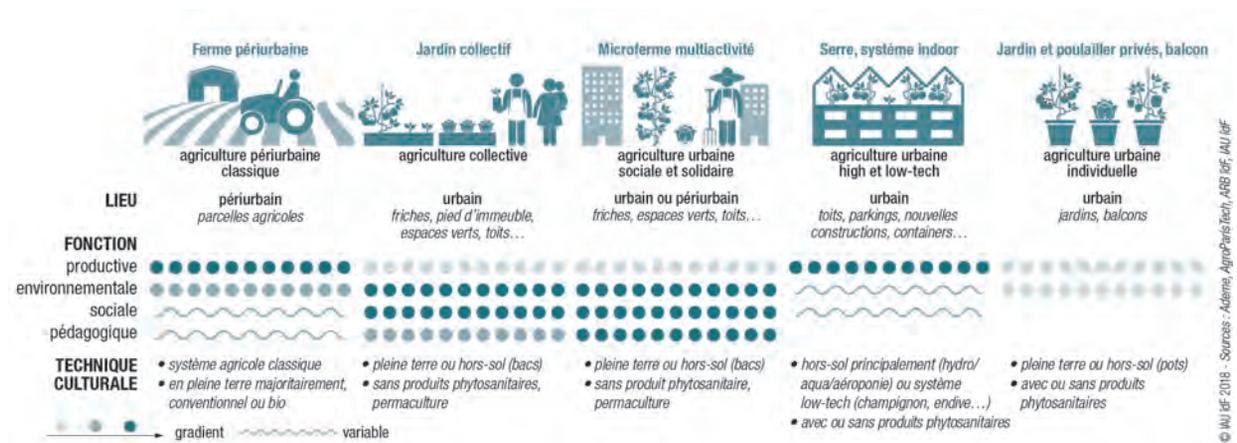
**Les jardins collectifs : un atout social et environnemental**

Les jardins collectifs se concentrent dans les communes les plus urbaines de l'agglomération centrale. Leur localisation est corrélée à celle de ménages à bas revenus : 22 % de ces ménages dans les secteurs de jardins collectifs, contre 17 % en moyenne régionale. Cette relation entre localisation des jardins et secteurs socialement moins favorisés est à la fois un héritage des « jardins ouvriers » qui apparaissent dans les banlieues ouvrières à partir de la fin du 19<sup>e</sup> siècle et le résultat d'initiatives citoyennes associatives ainsi que de politiques volontaristes menées par les villes depuis une vingtaine d'années. Le rôle alimentaire et social qu'ils remplissent aujourd'hui est mal connu. D'un point de vue environnemental, les jardins collectifs sont localisés essentiellement dans des secteurs carencés en espaces verts. Dans la Métropole, deux tiers des secteurs intégrant des jardins collectifs coïncident avec des secteurs ayant une superficie en espaces verts inférieure à 10 m<sup>2</sup> par habitant<sup>39</sup>. Les jardins offrent ainsi un maillage d'espaces supports de biodiversité. L'ARB a d'ailleurs intégré ces jardins dans la base de données de son observatoire de l'agriculture urbaine et de la biodiversité.

Dans la MGP, 441 jardins collectifs sont recensés<sup>40</sup>, totalisant 241 ha (superficie moyenne de 5470 m<sup>2</sup>). Ils sont répartis ainsi :

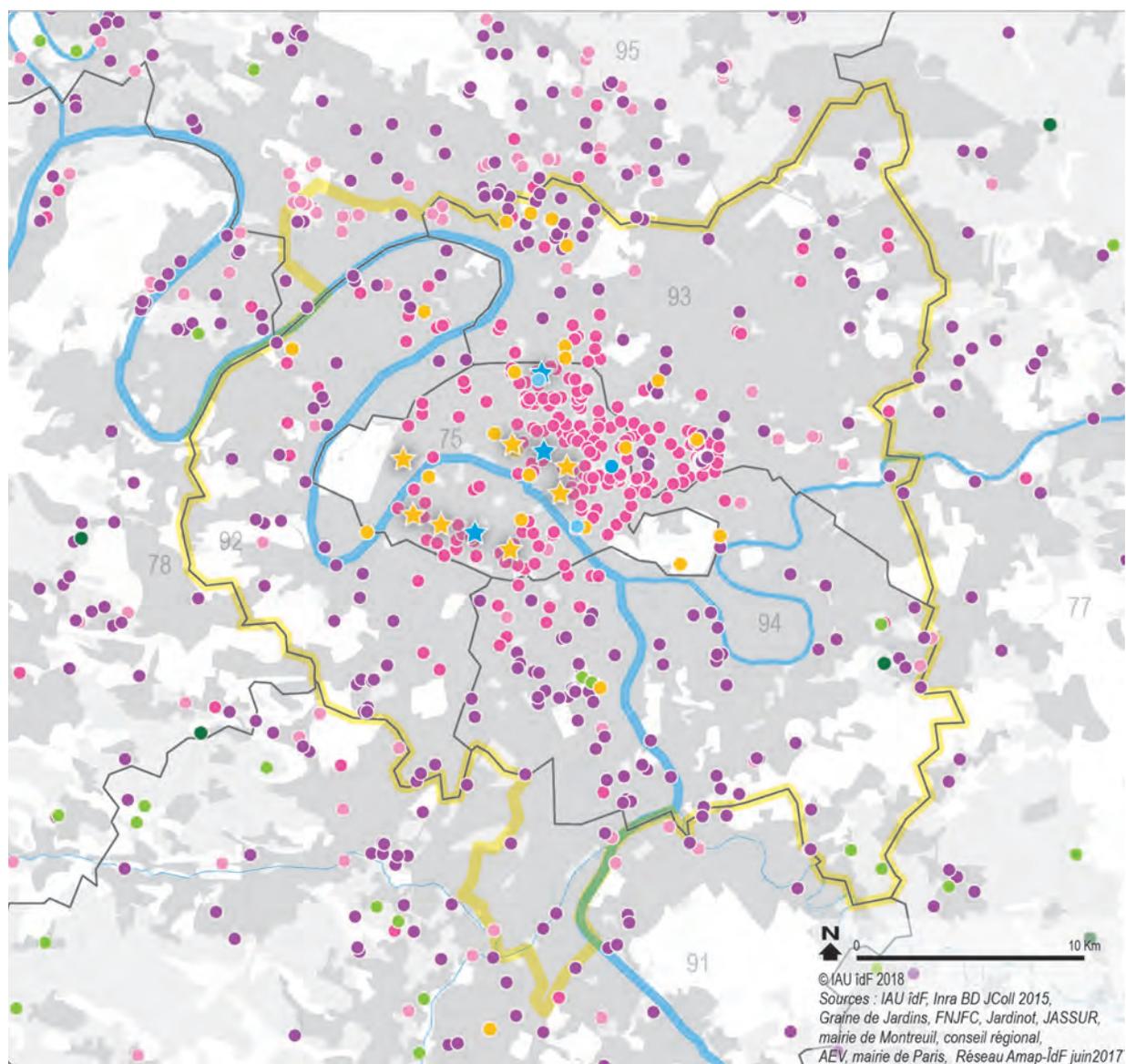
- 173 jardins familiaux, totalisant 212 ha (superficie moyenne de 12300 m<sup>2</sup>),
- 228 jardins partagés, totalisant 15 ha (superficie moyenne de 670 m<sup>2</sup>),
- 40 autres types de jardins.

Par ailleurs, sont présents d'autres types d'installations en très petit nombre : 1 cueillette, 22 micro fermes (7 en projets), 1 serre (3 en projets) et 2 fermes indoor, 5 producteurs livrant des AMAP.



(39) Norme a minima en espaces verts publics de proximité par habitant définie dans le schéma directeur régional d'Ile-de-France/Sdrif  
 (40) Sources : IAU IdF, Inra BD JColl 2015, Graine de Jardins, FNJFC, Jardinot, JASSUR, mairie de Montreuil, conseil régional, AEV, mairie de Paris, Réseau Amap-IdF juin 2017) :

AGRICULTURE URBAINE



Les terres agricoles « traditionnelles » représentent près de 2 % de la superficie de la Métropole (2 000 ha).  
(Cette rubrique est traitée dans ce diagnostic dans la partie C.)

# Le niveau d'équipements du territoire métropolitain, des usages et des services disparates



## Un haut niveau d'équipement et de services, mais une offre parfois en deçà des standards des autres métropoles

La Métropole du Grand Paris bénéficie d'une offre en équipements importante et variée. Elle concentre des équipements métropolitains, nationaux, européens, voire mondiaux, dans les champs de la culture, de la santé, de l'enseignement supérieur, qui participent à son identité et attractivité. En raison d'une forte densité de population, l'offre en équipement de proximité de la MGP est néanmoins parfois en deçà des niveaux d'offre observés dans d'autres métropoles françaises.

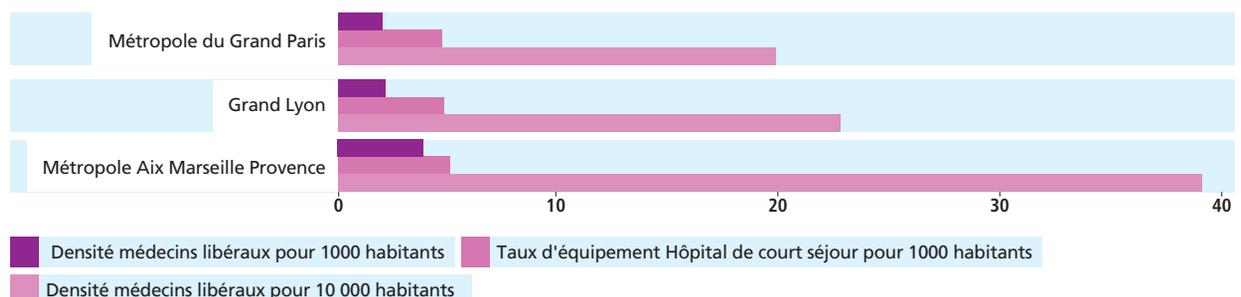
Avec un taux moyen de 17 équipements sportifs pour 10 000 habitants, la Métropole du Grand Paris se situe dans la moyenne basse des métropoles françaises. Ce taux est de 24 pour 10 000 habitants dans la Métropole de Lyon et de 25 pour 10 000 habitants à Aix Marseille Provence Métropole, la moyenne des métropoles françaises se situant à 24 équipements sportifs pour 10 000 habitants. La densité de population apporte l'explication d'une telle situation. Quand on analyse le maillage non plus par rap-

port au nombre d'habitants mais au km<sup>2</sup>, la Métropole du Grand Paris se situe en tête des métropoles françaises, avec 7 équipements au km<sup>2</sup> contre 3 pour le Grand Lyon. D'autre part, 86% de la population de la MGP se situe à moins de 5 min à pied d'un équipement sportif, même si ce chiffre est à nuancer au regard du grand nombre d'utilisateurs potentiels qui habitent, travaillent ou étudient dans le territoire.

À cette proximité, en distance et en temps, de l'offre, s'ajoute une plus grande diversité des équipements sportifs que dans les autres métropoles françaises.

Concernant les équipements de santé, la Métropole du Grand Paris se situe en dernière position des métropoles en taux de médecins. Si l'analyse se rapporte au nombre de généralistes pour 10 000 habitants, le ratio est 8 généralistes pour 10 000 habitants pour la Métropole du Grand Paris au lieu de 18 pour Aix Marseille Provence Métropole, soit plus de deux fois plus. La moyenne des métropoles françaises se situe autour de 11 généralistes pour 10 000 habitants.

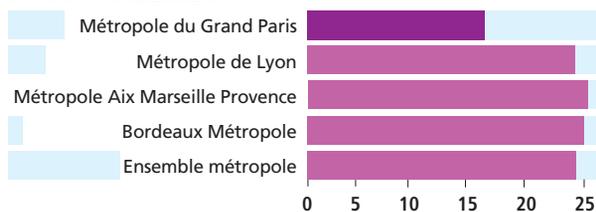
### DENSITÉ MÉDICALE ET TAUX D'ÉQUIPEMENTS HOSPITALIERS ; COMPARAISONS



Source : STATISS 2016, SIRSéPACA 2016, RPPS 2016 ;  
 Traitements : ORS/IAU

En revanche concernant les domaines de la culture et de l'enseignement supérieur, la Métropole du Grand Paris se situe en tête de classement, bénéficiant d'une offre en équipements particulièrement dense au regard du nombre d'habitants. La densité de bibliothèques (équipement culturel de proximité) est de 1,4 bibliothèques pour 10 000 habitants dans la Métropole du Grand Paris contre 0,7 dans le Grand Lyon, 0,6 pour Bordeaux Métropole et 0,6 pour Aix Marseille Provence Métropole.

**ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET BIBLIOTHÈQUES  
 POUR 10 000 HABITANTS**



Sources : Recensement des équipements sportif 2017;  
 Traitements : IAU ©IAU

## L'éducation

Entre 2007 et 2017, les effectifs scolaires du premier et second degré ont augmenté en Ile-de-France mais les moyennes régionales masquent de forts écarts entre les départements de Petite Couronne. À cela, il faut préciser que les effectifs scolaires sont liés aux évolutions démographiques, ce qui contribue à renforcer le besoin en équipements scolaires de certains territoires.

### L'évolution des effectifs scolaires montre des besoins en équipements scolaires accrus en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne

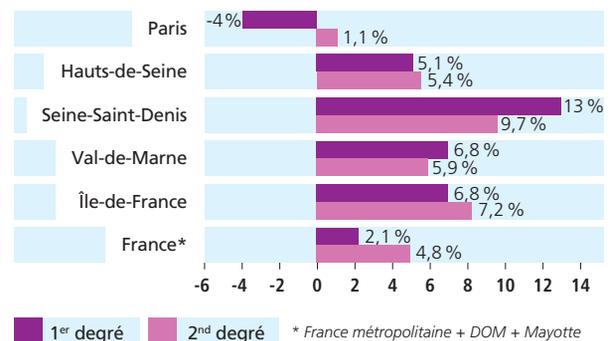
Entre 2007 et 2017, l'évolution des effectifs dans les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré, publics et privés, montre que le nombre d'élèves augmente fortement en Seine-Saint Denis. Les effectifs dans ce département ont augmenté de 13% dans le 1<sup>er</sup> degré, soit + 23 300 élèves, et de 10% dans le 2<sup>nd</sup> degré, soit + 12 800 élèves. En comparaison, ils ont augmenté respectivement de 7% et 7% en Ile-de-France. Le deuxième département qui connaît l'évolution la plus forte de ses effectifs est le Val-de-Marne. À l'inverse, Paris affiche une baisse globale de ses effectifs d'élèves pendant cette période : Paris a perdu 7 000 élèves du 1<sup>er</sup> degré et a gagné 1 900 élèves du 2<sup>nd</sup> degré. Ces tendances devraient se poursuivre en vertu des évolutions démographiques de ces territoires.

En effet, en juin 2017, la direction régionale de l'Insee a publié les premiers résultats des projections démographiques en Ile-de-France à l'horizon 2050. Selon le scénario « central » tendanciel issu de ces travaux, la population des quatre départements centraux d'Ile-de-France pourrait atteindre 7,38 millions d'habitants en 2050, soit une augmentation de +0,3% en moyenne par an. Paris enregistrerait, en 2050, une population proche de celle de 2013 (2,23 millions). La capitale connaîtrait d'abord une baisse de population jusqu'au milieu de la décennie 2020-2030, avant de renouer avec une hausse en raison d'un solde migratoire moins déficitaire qu'aujourd'hui.

En petite couronne, la population augmenterait jusqu'en 2050 mais cette croissance serait cependant faible en fin de période. La Seine-Saint-Denis verrait sa population progresser de près de 0,5% par an en moyenne à l'horizon 2050. Elle deviendrait, le 2<sup>ème</sup> département le plus peuplé de la région (1,86 million d'habitants). Le Val-de-Marne

connaîtrait également une croissance élevée au rythme de +0,5 % par an. Les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont ceux dont les besoins en établissements scolaires sont les plus amenés à augmenter. Ils sont suivis par le département des Hauts-de-Seine qui enregistrerait, quant à lui, une croissance démographique moindre (0,2 % par an) et deviendrait un des départements les plus « âgés » de la région en 2050 avec les Yvelines. Ces évolutions impliquent des besoins en équipements différenciés selon les territoires, pour rééquilibrer les disparités existantes et répondre dans les territoires concernés aux besoins liés à la hausse démographique (Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne).

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DU 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ND</sup> DEGRÉ ENTRE LES RENTRÉES 2007 ET 2017 PAR DÉPARTEMENT (%)**



Source : MENESR DEPP 2006 et 2016, réalisation Apur

**ÉVOLUTION DE LA POPULATION**

	Population municipale légale			Taux d'évolution annuel moyen (en %)		
	au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	au 8 mars 1999	2009-2013	1999-2009	1990-1998
Paris T1	2 220 445	2 234 105	2 125 246	-0,1	0,5	-0,1
Vallée Sud Grand Paris T2	393 673	386 089	354 957	0,4	0,8	0,2
Grand Paris Seine Ouest T3	313 533	302 200	281 525	0,7	0,7	0,4
Paris Ouest la Défense T4	562 693	554 584	500 879	0,3	1,0	0,5
Boucle Nord de Seine T5	436 736	421 716	385 481	0,7	0,9	0,0
Plaine Commune T6	421 566	400 500	347 250	1,0	1,4	-0,4
Paris Terres d'Envol T7	352 589	345 921	324 701	0,4	0,6	0,2
Est Ensemble T8	407 717	396 759	361 703	0,5	0,9	0,0
Grand Paris - Grand Est T9	389 156	372 803	349 207	0,9	0,7	0,3
Paris Est Marne&Bois T10	505 149	494 205	468 972	0,4	0,5	0,1
Grand Paris Sud Est Avenir T11	309 423	299 116	273 843	0,7	0,9	0,4
Grand Orly Seine Bièvre T12	686 417	657 989	610 113	0,8	0,8	0,0
Métropole du Grand Paris	6 999 097	6 865 987	6 383 877	0,4	0,7	0,0
Île-de-France	12 027 565	11 728 240	10 952 011	0,5	0,7	0,3

urce : Insee, recensements de 1999, 2009 et 2014

**Ségrégation scolaire, écarts de réussite et évitement scolaire : de forts écarts de réussite entre les territoires de la Métropole**

Les territoires de la Métropole du Grand Paris sont marqués par une forte ségrégation scolaire et des disparités en termes de réussite.

L'analyse de la proportion de jeunes qui ne sont ni en situation d'emploi, ni en enseignement, ni en formation (NEET) parmi les 16-25 ans montre de forts écarts entre les territoires et les communes de la MGP. Alors que la moyenne métropolitaine s'élève à 13% de jeunes NEET parmi les 16-25 ans, cette proportion dépasse 20% à Plaine Commune, Paris Terres d'Envol et Est Ensemble.

À l'inverse, à Paris et Grand Paris Seine Ouest, moins de 10% des jeunes âgés de 16 à 25 ans ne sont ni à l'emploi, ni en enseignement, ni en formation.

Dans sept communes de la MGP, les NEET représentent plus d'un quart (25%) des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Hormis la commune de Fresnes, ces communes sont toutes situées dans le Nord et l'Est de la MGP : il s'agit de La Courneuve, Aubervilliers, Le Blanc-Mesnil, Villepinte, Noisy-Le-Grand et Clichy-sous-Bois, confrontées à des forts enjeux en termes de formation et d'insertion professionnelle de leur jeunesse.

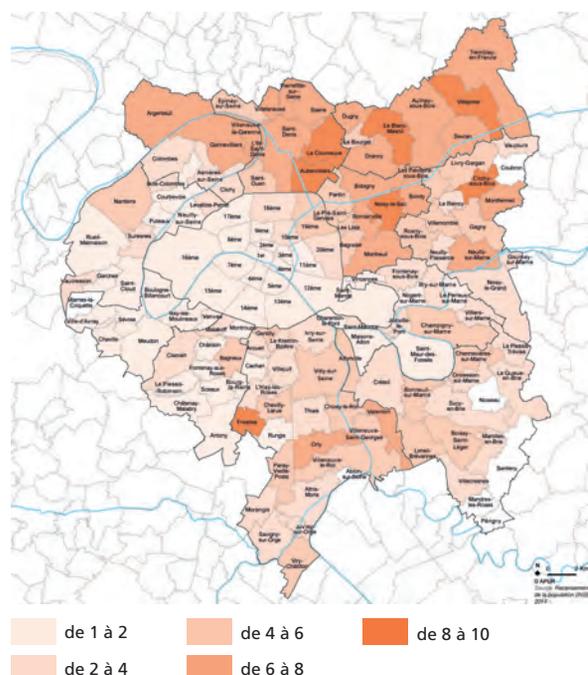
**PART DES JEUNES NI À L'EMPLOI, NI EN ENSEIGNEMENT, NI EN FORMATION (NEET) PARMIS LES 16-25 ANS**

	Jeunes NEET entre 16-25 ans	Jeunes 16-25 ans	Part des jeunes NEET parmi les 16-25 ans
Paris T1	28 698	323 735	9%
Vallée Sud Grand Paris T2	5 220	50 736	10%
Grand Paris Seine Ouest T3	3 051	37 477	8%
Paris Ouest la Défense T4	7 160	68 010	11%
Boucle Nord de Seine T5	8 949	54 073	17%
Plaine Commune T6	13 768	59 420	23%
Paris Terres d'Envol T7	10 584	47 863	22%
Est Ensemble T8	10 675	50 913	21%
Grand Paris - Grand Est T9	8 726	49 747	18%
Paris Est Marne&Bois T10	6 994	60 821	11%
Grand Paris Sud Est Avenir T11	5 614	37 777	15%
Grand Orly Seine Bièvre T12	14 210	92 590	15%
Métropole du Grand Paris	123 648	933 162	13%

Source : Insee, recensement 2014

L'analyse des résultats du brevet dans les collèges pour l'année 2015 montre également de fortes disparités entre les territoires et les communes de la MGP. Alors que le taux de réussite moyen des élèves est de 87% dans la MGP, à Plaine Commune, Paris Terres d'Envol et Est Ensemble, 80% -ou moins- des élèves inscrits ont obtenu le brevet en 2015. À l'inverse, Vallée Sud Grand Paris, Grand Paris Seine Ouest et Paris Ouest la Défense ont des taux de réussite du brevet supérieurs à 90%. Ces écarts sont exacerbés à l'échelle des communes, avec notamment 10 communes de la MGP dont le taux de réussite au brevet en 2015 est inférieur à 75%. Il s'agit par exemple de : Bonneuil-sur-Marne, Saint-Ouen, Valentignat, Pierrefitte-sur-Seine, La Courneuve, Dugny ou encore Villetaneuse. Ces résultats montrent également une rupture nette entre les établissements privés et les établissements publics. Dans le secteur privé, le taux de réussite au brevet s'élève à environ 99% dans la MGP, avec une part d'admis sans mention de 17%, contre 38% d'admis sans mention dans le secteur public. Même au sein du secteur privé, des écarts de réussite persistent entre les territoires, comme le montrent les différences entre les proportions d'admis sans mention, beaucoup plus élevées dans les territoires de l'Est et du Nord de la MGP.

**LES JEUNES DE 16-25 ANS NI EN ÉTUDE NI EN EMPLOI - 2014**



RÉSULTATS DU BREVET PAR TYPE DE COLLÈGE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN 2015

	Collèges publics		Collèges privés		Ensemble collèges	
	Taux de réussite*	Part d'admis sans mention	Taux de réussite*	Part d'admis sans mention	Taux de réussite*	Part d'admis sans mention
Paris T1	83%	28%	99%	13%	88%	23%
Vallée Sud Grand Paris T2	89%	31%	98%	20%	92%	58%
Grand Paris Seine Ouest T3	90%	29%	97%	12%	92%	24%
Paris Ouest la Défense T4	89%	32%	99%	9%	91%	25%
Boucle Nord de Seine T5	81%	45%	99%	15%	84%	39%
Plaine Commune T6	75%	53%	94%	34%	77%	50%
Paris Terres d'Envol T7	79%	50%	100%	23%	80%	47%
Est Ensemble T8	77%	49%	98%	34%	80%	46%
Grand Paris - Grand Est T9	84%	45%	98%	25%	87%	41%
Paris Est Marne&Bois T10	88%	34%	100%	15%	91%	29%
Grand Paris Sud Est Avenir T11	84%	41%	98%	23%	86%	39%
Grand Orly Seine Bièvre T12	82%	44%	97%	25%	84%	41%
Métropole du Grand Paris	83%	38%	99%	17%	87%	33%
Île-de-France	85%	39%	98%	19%	87%	34%

\*Le taux de réussite correspond au nombre d'admis sur le nombre de présents à l'examen  
Source : MENESR DEPP Brevet Session 2015

**Une offre scolaire en proie à des enjeux de ségrégation prononcés**

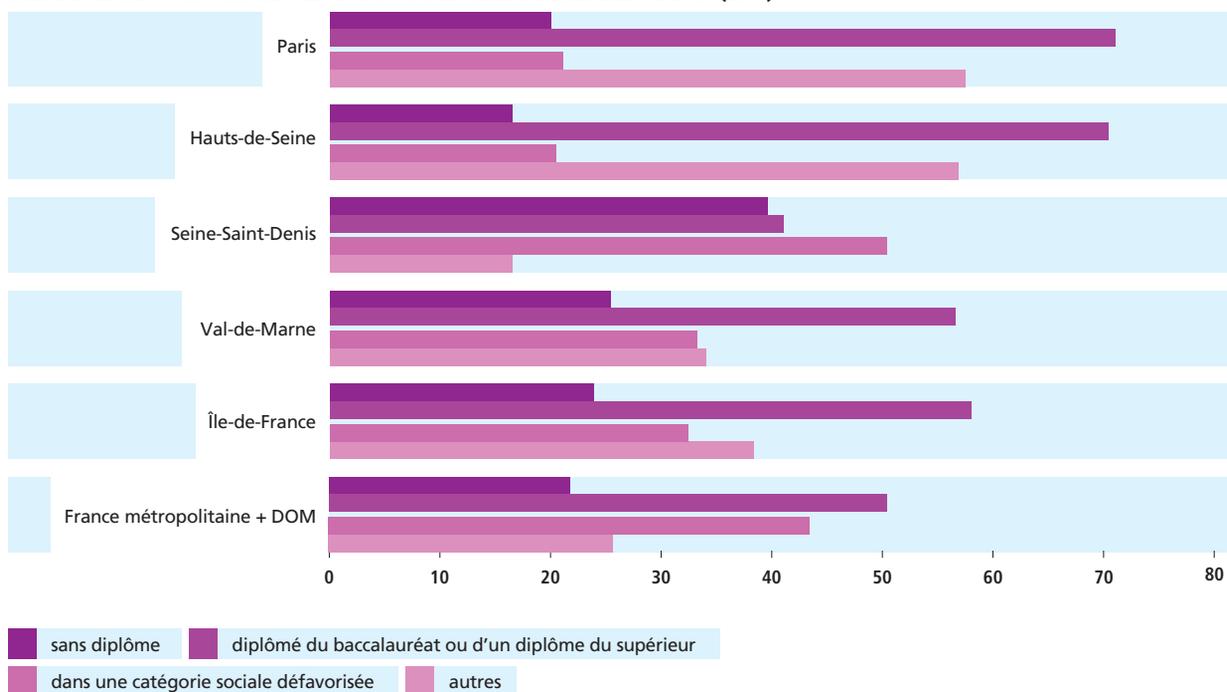
En Ile-de-France, la part des enfants de 0 à 17 ans dont le parent de référence est sans diplôme est d'environ 24% contre 40% en Seine-Saint-Denis. Dans ce département, la part des enfants dont le parent de référence est sans diplôme est égale à celle des enfants dont le parent de référence est diplômé du baccalauréat ou du supérieur. À Paris et dans les autres départements de Petite couronne, il existe un fort écart entre ces deux proportions.

La Seine-Saint-Denis est également le département ayant le taux le plus élevé (des départements de petite couronne) d'enfants dont le parent de référence est issu d'une catégorie sociale très défavorisée<sup>41</sup> (41% contre 26% en

moyenne en Ile-de-France). Dans le Val-de-Marne ces proportions sont quasiment identiques, mais à Paris et dans les Hauts-de-Seine, la part d'enfants dont le parent de référence est issu d'une catégorie sociale très favorisée est nettement plus forte que ceux issus d'une catégorie sociale très défavorisée.

(41) Dans les données statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale, les professions socioprofessionnelles sont regroupées en quatre groupes :  
-Très favorisée : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.  
-Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.  
-Assez défavorisée : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants, employés.  
-Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

**PART DES ENFANTS DE 0 À 17 ANS EN 2013 DONT LE PARENT DE RÉFÉRENCE EST... (EN %)**



Source : Calculs DEPP d'après INSEE, recensement de la population 2013 (2012 pour Mayotte)

Parmi les 22 communes ayant les taux de réussite les plus faibles au brevet en 2015, 19 n'ont pas de collège privé sur leur territoire. À l'inverse, Bourg-la-Reine, Nogent-sur-Marne, Rueil-Malmaison, Neuilly-sur-Seine ou encore le 4e arrondissement de Paris ont des taux de réussite supérieurs à 95% au brevet, et plus de 40% des élèves ayant présentés le brevet sont issus d'un établissement privé.

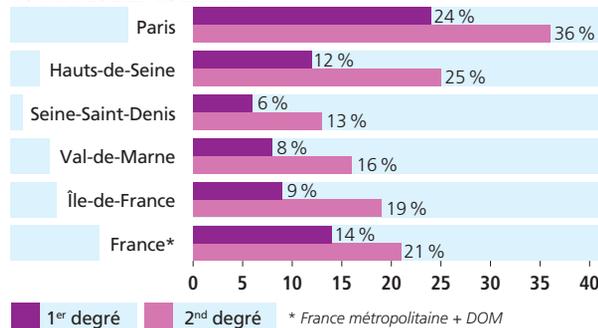
De manière plus globale sur l'ensemble de la scolarité, l'implantation des établissements scolaires privés en Ile-de-France montre que l'offre privée est moins développée dans les départements qui regroupent les plus fortes difficultés scolaires et les origines sociales des élèves les plus défavorisées, à savoir en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne. En se déployant majoritairement dans les territoires dans lesquels la réussite scolaire est la plus forte, l'offre privée ne compense pas, voire accentue, les déséquilibres liés aux inégalités scolaires.

En Ile-de-France, la part d'élèves scolarisés dans un établissement privé en 2017 est de 9% dans le premier degré et 19% dans le second degré, contre 14% et 21% respectivement en France (métropolitaine + DOM). Cette

moyenne régionale masque de forts écarts entre les départements. Paris regroupe une proportion d'élèves scolarisés dans le secteur privé beaucoup plus élevée que la moyenne régionale et le reste des départements de Petite couronne : 24% des élèves du premier degré et 36% des élèves du second degré sont scolarisés dans un établissement privé en 2017. À l'inverse, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne regroupent une part d'élèves scolarisés dans le privé, inférieure à la moyenne régionale.

L'évolution de la part du secteur privé dans les effectifs scolaires entre 1997 et 2017 montre que les écarts de répartition de l'offre privée s'accroissent : alors que la part du privé a progressé de +3,3 points dans le 1<sup>er</sup> degré et +3,9 points dans le 2<sup>nd</sup> degré à Paris, en Seine-Saint-Denis elle n'a augmenté que de +0,4 point et +1,4 point.

**PROPORTION D'ÉLÈVES EN ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DANS LE TOTAL DES ÉLÈVES EN 2017**



Source : MENESR DEPPI Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

**ÉVOLUTION DE LA PART DU PRIVÉ DANS LES EFFECTIFS SCOLAIRES**

	1 <sup>ER</sup> DEGRÉ			2 <sup>ND</sup> DEGRÉ		
	1997	2007	2017	1997	2007	2017
Paris	20,8 %	22 %	24,1 %	32,5 %	35,7 %	36,4 %
Hauts-de-Seine	10,6 %	10,5 %	12 %	22,6 %	23,5 %	24,8 %
Seine-Saint-Denis	5,2 %	5,1 %	5,6 %	11,7 %	12,9 %	13,1 %
Val-de-Marne	7,6 %	7,8 %	7,5 %	14,8 %	15,5 %	15,6 %
Île-de-France	8,6 %	9 %	9,5 %	17,6 %	19,6 %	19,3 %
France métropolitaine + DOM	13,5 %	13,6 %	13,9 %	20,1 %	21 %	21,2 %

Source : MENESR DEPPI Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

**Les secteurs multi collèges : un outil efficace pour lutter contre l'évitement scolaire ?**

Expérimentation mise en œuvre depuis 2017, la création de trois **secteurs bi-collèges** dans les 1<sup>er</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements a permis pour deux des trois collèges d'atteindre leur **objectif de mixité sociale et a entraîné une diminution de la fuite vers les établissements privés**<sup>(42)</sup>. Ce dispositif consistait à créer des secteurs de rattachement communs à plusieurs collèges et à mélanger les élèves

entre ces collèges, soit avec par la méthode de la « montée alternée », soit par celle du « choix régulé ». La « montée alternée » consiste à affecter l'ensemble des élèves de 6<sup>e</sup> entrant au collège dans un seul des deux collèges, et d'alterner chaque année le collège d'accueil des nouveaux entrants de 6<sup>e</sup>. Le « choix régulé » repose quant à lui sur un algorithme d'affectation qui répartit en plusieurs groupes les élèves en fonction

du quotient familial (QF) de leurs parents et de la préférence de l'un des deux collèges exprimée par les parents. L'équipe de chercheurs ayant analysé cette expérimentation salue ses **résultats encourageants** mais rappellent la nécessité d'évaluer, à plus long terme, les compétences et trajectoires scolaires des élèves pour mesurer si ces dispositifs participent de la réduction des inégalités scolaires.

(42) D'après l'analyse des résultats de Julien Grenet et Youssef Souidi : Grenet J., Souidi Y. « Secteurs multicollèges à Paris : un outil efficace pour lutter contre la ségrégation sociale ? », Note IPP no 35, septembre 2018.

## L'enseignement supérieur

### Une très forte concentration des établissements de l'enseignement supérieur à Paris

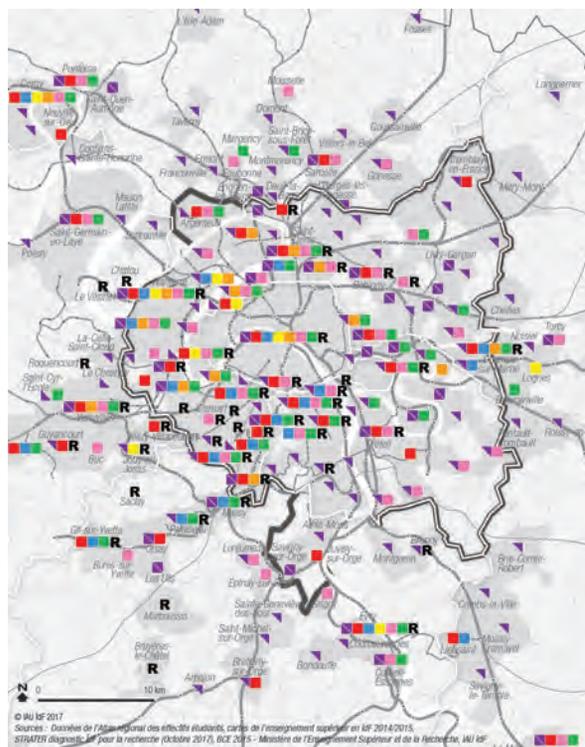
La Métropole du Grand Paris constitue un pôle majeur d'enseignement supérieur. 500 000 étudiants y étudient et 430 000 étudiants y résident<sup>(43)</sup>.

Paris regroupe environ les trois quarts des établissements d'enseignement supérieur de la Métropole (hors classes post-baccalauréat des lycées). Toutefois, beaucoup sont de petites structures et, de ce fait, un peu moins des deux-tiers des étudiants inscrits en enseignement supérieur le sont dans un établissement parisien.

La densité et la diversité des établissements sont plus élevées à l'ouest qu'à l'est de la Métropole du Grand Paris. Les écoles de commerce sont les plus nombreuses à Paris et à l'ouest ; les écoles d'ingénieurs à Paris et au sud, de même que les centres de recherche ; et les écoles d'art à Paris et au nord de la capitale. Les sections de techniciens supérieurs ainsi que les écoles paramédicales et sociales sont réparties de façon plus équilibrée sur l'ensemble du territoire métropolitain. À l'est, l'offre apparaît ainsi à la fois moins dense et moins diversifiée, soulignant un enjeu de rééquilibrage en faveur de ce territoire.

Les territoires les mieux équipés après Paris sont Paris Ouest La Défense, Grand Orly Seine Bièvre et Vallée Sud Grand Paris. À l'est, Est Ensemble est dans la moyenne métropolitaine. En revanche, Paris Terres d'envol, Grand Paris Grand Est et Boucle de Nord de Seine apparaissent comme des territoires peu équipés.

### L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

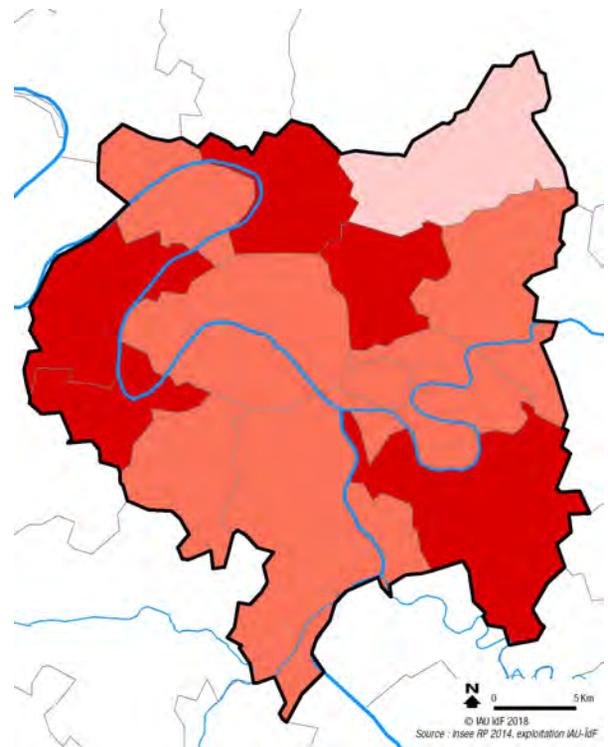
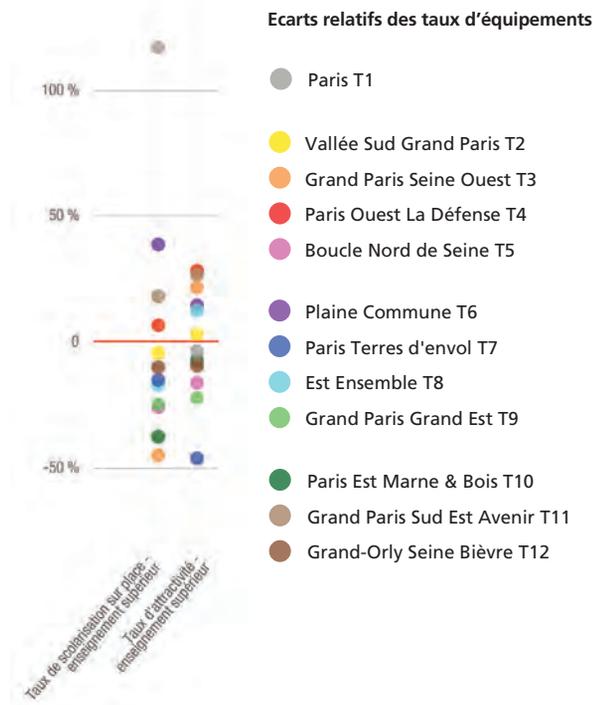


- ▼ STS    ▼ CPGE
  - Université, IUT, ENS, ESPE
  - École d'ingénieurs
  - École de commerce
  - École d'art et de culture
  - École paramédicale et sociale
  - Autre école
  - R Organisme de recherche
- 
- Ligne RER et gare
  - Ligne Transilien et gare
  - TCSP (transport guidé et bus en site propre)

© IAU idF 2017  
 Sources : Données de l'Atlas régional des effectifs étudiants, cartes de l'enseignement supérieur en idF 2014/2015, STRATER diagnostic idF pour la recherche (Octobre 2017), BCE 2015 - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, IAU idF

(43) Source : Insee recensement de la population 2013

ATTRACTIVITÉ EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



**Taux d'attractivité des établissements  
 d'enseignement supérieur**



## La culture

### La métropole du Grand Paris, métropole de la culture ?

Les équipements culturels les plus nombreux dans la Métropole du Grand Paris (comme partout en France) sont les bibliothèques, médiathèques et ludothèques. On en compte 291. Elles sont également réparties sur le territoire métropolitain. Les bibliothèques sont présentes dans la quasi-totalité des communes de la Métropole. Cet équipement de proximité est souvent l'unique équipement culturel dans les communes les moins peuplées. Elles sont insérées dans un réseau communal ou intercommunal dans les territoires les plus denses. Depuis une quinzaine d'années, les médiathèques sont davantage conçues comme des lieux de vie. Plus diversifiées dans les offres et les activités proposées, elles mettent en avant le confort et la convivialité. Les nouvelles constructions sont généralement l'occasion de gestes architecturaux forts permettant aux équipements de lecture publique de contribuer sensiblement à l'image de la collectivité et à une valorisation des territoires, par exemple dans le cadre d'opérations de rénovation urbaine. Une vingtaine de bibliothèques sont ouvertes le dimanche (moins de 10%). Parmi les attentes, le confort et l'extension des horaires, l'ouverture le dimanche et le développement des services en ligne sont fréquemment cités, notamment pour les territoires dont l'offre apparaît réduite au regard des populations desservies.

### Un maillage fortement polarisé

Les musées sont les équipements les moins nombreux et sont très inégalement répartis : sur les 131 musées de la Métropole, 87 soit 67% se situent à Paris. Outre les expositions temporaires, les musées participent à de grandes manifestations culturelles : les journées européennes du patrimoine, la nuit européenne des musées, Nuit blanche. Il existe plusieurs réseaux et partenariats : le Paris Muséum Pass, la carte Paris Musées, « les Neufs de Transilien », « Marais+ » ... Aujourd'hui, Paris bénéficie d'une offre de tourisme culturel incomparable et les musées y jouent un rôle essentiel. À l'échelle de la Métropole, dépasser l'hyper concentration parisienne et augmenter la fréquentation des établissements en dehors de Paris constitue un enjeu important.

### Une offre qui se diversifie et qui se déploie sur l'ensemble du territoire

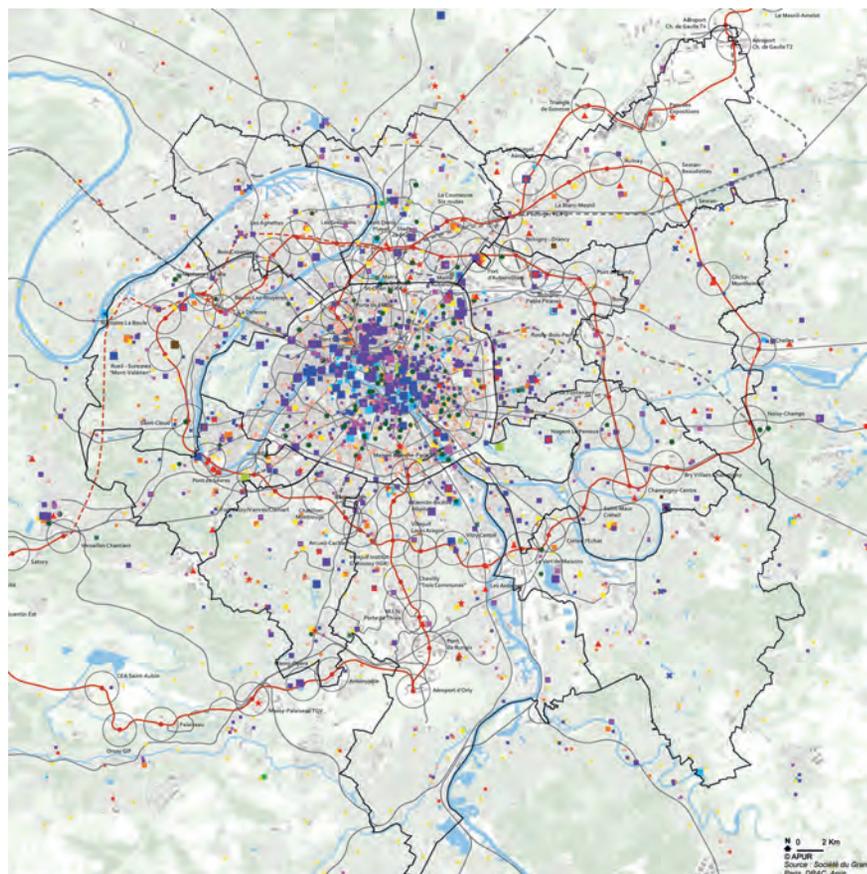
Les 536 lieux de diffusion culturelle identifiés dans la Métropole du Grand Paris dessinent un paysage culturel riche et diversifié : institutions culturelles (scènes nationales, centres dramatiques et chorégraphiques nationaux, théâtres nationaux, opéras), théâtres de ville, lieux spécialisés (lieux de musiques actuelles, théâtres privés, compagnies disposant d'un théâtre) ou autres lieux. Si Paris demeure incontestablement le foyer historique du spectacle vivant avec de très nombreuses scènes, les lieux de spectacle s'étoffent et maillent de plus en plus le territoire métropolitain, notamment à Est Ensemble, Plaine Commune mais dans le Grand Orly Seine Bièvre, Boucle Nord de la Seine et Grand Paris Seine Ouest. Les réseaux professionnels jouent un rôle déterminant en facilitant les coproductions ou la circulation des spectacles : le groupe des 20 théâtres, Actes if, le RIF... Hors Paris, on assiste à un élargissement des missions des lieux de diffusion du spectacle vivant. Ainsi si certains lieux de diffusion parisiens produisent des spectacles (Théâtre de la Ville, Cent quatre), l'essentiel de la création se situe désormais hors de Paris, dans les lieux labellisés mais aussi dans les théâtres de ville ou les lieux intermédiaires.

L'expérience et le savoir-faire développés ne doivent pas faire oublier la fragilité financière des structures, en particulier celles qui dépendent des financements croisés des collectivités territoriales.

Ancrés dans le paysage culturel, les festivals répondent aussi à des logiques d'actions territoriales : Paris quartier d'été, Festival d'automne, Festival Chorus, MAR.TO, Banlieues Bleues, Rencontres Chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis, Festi'Val de Marne, la Biennale de Danse du Val de Marne, Festival de l'Oh...

L'arrivée du Grand Paris Express renforcera l'attractivité de plusieurs établissements dont la fréquentation est faible au regard de leur potentiel : le Musée de l'Air et de l'Espace au Bourget, le MACVAL à Vitry-sur-Seine, la cité de la Céramique à Sèvres. Leur accessibilité sera améliorée et leur visibilité accrue, contribuant à accroître l'offre à l'échelle métropolitaine.

TAUX D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET LIEUX CULTURELS FRÉQUENTÉS PAR LE PUBLIC AVEC MENTION DU RÉSEAU GRAND PARIS EXPRESS



**Lieux culturels fréquentés par le public**

- Bibliothèque-Médiathèque
- Cinéma
- Musée
- Centre d'interprétation
- Lieu de mémoire
- Lieu d'exposition (hors musée)
- Spectacle vivant
- Conservatoire
- Autre lieu de pratiques amateurs
- Lieu hybride
- Enseignement supérieur lié à la culture
- Galerie d'art
- Librairie
- ☆ En cours
- △ A l'étude
- ⊗ Lieu fermé

## Le sport

### Un territoire maillé, des besoins encore importants

12 000 équipements sportifs sont au service des usagers de la Métropole du Grand Paris.

Mais, le grand nombre d'équipements sportifs présents dans la MGP est à analyser au regard du nombre d'utilisateurs qui habitent, travaillent ou étudient dans le territoire, et de la pression foncière qui s'y exerce. Comme dans toutes les métropoles mondiales, dans la Métropole du Grand Paris, les usagers potentiels des équipements sportifs sont très nombreux et les ratios pour 10 000 habitants sont plus faibles que dans le reste du territoire. Mais si elle est moins bien dotée que les autres métropoles françaises, la métropole bénéficie néanmoins d'un maillage régulier en équipements sportifs, sans compter les espaces publics urbains, plus souvent mobilisés qu'ailleurs dans les pratiques sportives de la population.

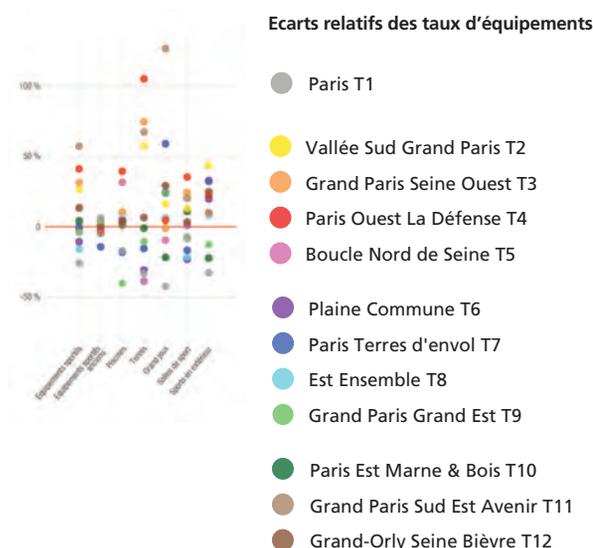
### Répartition des équipements sportifs dans la MGP

Les équipements les plus nombreux dans la MGP sont les salles de pratique collective (salles multisports, dojos, salles de tennis de table ou salles de cours collectifs de danse, gymnastique, yoga...) alors que dans le reste de la France, ce sont les équipements extérieurs et les petits terrains en accès libre qui sont les plus nombreux. La Métropole du Grand Paris compte 4 749 salles de pratique collective, viennent ensuite les courts de tennis (2 113), les équipements extérieurs et les petits terrains en accès libre (2 268).

### Des équipements d'envergure, majoritairement gérés par les collectivités

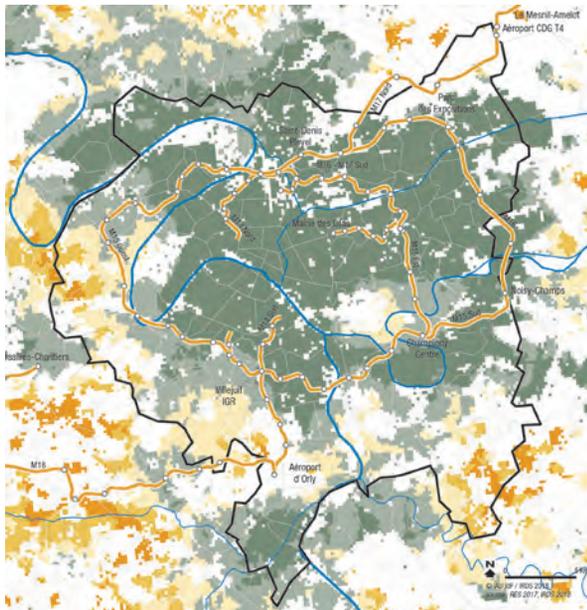
La majorité des équipements sportifs de la Métropole sont publics (72%) et sont gérés le plus souvent par les communes, structures intercommunales ou l'Etat. Une part importante d'entre eux est en accès libre. Les autres équipements correspondent à des équipements privés (salles de danses, clubs de musculation, centres de remise en formes...) et aux installations sportives situées dans des établissements scolaires. La part des salles privées de pratiques collectives est importante dans la métropole.

### TAUX D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ACCESSIBILITÉ À CES ÉQUIPEMENTS



Dans la Métropole du Grand Paris, près d'un équipement sur 10 (soit 500 équipements) est un équipement de grande taille, structuré pour accueillir des compétitions nationales ou internationales. Bon nombre d'entre eux d'ailleurs accueilleront des épreuves des jeux olympiques de 2024 ou serviront de sites d'entraînement. Sur les 94 événements<sup>44</sup> accueillis ou qui le seront entre 2005 et 2020, 73 sont situés au sein de la MGP.

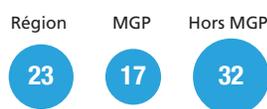
(44) Sont retenus comme grands événements, les compétitions sportives seniors de niveau international ou continental ouvrant droit à un titre, un classement mondial ou appartenant à un circuit officiel



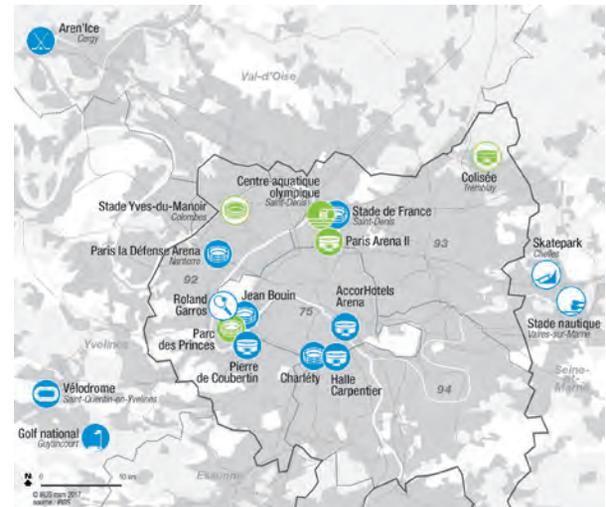
Nombre d'équipements pour 10 000 habitants dans un rayon de 2,5 km autour de chaque maille habitée



Taux d'équipements pour 10 000 habitants



LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE NIVEAU INTERNATIONAL EN ÎLE-DE-FRANCE - ÉTAT AU 01/09/2018



État de l'équipement

- existant
- planifié
- en cours
- en projet

Stade

- Stade de France (Saint-Denis) : 80 000 places
- Parc des Princes (16<sup>e</sup>) : 48 000 places
- Paris la Défense Arena (Nanterre) : 30 000 places
- Stade Jean Bouin (16<sup>e</sup>) : 20 000 places
- Stade Charléty (13<sup>e</sup>) : 20 000 places
- Stade Yves-du-Manoir (Colombes) : 10 000 places

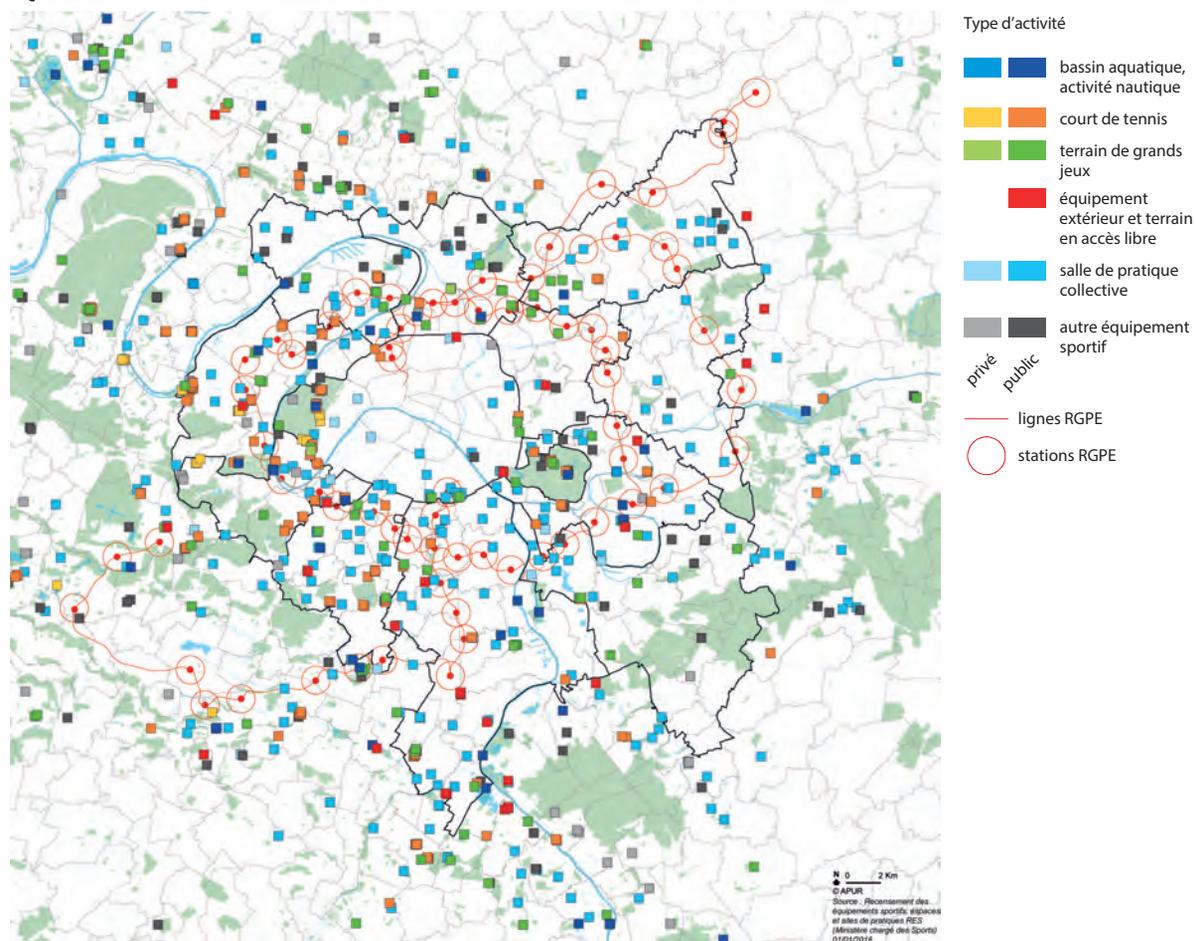
Équipement spécifique

- Roland Garros (16<sup>e</sup>) : 15 000 places
- Stade nautique (Vaires-sur-Marne) : 10 000 places
- Centre aquatique olympique (Saint-Denis) : 2 500 places
- Vélocrome (Saint-Quentin-en-Yvelines) : 5 000 places
- Golf national (Saint-Quentin-en-Yvelines) : 30 000 places
- Aren'ice (Cergy-Pontoise) : 3 000 places (hockey)
- Cosanostra skatepark : 2 000 places en temporaire

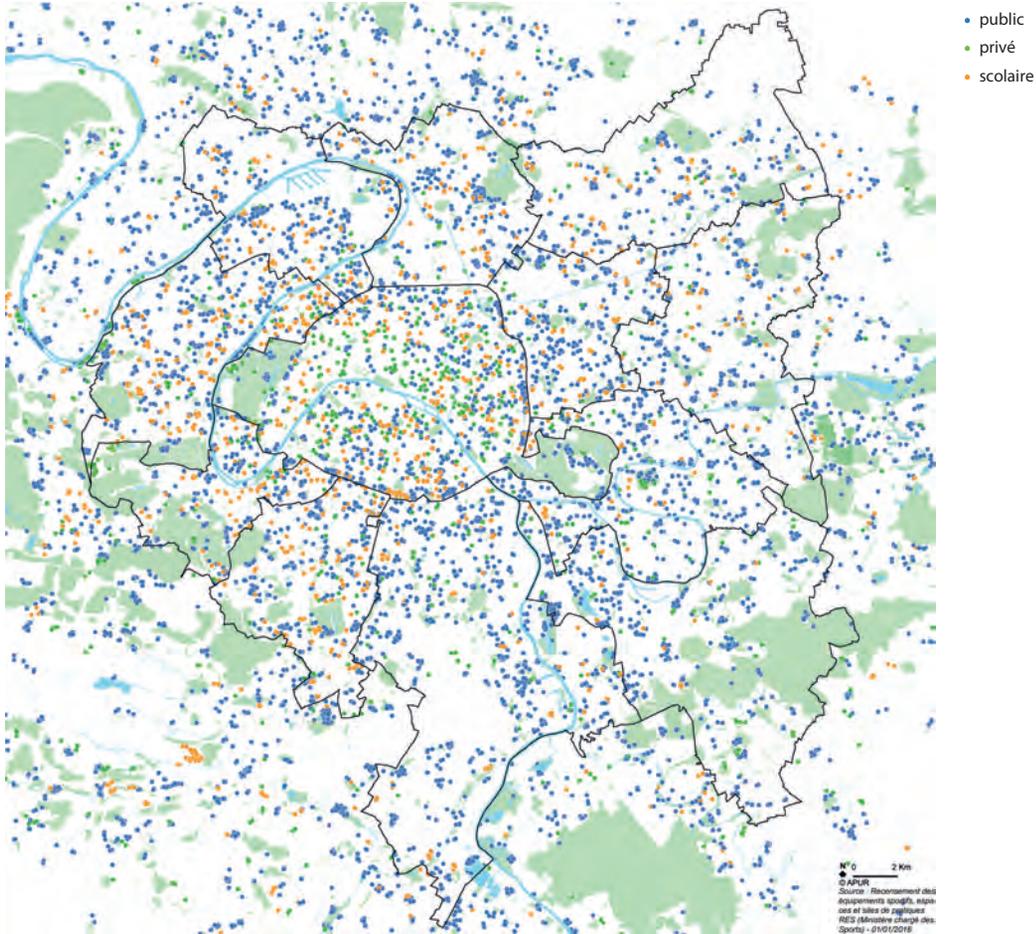
Arena, Salle couverte

- Paris la Défense Arena (Nanterre) : 40 000 places (spectac)
- AccorHotels Arena (12<sup>e</sup>) : 21 000 places
- Paris Arena II (18<sup>e</sup>) : 7 500 places
- Le Colisée (Tremblay) : 8 000 places
- Stade Pierre de Coubertin (16<sup>e</sup>) : 4 000 places
- Halle Carpentier (13<sup>e</sup>) : 3 500 places

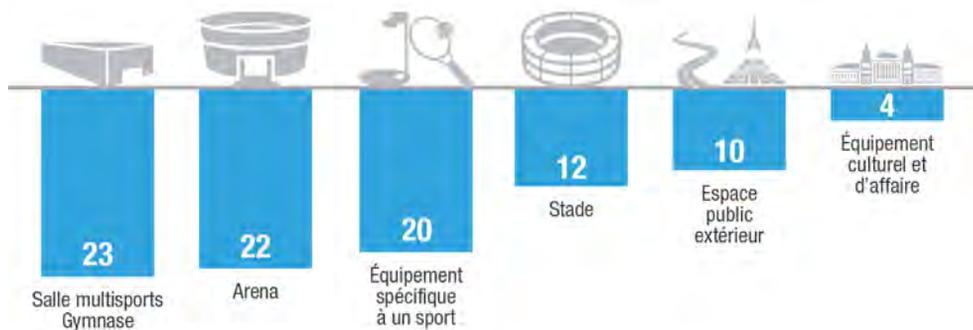
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ACCUEILLANT DES COMPÉTITIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN 2016

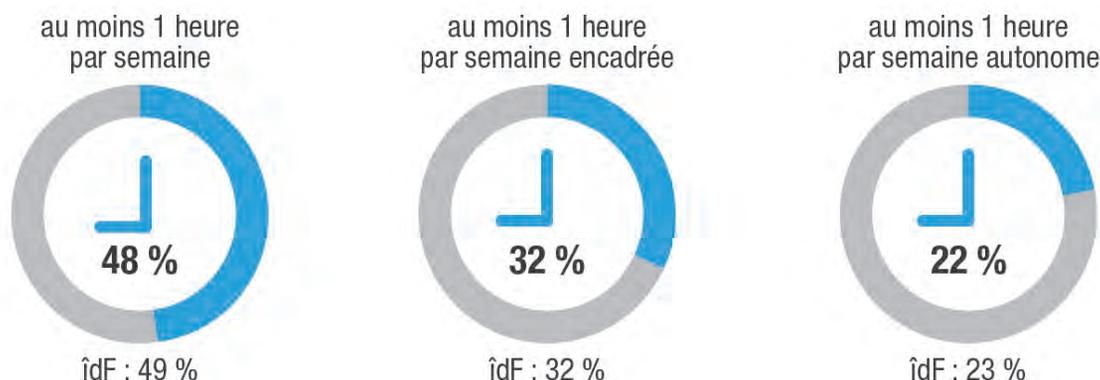


SITES MOBILISÉS PAR DE GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS (2005-2020) (NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS)



\*hors Gay Games 2018 et Jeux Européen INAS 2018  
 \*\*sont retenus comme grands événements, les compétitions sportives seniors de niveau international ou continental ouvrant droit à un titre, un classement mondial ou appartenant à un circuit officiel  
 Source : IRDS 2017  
 Pictogrammes © IAU IdF / IRDS 2018

**TAUX DE PRATIQUE SPORTIVES DES HABITANTS DE LA MGP ÂGÉS DE 15 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE PRATIQUE (% HAB)**



© IAU ÎdF / IRDS - 2018

Source : IRDS, EPSF 2015-2017

Note de lecture : 48 % des habitants de la MGP âgés de 15 ans et plus s'adonnent au moins 1 heure par semaine à une activité physique ou sportive

**Une pratique sportive contribuant à l'identité des territoires**

Autre caractéristique notable, la Métropole du Grand Paris compte de nombreux clubs de sport emblématiques, de haut niveau, professionnel ou amateurs, comptant dans l'élite de leur sport et participant aux compétitions nationales ou internationales. Ils peuvent constituer à la fois un marqueur identitaire d'un territoire plus ou moins vaste, à l'image par exemple du PSG au football, ou jouer un rôle social dans la formation de jeunes sportifs, dans une optique de pratique amateur ou bien de perfectionnement et de haut niveau, comme le club de judo du Red Star de Champigny.

La Métropole du Grand Paris est un territoire sportif, avec près de la moitié des habitants de 15 ans et plus qui font au moins une heure d'activité sportive par semaine selon l'enquête de l'IRDS sur les pratiques sportives des Franciliens. Cette pratique est multiforme : on peut s'adonner à son activité de manière encadrée (en club avec une licence, ou avec un coach) et/ou de manière autonome (aller courir en bas de chez soi par exemple). La pratique encadrée concerne notamment la pratique fédérale dispensée dans les clubs associatifs (1,24 millions de licences enregistrées en 2015 dans la MGP<sup>45</sup>). Elle est très présente chez les jeunes. Les adultes, de leur côté, sont presque aussi nom-

breux à pratiquer régulièrement de façon autonome ou encadrée. La pratique autonome est souvent considérée comme un moyen de ne pas subir de nouvelles contraintes de temps et comme une réponse au coût de la pratique.

**Diversité et vétusté de l'offre, des situations locales inégales**

Ces constats ne doivent pas pour autant masquer l'existence de disparités entre les territoires, surtout lorsque la présence d'équipements est rapportée à la population desservie. Ainsi, Paris et les EPT du nord-est apparaissent sous équipés alors que les EPT de l'ouest bénéficient d'une offre d'équipements plus denses et diversifiée. Les écarts les plus significatifs concernent les terrains de grands jeux (grands consommateurs d'espaces) et les terrains de tennis (très marqués socialement). Certains Territoires se distinguent également par une offre aquatique moins importante que leurs voisins.

Au-delà de l'accès aux équipements sportifs, l'enjeu que représente leur vétusté doit également être souligné. Les Territoires du sud de la Métropole présentent ainsi un parc sportif vieillissant.

(45) Source : Recensement des licences réalisé par la Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports.

## La santé

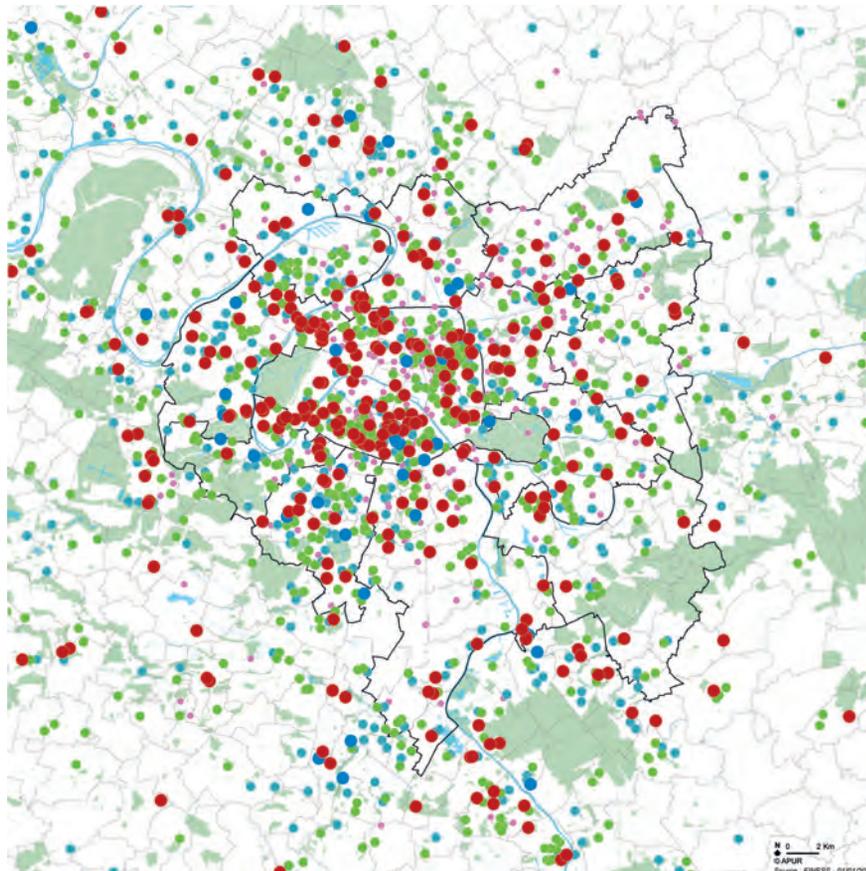
### Une grande variété d'équipements de santé

La Métropole du Grand Paris est relativement bien dotée en équipements hospitaliers avec des services de pointe et la présence du plus grand CHU de France (l'AP-HP) et de nombreuses activités/pôles de recherche.

Elle compte ainsi 251 établissements hospitaliers (hôpitaux et cliniques) dont 140 sont publics ou apparentés. Les hôpitaux de la métropole constituent une offre également utilisée par les habitants de grande couronne, par des provinciaux et également par des étrangers. Les hôpitaux qui reçoivent des patients d'origine plus lointaine sont ceux qui présentent des services ou équipements de pointe. Il faut

alors penser à développer l'hébergement hôtelier dans leur proximité pour accueillir patients en traitements ambulatoires ou, plus généralement, les familles et les accompagnants. 61 grands établissements assurent l'hospitalisation des personnes souffrant de troubles mentaux dans la MGP, auxquels s'ajoutent plus de 400 structures dédiées à l'hospitalisation partielle et l'accueil de jour qui complètent ce maillage territorial par une offre de proximité.

### DIVERSITÉ DE L'OFFRE MÉDICALE AU SEIN DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



#### Type d'établissement

- Établissement de santé
- Psychiatrie
- Pers. handicapées
- EHPAD
- Centre de santé
- Maison de santé

#### Fonction de l'établissement

- Grand (hospitalisation)
- Moyen (hébergement)
- Petit (structure de service / offre de proximité)

### Un maillage important mais en proie aux déséquilibres territoriaux

La MGP regroupe 296 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Le maillage montre un déséquilibre avec une offre plus importante côté ouest. S'agissant des structures pour personnes handicapées, la Métropole du Grand Paris en compte 770. Les structures pour adultes sont déficitaires à Paris et dans l'Ouest, alors que le nord-est est sous doté en structures pour l'accueil d'enfants handicapés.

Les centres de santé jouent un rôle fondamental dans l'accès aux soins et la réduction des inégalités sociales de santé. Au total, 326 structures ambulatoires existent sur le territoire de la MGP. Ils sont sur-représentés à Paris (39%) et en Seine-Saint-Denis (27%). Cette répartition géographique tient en partie aux efforts de la puissance publique pour soutenir l'installation de professionnels de santé dans les quartiers jugés a priori moins attractifs.

S'agissant des maternités, la Métropole en compte 52 réparties à peu près uniformément sur le territoire, avec une plus forte proportion située à Paris.

### Attirer et renouveler les professionnels de santé installés dans les territoires

La métropole est également relativement bien dotée en professionnels de santé, avec certaines caractéristiques :

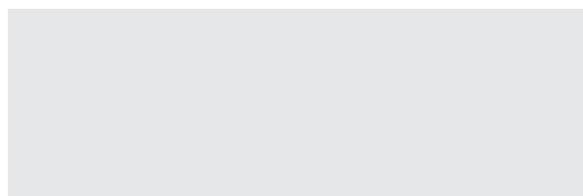
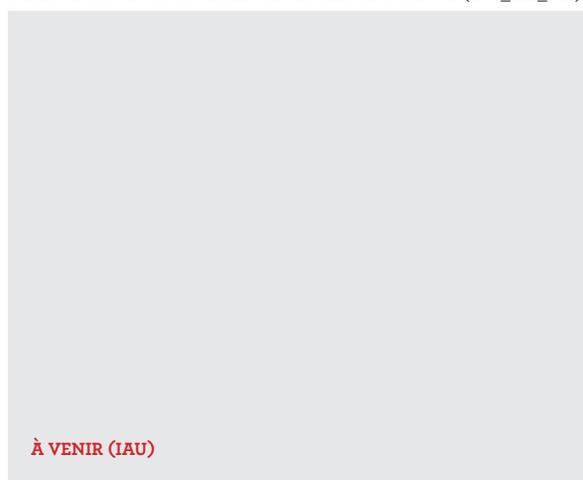
- Une population médicale relativement âgée ;
- Des professionnels exerçant plus souvent en secteur 2 (honoraires libres) ;
- Une densité de médecins généralistes libéraux la plus faible des métropoles françaises et inférieure à la moyenne nationale ;
- Des densités de médecins spécialistes libéraux plus élevées que la moyenne nationale, mais pas particulièrement fortes par rapport aux densités observées dans les autres métropoles françaises.
- Des professionnels de santé sensibles à la qualité de vie des territoires pour s'y installer : cadre de vie, sécurité, écoles, qualité de l'habitat.

### Une offre de soin marquée par des disparités territoriales

Cependant, de fortes inégalités existent dans la répartition de l'offre au sein du territoire métropolitain, surtout en ce qui concerne la médecine de ville et les spécialistes. - Les territoires bien équipés :

- Paris avec des densités d'offre de soins importantes mais

### TEMPS D'ACCÈS AUX URGENCES EN ILE-DE-FRANCE (IAU\_ILL\_B12)



c'est aussi le département qui a le plus perdu de médecins généralistes ces dernières années. Par ailleurs, de fortes disparités existent entre arrondissements et quartiers de Paris.

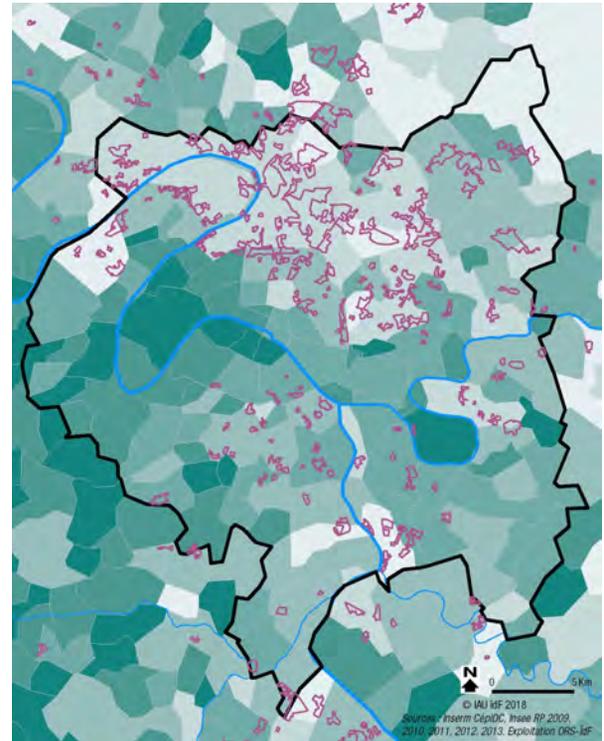
- Paris-ouest-La Défense présente une situation également favorable comparativement aux autres EPT de la métropole dans tous les domaines (sauf infirmières libérales) tandis que Vallée Sud Grand Paris, Grand Paris Seine Ouest et Paris Est Marne et Bois offrent un bon niveau de dotation en médecine libérale.
- Plaine Commune et Grand Paris Grand Est ont des niveaux de dotation inférieurs à la moyenne pour l'ensemble des types d'offre de soins (MCO, généralistes, spécialistes et paramédicaux libéraux).
- Paris Terres d'envol et Boucle Nord de Seine présentent des dotations inférieures également, sauf en ce qui concerne les infirmières.
- Enfin, Est-Ensemble et Grand Orly Seine Bièvre jouissent de dotations relativement bonnes en hospitalier mais moins fortes en médecine de ville.

Ces déséquilibres en matière d'offre de soin seront accentués par les hausses de population attendues dans les départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

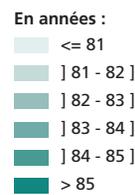
**ECARTS RELATIFS DES TAUX D'ÉQUIPEMENTS, DES DENSITÉS MÉDICALES VARIABLES SELON LES TERRITOIRES (IAU\_ILL\_BX)**



**ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE : DES ÉCARTS IMPORTANTS AU SEIN DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN**



□ Quartier prioritaire de la politique de la ville



## Une offre en équipements, des usages et des pratiques qui évoluent

### Un contexte qui contribue à faire évoluer l'offre d'équipements et de services

Plusieurs éléments de contexte contribuent à faire évoluer l'offre d'équipements aujourd'hui : des moyens fonciers et financiers plus limités, des pratiques plus diverses et moins ancrées territorialement, des attentes en matière de confort et d'extension des horaires, des évolutions liées au numérique, des projets d'envergure internationale (comme l'organisation des JOP).

Les modèles d'équipements se transforment et sont davantage conçus comme des lieux de vie, plus diversifiés dans les offres et les activités proposées. L'informatisation des services et la mise en place de portails d'information apportent une nouvelle visibilité aux réseaux et équipements existants.

Ces évolutions se traduisent par des démarches de mutualisations d'équipements, qui visent à regrouper différents services dans un même lieu. Outre l'économie du coût de l'équipement, cette approche répond à la demande des usagers de pouvoir se regrouper dans des lieux conviviaux où se rencontrer, tel que le Cent quatre à Paris ou le projet des Ateliers Médicis à Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

Autre évolution, celle de la reconversion de bâtiments. La Métropole du Grand Paris s'inscrit dans une tradition industrielle longue. Au tournant des années 2000, ces bâtiments passent dans une spirale de dévalorisation foncière. Ils constituent aujourd'hui une aubaine puisque, occupant une place importante, ils offrent la possibilité d'être réhabilités et reconvertis en équipements publics (usine Mécano à la Courneuve).

### Les espaces publics, supports de nouveaux usages

L'espace public a connu de larges transformations durant ces dernières décennies enclenchant des changements dans l'usage de cet espace. D'un espace traversé il est devenu un espace de vie. Les rues, les places, les parcs et jardins ont vu se développer et s'ancrer des pratiques nouvelles. La ville s'est adaptée à ces nouveaux usages, proposant des équipements répondant aux attentes des habitants. Désormais les espaces publics sont des lieux multifonctionnels : on y mange, on y travaille, on y fait du sport, on s'y connecte... En amenant des services dans l'espace public, ce dernier devient lui-même un équipement.

Ainsi, le sport se pratique aujourd'hui dans les équipements comme dans la ville : dans les grands parcs et les espaces verts accessibles toute la journée, dans la rue, sur les places et les parvis des gares. Dans ce contexte, faut-il encore développer autant l'offre en équipements sportifs si on investit pour améliorer la qualité des espaces publics afin de favoriser le développement de pratiques sportives libres ?

Enfin, une offre de petite échelle, temporaire se développe et bénéficie de la prolifération d'initiatives privées, individuelles ou d'associations. Les interventions de natures variées comme les bibliothèques de rue, lieux de créations artistiques peuvent se déployer dans les lieux d'occupation temporaires en parallèle d'autres projets. Ces équipements ou initiatives permettent aussi d'apporter des réponses à des besoins circonscrits dans le temps et de tester des usages (événements...). Ils interrogent le rôle pouvant être joué par la collectivité pour les recenser, les accompagner et les articuler à l'offre institutionnelle.

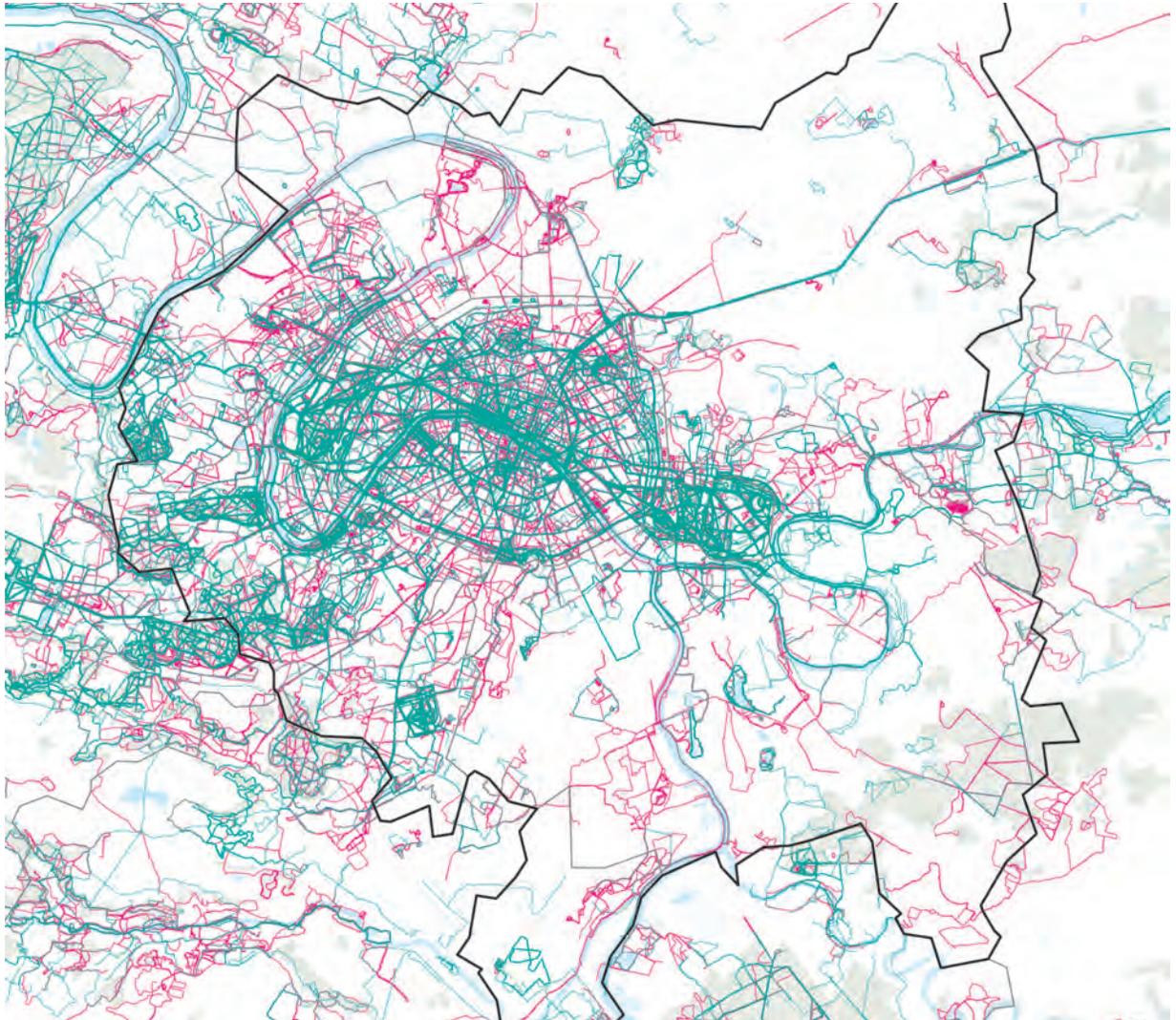


LA FERME DU BONHEUR, LIEU CULTUREL ET AGRICOLE - NANTERRE

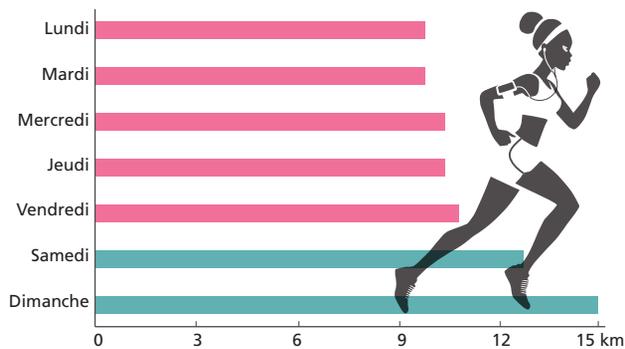


DEUXIÈME ÉDITION DU MUSÉE PASSAGER : LE MUSÉE ITINÉRANT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE - ÎLE AU COINTRE (AVRIL 2015), ALFORTVILLE

OÙ COURENT LES FRANCLILIENS ? EXTRAIT SUR LA MGP • SITUATION JANVIER 2018



Distances moyennes des coureurs selon les jours de la semaine



Cette carte synthétise les flux des coureurs connectés en Île-de-France. Elle a été réalisée à partir de plus de 20 000 traces GPS issues du site spécialisé STRAVA (janvier 2018). Cette représentation permet de spatialiser la pratique libre et autonome de la course à pied.

Fond de plan

- Espace boisé
- Plan d'eau

© IAU îdF / IRDS 2018

Source : Strava janvier 2018. Exploitations in " Synthèse de trajectoires : cartographie des lieux de pratique de course à pied dans Paris" (M. Gaudin, A. Gonnaud), ENSG 2018

## Une accessibilité aux équipements qui sera renforcée par les projets de transport

### Un maillage satisfaisant bientôt consolidé grâce au RGPE

La Métropole du Grand Paris bénéficie dans son ensemble d'un maillage régulier en équipements publics qui explique un recours plus systématique aux transports en commun ou aux modes actifs pour s'y rendre. Dans ce contexte, les projets de transport et en premier lieu le Grand Paris Express contribueront à renforcer l'accessibilité au réseau existant d'équipements. Cette plus grande accessibilité favorisera également le rapprochement, les mutualisations et le développement de partenariats entre équipements autrefois faiblement reliés.

Le Grand Paris Express jouera un rôle important dans l'amélioration de l'accès aux équipements car s'il est possible de pratiquer quasiment tous les sports dans la Métropole, de s'adonner à un large éventail de loisirs culturels, ou d'y bénéficier d'une offre de soins adaptés et de qualités, l'enjeu réside dans l'équilibrage et l'optimisation du maillage des équipements. La mutualisation et la mise en réseau des équipements permettra de rationaliser leur usage, à travers une meilleure accessibilité, tant géographique que temporelle (adaptation des horaires d'ouverture) et sociale (adaptée à divers types de public, jeunes, scolaires, adultes, PMR, niveaux de revenus).

Grâce à la réduction des distances et des temps de trajet, le RGPE a ainsi pour effet de changer les limites des projets

et des périmètres d'action. Il crée les conditions d'un dialogue entre les communes et les territoires en vue d'une optimisation géographique de l'offre de d'équipements.

### Vers une optimisation des équipements de proximité et d'envergure métropolitaine

Les gains d'accessibilité et le travail de mise en réseau rendus possibles par le RGPE seront ainsi un vecteur d'optimisation de l'offre culturelle, sportive et de santé de la Métropole, ce qui devrait participer à la réduction des inégalités et des disparités qui persistent au sein de la Métropole. En ce sens, les réflexions sur les Pass culture et sportifs sont à poursuivre à l'échelle multi-territoriale voire de la Métropole.

À titre d'exemple, avec le déploiement du RGPE, une très large majorité de la population de la Métropole du Grand Paris (86%) résidera à moins de 5 minutes à pied d'un équipement sportif public.

Dans le champ de la culture, 270 lieux se situeront à moins de 10 minutes à pied d'une gare du RGPE : 51 bibliothèques, 12 musées et 22 cinémas. Le métro du Grand Paris pourra faciliter la mise en réseau de grands équipements en particulier lors d'évènements et de festivals.

En matière de santé, il offrira une nouvelle accessibilité pour les grands équipements d'envergure métropolitaine, grâce à la création de nouvelles gares dont certaines situées à proximité directe des établissements comme Gustave Roussy à Villejuif, l'hôpital Bicêtre du Kremlin Bicêtre, l'hôpital Avicennes à Bobigny ou encore l'hôpital Delafontaine à Saint-Denis.

### SITES DE LA PRATIQUE RÉGULIÈRE (AU MOINS 1H/SEMAINE), TEMPS ET MOYEN DE TRANSPORT POUR S'Y RENDRE



© IAU ÎdF / IRDS - 2018  
 Source : IRDS, EPSF 2015-2017  
 Pictogrammes : © 123rfleremy

Les rabattements à pied ou à vélo vers les gares représentent des flux importants et entraîneront des sollicitations sur l'espace public. L'amélioration des parcours et de l'appropriation de l'espace public à proximité des gares, sont un enjeu pour une meilleure utilisation du réseau d'équipements existant.

## L'enjeu des services publics de proximité

### Une répartition inégale des services publics de proximité dans la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris connaît des disparités territoriales en termes de services de proximité et l'essor du numérique dans la gestion de ces services entraîne une diminution globale des points d'accueil physique à l'échelle local, qu'il s'agisse des services de police, de Pôle Emploi, de la CAF ou des bureaux de poste. Les territoires du Nord de la Métropole du Grand Paris sont ceux dont le maillage en services de proximité est le plus faible, au regard de la population présente<sup>46</sup>.

### Une présence inégale des services de police dans la Métropole

En avril 2018, la Métropole du Grand Paris compte 87 commissariats. Rapportés à la population de chaque territoire, les territoires qui disposent des taux d'équipement en commissariats les plus élevés sont Grand Paris Grand Est, Paris Ouest La Défense et Grand Paris Seine Ouest. Paris affiche le ratio de services de police par habitant le plus bas de la Métropole, avec 0,9 commissariat de police pour 100 000 habitants contre 1,2 en moyenne dans la Métropole du Grand Paris. Paris Terres d'Envol se situe aussi en dessous de la moyenne métropolitaine avec 1,1 commissariat de police pour 100 000 habitants.

### Le réseau des agences Pôle Emploi et CAF : des territoires sous-dotés en points d'accueil physique au regard de la population présente

En 2016, il existe 73 agences Pôle Emploi dans la Métropole du Grand Paris, soit environ 1,0 agence pour 100 000

(46) Il est nécessaire de préciser que les chiffres suivants permettent d'apprécier le nombre de points d'accueil physiques implantés dans les territoires mais qu'ils ne renseignent ni sur leur taille, ni sur le nombre d'agents présents. Ces points d'accueil peuvent ainsi avoir des capacités de traitement et des services proposés très variables, non pris en compte dans les calculs de taux d'équipement.

### ÉQUIPEMENT EN COMMISSARIATS EN AVRIL 2018

	Popula- tion 2015	Nombre de services de police	Nombre de services de police pour 100 000 hab.
Paris T1	2 206 488	19	0,9
Vallée Sud Grand Paris T2	395 761	5	1,3
Grand Paris Seine Ouest T3	316 653	5	1,6
Paris Ouest la Défense T4	568 287	9	1,6
Boucle Nord de Seine T5	439 561	6	1,4
Plaine Commune T6	432 010	6	1,4
Paris Terres d'Envol T7	357 568	4	1,1
Est Ensemble T8	412 942	6	1,5
Grand Paris - Grand Est T9	393 857	7	1,8
Paris Est Marne&Bois T10	506 882	7	1,4
Grand Paris Sud Est Avenir T11	310 159	4	1,3
Grand Orly Seine Bièvre T12	692 061	9	1,3
Métropole du Grand Paris	7 202 210	87	1,2

Source : Opendata Ministère de l'Intérieur - Avril 2018 ; INSEE recensement 2015

habitants. Ce ratio est très inférieur à celui observé dans l'ensemble de la région qui compte 248 agences soit une moyenne de 2,1 agences pour 100 000 habitants. La répartition des agences Pôle Emploi entre les territoires de la Métropole est inégale, particulièrement lorsqu'elle est rapportée au nombre de chômeurs de chaque territoire. Selon ces ratios, Est Ensemble apparaît comme étant le territoire le moins bien doté en agences Pôle Emploi (environ 1,0 agence pour 10 000 chômeurs), suivi par Paris et Plaine Commune (respectivement 1,0 et 1,4 agences pour 10 000 chômeurs). À l'inverse, pour Grand Paris Grand Est et Paris Est Marne et Bois, le ratio s'élève respectivement à 2,3 et 2,2 agences pour 10 000 chômeurs.

Concernant les agences et permanences de la Caisse des Allocations Familiales (CAF), la Métropole du Grand Paris compte 20 agences CAF qui proposent une offre de services complète (accueil par un professionnel de l'action sociale, prestations légales, recouvrement, action sociale individuelle) et ont une fréquence d'ouverture d'au moins 5 jours par semaine. Il existe aussi 24 permanences CAF qui proposent un accueil physique des allocataires, une offre de services au moins en prestations légales et une fréquence d'ouverture d'au moins 1 jour par semaine. En prenant en compte uniquement les aides au logement attribuées par la CAF (APL, ALF, ALS), environ 20 % de la

population métropolitaine est couverte par une aide, soit 1 430 700 personnes. Le rapport entre le nombre de personnes couvertes par une aide au logement et le nombre d'agences et de permanences CAF fait apparaître que plusieurs territoires disposent d'un nombre de points d'accueil physique CAF limité au regard de la population présente. Il s'agit d'Est

Ensemble, Paris Sud Est Avenir, Paris Ouest La Défense, Paris Est Marne et Bois, Plaine Commune et Paris Terres d'Envol qui disposent de moins de deux points d'accueil physique pour 100 000 allocataires d'une aide au logement.

#### **Une diminution progressive de l'offre de services de proximité en lien avec la diffusion du numérique**

La tendance actuelle à la dématérialisation des services publics (instituée notamment par la loi Maptam en 2014 et loi Notre en 2015), et plus généralement de l'ensemble des services de proximité (agences EDF, boutiques SNCF), constitue à la fois une opportunité pour accroître l'efficacité de ces services et un frein à leur accès pour certaines populations non agiles avec les outils numériques, et par une diminution de l'accueil physique des usagers. Cet essor du numérique entraîne une redéfinition de l'implantation des services sur le territoire, notamment par la disparition de la proximité physique au profit du développement de nouvelles interfaces de communication avec les administrations et entreprises en charges des services du quotidien.

#### **Un renforcement des déficits en bureaux de poste dans les territoires du Nord de la Métropole et une réorganisation de l'offre de services postaux**

L'étude des bureaux de poste permet de constater un déséquilibre territorial de cette offre dans la Métropole, renforcée par une diminution globale du nombre de bureaux de poste.

En matière de déséquilibre territorial, en juin 2018, Est Ensemble, Paris Terres d'Envol, Boucle Nord de Seine et Grand Paris Seine Ouest ont les taux d'équipement en ser-

vices postaux les plus faibles de la Métropole et sont les seuls territoires à compter moins de 6 bureaux de poste pour 100 000 habitants. À l'inverse, Paris et Grand Orly Seine Bièvre sont les territoires les mieux pourvus en bureaux de poste, avec respectivement 7,2 et 6,8 bureaux de poste pour 100 000 habitants.

En matière de diminution globale du nombre de bureaux de poste, en comparant les données issues de Datanova (l'open data de La Poste) avec les données de la Base Permanente des Equipements (BPE), il apparaît qu'entre 2016 et juin 2018, 42 bureaux de poste ont fermé dans la Métropole du Grand Paris, soit une baisse de l'offre de services postaux de proximité :

- d'environ 8 % à Paris,
- entre 9 et 14 % à Vallée Sud Grand Paris, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Sud Est Avenir, qui sont les territoires les plus concernés par la fermeture de bureaux de poste.

Pour Paris Terres d'Envol et Vallée Sud Grand Paris, la diminution du nombre de bureaux de poste a renforcé le déficit en services postaux de ces territoires.

En réponse à cette situation, d'autres types de services se développent. En effet, on dénombre 90 relais poste commerçant dans la Métropole du Grand Paris en juin 2018. À la différence des bureaux de poste gérés en propre par La Poste, les relais poste font l'objet d'une convention entre une personne privée (commerçants principalement) et La Poste. Développés à partir de 2003 en zones rurales et étendus aux zones urbaines depuis 2015, l'ouverture de ces relais visent à accompagner la fermeture de bureaux de poste, sans pour autant être gérés par du personnel de La Poste. Ils proposent une grande partie des services concernant le courrier et les colis mais certains services comme l'établissement d'une procuration postale (désigner une tierce personne pour recevoir les courriers) n'y sont pas assurés. Cette transformation des points de contacts postaux fait partie de la stratégie territoriale de La Poste, telle que définie dans son contrat de présence postale territoriale 2017-2019, pour faire face à la baisse de fréquentation de ses guichets et parvenir à une réduction des coûts de structure<sup>47</sup>.

(47) D'après le contrat de présence postale territoriale 2017-2019 : « [...] depuis plusieurs années, la conjoncture postale est marquée par un environnement économique qui accélère les évolutions structurelles, en lien notamment avec le développement de la société numérique et l'évolution des usages. Une diminution significative de la fréquentation est enregistrée à la fois dans les bureaux de poste, mais également dans les partenariats, quelle que soit la typologie du territoire. ».

NOMBRE D'AGENCES PÔLE EMPLOI PAR HABITANTS ET CHÔMEURS DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN 2016

	Population 2015	Nombre d'agences Pôle Emploi	Nombre d'agences Pôle Emploi pour 100 000 habitants	Taux de chômage	Nombre de chômeurs	Agences Pôle Emploi pour 10 000 chômeurs
Paris T1	2 206 488	15	0,7	12%	143935	1,0
Vallée Sud Grand Paris T2	395761	4	1	10%	20911	1,9
Grand Paris Seine Ouest T3	316653	3	0,9	9%	14575	2,1
Paris Ouest la Défense T4	568287	5	0,9	10%	29259	1,7
Boucle Nord de Seine T5	439561	5	1,1	15%	33209	1,5
Plaine Commune T6	432010	6	1,4	22%	44092	1,4
Paris Terres d'Envol T7	357568	5	1,4	19%	30806	1,6
Est Ensemble T8	412942	4	1	19%	38950	1,0
Grand Paris - Grand Est T9	393857	6	1,5	14%	25803	2,3
Paris Est Marne&Bois T10	506882	6	1,2	11%	27383	2,2
Grand Paris Sud Est Avenir T11	310159	4	1,3	13%	19165	2,1
Grand Orly Seine Bièvre T12	692061	10	1,4	14%	46865	2,1
Métropole du Grand Paris	7202210	73	1	13%	474954	1,5
Île-de-France	12082144	248	2,1	12%	747277	3,3

Source : BPE 2016, Insee recensements 2015 et 2013

NOMBRE D'AGENCES ET DE PERMANENCES CAF DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN 2017

	Nombre d'agences CAF en 2017	Nombre de permanences CAF en 2017	Total des agences et permanences CAF en 2017	Population couverte par une aide au logement en 2015	Part de la population couverte par une aide au logement	Nombre d'accueils CAF pour 100 000 personnes couvertes par une aide au logement
Paris T1	4	11	15	379 651	16,8%	4,0
Vallée Sud Grand Paris T2	1	1	2	59 911	15,1%	3,3
Grand Paris Seine Ouest T3	2	0	2	32 365	10,2%	6,2
Paris Ouest la Défense T4	1	0	1	70 604	12,4%	1,4
Boucle Nord de Seine T5	2	2	4	107 627	24,6%	3,7
Plaine Commune T6	2	1	3	160 104	38,3%	1,9
Paris Terres d'Envol T7	2	0	2	108 097	30,7%	1,9
Est Ensemble T8	1	0	1	125 554	30,9%	0,8
Grand Paris - Grand Est T9	3	1	4	89 884	23,1%	4,5
Paris Est Marne&Bois T10	1	0	1	70 743	13,9%	1,4
Grand Paris Sud Est Avenir T11	0	0	0	63 370	20,5%	0,0
Grand Orly Seine Bièvre T12	1	8	9	162 778	23,7%	5,5
Métropole du Grand Paris	20	24	44	1 430 688	20,3%	3,1

Source : CAFdata - CAF IdF - décembre 2015 et mai 2017

**EVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICES POSTAUX ENTRE 2016 ET JUIN 2018**

	Population 2015	2016		Juin 2018		Taux d'évolution des bureaux de poste entre 2011 et 2015	
		Nombre de bureaux de poste	Bureaux de poste pour 100 000 hab.	Nombre de bureaux de poste	Bureaux de poste pour 100 000 hab.		
Paris T1	2 206 488	184	8,3	158	7,2	41	-14%
Vallée Sud Grand Paris T2	395 761	27	6,8	24	6,1	9	-11%
Grand Paris Seine Ouest T3	316 653	19	6,0	18	5,7	7	-5%
Paris Ouest la Défense T4	559 982	39	7,0	36	6,4	7	-8%
Boucle Nord de Seine T5	439 561	25	5,7	25	5,7	3	0%
Plaine Commune T6	429 266	27	6,3	27	6,3	2	0%
Paris Terres d'Envol T7	357 568	22	6,2	20	5,6	3	-9%
Est Ensemble T8	412 972	23	5,6	23	5,6	3	0%
Grand Paris - Grand Est T9	392 857	24	6,1	24	6,1	1	0%
Paris Est Marne&Bois T10	506 882	36	7,1	34	6,7	6	-6%
Grand Paris Sud Est Avenir T11	310 159	22	7,1	20	6,4	2	-9%
Grand Orly Seine Bièvre T12	692 061	50	7,2	47	6,8	6	-6%
Métropole du Grand Paris	7 020 210	498	7,1	456	6,5	90	-8%
Île-de-France	120 882 144	1017	8,4	933	7,7	162	-8%

Source : Insee recensement 2015, Insee BPE 2016 et Opendata de La Poste au 9 juin 2018

**Les boutiques EDF et SNCF : vers une disparition  
des points d'accueil physique au profit  
de nouveaux services digitalisés**

En juillet 2018, il n'existe plus de boutique EDF permettant un accueil physique des usagers dans la Métropole du Grand Paris. Les dernières boutiques de la Métropole à avoir été conservées, étaient celles de Paris Montmartre, Paris Avron et de La Courneuve qui ont fermé. EDF vise la suppression de l'ensemble de ses boutiques en France pour 2019 (il en existait 110 en France en 2013). EDF favorise désormais les contacts par mail, téléphone ou application mobile avec les usagers et met à disposition des bornes de services dans des e-boutiques. Alors que 425 000 ménages sont en situation de précarité énergétique dans la Métropole du Grand Paris, soit 15 % de la population métropolitaine<sup>(48)</sup>, et que les personnes âgées sont davantage concernées (70 % des ménages en situation de précarité énergétique en maison individuelle sont âgés de 60 ans ou plus en Ile-de-France)<sup>(49)</sup>, cette suppression des accueils

physiques soulève des interrogations sur l'accessibilité et la qualité du service aux usagers les plus fragiles.

Autre exemple du recul des points d'accueil physique, les boutiques SNCF situées hors des grandes gares urbaines tendent à disparaître au profit de la vente sur Internet. Dans la Métropole du Grand Paris, en plus des boutiques présentes en gare, il existait 27 boutiques en mai 2017, contre 15 en juillet 2018. Par ailleurs, parmi ces boutiques toujours en activité, aucune ne se situe dans un territoire du Nord de la Métropole : elles se situent à Noisy-Le-Grand, La Défense, Boulogne Billancourt, Neuilly-sur-Seine et Saint-Maur-des-Fossés.

**La réduction des services de proximité au profit de la dématérialisation des démarches : des difficultés accrues pour les personnes n'étant pas en mesure d'accéder au numérique** Ces mouvements de redéfinition de l'implantation territoriale des services de proximité apparaissent comme liés à deux principaux facteurs : la rationalité économique des entreprises et des administrations qui pousse à diminuer le nombre de points d'accueils physiques qui ont des coûts de fonctionnement élevés (salaires des agents sur place, coûts des emplacements, entretien

(48) D'après l'Enquête nationale du Logement 2013.

(49) ORS, « Vieillir chez soi : Enjeux de santé dans l'adaptation des logements », juin 2016

des locaux...), ainsi que l'essor des outils numériques et de la dématérialisation des services et des procédures pour en augmenter l'efficacité et en faciliter l'accès.

Pour autant, la dématérialisation comporte des risques : exclusion du public n'ayant pas Internet ou ne le maîtrisant pas (notamment les personnes les moins qualifiées ou les personnes âgées), pannes informatiques, difficultés à joindre les services notamment pour obtenir la rectification d'erreurs commises, difficultés d'accès aux points numériques... Dans le rapport d'activité 2017 du Défenseur des Droits, il est notamment rappelé la nécessité d'introduire dans la loi sur la dématérialisation des procédures, une clause de protection des usagers vulnérables, prévoyant l'obligation d'offrir une voie alternative au service numérique. En effet, si deux Français sur trois sont familiers de l'e-administration en 2017, le Credoc constate que les démarches sur Internet sont majoritairement effectuées par les 18-59 ans et par des populations aux niveaux de revenus et diplômes élevés<sup>50</sup>. Toujours selon cette étude du Credoc, 12 % de la population française affirme ne jamais se connecter à Internet. Parmi cette frange de la population, huit personnes sur 10 ont 60 ans ou plus, et les personnes ne se connectant jamais à Internet ont un niveau de vie plus faible que les autres : un tiers d'entre elles (34 %) sont à bas revenus.

## Une armature commerciale exceptionnelle confrontée à des mutations de grande ampleur

### Paris et la Métropole du Grand Paris, une attractivité commerciale inégalée à l'international

Paris s'est fondée dès le début de son histoire sur les relations commerciales. Son emplacement a été déterminé par le passage de la Seine sur la grande route entre le nord et le sud de l'Europe. Au 19<sup>e</sup> siècle, Paris innove en inventant le commerce moderne avec la création des « Grands-Magasins » et devient la capitale du luxe. Aujourd'hui, la MGP Paris fait partie des métropoles mondiales les plus

attractives, capable d'attirer les très grandes enseignes et marques dans lesquels viennent consommer les touristes étrangers<sup>51</sup> notamment. Les loyers commerciaux des grandes artères commerçantes « prime », l'avenue des Champs-Élysées au premier chef, sont d'ailleurs parmi les plus chers au monde. De manière générale on constate que la hausse des loyers dans les secteurs les mieux cotés de Paris et de la proche banlieue est préjudiciable au maintien de commerces plus proches des besoins quotidiens des métropolitains. Même si la forte hausse des loyers et la turbulence que connaît le secteur de la distribution le fragilisent depuis deux ans, l'immobilier commercial dans ses différentes composantes, centres commerciaux, « retail parks » (le retail park se définit comme un ensemble commercial à ciel ouvert, dont la particularité est d'avoir un gestionnaire unique et services partagés), pieds d'immeubles est devenu, comme l'immobilier tertiaire, un segment immobilier attractif pour les investisseurs.

La MGP est également une plaque tournante d'échelle continentale pour le commerce de gros. Cantonnée depuis 2000 ans dans l'hypercentre de Paris (Les Halles centrales, le quartier du Sentier...), cette fonction s'est modernisée et relocalisée au plus proche des grands nœuds de transports, au sud de la Métropole avec le MIN (Marché d'Intérêt National) de Rungis qui est devenu le plus grand marché de produits agro-alimentaires frais au monde, et au nord de la MGP pour le gros non alimentaire (Aubervilliers, ZAC Aerolians...).

### Une densité commerciale élevée qui masque des disparités territoriales

La Métropole est dotée d'une offre commerciale diversifiée associant différentes formes de commerces et drainant des zones de chalandise plus ou moins larges et des clientèles variées : centres commerciaux allant du local au régional, commerces de centres villes, et de quartiers, marchés, grandes enseignes spécialisées, retail park, zones commerciales... La nature de l'offre commerciale change selon l'histoire et la morphologie urbaines, la densité du bâti, les disponibilités foncières, les caractéristiques socio-démographiques et les niveaux de revenus des résidents, la capacité du territoire à attirer au-delà de ses habitants.

(50) CREDOC, Baromètre du numérique 2017, juin 2017.

(51) Plusieurs études sur le commerce de détail classent, chaque année, les villes en fonction de différents critères dont l'attractivité commerciale et le poids des enseignes internationales représentées comptent parmi les plus importants (Destination retail, JLL ; How global is the business of retail, CBRE...). Paris apparaît toujours dans les 5 métropoles de tête à côté de Londres, New York, Hong Kong et Dubai.

Avec plus de 107 000 locaux et services commerciaux, cafés et restaurants sur le territoire métropolitain en 2017, le commerce apparaît comme un facteur essentiel de dynamisme et d'attractivité d'un territoire et un atout majeur pour la vitalité et l'animation des centres-villes. Mais celui-ci est inégalement réparti à travers la Métropole. Extrêmement dense dans l'hypercentre (82 commerces/ 1000 habitants dans les 4 premiers arrondissements de Paris), abondant dans le reste de Paris (28 commerces/ 1000 habitants à Paris), il est plus clairsemé dans le reste de la métropole (autour de 11 commerces/ 1000 habitants) ; il est vrai que les points de vente de la petite couronne ont une surface de vente plus grande en moyenne qu'à Paris et s'insèrent plus facilement dans des centres commerciaux alors qu'à Paris, les commerces restent en très grande majorité situés le long des rues. Note d'enjeux de l'Etat : « La densité commerciale est également importante dans les villes accueillant un grand nombre de salariés (Puteaux, Levallois-Perret, Aubervilliers, etc.) généralement proches de Paris. Les niveaux de densité sont globalement plus faibles dans les villes à dominante résidentielle mais plus les communes comptent d'habitants aux revenus élevés, plus le nombre de commerce est important. »

Données surfaces commerces et CC à compléter. 2,1 millions de m<sup>2</sup> de centres commerciaux et 1,2 million de m<sup>2</sup> d'hypermarchés et supermarchés (source : panorama trade dimensions 2018)

Le graphique ci-dessous montre les différences de densités (en m<sup>2</sup> de GLA (La surface commerciale utile, abrégée par les sigles SCU ou GLA (pour l'anglais gross leasable area) correspond à la surface destinée à la vente de produits et/ou de services. » Dans les CC, la GLA correspond

à la surface louée (SDV + réserves) sans les circulations et les locaux techniques.) ou de surface de vente pour 1000 habitants) en grandes surfaces entre le territoire de la MGP, l'Ile-de-France et la France d'une part, entre départements constitutifs de la Métropole d'autre part. Globalement, et à l'exception des centres commerciaux et des grands magasins, les densités observées dans la MGP sont significativement plus faibles qu'en IDF et en France. C'est particulièrement vrai pour les hypermarchés, les maxi-discounters (Lidl...) et les surfaces de bricolage. Deuxième constat, l'inégale présence des grandes surfaces selon les départements avec des situations très contrastées entre Paris (peu d'hypermarchés, de maxi-discounters (MD), de surfaces de bricolage, forte densités en grands magasins), les Hauts-de-Seine (peu de centres commerciaux, d'hypermarchés, de MD, de surfaces de bricolage), la Seine-Saint-Denis (densité la plus élevés en centres commerciaux, hypermarchés, MD), le Val-de-Marne (forte densité en centres commerciaux, hypermarchés et magasins de bricolage). Sans opposer petites et grandes surfaces, on peut dire que les plus fortes densités en grandes surfaces s'accompagnent d'une plus faible couverture en petits commerces et inversement.

En revanche, on constate un maillage assez équilibré de la Métropole en centres commerciaux régionaux (surface GLA supérieure à 80 000 m<sup>2</sup>) au nombre de 8 sur le territoire (Forum des Halles, les 4 Temps, Qwartz, O'Parinor, Rosny2, Arcades, Créteil-Soleil, Belle-Epine) de la MGP dont un à Paris, le Forum des Halles. Réalisés pour la plupart d'entre eux dans les années 70 à 80, la plupart d'entre eux ont retrouvé une forte attractivité grâce des opérations de restructurations-extensions réussies.

#### DENSITÉS COMPARÉES PAR TYPE DE MAGASIN EN M<sup>2</sup> POUR 1000 HABITANTS

À DEMANDER (IAU)

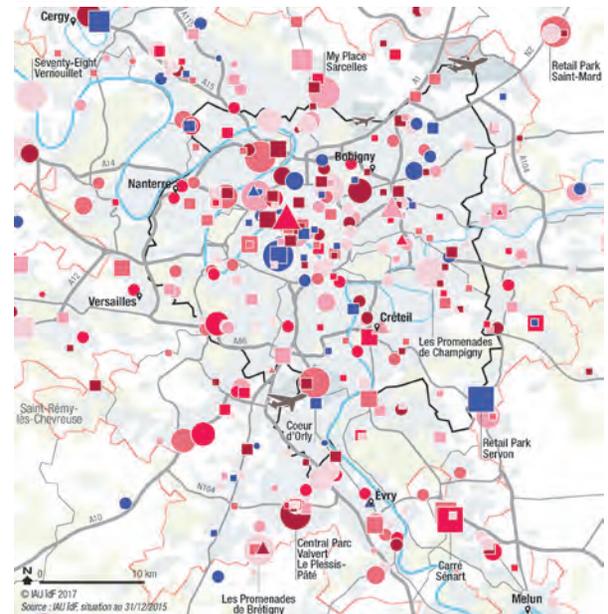
## Une dynamique forte d'ouvertures mais en voie d'apaisement

Depuis 2010, 15 centres commerciaux de 5000 m<sup>2</sup> et plus représentant 550 000 m<sup>2</sup> de surface GLA ont ouvert leurs portes. Parmi ces opérations, certaines correspondent à des restructurations de centres commerciaux vieillissants, ou fermés en tout ou partie (So Ouest à Levallois, Beaugrenelle, galerie saint-Lazare à Paris...), d'autres sont des créations ex-nihilo. Quelques-unes ont du mal à trouver leur rythme de croisière (Le Millénaire, Aéroville...) en raison d'une mauvaise évaluation du potentiel de développement face à la concurrence. C'est le résultat du rythme élevé d'autorisations d'exploitation commerciale (AEC) qui a fait craindre dans les années 2010 l'éclatement d'une bulle spéculative autour de l'immobilier commercial. Malgré le relèvement en 2008 du seuil d'autorisation en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) (1000 m<sup>2</sup> au lieu de 300 m<sup>2</sup> auparavant)<sup>52</sup>, ce sont encore 341 projets de création ou d'extension de commerces qui ont été autorisés entre 2010 et 2017 dans la Métropole soit une surface supplémentaire d'environ 1,1 million de m<sup>2</sup> de surface de vente à comparer aux 900 magasins de plus de 1000 m<sup>2</sup> actuellement ouverts (2,7 millions de m<sup>2</sup> de surface de vente). Aujourd'hui, près de 200 000 m<sup>2</sup> sont en projet dans la Métropole avec la création de nouveaux centres commerciaux (Docks de Saint-Ouen, Cœur d'Orly, Champigny...) ou la restructuration extension de certains d'entre eux (Ateliers Gaité, Créteil Soleil, Saint-Denis Basilique, Quartz à Villeneuve-la-Garenne).

Le constat que l'on peut faire est celui d'une forte dynamique d'autorisations et d'ouvertures de commerces que l'on peut mesurer à travers les CDAC, qui ne s'accompagne d'un accroissement démographique. Cependant on constate un infléchissement des SDV autorisées en 2016 et 2017.

Plus généralement, la programmation de nouveaux commerces s'appuie sur des analyses de chalandise, de marché potentiel (et pas seulement des revenus des populations de la chalandise), mais aussi sur des stratégies opportunistes des foncières.

119 000 M<sup>2</sup> DE COMMERCES AUTORISÉS PAR AN DANS LA MGP  
ENTRE 2010 ET 2015



(52) À noter que le seuil a été ramené à 400 m<sup>2</sup> de surface de vente depuis début 2018 à Paris seulement

On note toutefois un net infléchissement des AEC ces dernières années. De plus en plus, et particulièrement dans la Métropole, la sauvegarde du commerce dans les centres-villes et les développements commerciaux sont intégrés à des projets d'aménagement mixtes et qualitatifs des centres-villes et des quartiers.

La Métropole a par exemple lancé en 2017 le programme « Centres-villes vivants » pour soutenir le développement de l'économie de proximité et relancer l'attractivité de ces périmètres. Il s'agit de doter les communes d'outils qui leur permettent de lutter contre la vacance commerciale et la concurrence des centres commerciaux et du e-commerce. Toutefois, encore trop souvent, les collectivités ont tendance à vouloir concilier deux approches difficilement compatibles, la sauvegarde des commerces de proximité par une réappropriation des centres-villes et la reconquête d'espaces périphériques par l'implantation de nouveaux centres commerciaux et de loisirs. On constate aussi une standardisation des quartiers où l'on retrouve les mêmes enseignes. Il faut notamment faire attention à la façon dont la pré-commercialisation des rez-de-chaussée s'opère dans des immeubles de taille plus importante qu'auparavant, ce qui avantage la prise à bail par les grands réseaux d'enseignes.

## Une transformation des modes de consommation qui impacte fortement la distribution

Le développement rapide de la vente en ligne<sup>53</sup> et les changements dans les modes de consommation révolutionnent les pratiques d'achat, et par la même l'organisation du commerce et de sa logistique<sup>54</sup> démarche Pacte Logistique. Le budget des ménages est de plus en plus contraint, les consommateurs sont de plus en plus avertis, « équipés » grâce aux technologies numériques, et plus enclins à consommer de manière éthique et responsable. La tendance est dans une recherche accrue de gain de temps d'où un engouement pour les formats de proximité et la vente en ligne, d'agrément, et d'une plus grande souplesse

dans les horaires d'ouverture. La distribution se spécialise : certaines marques misent sur le prix pour répondre à la concurrence, d'autres sur l'expérience d'achat et la mise en scène de leurs magasins.

On constate également, depuis quelques années, l'accroissement des surfaces commerciales dans les gares et plus généralement dans les lieux liés au transport métropolitain où se rencontrent d'importants flux de consommateurs. Ce mouvement, qui touche pour le moment surtout les grandes gares parisiennes, est amené à s'amplifier avec la mise en service du RGPE.

Dans ce contexte de mutation de plus en plus rapide du commerce et de la consommation, la question de l'évolution du commerce et de son organisation se pose. Plusieurs enjeux se dessinent :

- La nécessaire prise en compte des défis environnementaux à tous les niveaux, la production des biens, la conception des magasins et la manière de consommer. Il faudra par exemple repenser la question de l'obsolescence programmée des produits, favoriser l'accessibilité en transports collectifs et la construction durable des magasins, la programmation d'espaces logistiques urbains (ELU) densifier le foncier dédié au commerce, mutualiser les livraisons et limiter la livraison à domicile par les particuliers, diminuer les emballages, recycler et réduire les déchets

L'accompagnement et la modernisation des commerces de centres-villes et des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la requalification des polarités commerciales de ces centres. Une véritable dynamique est lancée aujourd'hui à travers plusieurs dispositifs transversaux (Programme Action cœur de ville du Ministère de la cohésion des territoires, dispositif centres-villes vivants de la MGP).

- La réduction probable du nombre des points de vente implique que soit envisagée la réduction des linéaires de commerces ou l'affectation de ces RDC à d'autres usages L'accès au numérique et l'innovation chez les commerçants indépendants de ces centres doivent être soutenus.

Une meilleure prise en compte du commerce dans les documents de planification qui permettent notamment de mieux réguler les projets commerciaux. Plusieurs centres commerciaux, construits depuis peu, n'ont pas réussi à trouver leur clientèle. Il convient de mettre en place une gouvernance adaptée, à une échelle appropriée, en capacité de statuer sur la viabilité de ces projets.

(53) En 2017, en France, le e-commerce a représenté un chiffre d'affaires de 82 milliards d'euros soit 8,5% de part de marché du commerce de détail.

(54) On assiste depuis peu au développement d'entrepôts géants (plus de 100 000 m<sup>2</sup>) largement automatisés et robotisés (Amazon à Breigny-sur-Orge, Conforama à Tournan-en-Brie...).

# Une qualité des espaces publics inégale dans la métropole



## Un réseau de voies étroit et peu maillé

La banlieue parisienne s'est largement urbanisée sans planification urbaine<sup>55</sup> et donc sans développement d'un réseau de voirie structurant, capable d'accompagner son développement, à l'exception des anciennes routes nationales et voies royales.

La trame viaire dans Paris intra-muros a largement été structurée par les travaux haussmanniens qui ont permis la réalisation d'un réseau de larges boulevards, d'avenues et de places.

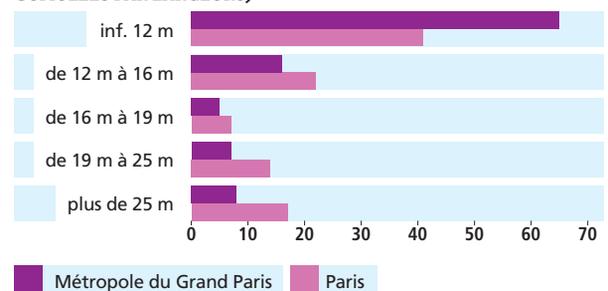
En dehors du Paris haussmannien et des quelques villes structurées par une planification urbaine récente (comme Créteil), la trame viaire de la métropole, reste principalement constituée d'un réseau de voies de desserte de lotissement ou héritées du monde rural. Ce réseau globalement étroit s'articule sans transition avec le réseau structurant constitué des anciennes routes nationales et des voies rapides, dont les emprises et les échangeurs constituent autant de coupures urbaines dans les territoires. Ainsi les grandes voies départementales et nationales forment les rares avenues larges qui structurent la métropole de manière lisible. Mais ce réseau s'organise essentiellement en radiale et la Métropole fait face à un réel manque de liaisons de rocade structurantes. Ce phénomène explique l'usage intensif du réseau de voies rapides pour les liaisons de banlieue à banlieue, même lorsqu'elles sont courtes.

Après des décennies d'aménagements pro-automobiles des voies nationales et départementales, la période récente a vu un renouveau du rôle des espaces publics de voirie pour les mobilités durables, les pratiques multiples et le lien social, ainsi que pour la place de l'eau et du végétal en ville.

En dehors de ces quelques grands tracés historiques et des voies rapides, la métropole a conservé un réseau ancien de voie étroites. Ainsi, dans les territoires hors Paris, plus de 60% des voies font moins de 12 mètres de large. Cette situation explique le rôle important joué par les autoroutes et les voies rapides dans les déplacements internes à la métropole, mais aussi l'important trafic routier qu'accueillent les anciennes routes nationales et les conflits d'usages récurrents. Cette situation est encore renforcée par le manque de franchissements, au niveau des cours d'eau, des voies ferrées ou des voies rapides.

L'arrivée des gares ou de stations de métro, mais surtout les opérations d'aménagement sont l'occasion de compléter le réseau de voirie, de créer des places et des espaces publics et de conforter les liaisons entre territoires, comme aux Ardoines ou dans la Plaine Saint-Denis.

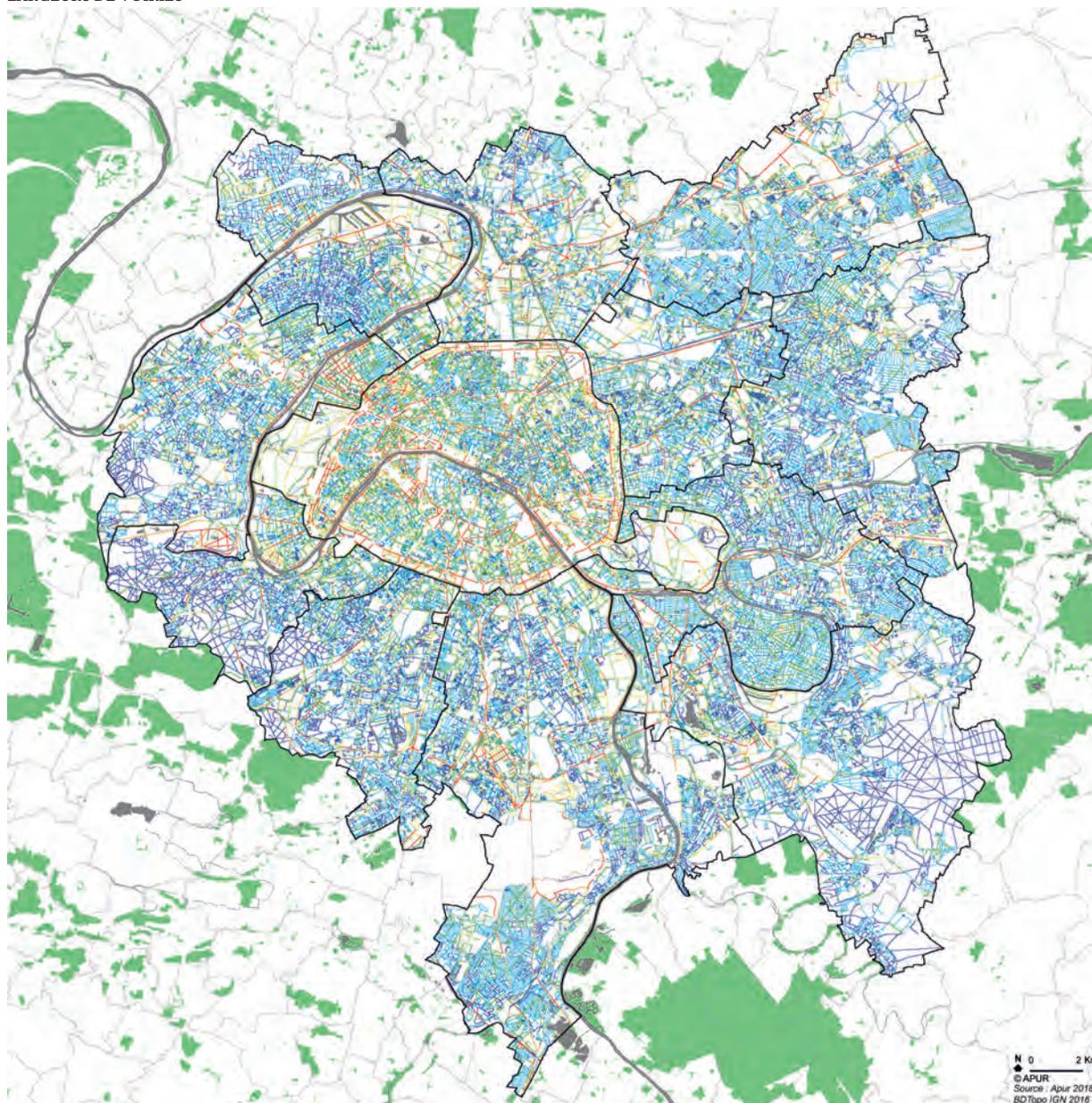
RÉPARTITION DES LARGEURS DE VOIES PUBLIQUES (LONGUEURS CUMULÉES PAR LARGEURS)



Source : Apur

(55) Cf. chapitre « Les formes urbaines dans la métropole : un héritage composite de l'histoire, des évolutions récentes et des projets marqués par un désir de ville mixte et continue »

LARGEURS DE VOIRIES



- < 8 mètres
- 8 m - 12 m
- 12 m - 16 m
- 16 m - 20 m
- 20 m - 25 m
- 25 m - 30 m
- > à 30 mètres

## La transformation engagée des boulevards de la Métropole

Les grands tracés historiques constitués par les anciennes routes nationales et les voies royales qui convergent vers Paris, forment le réseau des espaces publics fondateurs de la Métropole.

Ces grandes voies sont remarquables par leur histoire, leur ampleur et leur continuité, et leur paysage structuré par les grands alignements d'arbres. Longtemps, elles ont été aménagées comme des routes. La très grande largeur d'emprises des chaussées et de l'espace dédié au stationnement, les difficultés de traversées piétonnes, la réduction extrême des trottoirs et la présence de trémies ou d'autoponts dont nous héritons résultent de transformations opérées après-guerre au profit du tout-automobile. La dégradation des grands alignements d'arbres et du cadre bâti riverain, la perte d'animation des espaces publics, les variations de gabarits résultant d'élargissements successifs disparates sont les caractéristiques communes de ces grands tracés.

Depuis une quinzaine d'années, l'arrivée de projets d'aménagements en rives, la création de lignes de tramways et de bus en site propre, de pistes cyclables et tout récemment la mise en chantier d'un nombre important de gares du Grand Paris, ont permis d'engager un mouvement de requalification de plusieurs de ces grandes voies en « boulevards de la métropole ». Ces requalifications en cours visent à diversifier leurs usages, à reconstituer les continuités des alignements d'arbres, à intensifier le bâti et les fonctions métropolitaines. Ces projets contribuent à la requalification des paysages métropolitains. Les appropriations collectives, les pratiques artistiques éphémères, les nouveaux services de mobilité (Velib', trottinettes, auto-partage...) parallèlement à l'animation des rez-de-chaussée ont désormais un rôle important dans la requalification de ces voies.

Mais de nombreux axes restent encore routiers, avec la présence d'échangeurs, de bretelles ou de grands carrefours, et supports d'un trafic important qui entraînent des nuisances pour les riverains et des coupures urbaines. Les sur-largeurs de chaussée, les trottoirs étroits, la vitesse de circulation y sont peu favorables aux bus, inconfortables voire dangereux pour les piétons et les cyclistes.

Les changements de pratiques dans l'espace public impliquent de nouveaux enjeux pour la MGP, comme la mise en œuvre d'un nouveau partage de la rue en faveur des plus vulnérables, en priorité les piétons, les personnes à mobilité réduite et les vélos, y compris sur les voies départementales et les anciennes routes nationales.

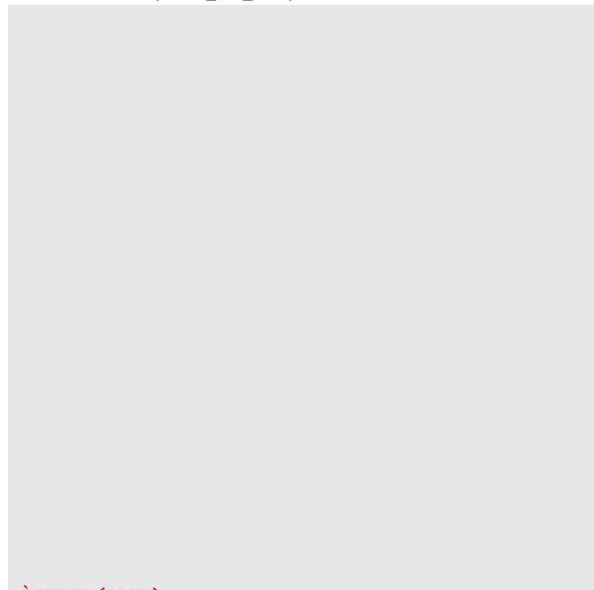


LA TRANSFORMATION DE LA D906 À CHÂTILLON (CD92, RATP, REICHEN ET ROBERT ARCH.)



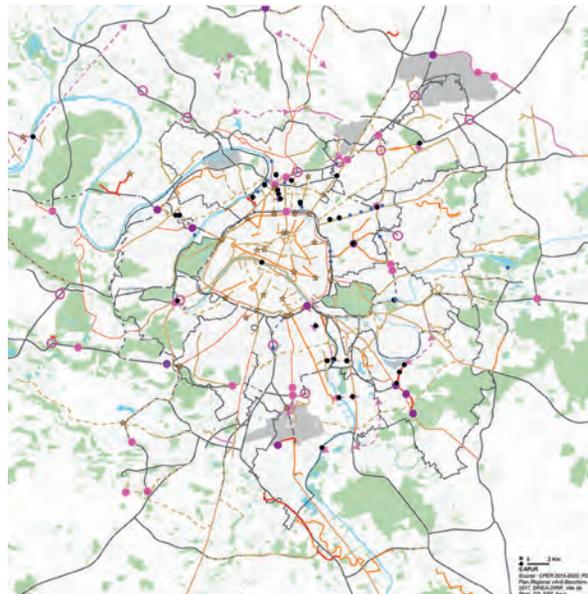
LA REQUALIFICATION DE LA RD5 SE POURSUIT AVEC L'ARRIVÉE DU T9 (STIF, CD94, INGEROP)

**LES GRANDS TRACÉS STRUCTURANTS EN LIEN AVEC LES PROJETS DE TRANSPORT (APUR\_ILL\_BXX)**



À VENIR (APUR)

**RECOLLEMENT DES PROJETS DE VOIRIE ENGAGÉS, À L'ÉTUDE OU PROSPECTIFS**



**Requalification de voirie**

- En réflexion
- À l'étude
- En travaux/Réalisés\*

**Création de voirie**

- ◀▶ En réflexion
- À l'étude
- En travaux/Réalisés\*

**Échangeur, Diffuseur**

- Restructuration, Échangeur, En réflexion
- Restructuration Échangeur, À l'étude
- Restructuration Échangeur, En travaux ou Réalisés\*

**Autres projets de voirie\*\***

- ★ Carrefour / Place / Porte
- Pont, Tunnel
- Passerelle

**Autoroute, bd Périphérique, voie rapide**

- Tunnel
- Souterrain
- Principales voies structurantes

\* Réalisés : en 2017 ou 2018 uniquement  
 \*\* Réalisés en 2017 ou 2018 / En travaux / À l'étude / En réflexion

## « De la route à la rue », un processus de requalification

En moyenne, 60 % de la surface de voirie est allouée à la voiture et au stationnement malgré l'étroitesse de la trame des rues et un usage de la voiture de moins en moins important. Cette prédominance de la voiture dans l'espace public reste pénalisante à la pratique de la marche, à l'essor du vélo et au bon fonctionnement des bus. Face aux enjeux de déplacement mais aussi de cadre de vie, il devient nécessaire d'être imaginatif pour passer « de la route à la rue », avec des voies bus, des pistes cyclables, des trottoirs, des bancs, des alignements d'arbres...

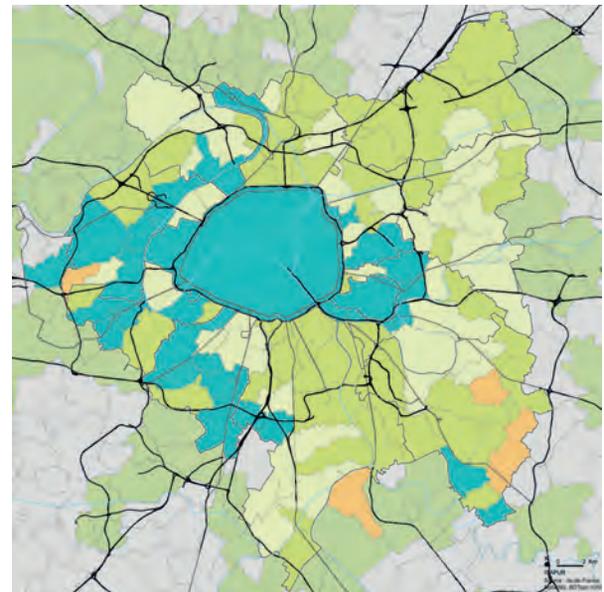
La requalification de la voirie et la réduction des coupures et des espaces publics dangereux pour les piétons et les cyclistes relèvent des compétences des collectivités locales. Les villes ont déjà mis en œuvre des mesures d'apaisement des centres villes et des quartiers résidentiels par une limitation des vitesses à 30 voire 20 km/h, qui participe d'un mouvement général en faveur du piéton et des usages de l'espace public. Cela s'observe dans la très grande majorité des villes de la Métropole.

Les projets de requalification des voies publiques portés par les Villes se traduisent par un rétrécissement de la chaussée, des élargissements piétons aux carrefours, l'évolution du stationnement sur rue là où c'est possible, l'aménagement de traversées piétonnes larges voire de plateaux surélevés en particulier en face des équipements publics.

Mais de nombreuses rues, y compris en centre-ville, restent inconfortables et non accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR<sup>(56)</sup>) avec des trottoirs de moins d'1,40 mètres de large, du stationnement illicite de voitures et de deux roues motorisées sur les emprises piétonnes. Le stationnement illicite sur trottoir ou la circulation de trottinettes et d'engins électriques sont d'autres questions importantes pour veiller au confort et à la sécurité des piétons et des PMR, ces questions d'actualité sont des points d'alerte sur les conflits de cohabitation et de bonne gestion de l'espace public par les collectivités.

(56) PMR : toute personne gênée dans ses mouvements en raison de sa taille, de son état, de son âge, de son handicap permanent ou temporaire ainsi qu'en raison des appareils ou instruments auxquels elle doit recourir comme une poussette ou un fauteuil roulant.

LES ZONES À VITESSE LIMITÉE À 30KM/H OU 20 KM/H DANS LES COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS



### Zone de circulation apaisée (ZCA)

- Zone 20/30 dans la majorité des rues
- Zone 20/30 dans le centre-ville et certains quartiers
- Zone 20/30 au moins dans quelques rues
- Communes ne possédant pas de ZCA
- Commune ayant au moins une ZCA (détail non disponible)
- Information non disponible, commune de moins de 10 000 habitants
- Autoroute, Bd périphérique et voie rapide
- Route nationale, ancienne route nationale et voie majeure départementale

## Les mobilités douces et les continuités cyclables dans l'espace public

Les Territoires et la Métropole se sont engagés dans un mouvement de requalification et d'aménagement des voies publiques, au travers des Plans marche, des programmes de résorption des coupures urbaines et de création d'itinéraires cyclables aménagés, notamment avec le soutien des Fonds d'investissements métropolitains.

Pour autant, le réseau cyclable métropolitain reste peu développé, discontinu et surtout orienté sur une pratique de loisirs. Depuis 2010, 2 400 kilomètres d'aménagements cyclables ont été réalisés, ce qui monte à plus de 5 600 km la totalité du réseau cyclable. En 2015, le réseau cyclable structurant comptait seulement 2 000 km sur les 4 400 km prévus au terme du PDUIF, en 2020.

La largeur des rues ne permet pas toujours d'aménager des voies cyclables protégées. Cet état de fait impose de nombreuses villes d'innover et de repenser l'espace public comme un espace partagé et flexible. La multiplication des zones 30 et des contre-sens cyclables ou les expérimentations en faveur des traversées des carrefours au rouge pour les vélos, entraînent une nouvelle conception de l'espace public en centre-ville et aux abords des gares, qui évolue en un espace partagé et apaisé, favorable aux vélos mais aussi aux usages locaux et aux piétons.

À l'échelle des territoires, l'enjeu est la création de grands itinéraires structurants et lisibles reste à accélérer, tout comme la résorption des coupures, en particulier le long des grandes voies nationales et départementales, autour des échangeurs et des portes de Paris.

En complément, la réalisation d'abris-vélos autour des stations et des parvis de gares (avec un objectif de 20 000 places à l'horizon 2020) par le programme Veligo d'Ile-de-France Mobilités, le développement de Vélib' métropolitain, de services de locations (VAE, longue durée...) ou de services de réparation dans l'espace public, sont d'autres actions engagées à l'initiative d'acteurs privés et publics.

Concernant la marche à pied, les Villes, les Territoires ou les Départements travaillent de plus en plus à des diagnostics et à des programmes d'aménagement en faveur d'une meilleure marchabilité en ville et autour des gares. Les propositions en matière de résorption des points durs

pour les piétons (carrefours dangereux, manque de franchissement, trottoirs étroits, absence d'éclairage...) s'accompagnent de réflexions sur la signalétique dans l'espace public et les services dématérialisés (applis, jalonnement et indication des temps de marche, accessibilité PMR...). Mais le confort et la sécurité d'un itinéraire ne sont pas toujours suffisamment pris en compte sous l'angle du paysage et des aménités. Pourtant la présence régulière de bancs, de plantations d'arbres, d'un cadre bâti de qualité, voire de fontaines à boire, favorise aussi la pratique de la marche.

**LE RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT EN ÎLE-DE-FRANCE  
 SITUATION 2015**



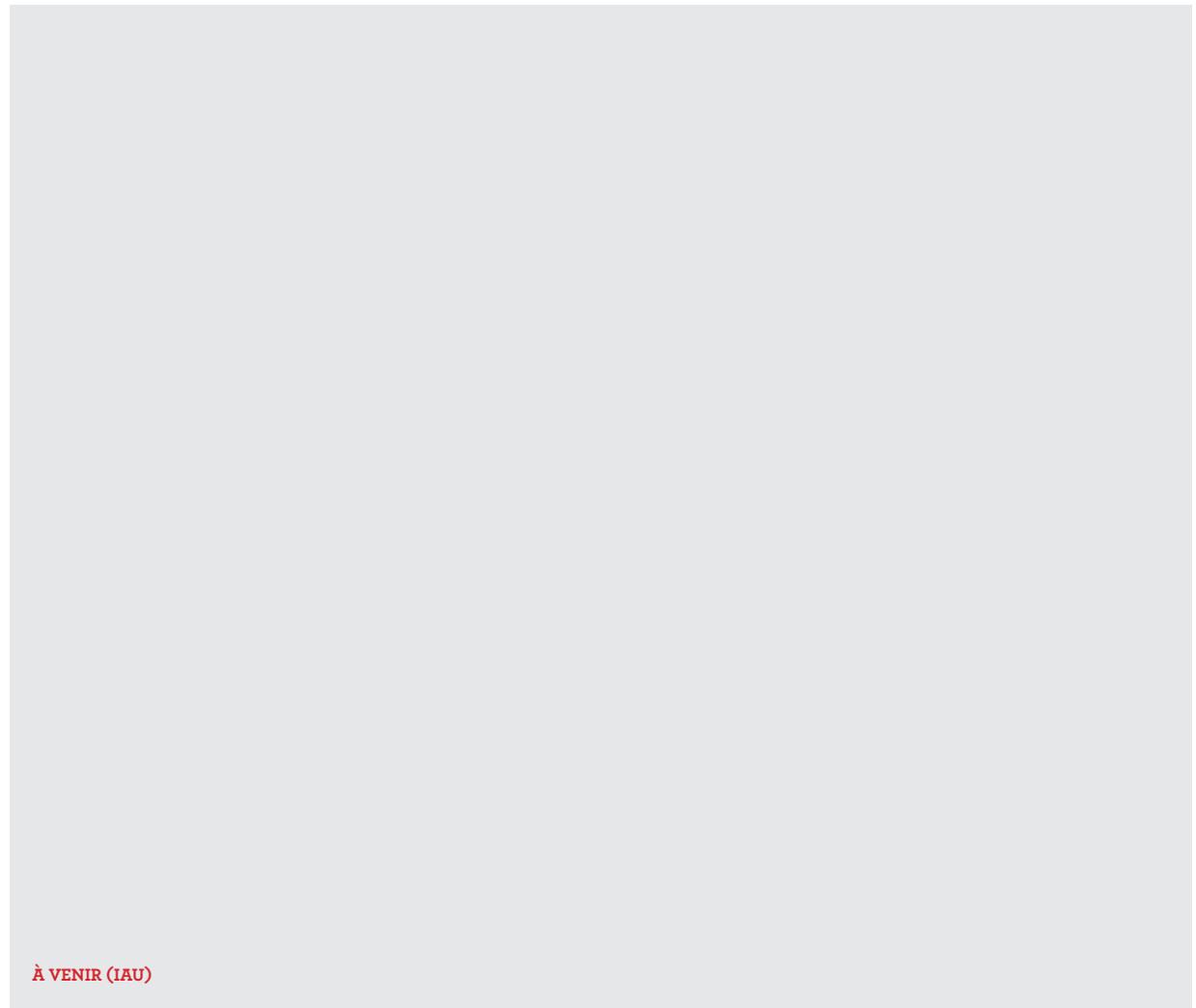
<b>Réseau cyclable structurant</b>	<b>Véloroute Voie Verte (VVV)</b>
— existant	— existante
— en projet	— en projet
<b>Coupure urbaine</b>	<b>Fond de plan</b>
○ non résolue	■ Urbain
○ en cours de résolution	■ Espace rural
	■ Espace naturel, forestier et hydrographie
	— Réseau routier primaire
	■ Emprise aéroportuaire

© IAU îdF 2018  
 Source : IAU îdF 2015

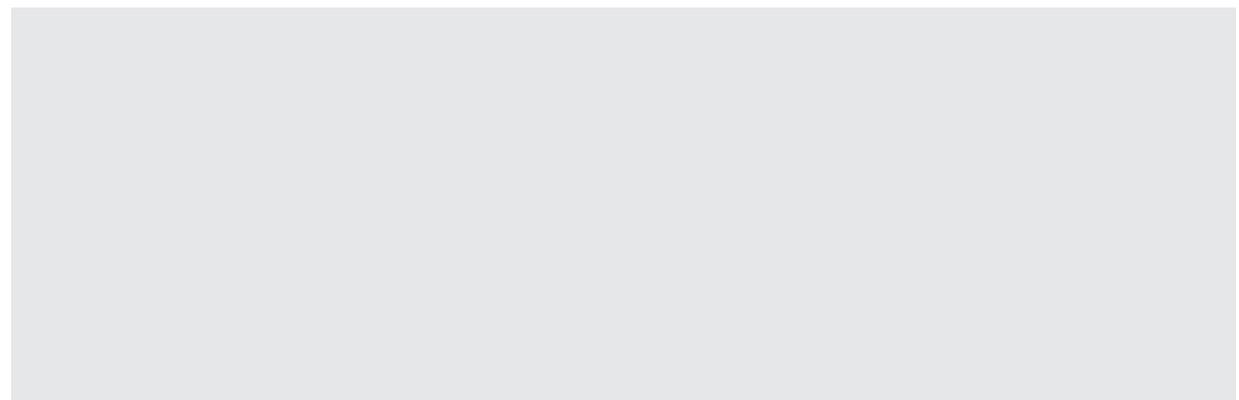
*Le Réseau Cyclable Structurant (RCS) est un schéma de plus de 4 500 km à horizon 2020 couvrant le territoire régional par un ensemble d'itinéraires continus et maillés. Il apporte de la cohérence dans la mise en œuvre des aménagements des collectivités locales par le cofinancement des projets.*

*Il doit favoriser les accès à vélo aux gares, aux principaux lieux urbains, pôles d'emplois, lycées, ainsi qu'aux lieux à enjeux touristiques et de loisirs. Il fixe les grands itinéraires de Véloroutes et Voies Vertes d'intérêt national et européen traversant la région.*

COUPURES SUR LES ITINÉRAIRES PIÉTONS ET VÉLOS EN ÎLE-DE-FRANCE (APUR\_ILL\_BX)



À VENIR (IAU)



## Le PAVE et l'accessibilité de la voirie pour les personnes à mobilité réduite

Les collectivités territoriales ont en charge l'élaboration d'un PAVE sur l'espace public (« plan de mise en accessibilité de la voirie »), mais sans caractère obligatoire ni prescriptif. Le diagnostic porte sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique et des espaces publics. Dans la métropole, les faibles largeurs de voies rendent parfois difficile la nécessaire mise en accessibilité des trottoirs, notamment dans les centres anciens. Des solutions alternatives existent comme l'aménagement de rue piétonne ou semi-piétonne, ou d'espace partagé, en particulier pour les rues accueillant d'importants flux piétons, en centre-ville ou aux abords des gares.

Ailleurs, les rues étroites sans possibilité d'élargissement, sans trottoirs ou avec des trottoirs de largeurs insuffisantes doivent être réaménagées afin que la circulation piétonne soit privilégiée au détriment de la circulation des véhicules motorisés ou des espaces de stationnement. Cependant les villes préfèrent parfois différer ce type d'aménagement pour en pas subir les reproches d'autres usagers.

Hors opérations contractuelles, le soutien financier pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics des collectivités locales peut d'ores et déjà se faire par le biais :

- des opérations de sécurisation aux abords d'établissement d'enseignement (écoles ou collèges) financées en partie par la Région, comme les plans de déplacement d'établissements scolaires (PDES<sup>57</sup>) ;
- des aménagements en faveur des circulations douces ou d'apaisement de la circulation routière en agglomération de type zone 30 ou aire piétonne, soutenus par la Région dans le cadre d'un contrat de « réseaux verts » ;
- de la mise en accessibilité des arrêts de transport collectif, dont les études sont subventionnées par Île de France Mobilités et les travaux sont financés intégralement par Île de France Mobilités et la Région ;
- des opérations du PDUIF lors des contrats d'axe (élargissement des espaces dédiés aux transports collectifs et aux circulations douces, par exemple) et de pôle (parvis d'une gare par exemple), subventionnées par Île de France Mobilités et la Région ;

(57) Le coût de l'étude des PDES est cofinancé par l'ADEME (50%) et la Région (20%), les travaux sur voirie sont subventionnés par la Région à hauteur de 50% du coût HT.

- de la requalification des zones d'activités économiques, aidée par la Région ainsi que par le Val-de-Marne pour le financement des études.

Les collectivités territoriales doivent par ailleurs mettre en accessibilité les voies, les cheminements existants ou les espaces publics « à l'occasion de la réalisation de voies nouvelles, d'aménagements ou de travaux ayant pour effet de modifier la structure des voies ou d'en changer l'assiette ou de travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection » (source BO, décret 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie).

## Les espaces publics autour des gares

Au terme de la réalisation du réseau du Grand Paris 98% des habitants et des emplois seront à moins de 2 km d'une gare, soit une distance réalisable en 10 minutes à vélo.

La marche à pied forme déjà le premier moyen de rejoindre une station de métro ou une gare RER ou TER, suivie du bus. Demain, l'arrivée du Grand Paris Express entraînera un essor encore plus considérable de la marche à pied autour des gares ; ce sont plus de 4000 et 7 000 piétons (soit 75 et 128 piétons par minute respectivement) qui convergeront vers les gares, par exemple de Bry-Villiers, Champigny et de Val de Fontenay à l'heure de pointe du matin (source SGP et Ile-de-France Mobilités). L'essentiel du rabattement continuera de s'effectuer à pied, en bus, mais aussi en vélo ou en micro-mobilités (trottinettes...).

Dès aujourd'hui, Île-de-France Mobilités, la SNCF et les acteurs locaux, font évoluer les gares en véritables centrales de mobilité : pôles bus (appelés à devenir des « éco-station-bus »), stationnements et services vélos (programme Véligo), location de véhicules électriques et de vélos partagés, services taxis, parkings relais et aires de covoiturage notamment en grande couronne... Dans le même temps, accompagnant l'arrivée du GPE, les Comités de pôle travaillent déjà sur l'amélioration des espaces publics dans les quartiers de gare, intégrant des programmations artistiques, sociales et culturelles qui accompagnent les phases chantier.

Les parvis de gares et de stations de métro sont des lieux d'intermodalité complexes à aménager où la lisibilité des itinéraires est importante. Les projets réalisés ou en cours visent à améliorer la fluidité des espaces et la signalétique, ainsi que les services aux usagers ; ils s'accompagnent d'une mise en accessibilité PMR progressive des gares RER, TER et GPE, qui représentent les enjeux de demain pour la MGP.

### Un changement du paysage et des usages de la rue

Des fonctions complexes se mêlent dans l'espace public. Il doit répondre à la fois aux besoins de déplacements, de commerces, de loisirs, de culture, de sport, de nature comme de détente. L'espace public dans la Métropole se transforme pour répondre à l'impératif écologique et faire des rues et des places un cadre de vie attractif, davantage au service de ses habitants et de ses usagers.

Ce sont aussi les modes de production et de gestion de l'espace de la rue qui évoluent, avec des démarches d'association des habitants, de multiplication d'événements festifs ou participatifs permettant de valoriser les lieux, d'accélérer leur appropriation et de multiplier les usages, à l'exemple de Trans 305 à Ivry-sur-Seine.

La piétonisation de rues et de places ainsi que les installations artistiques, les fresques et le street art, ou encore de développement de l'installation de terrasses, participent de ce renouveau de la rue dans sa qualité de bien commun... En témoigne aussi le « parking day », dont le succès chaque année gagne de nombreuses villes de la Métropole, qui permet l'occupation temporaire de places de stationnement pour accueillir durant quelques heures : un jardin, un transat, une œuvre artistique ou un espace de jeux. L'espace public devient de plus en plus un véritable équipement en accueillant davantage d'installations sportives, de manifestations culturelles et de services (fontaines, aires de jardinage, etc.).

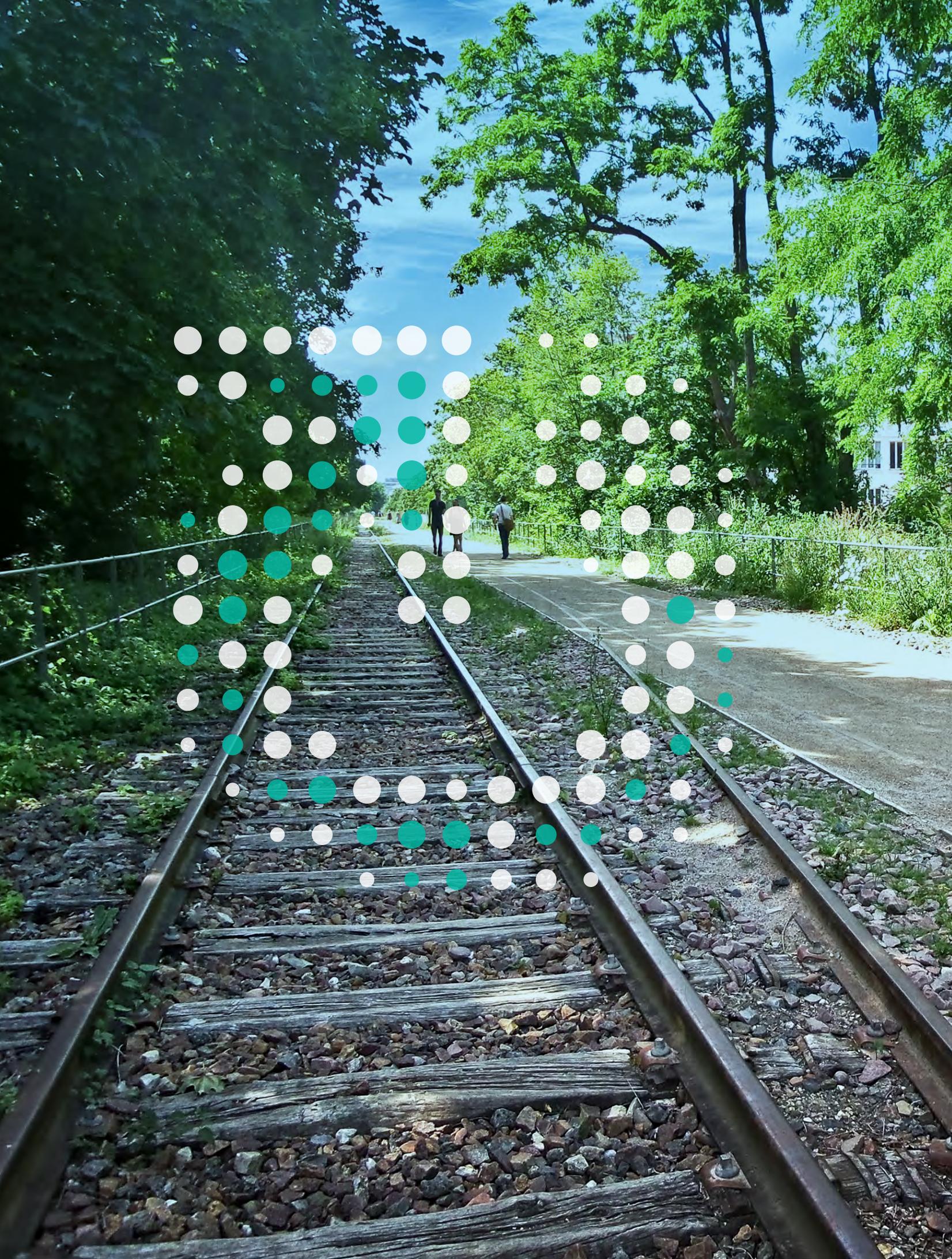
À l'initiative des habitants et des riverains, l'installation dans les rues de bacs et de palettes végétalisés ou la plantation des pieds d'arbres, marque une volonté d'appropriation de parties de trottoirs, de placettes de quartier, de passages ou d'impasses. Le permis de végétaliser, à Paris ou Plaine Commune, a officialisé ces pratiques mais qui restent à davantage encourager et à généraliser sur l'ensemble des territoires.



TRANS 305, UNE STRUCTURE MIGRANTE SUR LA RD5  
À IVRY-SUR-SEINE



LA RD5 BOULEVARD DES ARTS - C215 ART.



# La Métropole du Grand Paris face aux défis de la transition écologique et de l'adaptation aux changements climatiques



En novembre 2018, la Métropole du Grand Paris a définitivement adopté son premier Plan Climat Air Energie (PCAEM). À travers la stratégie proposée, ce premier cadre de référence vise à répondre à l'urgence du défi climatique et à proposer une feuille de route de long terme pour organiser la transition écologique et développer la résilience du territoire et de ses usagers. Il repose sur les objectifs stratégiques suivants : atteindre la neutralité carbone en 2050, accroître la résilience de la métropole face aux effets du changement climatique, ramener les concentrations en polluants atmosphériques à des niveaux en conformité avec les seuils fixés par l'OMS, réduire de 50% les consommations énergétiques finales et obtenir un mix énergétique diversifié et décarboné avec une part de 60% d'énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) dont 30% produite localement en 2050. Face à ces objectifs ambitieux et nécessaires, la

stratégie proposée s'inscrit dans une temporalité progressive avec des actions à engager très rapidement à l'image de l'annonce en novembre 2018 de la création d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine.

Aujourd'hui, la Métropole demeure en effet vulnérable : elle connaît une forte exposition aux effets du changement climatique qui devrait être amplifiée dans les prochaines décennies.

Le patrimoine naturel métropolitain fait l'objet de fortes pressions liées au développement urbain. Le territoire métropolitain est aussi particulièrement exposé à de nombreux types de risques et nuisances (inondations, ruissellement, risques industriels, bruit, pollutions), sa qualité de l'air demeure préoccupante. Et enfin, elle reste très dépendante de l'extérieur pour l'ensemble de son approvisionnement (alimentation, énergie, matériaux, eau, etc.).

## Le socle naturel et climatique métropolitain

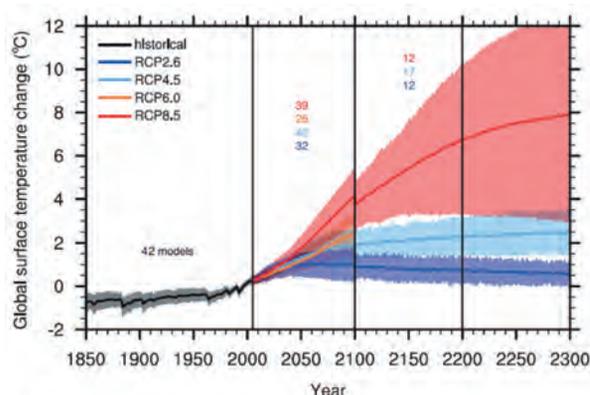
La Métropole du Grand Paris est soumise à un climat océanique dont le régime est amené à évoluer en profondeur à moyen et long terme. Les fortes chaleurs, les sécheresses, ou les inondations vont se renforcer dans les décennies à venir sous l'effet des changements climatiques.

Les caractéristiques géographiques et urbaines du territoire métropolitain aggravent ces aléas. L'artificialisation des sols, le manque de végétalisation et la morphologie urbaine dense de la Métropole du Grand Paris intensifient ces phénomènes en perturbant les cycles naturels. Les fonctions offertes par les espaces ouverts (agricoles, boisés et naturels), principalement localisés sur les franges du territoire et fragilisés, s'en trouvent dégradées.

### La production de gaz à effet de serre et les mutations du climat à venir

La limite que se sont fixés les chefs d'états réunis lors de la COP21 de Paris en 2015 est de +2°C à l'échelle mondiale et en 2100, ce par rapport à la température moyenne de l'ère préindustrielle. Cette valeur maximale de +2°C est présentée comme une limite maximale, au-delà de laquelle il serait très difficile voire impossible pour les systèmes naturels et humains, de s'adapter aux conséquences des changements climatiques. Parmi les quatre scénarios

(58) Référence aux scénarios RCP du GIEC. Les scénarios RCP (i.e. Representative Concentration Pathways = profils représentatifs d'évolution des concentrations) sont quatre scénarios relatifs à l'évolution de la concentration en gaz à effet de serre dans l'atmosphère au cours du XXIème siècle, établis par le GIEC pour son cinquième rapport. Ces trajectoires englobent un large éventail de possibilités en matière d'évolutions technologiques et socio-économiques, et traduisent des efforts plus ou moins grands de réduction des émissions de GES au niveau mondial. Le scénario 8.5 (le plus pessimiste) prévoit une évolution tendancielle des concentrations de GES, au rythme des émissions actuelles. A l'opposé, le scénario 2.6 (le plus ambitieux) intègre les effets d'une politique de réduction des émissions susceptible de limiter le réchauffement planétaire à 2°C en 2100. Les scénarios 6.0 et 4.5 dessinent des trajectoires intermédiaires (59) L'étude est disponible en ligne sur [https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-07/20180704\\_Etude-defi-climatique-villes.pdf](https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-07/20180704_Etude-defi-climatique-villes.pdf)



Source : IPCC (GIEC) « Report Graphics ». En ligne sur <http://www.ipcc.ch/report/graphics/>

Source : IPCC (GIEC) « Report Graphics ». En ligne sur <http://www.ipcc.ch/report/graphics/>

du GIEC, seul le plus ambitieux<sup>58</sup> estime à plus de 50% la probabilité de limiter la hausse des températures à +2°C à l'horizon 2100. Pour satisfaire ce scénario, à l'échelle mondiale, les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropiques, cumulées depuis 1870, ne doivent pas dépasser 2900 GtCO<sub>2</sub>, sachant que l'humanité a déjà émis 2100 GtCO<sub>2</sub> entre 1870 et 2016.

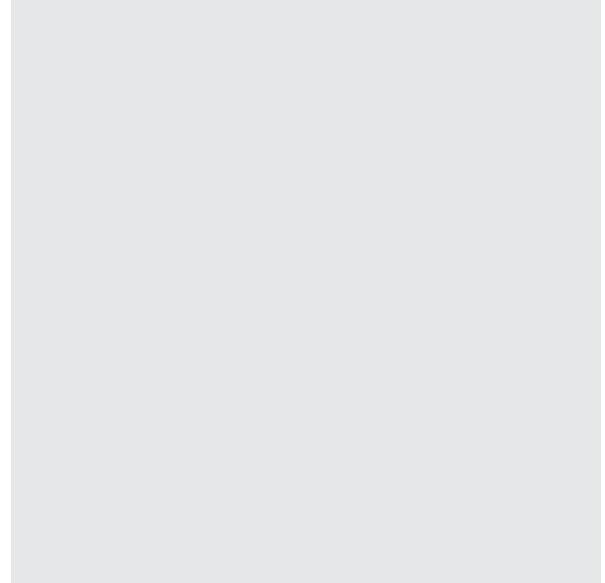
Au rythme des émissions actuelles (41 GtCO<sub>2</sub>/an), le budget de 800 GtCO<sub>2</sub> sera épuisé d'ici moins de 20 ans. Entre 2017 et 2100, cela revient à fortement restreindre les émissions cumulées à moins de 800 GtCO<sub>2</sub>. Ce constat d'urgence absolue a été récemment appuyé par les conclusions d'une étude pilotée par le WWF<sup>59</sup> d'une part, mais aussi et surtout du dernier rapport du groupement intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) d'autre part. La première étude, à laquelle la Métropole du Grand Paris a participé, met ainsi en évidence que « pour atteindre les

objectifs de l'Accord de Paris, les Métropoles doivent doubler voire tripler leurs efforts ». La trajectoire 2°C définie par l'Accord de Paris correspond pourtant à une limitation maximale de l'évolution des températures à l'échelle planétaire pour éviter l'emballement et ainsi limiter les impacts sur les écosystèmes, les infrastructures et les conditions de vie de l'humanité. Dans son rapport d'octobre 2018, le GIEC pointe le fait que le climat mondial s'est déjà réchauffé d'1°C environ en moyenne par rapport à l'ère préindustrielle. Au rythme d'émissions actuel, le réchauffement climatique atteindra 1,5°C entre 2030 et 2052, et au moins 3°C d'ici 2100. Cette situation d'urgence climatique nécessite de concilier une double approche : l'atténuation significative des émissions de gaz à effet de serre et l'indispensable adaptation de nos territoires ainsi que de nos sociétés aux effets du changement climatique.

Le climat évolue sous l'effet des émissions de gaz à effet de serre causées par les activités humaines. Le bilan carbone de la Métropole réalisé à l'occasion de l'élaboration du plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) a permis de mettre en évidence les pratiques de consommation (chauffage et rafraîchissement, alimentation, ...) et celles liées à la mobilité des métropolitains comme les causes majeures des émissions de gaz à effet de serre du territoire. D'après les constats chiffrés du PCAEM, les émissions directes -c'est-à-dire émises directement par les activités présentes sur le territoire métropolitain (bâtiments et véhicules situés à l'intérieur des limites administratives de la Métropole, auxquelles sont ajoutées les émissions liées à la production des énergies qu'ils consomment) - sont estimées à 20 Mt équivalent CO<sub>2</sub> par an. Si l'on comptabilise les émissions indirectes, c'est-à-dire intervenant au-delà du périmètre métropolitain, nécessaires au bon fonctionnement de la Métropole ou aux besoins locaux (consommation des ménages et des activités, fabrication et transport des biens et produits importés, déplacements des travailleurs et visiteurs de la Métropole ainsi que des métropolitains lorsqu'ils quittent le territoire dans le cadre de leurs déplacements professionnels ou de loisir.), le bilan s'élève à 80 Mt eq.CO<sub>2</sub>. Une partie importante de ce bilan carbone élargi concerne les émissions liées au transport aérien, ainsi que l'alimentation.

Pour relever le défi de mitigation et d'adaptation au changement climatique, à moyen et long-terme, l'ambition du PCAEM - adopté le 12 novembre 2018 par la Métropole

#### BILAN CARBONE DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS (2012) (IAU\_ILL\_C1)



– est double : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et adapter le territoire métropolitain aux effets directs et indirects du changement climatique. Le plan d'actions du PCAEM implique dès lors d'initier des changements, des ruptures sur toutes les composantes de la Ville : sa consommation, ses activités, sa manière d'habiter, de se déplacer, de vivre. Ce changement de paradigme majeur appelle ainsi l'essor de systèmes, d'infrastructures, d'organisations et de lieux adaptés pour répondre aux défis et aux besoins d'une métropole neutre en carbone pour : développer l'économie circulaire, les mobilités durables, optimiser et mutualiser les réseaux et les systèmes, favoriser la sobriété.

En complément de la nécessaire réduction des émissions de GES (volet atténuation), les évolutions climatiques prévues par les experts à l'échelle régionale seront non négligeables (volet adaptation), et présupposent la nécessité pour la MGP d'être résiliente face à ces évolutions et aux risques qui en découlent. Selon les différents scénarios envisagés par les climatologues - et dont les effets sur le territoire diffèrent en fonction de l'ambition et du succès des politiques qui seront mises en œuvre - ces prévisions verraient la température moyenne en Île-de-France devrait augmenter de 1°C à 6°C d'ici à 2100, par rapport à la moyenne observée entre 1970 et 2005. Ces évolutions

climatiques impactent non seulement les températures moyennes en hausse, mais aussi les événements climatiques particuliers, dont le nombre va augmenter. Ainsi, les canicules seront plus nombreuses et plus longues, d'après les deux indicateurs de l'évolution du climat issus du portail DRIAS :

- le nombre de nuits tropicales, actuellement compris entre 0 et 3 jours/an devrait au minimum tripler (ce minimum étant lié au scénario le plus ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique, et selon lequel les nuits tropicales seraient de 3 à 11 jours/an à l'horizon 2100 ;
- le nombre de jours de vagues de chaleur par an, de 8 à 11 jours entre 1970 et 2005, passera entre 22 et 28 en 2100, dans le cas d'un scénario ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique et pourra atteindre les 110 jours annuels dans cas du scénario le moins ambitieux.

En parallèle, le régime pluviométrique régional va lui-aussi évoluer d'ici à 2100. La pluviométrie annuelle diminuera ainsi de plusieurs dizaines de mm, et ce, quel que soit le scénario effectif, tandis que le nombre maximum de jours secs consécutifs (sécheresses) augmentera. Le nombre de jours de pluie passerait en dessous de la barre des 100 dans le scénario le plus pessimiste à l'horizon 2100. Le pourcentage de précipitations quotidiennes intenses augmenterait de plus de dix points dans le scénario le plus pessimiste et de cinq points dans un scénario intermédiaire ce qui devrait se traduire par une recrudescence des pluies d'orages et par un accroissement du risque d'inondation par ruissellement. Le nombre de jours de gel par an, lui va nettement baisser, et ce, quel que soit le scénario qui sera mis en œuvre au travers des politiques publiques déployées en ce sens. La baisse serait particulièrement importante dans le cas du scénario le plus pessimiste (7 à 24 jours de gel par an en 2100 au lieu des 23 à 60 observés entre 1970 et 2005).

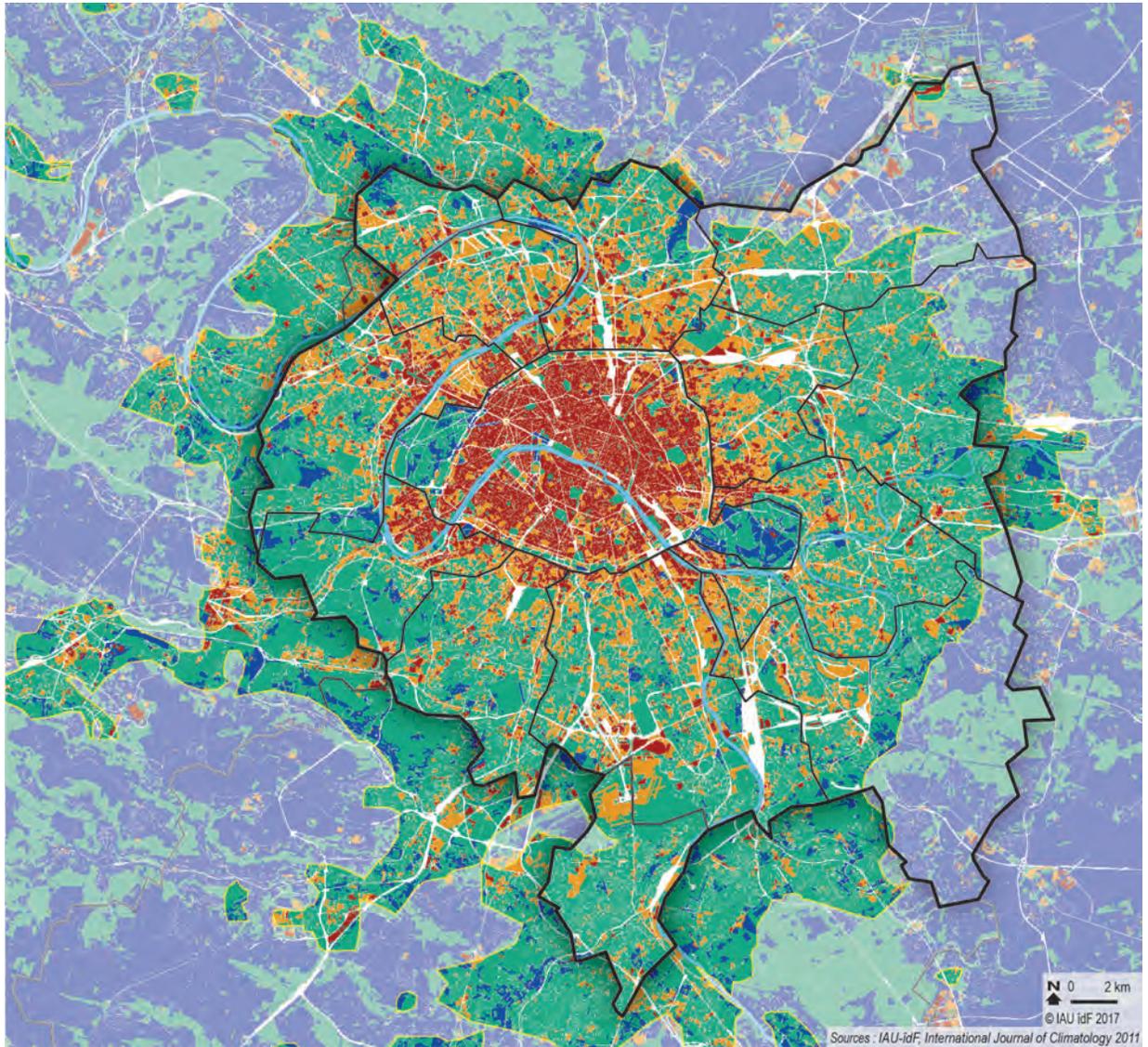
À ce jour, le territoire métropolitain est d'ores et déjà soumis à un important phénomène d'îlot de Chaleur Urbain (ICU). L'îlot de chaleur urbain est un effet de dôme thermique, créant une sorte de microclimat urbain où les températures sont significativement plus élevées. La chaleur urbaine provient du bâti et du sol qui restituent l'énergie emmagasinée dans la journée. Ainsi, pendant les vagues de chaleur, le différentiel de température entre le centre et la périphérie de la Métropole du Grand Paris peut atteindre jusqu'à une dizaine de degrés, comme cela a pu être constaté lors des canicules de 2003, 2006, 2015 et 2017.

Les canicules constituent le premier risque pris en compte dans la lutte contre les ICU, qui provoquent des situations d'inconfort plus ou moins élevé pour la population. Selon les conditions de santé individuelles, elles exacerbent des maladies préexistantes, provoquent des malaises ou des troubles de conscience, voire causent la mort dans le cas de personnes vulnérables isolées. Elles auraient également un impact significatif sur la productivité au travail avec des conséquences concrètes sur les salariés et les activités économiques du territoire.

La vulnérabilité de la Métropole face au phénomène sera d'autant plus marquée compte tenu du fait que les prévisions climatiques annoncent une augmentation du nombre de nuits tropicales sur le territoire. Cette vulnérabilité au phénomène d'ICU, et plus largement, au vu de son exposition aux températures extrêmes, est une spécificité de la Métropole du Grand Paris. En effet, si par essence, les vagues de chaleur affectent plutôt les grands centres urbains et si les grandes métropoles sont plutôt assujetties aux températures extrêmes<sup>60</sup>, le contexte francilien, son urbanisation conséquente et compacte, sa densité de population et d'activités, et sa concentration de situations de précarité et de vulnérabilité diverses, contribuent à rendre la Métropole particulièrement vulnérable au phénomène d'îlot de chaleur urbain. Plus de 73% des métropolitains résident dans un quartier soumis au phénomène d'ICU (un ratio qui est de 50% en moyenne à l'échelle de l'Île-de-France et de près de 100% à Paris).

(60) La Métropole lyonnaise ainsi que celle de Strasbourg se hissent respectivement en 2e et 3e position du classement national des Métropoles le plus concernées par le dépassement du seuil de canicule (propre à chaque territoire) sur la période 2012-2016 après la Métropole du Grand Paris. Sources : METROSCOPE, 50 indicateurs clés pour les métropoles françaises. FNAU-ADCF-France Urbaine-CGET. Juin 2017.

LES ZONES À EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN (ICU) LA NUIT ET LIMITE (JAUNE) DE TEMPÉRATURE DE NUIT TROPICALE EN 2003



Amplification de l'aléa climatique

- Effet rafraîchissant
- Faible
- Moyen
- Fort



- Limite d'indicateur de Nuit tropicale (>20°C) lors de la canicule de 2003

Zones à effet d'ICU potentiel (îlots marqués oranges et rouges) comparées à la limite (en jaune) de l'indicateur de Température de nuit tropicale (>20°C à l'intérieur de la zone, toutes les nuits) lors de la canicule de 2003.

## Une artificialisation des sols très marquée, une tendance à la baisse de la consommation d'espace

Selon l'analyse de l'occupation des sols tirée du Mode d'Occupation des Sols (MOS) de l'IAU, 86% des espaces de la Métropole du Grand Paris sont artificialisés, les espaces agricoles, boisés et naturels n'occupant en 2017 que 14% de la superficie métropolitaine.

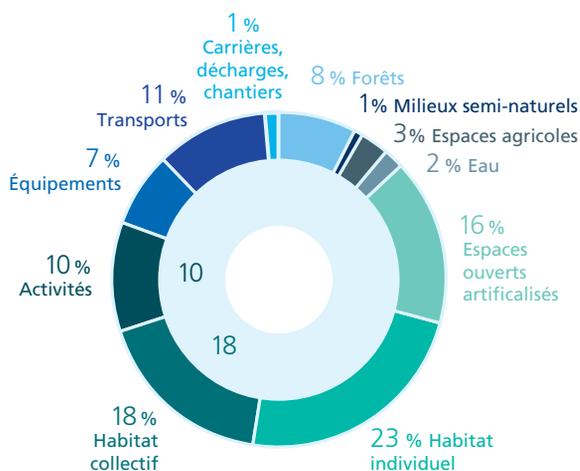
En première approche, on considère qu'environ 32% des sols de la Métropole du Grand Paris sont revêtus ou scellés (surfaces occupées par les bâtiments et les voiries et parkings).

L'habitat individuel est l'occupation du sol dominante de la Métropole (23,3% de la superficie de la MGP soit près de 19 000 hectares), suivi de l'habitat collectif (18% de la superficie, soit 14 000 hectares environ) et des espaces ouverts urbains (16% de la superficie, soit 13 000 hectares environ).

Le processus de renouvellement urbain à l'œuvre, le développement économique, et la volonté d'intensifier l'urbanisation (notamment à proximité des gares existantes et futures) risquent d'accentuer l'imperméabilisation générale de la métropole au détriment de la place de la végétation et de la pleine terre. En outre, l'habitat individuel occupe près du quart de la surface de la Métropole du Grand Paris alors qu'il ne représente qu'environ 15% du parc de logements. Inversement, l'habitat collectif rassemble plus de 80% des logements du territoire sur 18% de sa superficie. La Métropole concentre près de 60% des superficies d'habitat collectif régionales, 30% des surfaces occupées par les activités et 40% des surfaces occupées par les équipements franciliens, ces différents ratios en fonction des usages illustrant ainsi la très forte concentration des fonctions urbaines et des grands équipements dans la Métropole.

Les surfaces occupées par les activités et celles occupées par les transports comptent chacune pour environ 10% de la superficie du territoire, soit un peu moins de 9 000 hectares chacune. Les espaces forestiers occupent 6 300 hectares, les espaces agricoles environ 2 200 hectares et les milieux semi-naturels et les surfaces en eau rassemblent environ 1 700 hectares.

**PART EN % DE LA SUPERFICIE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS SELON LE POSTE DU MOS EN 2017**



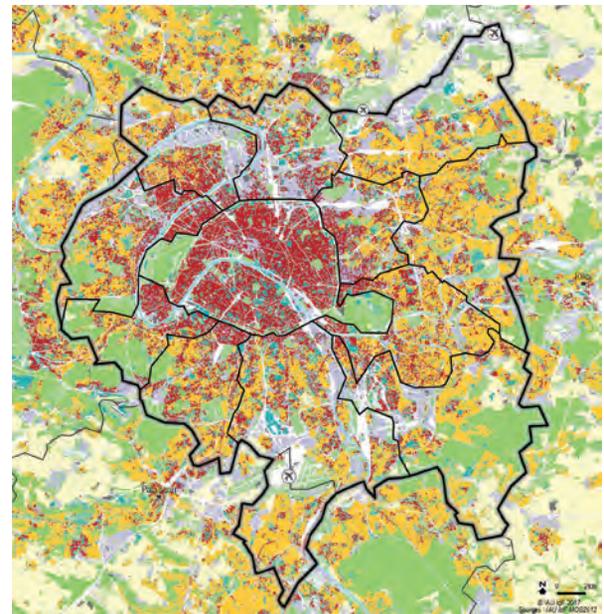
Source : MOS, IAU-Idf, 2018

Si certains grands sites naturels sont désormais protégés, entre 1990 et 2017, plus de 2 000 hectares d'espaces ouverts ont néanmoins disparu au profit d'espaces bâtis, et environ 60% de ces espaces sont des espaces agricoles résiduels : ces derniers constituent ainsi la principale cible du développement urbain. La disparition d'espaces agricoles a néanmoins fortement diminué ces dernières années : elle est passée en moyenne annuelle de 68 hectares entre 2003 et 2008, à 11 hectares entre 2008 et 2012 et à 13 hectares entre 2012 et 2017. Sur la dernière période 2012-2017, les espaces boisés et naturels ont cependant diminué d'un peu plus de 90 hectares, soit une baisse d'environ 18 hectares par an.

Cependant, la dynamique de renouvellement urbain et l'enjeu de densification de la ville qu'elle présuppose posent la question du maintien d'espaces ouverts urbains dans le cœur d'agglomération dense. Celui-ci, dans l'optique d'être plus résilient au changement climatique, devra disposer d'espaces de pleine terre, d'îlots rafraîchissants de proximité, de lieux perméables susceptibles de mieux infiltrer les eaux pluviales, de favoriser le maintien et l'accroissement de la biodiversité et de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur.

Les espaces ouverts assurent en effet des fonctions importantes, essentielles au bien-être des populations mais aussi au fonctionnement du territoire et sa capacité d'adaptation aux évolutions du climat : les espaces ouverts peuvent être aménagés pour y consacrer de l'espace dédié aux aménités (détente, cadre paysager, ...), ils peuvent également avoir un rôle de filtration-épuration des pollutions, ou encore permettre une production agricole de proximité, un stockage de carbone, servir de zone tampon pour la protection contre les inondations (expansion des crues), et enfin y permettre l'accueil de la faune et de la flore... De plus, ces fonctions sont fortement dépendantes de la présence de sols dits de pleine terre d'une certaine épaisseur. Ainsi, d'une manière générale, maintenir des sols perméables voire désimperméabiliser les sols conduira à optimiser les fonctions offertes par les sols. Si désormais le développement urbain s'opère principalement par recyclage des tissus urbanisés plutôt que par mutation des espaces naturels, les espaces ouverts restent fragilisés et soumis à de fortes pressions (connexions écologiques affaiblies, fréquentation importante, encerclement par l'urbanisation, berges artificialisées, friches sous-valorisées, pollution lumineuse, fragmentation par les infrastructures...). Par ailleurs, l'enjeu de préservation des fronts urbains et la mise en œuvre d'une démarche d'aménagement globale autour de ces zones de contact entre urbain et rural (notamment avec le plateau de la Brie ou la Plaine de France) s'imposent comme des enjeux majeurs l'aménagement futur de la Métropole du Grand Paris.

OCCUPATION DU SOL EN 2012



- |   |  |
|---|--|
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#4CAF50; border:1px solid black;"></span> Forêts                         | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#C00000; border:1px solid black;"></span> Habitat collectif                 |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#DCE775; border:1px solid black;"></span> Milieux semi-naturels          | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#9575CD; border:1px solid black;"></span> Activités                         |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#FFF9C4; border:1px solid black;"></span> Espaces agricoles              | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#00838F; border:1px solid black;"></span> Équipements                       |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#ADD8E6; border:1px solid black;"></span> Eau                            | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#FFFFFF; border:1px solid black;"></span> Transports                        |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#A5D6A7; border:1px solid black;"></span> Espaces ouverts artificialisés | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#696969; border:1px solid black;"></span> Carrières, décharges et chantiers |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#FFC107; border:1px solid black;"></span> Habitat individuel             |  |

**Limites administratives**

- |   |                          |
|---|--------------------------|
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:2px solid black;"></span>  | Métropole du Grand Paris |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px solid black;"></span>  | Territoire               |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px dashed black;"></span> | Département              |

## Un patrimoine naturel diversifié mais soumis à de fortes pressions

Un cinquième du territoire de la MGP (21%) est occupé par des milieux naturels selon la cartographie Ecomos<sup>61</sup>. La grande majorité de ces milieux naturels est constituée de forêts de feuillus, et de prairies. Bien que les espaces boisés demeurent majoritaires par rapport aux autres typologies de milieux naturels, la couverture boisée du territoire métropolitain reste faible comparativement au reste de la région.

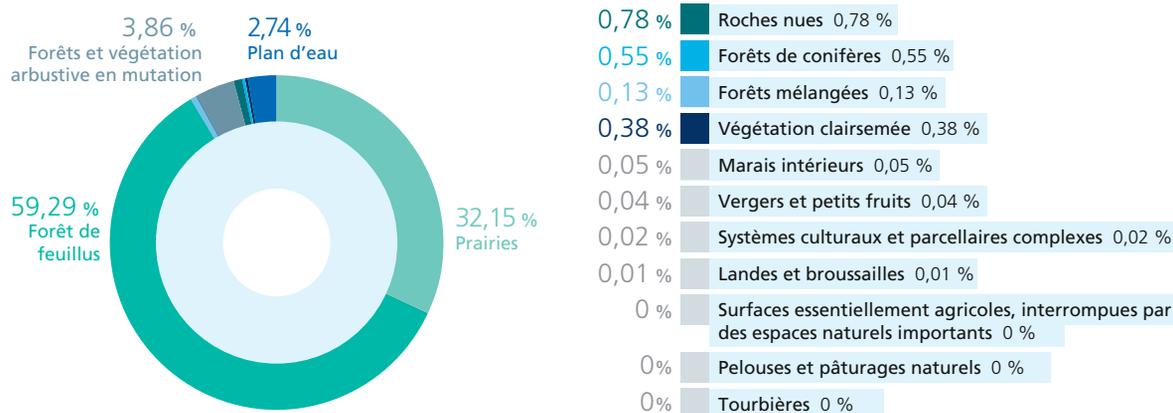
Les milieux naturels sont majoritairement situés aux franges du territoire (début de la ceinture verte périurbaine) et fortement encerclés par l'urbanisation, limitant les échanges avec d'autres milieux ressources. Ils sont partie intégrante de la trame verte et bleue du territoire (TVB), constituée et se composent :

- De réservoirs de biodiversité (bois, espaces en herbe, zones humides, etc.) entendus comme des zones vitales à forte diversité biologique, relativement préservées ;
- De corridors écologiques, qui sont des voies de déplacement empruntées par les organismes pour relier différents réservoirs. Ils sont considérés comme fonctionnels lorsqu'ils sont susceptibles d'être empruntés par l'ensemble des espèces de la sous-trame concernée.

Par ailleurs, pour fonctionner, la trame verte et bleue métropolitaine doit être connectée avec ses territoires environnants et s'inscrire dans un réseau régional plus large qui dépasse le périmètre de la Métropole (continuités écologiques interterritoriales à l'échelle francilienne et au-delà avec l'arc de la Seine, etc.).

Au-delà de ces fortes pressions, le patrimoine naturel du territoire comporte des éléments intéressants qu'il convient de préserver et de restaurer, notamment deux forêts de protection<sup>62</sup> (2 300 hectares environ), une cinquantaine de ZNIEFF de type 1 (total d'environ 3 600 hectares, soit 4% environ du territoire métropolitain), et surtout un site Natura 2000 en Seine Saint-Denis, espace unique en Europe dédié à la protection des oiseaux rares (environ 1 150 hectares répartis sur une vingtaine de villes). Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et le Schéma Directeur d'Île-de-France (SDRIF) identifient des espaces naturels et des liaisons à conforter et à recréer qui devront être affinés sur le territoire de la Métropole.

PART EN % DES MILIEUX NATURELS SELON ECOMOS EN 2008



Source : Ecomos 2008, IAU-Îdf, traitements 2018

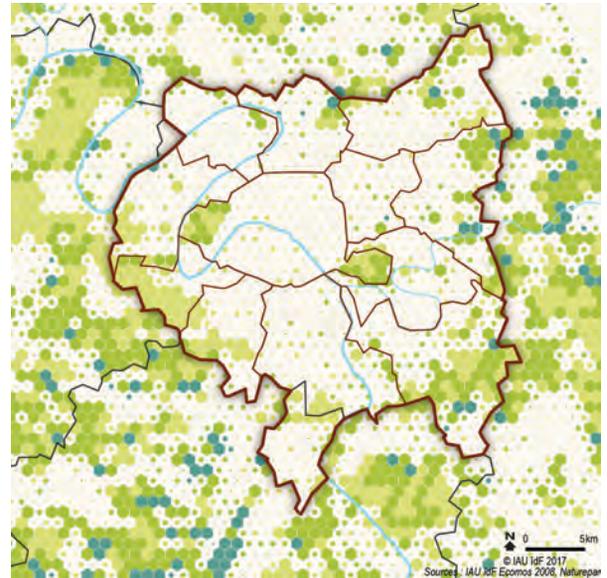
(61) Voir en ligne sur <https://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/ecomos-2008-huit-ans-devolution-des-milieux-naturels-en-ile-de-france.html>

(62) Forêt identifiée et préservée au titre du Code forestier pour ses caractéristiques écologiques, patrimoniales et/ou culturelles. Cette reconnaissance est actée par un classement et par une protection forte qui interdit notamment tout changement d'affectation du sol.

Un autre défi à relever est celui de la dynamique de banalisation de la faune et de la flore, et des milieux naturels. Ce mouvement général de banalisation et de diminution de la biodiversité n'occulte pas l'existence de plusieurs espèces rares sur le territoire de la Métropole. Les espèces protégées sont préférentiellement situées dans les réservoirs de biodiversité identifiés au sein du SRCE, mais elles sont également potentiellement présentes partout sur le territoire métropolitain : dans les interstices, les friches ou encore les parcs. Il s'agit ainsi d'espèces florales (laiches), et aussi de papillons, d'oiseaux (pic cendré, sterne naine...) ou de libellules (*sympetrum noir*).

Les milieux naturels remplissent des fonctions dites écosystémiques dont la Métropole doit optimiser les potentialités. Le rôle rafraîchissant de la végétation en ville tient à deux facteurs : l'ombrage et l'énergie dissipée au niveau des feuilles lors de l'évaporation de l'eau puisée dans le sol ou interceptée par le végétal en cas de pluie. Le rafraîchissement est d'autant plus important que la végétation est dense et arborée et que l'eau du sol est disponible, c'est-à-dire en situation dite de pleine terre. Ainsi, un couvert arboré renforcé et planté dans de bonnes conditions pourrait contribuer à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain (ICU).

RÉPARTITION ET DIVERSITÉS DES MILIEUX NATURELS



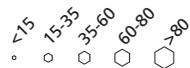
Une maille représente



Nombre de milieux différents présents dans une maille

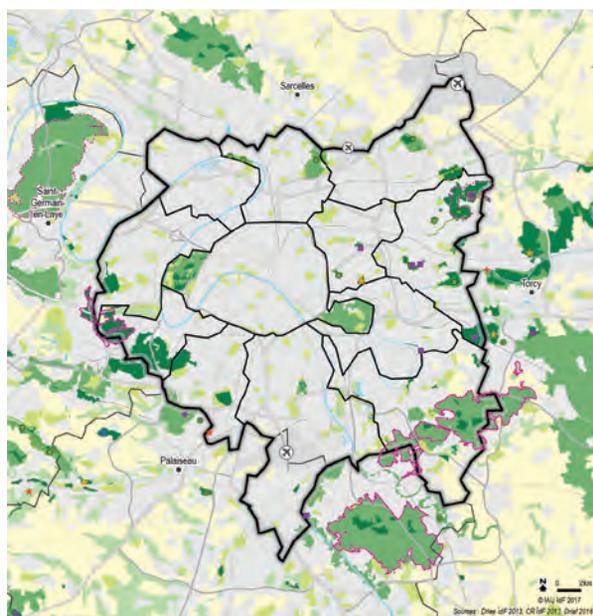


Proportion de milieux naturels dans une maille (en %)



Le capital forestier permet par ailleurs chaque année de stocker du carbone sous forme de CO<sub>2</sub> dans la biomasse qu'il produit, même si la capacité de séquestration de carbone par les espaces forestiers est de manière générale un paramètre difficile à évaluer. Les autres types de couverts végétaux (végétation herbacée ou arbustive) ont des capacités de stockage qui sont plusieurs dizaines de fois moindres que celle des milieux boisés. Cependant, ces derniers ont un potentiel de stockage inférieur aux zones humides ou aux prairies par exemples.

#### INVENTAIRES ET PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL



#### Réserves et arrêtés de biotope

- Arrêté de biotope
- ◆ Réserve biologique intégrale
- Réserve naturelle conventionnelle
- ★ Réserve naturelle régionale
- ★ Projet de réserve naturelle régionale
- Ancienne réserve naturelle volontaire, en attente de statut

#### Forêt de protection

- existant
- projet

#### Réseau européen Natura2000

- zone de protection spéciale

#### Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

- Secteur de grand intérêt biologique ou écologique (Znieff de type 1)
- Grand ensemble naturel riche et peu modifié (Znieff de type 2)

#### Limites administratives

- Métropole du Grand Paris
- Territoire
- Département

Les sols peuvent également s'envisager comme une ressource naturelle à part entière. Ils constituent un élément non renouvelable, pourvoyeur de nombreuses fonctions utiles aux sociétés humaines et aux territoires. Les sols rendent eux-aussi des services écosystémiques lorsqu'ils sont vivants, épais, peu ou pas remaniés et de pleine terre : source de matériaux de construction, source et support de la production agricole et sylvicole, stockage et épuration de l'eau, régulation du climat. On considère que près de 50% des émissions territoriales de GES de la MGP seraient contenues dans les sols du territoire (10,8 MteqCO<sub>2</sub>). Les sols urbains remaniés et imperméabilisés, eux, ne permettent pas de remplir totalement leurs services écosystémiques ; leur potentiel de stockage de carbone est largement amoindri. D'une manière générale, maintenir des sols perméables voire désimpermeabiliser les sols conduira à optimiser les fonctions offertes par les sols. Eviter le déstockage de carbone par un changement d'usage d'un sol favorable à la séquestration doit être un principe moteur pour l'aménagement futur. La végétalisation arborée et en pleine terre est donc une source de solutions face aux effets liés au changement climatique, et le renforcement du patrimoine naturel constitue donc un levier à ne pas négliger pour renforcer ces services écosystémiques.

L'expression « trame noire » désigne une autre composante de la vie et du bon fonctionnement de la biodiversité en milieu urbain. En effet, l'éclairage public, s'il répond à des impératifs de sécurité et de mise en valeur du patrimoine, a des répercussions souvent ignorées ou sous-estimées sur la faune et la flore en milieu urbain. En complément de la trame verte et bleue (et brune), la trame noire consiste à rechercher le développement d'un « réseau noir » où l'éclairage nocturne prendrait en compte le fonctionnement de la faune (déplacements...) et de la flore (photosynthèse...). La trame noire incite à ce que la trame verte et bleue intègre ainsi une « composante nocturne ». En la matière, la Métropole présente une configuration typique des grands centres urbains : on y distingue difficilement les étoiles et les constellations à cause des nombreuses sources de lumières et d'éclairages artificiels, ce qui n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement des écosystèmes naturels. Pour atténuer les effets de ce phénomène, divers leviers existent comme l'initiation d'une démarche pour un éclairage durable (capteurs de mouvements, matériel innovant et respectueux de la trame noire...), le développement et la valorisation des bonnes pratiques d'éclairage, la sensibilisation des habitants aux bénéfices reçus, etc.

# Une métropole très exposée aux risques et aux nuisances



Par son contexte géographique et physique (relief, vallées de la Seine et de la Marne, plateaux et leurs pentes), mais aussi par la très forte densité des milieux artificialisés, urbanisés, des infrastructures, et des activités humaines au sens large, le territoire de la Métropole du Grand Paris se trouve confronté à différents titres aux risques naturels et technologiques majeurs. Ces risques peuvent entraîner des événements et accidents mettant en cause la sécurité collective et provoquer des dommages potentiellement importants, de nature directe ou indirecte, sur les biens, les infrastructures, l'activité économique ou l'environnement...

La géographie de ces risques, notamment en matière d'exposition des territoires, est très hétérogène, de même que l'exposition des populations à l'échelle locale, caractérisée par des inégalités d'exposition aux risques et nuisances environnementales (pollution de l'air, bruit, risques technologiques, etc.).

## Les inondations, risque majeur sur le territoire métropolitain

Le risque inondation par débordement est le principal risque naturel auquel est exposé le territoire. En raison d'abord de l'importance et de la concentration humaine et des activités économiques, ce sont 335 000 logements, 695 000 habitants, 672 000 emplois, 96 600 établissements, ainsi que certains des grands équipements et des réseaux structurants (électricité, transports urbains, télécommunication, eau et assainissement) qui sont exposés à une crue majeure d'occurrence centennale de la Seine et de la Marne (type 1910), ce d'autant plus que ces éléments sont largement interdépendants et aussi essentiels au fonctionnement de la Métropole. D'un point de vue territorial, la Métropole du Grand Paris présente plus de 10 000 hectares en zone inondable, soit 12% de sa superficie environ. Les Territoires les plus exposés sont Grand-Orly Seine Bièvre, Boucle Nord de Seine, Paris Est Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir ainsi que Paris ; ces territoires concentrent 80% des zones

inondables de la Métropole et peuvent présenter entre 1/5 et 1/3 de leur superficie en zone inondable.

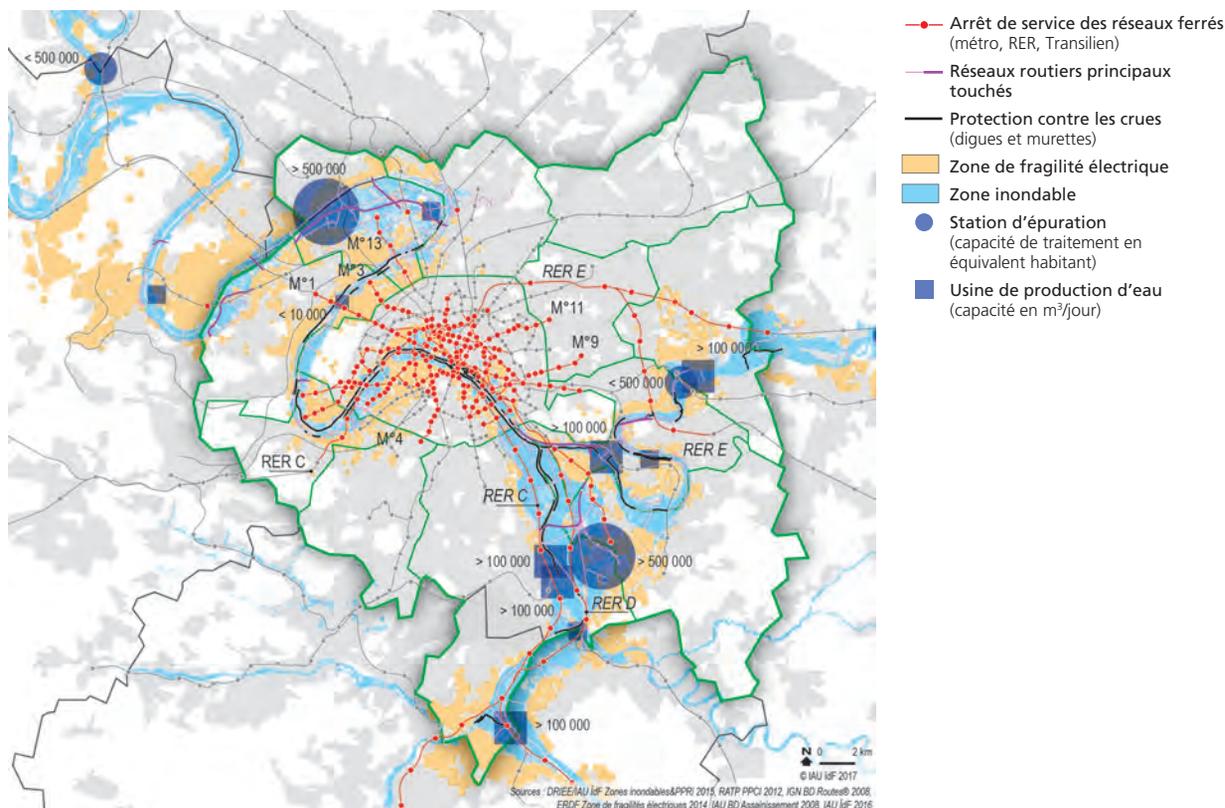
Au-delà des conséquences matérielles sur les biens exposés, une crue majeure serait à l'origine d'une crise globale et durable qui pourrait s'étendre sur une période de plusieurs mois en intégrant la gestion de la post-crise et la réparation des dommages. La vie quotidienne d'une grande partie de la population métropolitaine, le fonctionnement des activités économiques et des services publics seraient profondément perturbés par des dysfonctionnements, voire l'arrêt total des réseaux et des services urbains, dont les répercussions dépasseraient largement les seules zones inondées. En conséquence, le coût induit par les dommages directs et indirects pourrait atteindre plusieurs dizaines de milliards d'euros.

À l'aune de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de la Métropole et afin d'augmenter la résilience des territoires, la politique de prévention au risque inondation implique de s'appuyer sur une complémentarité d'actions structurelles (ouvrages de protection) et non-structurelles relevant du partage de l'information et de la culture du risque, de la préparation à la gestion de crise et post-crise, dans un objectif de continuité d'activité. La résilience suppose aussi une meilleure prise en compte des risques dans les réflexions d'aménagement et d'urbanisme. En effet, les enjeux de développement urbains que connaît la Métropole du Grand Paris (renforcement du lien urbanisme-transport, densification...) vont amplifier la pression urbaine sur des sites très exposés. L'augmentation de la construction en zone inondable à venir suppose donc une approche renouvelée de l'aménagement urbain et de la maîtrise de l'urbanisation : il s'agit d'intégrer le risque comme une composante à part entière du développement urbain, couplée à une approche systémique susceptible d'anticiper au mieux les impacts « en cascade » qu'impliquerait une crue centennale sur le fonctionnement métropolitain (transports, traitement des déchets, hôpitaux, assainissement, etc.).

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie, dans lequel la Métropole du Grand Paris a été identifiée comme « Territoire à Risque Important » (TRI), a été approuvé le 7 décembre 2015. Il vise à réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, mais aussi sur l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie, ce plan prévoyant des dispositions pour atteindre ces objectifs dans un délai de six ans. Le PGRI incite les territoires, notamment ceux classés « Territoires à Risques Importants, à réaliser un diagnostic détaillé du risque inondation (réduction de la vulnérabilité, interaction urbanisme/aménagement en zone inondable...). Outre le PGRI, les Plans de prévention des risques inondation (PPRI) fixent des dispositions visant à limiter les projets de construction et l'exposition de populations nouvelles au risque inondation. Ils ont néanmoins une action plus

limitée sur l'accroissement de la densification des secteurs exposés aux aléas les plus forts, et ont peu d'effet sur la vulnérabilité existante. Les PPRI ont également un rôle mineur dans le développement d'une culture du risque, et un rôle négligeable dans la gestion de crise ou dans l'accompagnement de la reprise de l'activité post-crise.

**LES ENJEUX MÉTROPOLITAINS FACE AUX RISQUES INONDATION**



## Le ruissellement urbain, un enjeu complexe pour le territoire

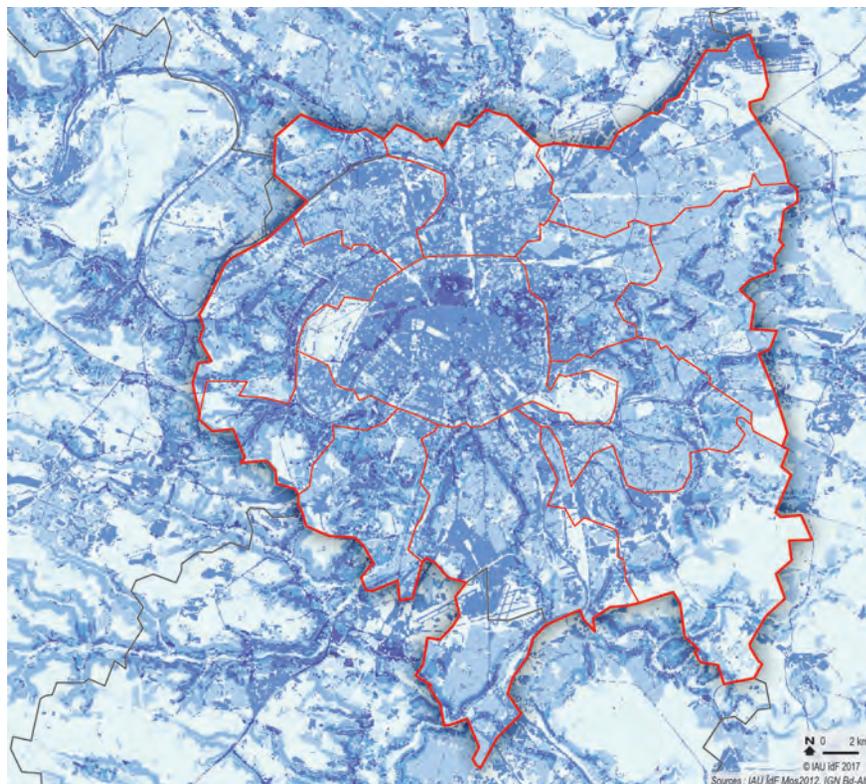
La Métropole du Grand Paris est aussi particulièrement exposée aux risques d'inondation par ruissellement, aggravés par les problématiques de débordement des réseaux d'eaux pluviales et unitaires. Plus de 85% des communes du territoire métropolitain ont connu au moins 3 arrêts de catastrophe naturelle liés aux inondations par ruissellement depuis décembre 1982.

Ce risque est accru sur les surfaces en pente et de par l'extension des surfaces imperméabilisées. L'évolution du climat à l'échelle locale (effet d'îlot de chaleur et rugosité du bâti) et globale (réchauffement), a aussi tendance à accroître la fréquence et l'intensité des orages d'été du fait de l'instabilité des masses d'air humides liée à la chaleur de la ville. Le ruissellement pluvial contribue à dégrader le traitement des eaux usées par temps de pluie, avec pour conséquence la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Un nouveau paradigme technique se développe aujourd'hui

en ce sens au niveau départemental et local, orienté par les documents cadres (SDAGE, SDRIF...), et soutenu par les acteurs de la recherche et des collectivités. Il préconise la désimperméabilisation, une gestion des eaux de pluie au plus près, moins coûteuse en infrastructures de réseaux et équipements de rétention associés, un abattement volumique des premiers millimètres de pluie et/ou une régulation du débit de fuite à la parcelle, l'aménagement d'espaces publics inondables, ainsi que l'infiltration lorsque les conditions locales le permettent. De ce fait, la réutilisation des eaux pluviales peut à la fois limiter le risque d'inondation par ruissellement et s'inscrire dans une politique de meilleure gestion de la ressource en eau. Les conditions pouvant freiner les possibilités d'infiltration sont l'affleurement de la nappe phréatique, la perméabilité insuffisante du sol non revêtu, la présence éventuelle de pollution, la pente du terrain naturel, la présence de gypse non protégé, d'argiles gonflantes ou d'anciennes carrières (toutes celles-ci rendant une expertise ou l'avis de l'inspection générale des carrières nécessaire), ou encore, la présence de périmètres rapprochés de captages interdisant l'infiltration.

### INDICE DE RUISSELLEMENT



## Des mouvements de terrain plus diffus

L'alternance récente d'épisodes pluvieux et de périodes de déficits hydriques ou de canicule, comme en 2003, a mise en évidence une grande vulnérabilité du Bassin parisien aux risques de retrait-gonflement des sols argileux, et notamment ceux des maisons individuelles. En effet, sous l'impact de la sécheresse, certaines argiles se rétractent de manière importante, provoquant des mouvements de terrain lents à l'origine de la fissuration de plusieurs milliers de pavillons.

Depuis 1983, plus de 75 % des communes de la MGP (98 – hors Ville de Paris – ont été reconnues au moins une fois en état de catastrophe naturelle pour retrait-gonflement et plus de 40 % des communes d'Île-de-France (560). Parmi les 7 départements de l'Île-de-France (hors Paris), 4 font partie des 10 départements français pour lesquels les coûts cumulés d'indemnisation de sinistres liés au retrait-gonflement sont les plus élevés dont le département du Val-de-Marne. En 2016, sur les 130 communes de la MGP (hors Paris), 74 communes étaient concernées par un Plan de prévention des risques (PPR) sécheresse en cours d'élaboration ou approuvé, et parmi-elles-ci notamment, la totalité du département de Seine-Saint-Denis, ainsi que 33 communes du Val-de-Marne.

Environ 8% de la superficie du territoire métropolitain (6 700 hectares) est soumise à un aléa fort de retrait gonflement des argiles. Cet aléa fort est particulièrement présent à Vallée Sud Grand Paris où la superficie du territoire concernée est supérieure à 20% de la surface totale du Territoire, mais aussi Grand Paris Sud Est Avenir (14% du territoire en aléa fort), Grand Paris – Grand Est (13%), Est Ensemble (12%) ainsi que Paris Est Marne et Bois et Grand-Orly Seine Bièvre (11%). En parallèle, l'aléa moyen concerne parfois plus de 40% de la superficie de certains Territoires (Plaine Commune, Est Ensemble ou Grand Paris – Grand Est). La vulnérabilité du territoire métropolitain sera d'autant plus marquée si l'aléa fort est croisé avec l'occupation du sol par l'habitat individuel qui constitue le principal enjeu d'exposition au retrait-gonflement des argiles. 40% des zones soumises à un aléa fort sont occupées par l'habitat individuel, notamment au sud des Territoires Vallée Sud Grand Paris, Grand-Orly Seine Bièvre ou à l'est de Paris Est Marne et Bois.

Les risques de mouvements de terrains peuvent aussi être liés aux cavités souterraines, aux anciennes carrières (souterraines ou à ciel ouvert) ou à la dissolution du gypse. Dans ces cas de figure, le sol est sous-miné par des galeries dans lesquelles ont été exploités le gypse, la craie ou le calcaire. Sur Paris et la petite couronne, plus de 2 600 hectares de surfaces sont sousminées, principalement à Paris, au cœur de la Seine-Saint-Denis (où environ 70% des communes sont concernées par les risques liés aux cavités souterraines) ou dans les Hauts-de-Seine. La nature du sol, la présence d'eau, via son infiltration dans les terrains de recouvrement des anciennes carrières (dissolution du gypse au contact de l'eau notamment), ainsi que la déclivité des terrains sont des facteurs aggravants du risque.

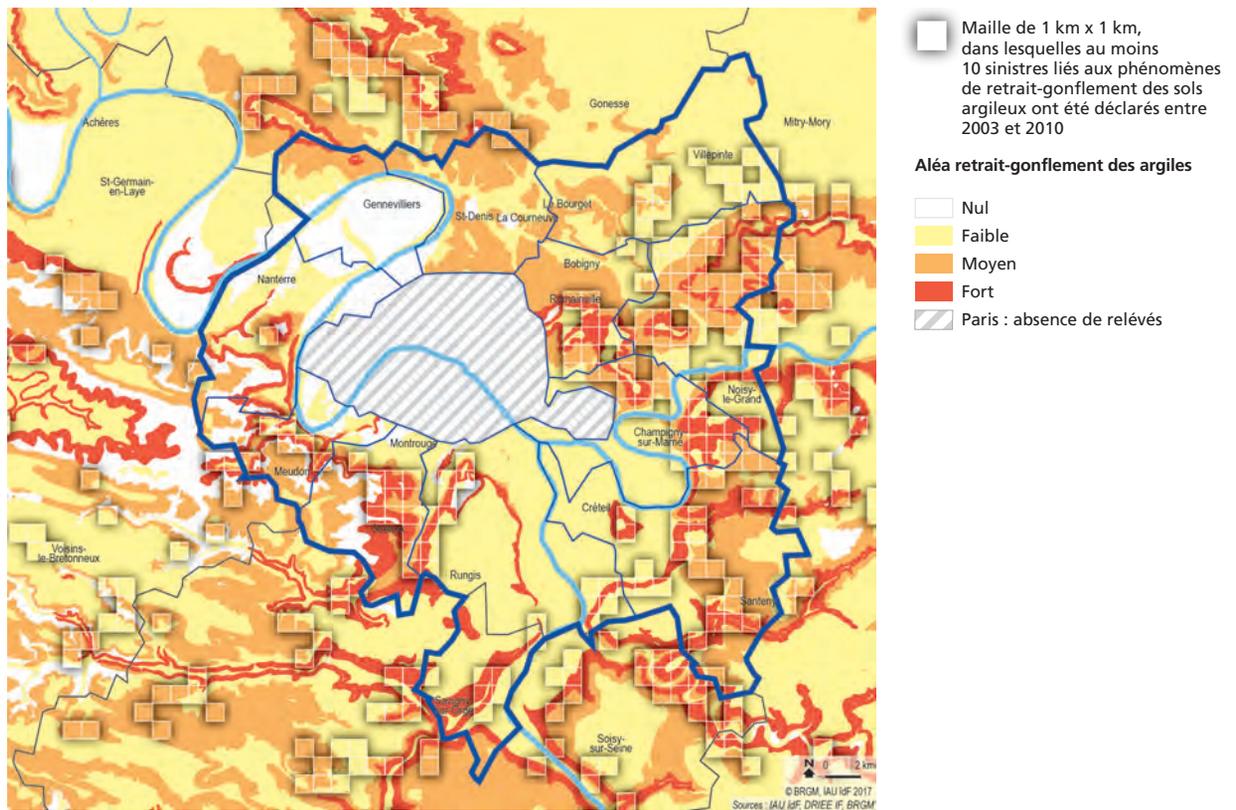
Les Plans de prévention des risques de mouvements de terrain mettent en place des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour garantir la sécurité des personnes, biens et la pérennité des activités d'un territoire. La Métropole du Grand Paris est concernée par plusieurs PPRMT (Plan de Prévention des Risques Mouvements de Terrain) liés aux cavités souterraines. Certaines communes disposent d'un PPR notamment sur le Territoire d'Est Ensemble (Romainville, Montreuil) et de Grand Paris – Grand Est (Gagny) ou de Plaine Commune (Saint-Cloud) et de Grand Paris Seine Ouest (Chaville). De plus, une partie des zones concernées par les risques liés aux anciennes carrières ou à la dissolution du gypse font l'objet d'arrêtés institués en application de l'ancien article R. 111-3 du code de l'urbanisme. Ces périmètres concernent la plupart des arrondissements de Paris, ainsi que 50% des communes de Seine-Saint-Denis (22 communes) et des Hauts-de-Seine (19 communes).

Les terrains sous-minés peuvent être sécurisés moyennant des travaux de consolidation. La mise en sécurité se heurte cependant à des coûts de réhabilitation très élevés, souvent estimés à plusieurs centaines de milliers d'euros à l'hectare, difficilement supportables par une seule collectivité territoriale ou un seul maître d'ouvrage, au vu des pressions foncières majeures à l'œuvre et des dépenses nécessaires.

Enfin, la dynamique du développement urbain sur le territoire de la Métropole conduit à gérer deux types de situation. La première est celle du risque sur des terrains vagues, non urbanisés, sur lesquels les PPR peuvent geler tout ou partie de l'urbanisation, mais sur lequel pèse une impor-

tante pression foncière. La deuxième est celle du risque sur les espaces déjà urbanisés sur lesquels un important travail de sensibilisation des occupants d'une part, et des travaux parfois conséquents de consolidation d'autre part, sont nécessaires. Le coût du foncier des terrains sous-minés, mais aussi d'aménagement et de gestion du tissu urbain existant sont ainsi à prendre en compte dans toute politique de prévention des risques de mouvement de terrain.

**SINISTRES DÉCLARÉS ET ALÉAS RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX**



## Environnement industriel : une empreinte sur l'ensemble du territoire

Une vingtaine de sites sont concernés par des produits dangereux ou présentant des risques notables d'explosion, d'incendie ou de présence de substance toxiques, et relèvent à ce titre de la directive SEVESO. Tous les établissements concernés par le seuil haut et recensés sont des dépôts pétroliers localisés à Gennevilliers, Nanterre, Vitry-sur-Seine, Villeneuve-le-Roi et Athis-Mons. Les établissements concernés par le seuil bas sont des dépôts de produits liquides inflammables ou des dépôts de produits chimiques. Si plus de 12 millions de tonnes de matières dangereuses transitent en Île-de-France chaque année, une part très importante utilise la voie routière ce qui génère des flux nombreux, complexes et évolutifs, et donc un risque de transport de matières dangereuses très diffus et difficile à appréhender. Des secteurs plus sensibles au risque peuvent être déterminés : les axes routiers à fort trafic (autoroutes, routes nationales...), les zones de chargement/déchargement de marchandises (stockages pétroliers, plateformes multimodales...).

Le risque des canalisations de transports de matières dangereuses (gaz et hydrocarbures notamment) est ainsi très présent sur la Métropole, compte tenu de sa densité d'activités et de flux de transports. La dangerosité et la multiplication des canalisations justifient la mise en œuvre de servitudes d'utilité publique à la fois pour le passage et de maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations. En 2017, seules 9 communes sur les 131 de la Métropole n'ont pas fait l'objet d'un arrêté préfectoral instituant une servitude de passage ou de maîtrise de l'urbanisation à proximité des canalisations de transports de ce type de matières. Seule une quinzaine de villes ne sont pas concernées par le passage d'une canalisation de transport, soit moins de 11% des communes de la Métropole.

Dans un contexte de forte pression urbaine dans lequel les zones de danger autour des sites SEVESO tendent à s'urbaniser, les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) constituent un outil fondamental pour limiter l'augmentation du nombre de personnes susceptibles d'être affectées par les risques de mouvements de terrain. Les PPRT peuvent ainsi entraîner une limitation stricte de la constructibilité, ou des mesures d'expropriation ou de délaissement pour les bâtiments à proximité trop immédiate des établissements à risque ainsi que des travaux sur les constructions existantes afin de renforcer la protection

des habitants. Le territoire de la Métropole du Grand Paris est concerné par six PPRT à Boucle Nord de Seine (autour des sites TRAPIL/SOGEPP et site TOTAL), à Paris Ouest la Défense (site CCMP) et à Grand-Orly Seine Bièvre (l'EFR France, sites SPVM et SMCA).

La maîtrise de l'urbanisation autour des établissements à risques répond ainsi à un double objectif :

- diminuer la vulnérabilité (en coût, en biens matériels comme en perte humaine), en réduisant le nombre de personnes exposées via la maîtrise de l'urbanisation (qui ne se substitue cependant pas à l'action de prévention au sens propre) ;
- permettre la poursuite des activités industrielles dans un contexte de pression importante de l'urbanisation dans la Métropole et d'augmentation des phénomènes type NIMBY. En effet, en Île-de-France, les stockages d'hydrocarbures recensés en petite couronne (et donc sur le territoire métropolitain) ont un intérêt stratégique pour l'approvisionnement du territoire en combustibles. Ils questionnent ainsi la localisation des établissements industriels à risques majeurs en milieu urbain dense, et c'est-à-dire sur la majorité du territoire métropolitain. D'implantations anciennes, et dépendant pour leur approvisionnement des réseaux de canalisations, ils ravitaillent en carburant des sites industriels, des stations-services, des particuliers...

Malgré les fortes pressions qui s'exercent pour la fermeture de ces dépôts, au regard des risques potentiels humains et environnementaux, le maintien des capacités de stockages existantes est une priorité pour garantir la sécurité d'approvisionnement de l'agglomération parisienne et de la région. Il est donc nécessaire d'aborder le problème des dangers liés au stockage d'hydrocarbures de manière globale, en prenant non seulement en compte ceux liés aux installations fixes, mais aussi ceux liés aux flux de matières dangereuses, dans l'approvisionnement et la distribution. Cette question ne renvoie pas seulement à un enjeu de gestion des risques, mais également de transition énergétique via l'abandon des énergies fossiles au profit des énergies renouvelables et de récupération.

Toutefois, si la problématique de risques d'un dépôt d'hydrocarbures en zone dense se pose en termes d'enjeux très locaux, de l'ordre de quelques centaines de mètres autour de l'établissement, sa délocalisation éventuelle renvoie à des enjeux qui dépassent le seul site avec en particulier des questions sur l'organisation de la distribution des hydrocarbures et la sécurité de l'approvisionnement, mais aussi sur l'accroissement des distances de livraisons, et, par la même, des risques de transports de matières dangereuses.

Le développement du transport des matières dangereuses par la voie d'eau ou par le rail, constitue également un autre moyen pour limiter le risque. Ces deux modes de transport sont aujourd'hui loin derrière l'utilisation de la route dans ce domaine : outre la question de l'impact environnemental du transport routier (GES et nuisances), de la moins bonne sécurité qu'il affiche vis-à-vis du transport ferré ou fluvial, l'enjeu d'une meilleure cartographie d'un risque aujourd'hui très diffus est aussi important à prendre en compte et à améliorer. Enfin, l'information du public, et le développement global d'une culture partagée du risque technologique, constitue un enjeu à relever.

### Une qualité de l'air préoccupante mais en amélioration<sup>63</sup>

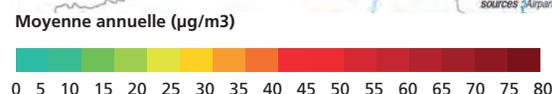
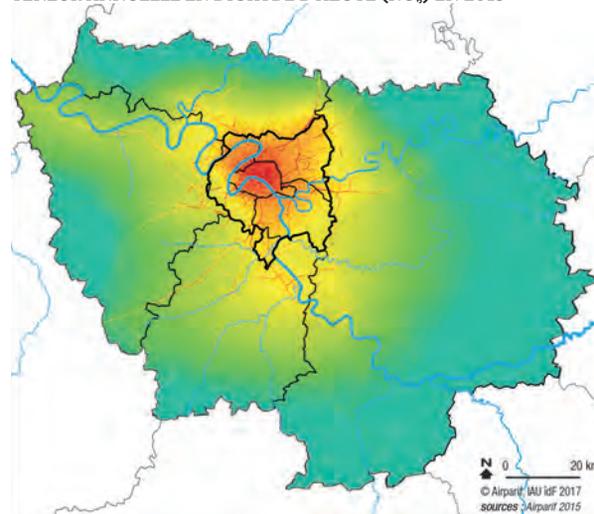
Si la région est globalement assujettie aux problèmes environnementaux et sanitaires causés par la pollution de l'air, la Métropole du Grand Paris constitue le territoire le plus exposé à la pollution atmosphérique. Les analyses menées par AIRPARIF soulignent cependant une tendance à la baisse des niveaux de pollution à la fois pour les particules fines et pour le NO<sub>2</sub> depuis le début des années 2000 (-35% des émissions de PM<sub>10</sub> et de NO<sub>2</sub> entre 2000 et 2017). Néanmoins, les concentrations de NO<sub>2</sub> et PM<sub>10</sub> restent problématiques sur le territoire en termes de dépassement de valeurs limites ainsi que pour les PM<sub>2.5</sub> et le benzène dont les concentrations excèdent les objectifs de qualité fixés par l'OMS.

En matière d'émissions, la corrélation entre le poids démographique des Territoires et leur importance dans les émissions de polluants atmosphériques est relativement nette. La Ville de Paris et le Grand-Orly Seine Bièvre, les territoires les plus peuplés de la Métropole de Grand Paris, sont aussi les territoires les plus contributeurs aux émissions de PM<sub>10</sub> et de NO<sub>x</sub>. Sur les 37 000 tonnes de NO<sub>x</sub> émises en 2012 par le territoire métropolitain, 54% sont issues du transport routier tandis que le secteur résidentiel et tertiaire s'impose comme le premier contributeur aux émissions de PM<sub>10</sub> (40% en 2012) suivi par le trafic routier (35%). Plus précisément, le chauffage au bois est le contributeur majeur des émissions de PM<sub>10</sub> du secteur résidentiel/tertiaire tan-

dis que le gaz compte pour plus de 80% des émissions de NO<sub>x</sub> de ce même secteur. Les véhicules diesel (particuliers et poids lourds) sont responsables de près de 75% des émissions de NO<sub>x</sub> du secteur transport tandis que les véhicules particuliers diesel et le phénomène d'abrasion comptent pour 2/3 des émissions de PM<sub>10</sub> du secteur.

En matière d'exposition, près de 1,3 millions d'habitants sont exposés à un dépassement de la valeur limite annuelle (VLA) en NO<sub>2</sub> en 2017 (soit environ 20% de la population totale du territoire) contre 1,5 millions en 2015 et 1,4 en 2016. Les populations concernées sont majoritairement situées à Paris. En ce qui concerne les PM<sub>10</sub>, ce sont environ 130 000 personnes qui sont exposées à un dépassement de la valeur limite journalière (VLJ). Cette exposition à la pollution de l'air ne concerne pas tous les territoires. Un gradient centre-périphérie quant à l'exposition de la population aux polluants s'observe sur le territoire métropolitain. Ainsi, les franges sud-ouest et sud-est apparaissent bien moins exposées au NO<sub>2</sub> et aux PM<sub>10</sub> que le cœur de la Métropole, qui concentre la densité humaine et urbaine et vers lequel convergent les principaux axes de transport routier. Les évolutions des niveaux de pollution sont liées à la convergence des évolutions réglementaires d'une part (dont les Zones à Faibles Emissions constituent le plus récent outil) et les changements techniques/technologiques notamment dans les véhicules routiers (pots catalytiques, etc.).

**TENEUR ANNUELLE EN DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>) EN 2015**



(63) L'analyse est principale issue du « Bilan Métropole du Grand Paris 2017 » réalisé par AIRPARIF en septembre 2018. En ligne sur [http://www.airparif.asso.fr/\\_pdf/publications/RbilanMGP\\_2017.pdf](http://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/RbilanMGP_2017.pdf)

L'exposition chronique à la pollution atmosphérique contribue au développement de pathologies comme les troubles de la reproduction et perturbent le développement de l'enfant, contribue à l'augmentation des cancers, des maladies cardiovasculaires et respiratoires, ou encore de certaines pathologies neurologiques. À court terme, l'exposition à la pollution atmosphérique aggrave les symptômes de ces différentes pathologies, entraîne des recours aux soins importants, et précipite certains décès. En matière de pollution de l'air, il n'existe pas de seuil en dessous duquel il n'y a aucun risque pour la santé humaine.

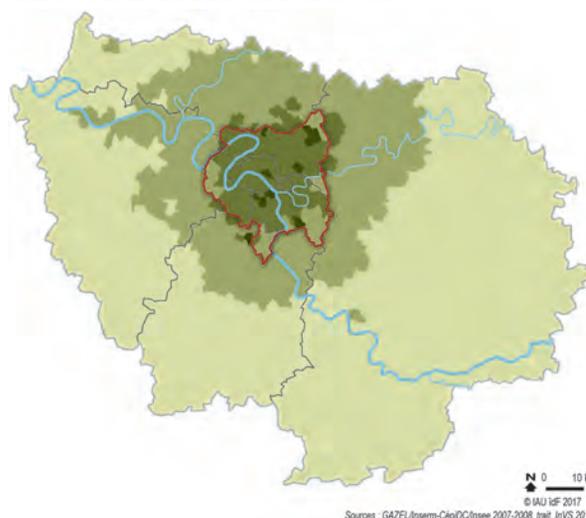
Par ailleurs, dans la Métropole, si l'objectif de respecter partout la valeur guide de PM2.5 recommandée par OMS pour protéger la santé (10 µg/m3) était atteint, près de 6 000 décès seraient évités, dont environ 4 200 à Paris et en proche couronne. Si les niveaux de PM2.5 atteignaient l'objectif proposé par le Grenelle de l'environnement (15 µg/m3) de l'ordre de 1 900 décès pourraient être évités en Île-de-France dont près de 90% à Paris et proche couronne ce qui correspond au périmètre métropolitain.

## La forte exposition du territoire et de ses habitants au bruit des transports

D'après le récent « diagnostic bruit » de la Métropole du Grand Paris publié en juin 2018 par Bruitparif<sup>64</sup>, la population métropolitaine est fortement exposée au bruit des transports. Le premier facteur de bruit provient du transport routier : environ 5,6 millions de personnes sont exposées à des niveaux supérieurs à 55 dB(A) selon l'indicateur Lden (Level Day Evening Night), valeur à partir de laquelle des gênes et conséquences sanitaires peuvent se manifester selon l'Organisation Mondiale de la Santé. Un peu moins de 900 000 habitants (13,4%) sont exposés à des niveaux de bruit routier supérieurs à 68 dB(A), marquant ainsi un dépassement des valeurs limites réglementaires Françaises dans le cadre de l'application de la directive bruit.

La nuit, l'exposition au bruit routier diminue. Toutefois, un tiers de la population vit encore dans un logement avec une façade exposée à plus de 55 dB(A) et 280 400 habitants (soit 4% de la population de la zone métropoli-

### GAIN MOYEN EN ESPÉRANCE DE VIE À 30 ANS



Gain moyen en espérance de vie à 30 ans pour un abaissement des niveaux moyens annuels à 10 µg/m3 de PM2,5\*

(\*valeur guide OMS)

#### Gain en mois



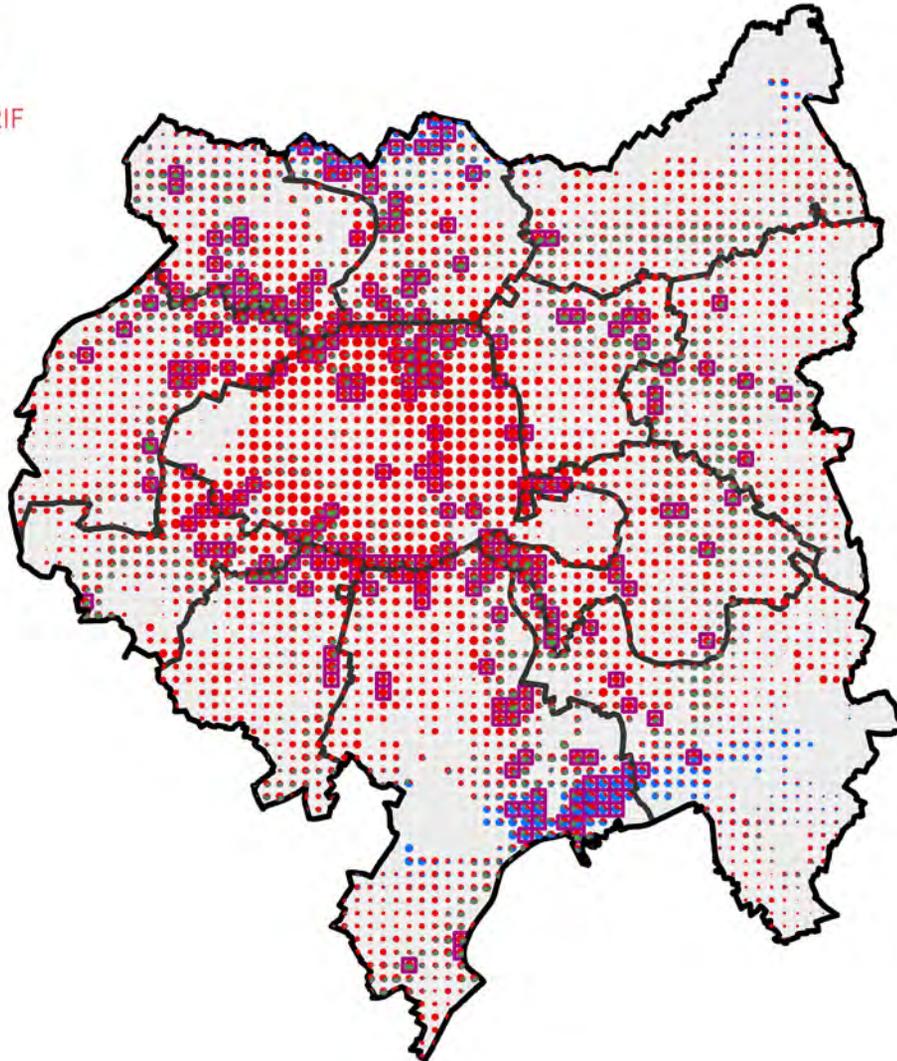
taine) seraient concernés par des niveaux nocturnes qui dépassent la valeur limite réglementaire de 62 dB(A) selon l'indicateur Ln. Au-delà de ces statistiques globales, on relève ainsi de réelles différences de profils d'exposition entre les Territoires métropolitains.

Ce sont le Grand Paris Seine Ouest, Plaine Commune et Paris-Est Marne et Bois qui sont les plus affectés par le bruit routier avec respectivement 25%, 19% et 16% de leur population exposée à des dépassements de la valeur limite réglementaire de 68 dB(A) sur l'indicateur Lden.

À l'échelle métropolitaine, la seconde source de bruit est le transport aérien. Près de 100 000 habitants sont exposés à des niveaux de bruit aérien supérieurs à 55 dB(A), principalement au nord de la Métropole du Grand Paris sur Plaine Commune, Paris Terres d'Envol, et au sud autour d'Orly (T12). Des Plans d'Exposition au Bruit (PEB) s'appliquent autour des plateformes aéroportuaires avec pour objectif de limiter l'exposition des populations nouvelles. Parmi ces PEB, celui de l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle approuvé

(64) Disponible en ligne sur <https://www.bruitparif.fr/publication-du-diagnostic-bruit-de-la-metropole-du-grand-paris/>

IMPACTS SANITAIRES DES BRUITS DES TRANSPORTS ET MAILLES À ENJEUX PRIORITAIRES



Importance des impacts sanitaires



Contribution des sources



Mailles à enjeux prioritaires

en 2007 couvre un vaste territoire (près de 2 000 hectares) sur la frange nord-est de la Métropole du Grand Paris sur les Territoires de Plaine Commune et de Paris Terres d'Envol principalement. Le PEB de l'aérodrome Paris-Orly approuvé en 2012 couvre des communes appartenant aux Territoires de Grand Orly Seine Bièvre (Athis-Mons, Villeneuve-Saint-Georges, Morangis, Savigny-sur-Orge...), ce pour un total d'environ 1 500 hectares. Ces différents PEB recouvrent une superficie d'environ 3 500 hectares (dont environ 90% dans les zones C et D des PEB c'est-à-dire avec un Lden compris entre 50 dB et 65 dB), soit 4% du territoire métropolitain. Près de 90% de la superficie occupée par ces deux documents est classée en zone C ou en zone D (habitat individuel autorisé).

Enfin, le troisième facteur de bruit est le transport ferré qui affecte une partie non négligeable du territoire. 12% des habitants de la zone métropolitaine vivent dans un bâtiment ayant une façade soumise à des niveaux de bruit ferroviaire en Lden supérieurs à 55 dB(A). Les Territoires les plus touchés par le bruit ferroviaire sont le Boucle Nord de Seine, Grand-Paris Grand-Est et Paris-Est Marne et Bois.

La résorption des « points noirs » du bruit constitue un enjeu phare dans la lutte contre les nuisances sonores. Double enjeu de mobilité et d'environnement, la réduction de la multi-exposition des habitants passe également par l'éloignement de ces derniers, et des habitants futurs, des autoroutes urbaines ou des voies structurantes qui constituent les sources principales d'émissions du bruit. Dans un contexte de densification de l'espace métropolitain, les politiques d'aménagement sont ainsi un excellent levier pour privilégier des formes urbaines susceptibles de produire des « zones calmes » (en cœur d'îlot par exemple) et ainsi améliorer la qualité de vie des métropolitains. Un autre levier possible porte, lui, sur l'usage de la voirie et la place de l'automobile.

En plus de ses conséquences sur le cadre de vie, l'exposition au bruit ambiant constitue un enjeu majeur de santé publique. De l'ordre de 53 000 années de vie en bonne santé seraient perdues par an dans la Métropole, ce qui équivaut à huit mois par habitant en moyenne. Le principal effet sanitaire de l'exposition au bruit environnemental correspond aux troubles du sommeil, qui contribue à lui seul à près de deux tiers des années perdues (environ 7% de la population du territoire est considérée comme « hautement perturbée dans son sommeil » à cause du bruit cumulé des transports). Le bruit routier constitue la principale source de morbidité : il concentre à lui seul 88% des

estimations de pertes d'année de vie en bonne santé dans l'agglomération parisienne.

Le diagnostic bruit a également permis de déterminer les mailles prioritaires en matière de protection des populations vis-à-vis du bruit. Pour le bruit routier, on retrouve ces mailles de part et d'autre du boulevard périphérique sur Paris et les communes limitrophes, mais aussi des grands carrefours et échangeurs routiers du Paris-Ouest La Défense, Plaine Commune, Paris-Est Marne et Bois et Grand-Orly Seine Bièvre notamment.

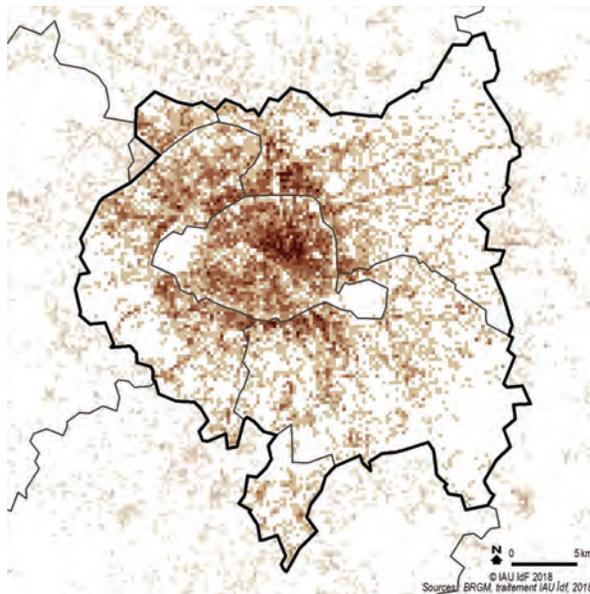
### Un territoire aux activités propices à la pollution des sols

Un site pollué présente un risque pérenne, réel ou potentiel, pour la santé humaine ou l'environnement du fait d'une pollution résultant d'une activité actuelle ou ancienne sur ce site. La pollution locale, qui concerne quelques dizaines d'hectares au maximum, permanente ou ponctuelle des sols est généralement d'origine industrielle. Son étendue peut cependant s'accroître sous l'effet de la dispersion par l'air ou par les eaux percolant dans le sol, pour atteindre des portions de territoire ou des volumes de sol plus importants.

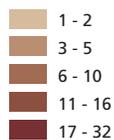
Sur le territoire métropolitain, 273 sites sont recensés comme potentiellement pollués. 65% de ces sites sont localisés dans le Val-de-Marne et dans les Hauts-de-Seine. 1 site sur 2 a été traité et fait l'objet d'une surveillance et/ou d'une restriction d'usage. Une dizaine de sites ont été mis en sécurité et doivent faire l'objet d'un diagnostic approfondi. Il s'agit notamment de dépôts de distribution ou de stockage de liquides inflammables et de distribution, d'ateliers de mécanique ou d'application de peintures, d'anciennes stations-services ou de parcelles sur lesquelles des substances toxiques ont été découvertes.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris compte près de 20 000 sites BASIAS qui ne sont pas répartis spatialement de la même manière. Plus de 6 700 sites BASIAS sont recensés à Paris, soit environ 33% du total du territoire. Les Territoires Grand-Orly Seine Bièvre et Plaine Commune comptabilisent plus de 2000 sites chacun, ce qui représente environ 20% du nombre total de sites à l'échelle métropolitaine.

**NOMBRE DE SITES BASIAS À LA MAILLE 500**



**Nombre de sites BASIAS**



La prise en compte de ces sites (BASIAS, BASOL) pollués, ou potentiellement pollués, recouvre de multiples enjeux dans le cadre de politiques d'aménagement ou d'investissement :

- enjeux de santé publique, dus à l'exposition directe (ingestion, inhalation des travailleurs et des professionnels notamment) et indirecte (par voie alimentaire via les aliments ou l'eau) engendrée par ces sites pollués. Les impacts sanitaires varient selon les polluants (le mercure peut engendrer des douleurs gastro-intestinales et le cadmium peut développer des troubles rénaux, maladies respiratoires, etc.) et les publics (nourrissons et jeunes enfants plus vulnérables) exposés ;
- enjeux fonciers et juridiques, de responsabilité liée à la possession, la cession ou l'acquisition de terrains contaminés ;
- enjeux urbanistiques d'aménagement : mutations urbaines, gestion des friches industrielles... ;
- enjeux financiers liés aux coûts souvent très élevés de la dépollution.

Pour les territoires concernés, il est essentiel de limiter l'exposition des populations futures à ces pollutions diffuses, et de favoriser autant que possible, le traitement, et la reconquête de ces espaces, dans le cadre de projet urbains globaux. D'autre part, l'imperméabilisation importante des sols du territoire métropolitain, parce qu'il est une cause déterminante dans la concentration et le transfert des contaminants, apparaît comme un autre enjeu majeur. Une politique de désimperméabilisation des sols, de recours à la pleine terre, de maintien d'espaces de respiration dans le tissu urbain, peut avoir des impacts positifs sur la réduction des probabilités d'apparition et de diffusion de pollution des sols.

Enfin, le développement des connaissances sur la nature des sols urbains et le renforcement des dispositifs de suivi et de surveillance des sols pollués ou potentiellement pollués constitue un dernier enjeu pour à la fois améliorer l'évaluation de ce type de pollution, développer la prévention, et ainsi améliorer l'information du public dans un contexte de pression foncière très marquée sur Paris et la petite couronne.

### **Une corrélation forte entre exposition aux nuisances, et inégalités socio-spatiales**

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement d'Île-de-France<sup>65</sup>, plusieurs travaux de caractérisation des problèmes environnementaux à l'échelle locale ont été menés ces dernières années. Les résultats tendent à démontrer les liens forts entre inégalités socio-économiques et environnementales et à souligner la corrélation entre défaveur sociale et défaveur environnementale.

Par le biais d'une cartographie des nuisances et des pollutions à la maille de 500 mètres de côté, ces travaux ont conduit à identifier les points noirs environnementaux ou « PNE » (maille dans laquelle le nombre de nuisances et de pollutions est supérieur ou égal à trois) et à les croiser avec les caractéristiques socio-économiques et démographiques.

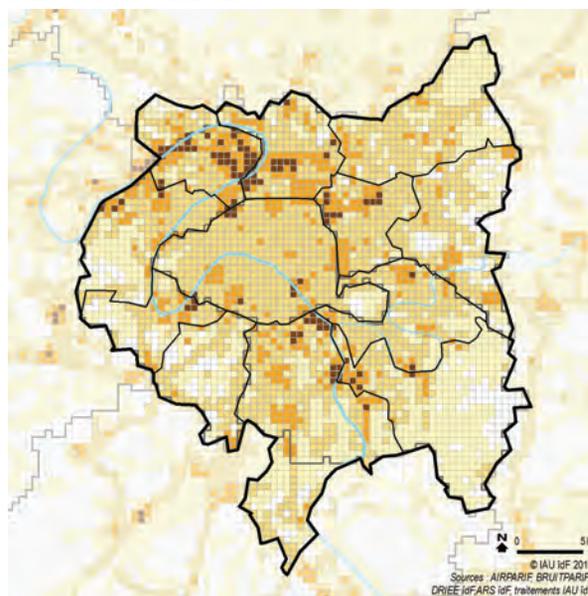
Sur la base de ce travail, l'observation de la répartition spatiale des nuisances et des pollutions dans la Métropole s'effectue sur une carte de 3 484 mailles de 500 mètres de côté. D'après les calculs, 2 125 mailles soit environ

(65) PRSE 3 2017-2021

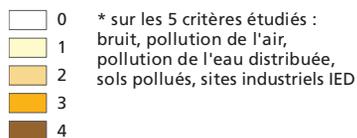
5,5 millions d'habitants (81% de la population métropolitaine sur 62,4% du territoire) sont exposées à au moins deux nuisances environnementales (multi-exposition). De plus, 1,3 millions de métropolitains (19% de la population de la Métropole, 17% du territoire, 567 mailles) résideraient dans des mailles cumulant au moins trois nuisances environnementales (PNE). Ces proportions sont bien plus importantes qu'à l'échelle régionale validant le fait que la Métropole concentre une part importante des pollutions et des nuisances d'Île-de-France.

Les points noirs environnementaux se concentrant essentiellement dans les Territoires Boucle Nord de Seine, Plaine Commune ou Grand-Orly Seine Bièvre et à Paris. Ces Territoires comptent pour plus de 50% des points noirs environnementaux de la Métropole (soit 900 000 habitants environ). Il s'agit principalement des anciens espaces du développement industriel dans le lit de la Seine, sur lesquels on trouve aujourd'hui des friches et/ou des sites pollués. Il s'agit aussi des espaces pour lesquels d'importants écarts de revenus ont été constatés, et ce sont souvent ces territoires qui concentrent les situations de précarité, de pauvreté, etc. En outre, 130 mailles parmi des PNE ont une surreprésentation de la population dite « sensible » à ces nuisances et pollutions (c'est-à-dire les métropolitains de 0-5 ans et de +65 ans) et des ménages à bas revenus (en dessous de 60% de la médiane de distribution du revenu fiscal par unité de consommation) soit environ 23% des PNE. Ces mailles permettent ainsi de mettre en exergue la corrélation entre surexposition aux pollutions et nuisances et présence de publics fragiles.

**POLLUTION ET NUISANCES**



**Nombre de nuisances\***



# Une métropole fortement dépendante engagée vers la transition écologique



Sur le plan de l'alimentation, de l'eau, des matériaux, ou encore de l'énergie, la Métropole demeure très fortement dépendante de l'extérieur. Toutefois, les tendances à l'œuvre avec l'émergence de l'agriculture urbaine, des circuits courts et de proximité, la nouvelle gestion du cycle de l'eau, la mutation de la gestion des déchets, entre autres exemples, montrent que l'indispensable transition écologique est amorcée. Son accélération implique d'adapter, d'optimiser, de développer les lieux qui aujourd'hui accueillent les grands services urbains indispensables au bon fonctionnement d'une métropole neutre en carbone et résiliente.

## Une production agricole locale réduite et des espaces agricoles fortement menacés

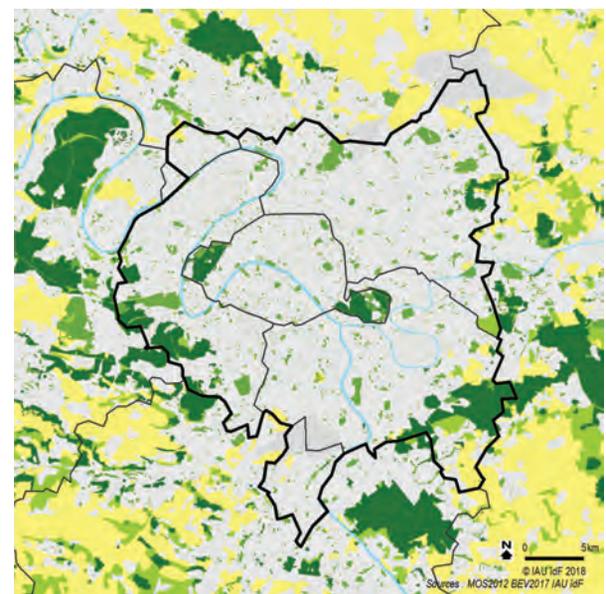
### Loin de l'autonomie alimentaire... mais des circuits courts et de proximité, leviers pour changer le système alimentaire

L'Île-de-France est une grande région agricole nourricière historique dont le bassin de consommation se concentre sur la Métropole, avec 7 millions d'habitants et 21,2 millions d'arrivées touristiques dans le Grand Paris en 2016. La Métropole bénéficie de la présence de 12 300 commerces de bouche (dont primeurs, enseignes bio et locales), de nombreux marchés (93 commerces sur Paris) et bien sûr du MIN de Rungis, 1<sup>er</sup> marché de gros de produits frais au monde, au sein duquel le carreau des producteurs rassemble 88 maraîchers franciliens en 2018. Au niveau de la restauration, on estime que 23 000 restaurants (dont une centaine étoilés), sans oublier la restauration collective sont implantés sur l'ensemble du territoire régional.

Pour répondre à cette demande, le territoire de la Métropole du Grand Paris ne compte que 102 exploitations agricoles sur 2% de son territoire, soit 1 897 ha de SAU (Recensement agricole 2010) principalement dédiées aux

grandes cultures, mais avec 12% des surfaces dédiées au maraîchage, ainsi que des productions horticoles, des pépinières, des cultures sous serres. Cela représente une exploitation pour 74 000 consommateurs contre 1 pour 2 360 en Île-de-France et 1 pour 128 en France. Si l'agriculture francilienne couvre encore 49% du territoire, elle a perdu 50 700 ha d'espaces agricoles au cours des trente dernières années, et les 2/3 des exploitations. La Métropole quant à elle a perdu entre 1982 et 2012 plus de la moitié de ces terres (-2400 ha). Ces évolutions impactent aussi la répartition des productions : le maraîchage, les cultures fruitières et l'élevage sont repoussés toujours plus loin, au profit des cultures céréalières et oléagineuses qui couvrent la quasi-totalité des terres agricoles de la Métropole.

### LES ESPACES AGRICOLES ET BOISÉS



Espace boisé public	Espace agricole
Espace boisé privé	Parcs et jardins

Si tous les Territoires conservent des parcelles cultivées, la répartition de ces espaces est très inégale dans les 12 Territoires de la métropole.

L'enjeu essentiel pour la MGP, est de préserver et de valoriser les derniers espaces agricoles métropolitains et les espaces franciliens. Actuellement, dans le territoire de la Métropole du Grand Paris, près de 500 ha de terres agricoles sont inscrites dans des périmètres de projets urbains. Si l'autonomie alimentaire de la métropole est inatteignable, elle peut cependant progresser. Pour le blé et la salade, la production francilienne peut répondre aux besoins de la MGP (42% de la SAU francilienne en 2010 est consacrée à la culture du blé), mais la région reste très dépendante pour les fruits et légumes, la viande et le lait. En France, les circuits courts de proximité représenteraient 8% du marché alimentaire (Cese, 2016) atteignant même 10% à Paris. Avec un nombre d'intermédiaires et une distance réduite entre producteurs et consommateurs, ces circuits sont porteurs d'une approche positive et renouvelée du système alimentaire et permettent d'engager les réflexions sur la durabilité. Toutefois, même ces circuits pourraient être optimisés et renforcés : pour les Amap en Île-de-France un producteur sur deux n'est pas francilien et la Ville de Paris réserve 10% des étals de ses marchés aux producteurs locaux. Les épiceries bio et locales et les grandes enseignes bio (respectivement 88 et 157 à Pa-

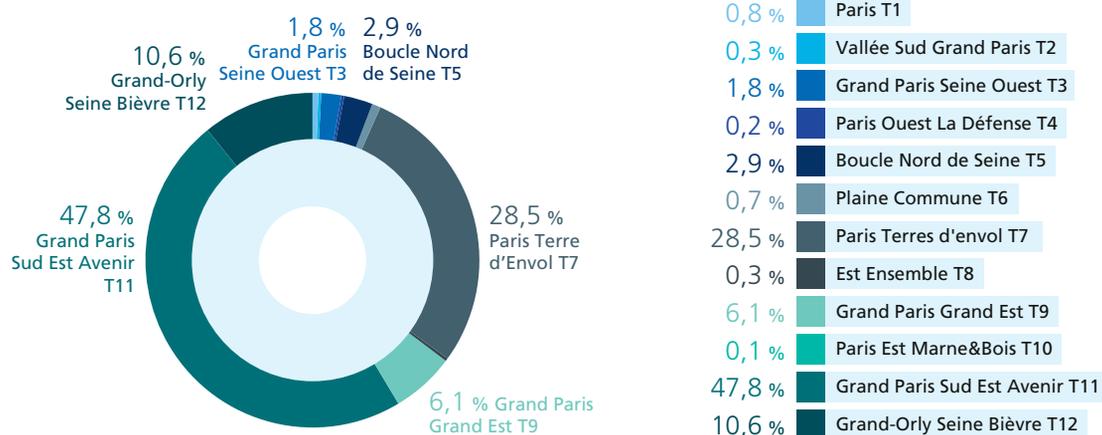
ris en 2018) se fournissent principalement en dehors de l'Île-de-France, par manque de fournisseurs. Les cultures franciliennes ne couvrent que 10% de la consommation parisienne de fruits et légumes (Ville de Paris 2018). Les producteurs se tournent également vers d'autres formes de vente directe, telles que la vente directe à la ferme, les drives fermiers, les paniers...

### Améliorer la durabilité du système alimentaire

Chaque jour, les résidents et les activités de la Métropole du Grand Paris consomment des milliers de produits, dont une partie est jetée produisant des quantités significatives de déchets. Par l'approche Bilan carbone, on estime que l'alimentation représente 20% de l'impact carbone global de la Métropole du Grand Paris<sup>66</sup>. Modes de production, lieux d'approvisionnement, régime alimentaire, gaspillage et traitement des déchets...contribuent à ce bilan global d'émissions. De nombreux leviers sont à activer pour réduire l'empreinte carbone de l'alimentation.

L'approvisionnement alimentaire de la Métropole est un défi en termes de quantité, de qualité et de diversité de l'offre. Les acteurs récents de l'agriculture urbaine - 80% des structures ont été créées après 2014 (AFAUP) - mettent tout en œuvre pour jouer un rôle dans les défis alimentaires de la métropole. Le développement de cette agriculture urbaine doit se faire en complémentarité avec l'agriculture « traditionnelle » existante.

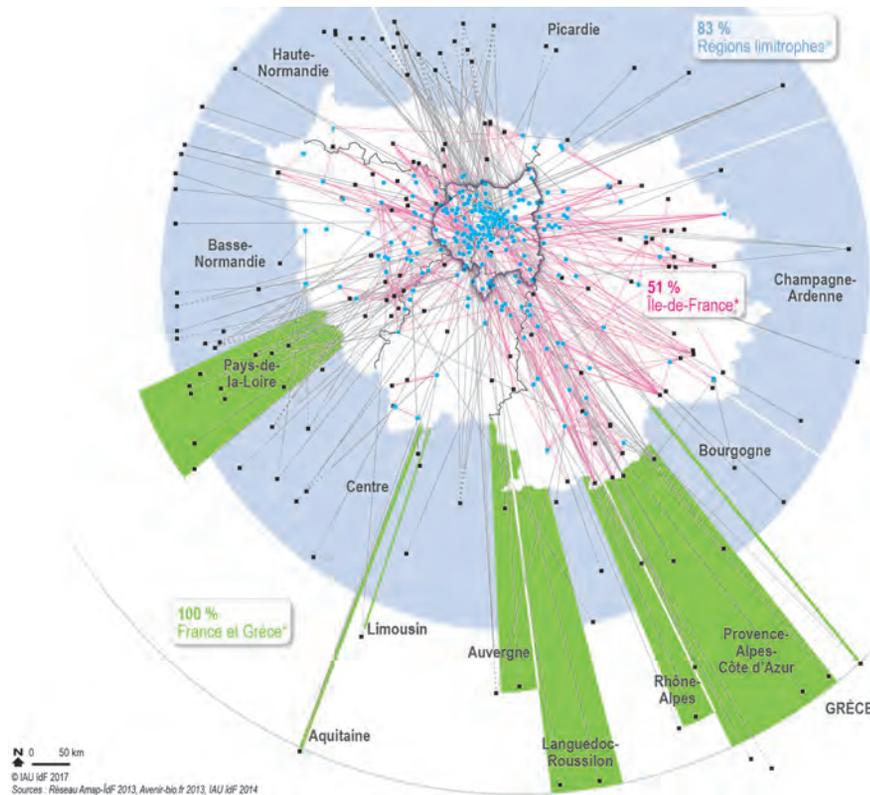
### RÉPARTITION DES ESPACES AGRICOLES ENTRE LES TERRITOIRES DE LE MGP



Source : MOS 2012, IAU

(66) Source : Plan climat air énergie de la Métropole du Grand Paris, adopté le 12 novembre 2018

APPROVISIONNEMENT DES AMAP FRANCIENNES



Il est essentiel d'œuvrer pour une plus grande durabilité du système alimentaire francilien sans opposer les modèles (court/long, bio/conventionnel, permaculture/aquaponie...) pour permettre d'offrir une alimentation saine, durable et accessible à tous. Ceci passe par la préservation et la valorisation de tous les maillons : production (préserver les sols et la diversité des productions), transformation, logistique et distribution. La durabilité du système nécessite une restructuration des filières (mutualisation des moyens humains et matériels, lien entre acteurs...).

Un enjeu fort est de minimiser les impacts environnementaux (air, GES, eau, énergie, sols, ...): aller vers des pratiques agricoles, industrielles, logistiques et commerciales moins consommatrices et émettrices (engrais, process de transformation, froid, transports routiers) et plus respectueuses de la terre et de l'homme. La lutte contre le gaspillage et la valorisation des déchets sont aussi des pistes d'amélioration à développer. Ces déchets doivent aussi être considérés comme une ressource. Si la valorisation

énergétique via l'incinération est aujourd'hui bien développée, la valorisation matière est encore faible avec 2% des déchets métropolitains récupérés dans les filières de compostage permettant un recyclage vers les terres agricoles en 2014 (ORDIF, 2016).

Le plan climat, air, énergie de la Métropole du Grand Paris porte notamment des actions sur l'accompagnement des collectivités dans la collecte et la valorisation des biodéchets et l'élaboration d'un plan alimentation durable métropolitain.

## Une forêt aux fonctions essentiellement sociale et environnementale

La forêt représente 8% de la superficie de la Métropole soit 6 300 hectares environ. La grande majorité des espaces boisés du territoire sont publics, localisés sur ses franges, et présentent une fonction sociale et environnementale très importante. En effet, les grands massifs forestiers publics, tantôt principalement domaniaux (forêt de Notre Dame, de Meudon ou de la Malmaison) et parfois régionaux (forêt de Gros Bois, forêt de Bondy), constituent des lieux privilégiés de ressourcement et de loisirs pour les urbains, tels que détaillés dans la Partie B consacrée aux espaces verts de proximité. Vastes milieux naturels et lieux d'accueil de la biodiversité, les espaces boisés sont très fréquentés et la fonction sociale et environnementale des forêts l'emporte aujourd'hui largement sur celle de production de bois.

Toutefois, les forêts périurbaines du territoire, et les espaces boisés au sens large, font l'objet de multiples pressions. Outre les modifications du climat qui font peser des contraintes sur la ressource en matière environnementale et sanitaire (apparition de nouvelles maladies, prolifération des parasites...), les forêts de la Métropole du Grand Paris souffrent d'un encerclement par l'urbanisation qui limite les échanges avec les autres réservoirs de biodiversité. La plupart des lisières des principaux espaces boisés du territoire de la Métropole du Grand Paris sont encadrés par des espaces urbains, tantôt ouverts (friches, terrains de sports...), tantôt bâtis. Rares sont les lisières encadrées par des espaces boisés ou agricoles.

L'activité sylvicole est donc quasi-inexistante. Seuls quelques Plans Simples de Gestion (PSG) existent (forêt de Bondy, Bois Saint Martin...). Ces plans induisent la programmation de coupes et de travaux encadrés par le Code forestier. En complément de leur importance en matière environnementale et sociale, les espaces boisés du territoire sont essentiellement feuillus ce qui ne correspond pas à la structure du marché telle qu'elle est aujourd'hui (le bois d'œuvre est principalement issu des essences résineuses qui comptent pour moins de 1% des espaces boisés de la Métropole d'après Ecomos, contre 4% à l'échelle régionale).

Le territoire est ainsi très dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement en bois alors qu'il constitue et qu'il devrait constituer à l'avenir un consommateur important de cette ressource pour l'énergie (filiale bois énergie en lien avec le déploiement des réseaux de chaleur) et pour la

construction (filiale bois d'œuvre à la fois pour le neuf, et pour la rénovation énergétique). Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) en cours d'élaboration par la DRIAAF et la Région Île-de-France définiront les orientations de la gestion forestière en Île-de-France à l'horizon 2029 : dans la continuité du plan national forêt-bois, il s'agira de dynamiser la gestion, de mobiliser plusieurs milliers de m<sup>3</sup> supplémentaires, de renouveler certaines forêts vieillissantes dont la vulnérabilité aux changements climatiques devrait s'accroître sur le long terme, tout en poursuivant l'adaptation de la gestion des forêts franciliennes au regard de l'état de la ressource (aujourd'hui feuillue à plus de 95% à l'échelle régionale), et de leur fonction sociale et environnementale particulièrement importante.

## L'eau : une ressource vulnérable aux évolutions du climat

Face à l'évolution du territoire métropolitain et à l'accroissement de population estimé à l'horizon 2030 (+ 755 000 habitants en Île-de-France entre 2014 et 2030 et + 500 000 pour la Métropole sur la même période), aux engagements pour la métropole post Kyoto et la COP 21, au développement de la résilience, des questionnements émergent sur les grands systèmes globaux de gestion du cycle de l'eau, les équipements industriels installés et sur leur évolution au regard des politiques énoncées et de leur efficacité en terme de durabilité.

Si les infrastructures d'adduction en eau de l'agglomération parisienne sont à même de répondre aux nouveaux besoins induits par le développement de la Métropole, toutefois, la ressource utilisée pour la production d'eau potable est sous tension, que ce soit du point de vue qualitatif à l'échelle de toute l'Île-de-France, ou quantitatif de façon plus localisée. La ressource superficielle dépend fortement du soutien d'étiage des Grands Lacs de Seine à l'amont du bassin. Les modifications du régime hydrogéologique consécutives au changement climatique pourraient modifier le fragile équilibre actuel : baisse des débits des grands axes en été, diminution de l'alimentation des cours d'eau par les nappes, augmentation saisonnière des besoins en particulier pour l'irrigation, hausse des températures et de l'évapotranspiration, besoins nouveaux liés à l'adaptation au changement climatique...

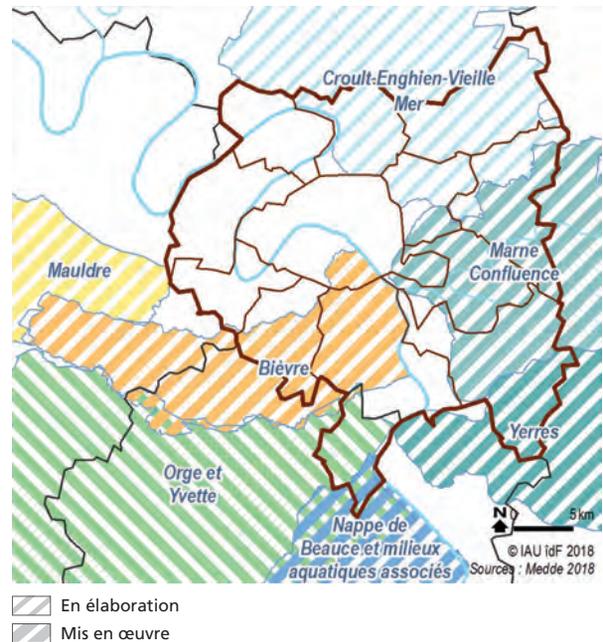
Pour l'assainissement, les prévisions de développement des projets urbains risquent de saturer les capacités actuelles de traitement, notamment par l'apport d'eaux pluviales. La maîtrise des eaux de ruissellement constitue un enjeu majeur pour le territoire.

Les prélèvements totaux des collectivités de petite couronne s'élevaient à plus de 900 millions de tonnes en 2012 (soit plus de 50% des 911 millions de tonnes collectées à l'échelle régionale), ceux de l'industrie à 685 millions de tonnes (dont 90% pour le refroidissement) ce qui correspond à plus de 70% des prélèvements industriels régionaux et ceux de l'agriculture à 0,14 millions de tonnes (moins de 1% du total des prélèvements agricoles en Île-de-France). Le SCoT doit par ailleurs être compatible avec le SDAGE Seine Normandie et la stratégie d'adaptation au changement climatique du Bassin de la Seine<sup>67</sup>, ainsi qu'avec les objectifs et certaines dispositions des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui déclinent plus précisément par sous-bassin hydrographique les orientations de gestion de l'eau, notamment la préservation des milieux aquatiques et humides, de la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ou encore à travers le respect de principes d'aménagement durable. Le périmètre de la Métropole est couvert par six SAGE, dont 5 sont approuvés et un dernier (Croult-Enghien-Vieille Mer) en fin de procédure.

Les études prospectives à l'échelle du Bassin Seine Normandie insistent sur le fait que les besoins en eau et la pression polluante qui s'exercent sur la Seine sont très importants pour un fleuve dont le débit rapporté à l'habitant est très faible et dont les modèles annoncent qu'il pourrait encore être réduit de 10 à 30% d'ici la fin voire le milieu du siècle. Un des grands défis portera dans ces conditions sur le maintien de la qualité des cours d'eau, selon les exigences réglementaires en vigueur et en améliorant les performances des systèmes d'épuration. Le Comité de bassin a retenu sept grands types de réponses stratégiques pour les grands centres urbains :

- Favoriser l'infiltration à la source et végétaliser la ville ;
- Réduire les pollutions à la source ;

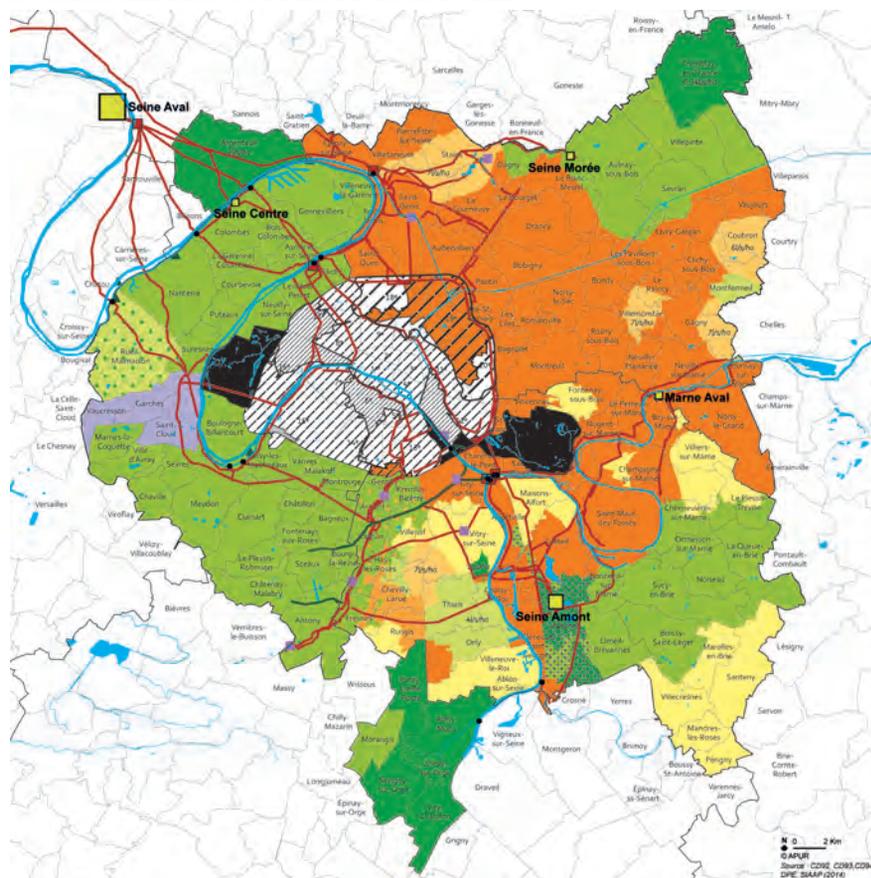
**PÉRIMÈTRE DES SAGE EN 2018**



- Faire baisser les consommations d'eau et optimiser les prélèvements ;
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable ;
- Coproduire des savoirs climatiques locaux ;
- Renforcer la gestion et la gouvernance ;
- Développer le suivi et la connaissance.

(67) Voir en ligne sur <http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/adaptation-au-changement-climatique>

ZONAGE ET DÉLIMITATION DE DÉBIT DES EAUX PLUVIALES



Débits limités (en litre/seconde/ha)

- Débits limités à  $\leq 1,2$
- Débits limités à 2
- Débits limités à 3 ou 4
- Débits limités à 5
- Débits limités à 6 ou 7
- Débits limités à 8
- Débits limités à 10
- Sans limitation

Abattements (en mm)

- 16 mm
- 12 mm
- 8 mm
- 4 mm

Conditions particulières

- Zones de réduction de l'imperméabilisation
- 0,5 L/s/ha si  $S < 1000 \text{ m}^2$
- 8 L/s/ha si rejet en réseaux d'assainissement unitaire ou pluvial

Réseau d'assainissement du SIAAP

- Déversements en temps de pluie
- Îlots de survie
- Tunnels réservoirs
- Émissaires
- Bassins de stockage
- Usines de pré-traitement

Stations d'épuration  
 Débits de référence ( $\text{m}^3/\text{j}$ )

- $< 300\ 000$
- $300\ 000 - 800\ 000$
- $> 800\ 000$

Ce changement de paradigme induit une évolution de l'héritage technique du système voire des systèmes d'assainissement et d'approvisionnement. Il interroge la capacité du système à faire face à la baisse des consommations d'eau potable, aux dérèglements liés aux événements pluvieux, à la préservation de la ressource. Il interroge aussi le prix de l'eau, les réductions de consommation d'eau potable posant la question du financement de l'ensemble du système. Le travail engagé pour assurer la baignade en Seine à l'horizon 2024 a permis une prise de conscience collective de la nécessité d'accélérer la mise en place de systèmes mixtes là où le siècle précédent privilégiait les grands systèmes industriels.

Ces enjeux sont d'autant plus importants à l'échelle de la Métropole que la Seine et la Marne sont soumises à des pressions anthropiques fortes alors même que la pression sur leurs usages augmente. Les attentes en termes de pratiques urbaines, de partage des usages (transport de marchandises, de déchets, tourisme fluvial), d'amélioration des paysages et des milieux, augmentent comme en témoignent la reconquête des berges de Seine, l'intensification des activités et des projets liés au fleuve alors que l'eau visible représente moins de 3 % du territoire métropolitain.

Les départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, s'inscrivent aujourd'hui dans un cadre incitatif en proposant aux communes un document leur permettant de prendre des mesures prescriptives. Paris s'est dotée d'un plan pluie qui aura valeur réglementaire. Sur ces territoires, les contextes hydrogéologiques, techniques et réglementaires sont différents mais c'est le même réseau d'échelle métropolitaine qui gère l'ensemble des rejets. Ces exemples témoignent de la richesse des réflexions en cours et contribuent à faire partager une vision métropolitaine de l'eau. La maîtrise des eaux usées et pluviales, depuis près de deux siècles, s'est construite à l'échelle du département de la Seine. Cette échelle reste incontournable pour gérer le cycle des eaux, qu'il soit naturel ou artificiel. Mais elle est aussi indissociable d'une gestion à l'échelle communale (plan de zonage pluvial, contrôles des permis de construire et des raccordements).

La déconnexion, via l'infiltration ou d'autres techniques permettant de ne plus renvoyer les eaux de pluie vers les réseaux d'assainissement (zéro rejet), s'avère dorénavant comme la meilleure manière de gérer l'ensemble des eaux pluviales du territoire.

Le développement de la Métropole doit ainsi répondre à un double enjeu :

- Limiter les impacts des nouveaux aménagements sur le cycle local de l'eau et les milieux aquatiques ;
- Faire des réaménagements une opportunité d'améliorer l'existant, dans un objectif global de limiter voire rendre positifs les impacts du développement sur les cours d'eau franciliens.

### **L'approvisionnement métropolitain en matériaux : dépendance et potentiel(s)**

La Métropole du Grand Paris se caractérise par sa dépendance forte vis-à-vis des départements et des autres régions en matière de granulats. Si l'Île-de-France produit près de la moitié de ses besoins en granulats, la petite couronne, dont le périmètre correspond globalement à celui de la Métropole, produit seulement 11% de ses besoins en granulats évalués à 13 millions de tonnes par an. Ses besoins sont très orientés vers les sables, alluvions et les granulats naturels pour répondre aux exigences de qualité de la construction béton. Le territoire se caractérise aussi par un fort besoin qui devrait augmenter dans les années à venir (GPE, JO 2024, construction neuve de logements collectifs et de bureaux...).

Le premier enjeu constitue donc à assurer sur le long terme, l'approvisionnement de la Métropole du Grand Paris en matériaux de construction, dans les meilleures conditions environnementales, en concertation avec les territoires limitrophes, et dans un contexte de baisse de la production à partir des ressources régionales (plus de 22 Mt de granulats naturels produits en 1990 contre environ 10 Mt de nos jours). Il s'agit également en parallèle d'œuvrer pour faciliter l'accès à la ressource régionale, notamment via les documents d'urbanisme locaux qui peuvent permettre d'améliorer les possibilités d'exploitation des carrières et de les préserver de l'urbanisation diffuse. Ces deux défis seront au cœur du futur Schéma Régional des Carrières dont l'élaboration a été lancée en 2018. A l'échelle nationale, plus de 90% de l'approvisionnement se réalise par la route, sur des courtes distances principalement (du fait du caractère pondéreux des granulats). L'importance du trafic généré par cette activité n'est évidemment pas sans incidences économiques et environnementales (consom-

mation de carburants, pollutions, usures des voies, nuisances...). Les transports par voie ferrée et par voie d'eau évitent une bonne partie des impacts environnementaux du transport. La part de transport par la route est ainsi de 59% en Ile-de-France compte tenu du réseau de voies navigables existant. Néanmoins, si la voie d'eau compte pour 28% du transport, le mode ferroviaire concerne pour 13% des trajets et compte pour une faible part des tonnages consommés dans la région. L'enjeu de massification du transport fluvial ou ferré des matériaux va s'accroître, notamment si les importations en provenance d'autres territoires augmentent, mais aussi avec la concrétisation du projet du Canal Seine-Nord Europe.

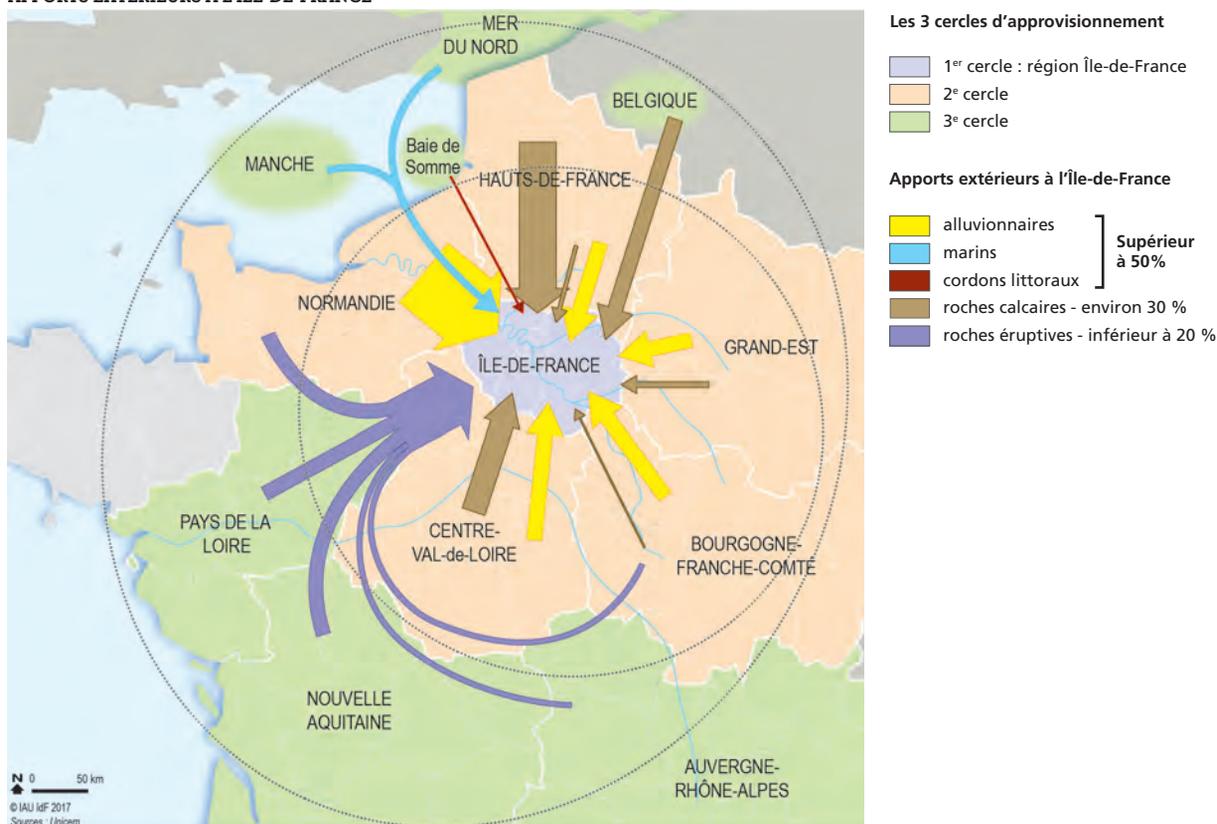
Pour éviter le recours au transport routier sur de longues distances, les réflexions se portent sur une organisation logistique autour de vastes plates-formes multimodales favorisant la voie d'eau et le transport ferré. Sur ces espaces, la multifonctionnalité et la cohabitation des usages sont privilégiées. Cela soulève l'importance de la localisa-

tion des sites de béton prêt à l'emploi, des centrales d'enrobés et des industries du béton sur la Métropole à la fois à proximité des cours d'eau et dans un rayon de 30 minutes des chantiers. On recense une trentaine d'installations de ce type en petite couronne. Implantées dans la zone agglomérée, générant des nuisances et des besoins fonciers importants, leur intégration qualitative et leur acceptabilité sociale conditionnent leur pérennisation en petite couronne, au plus près des besoins.

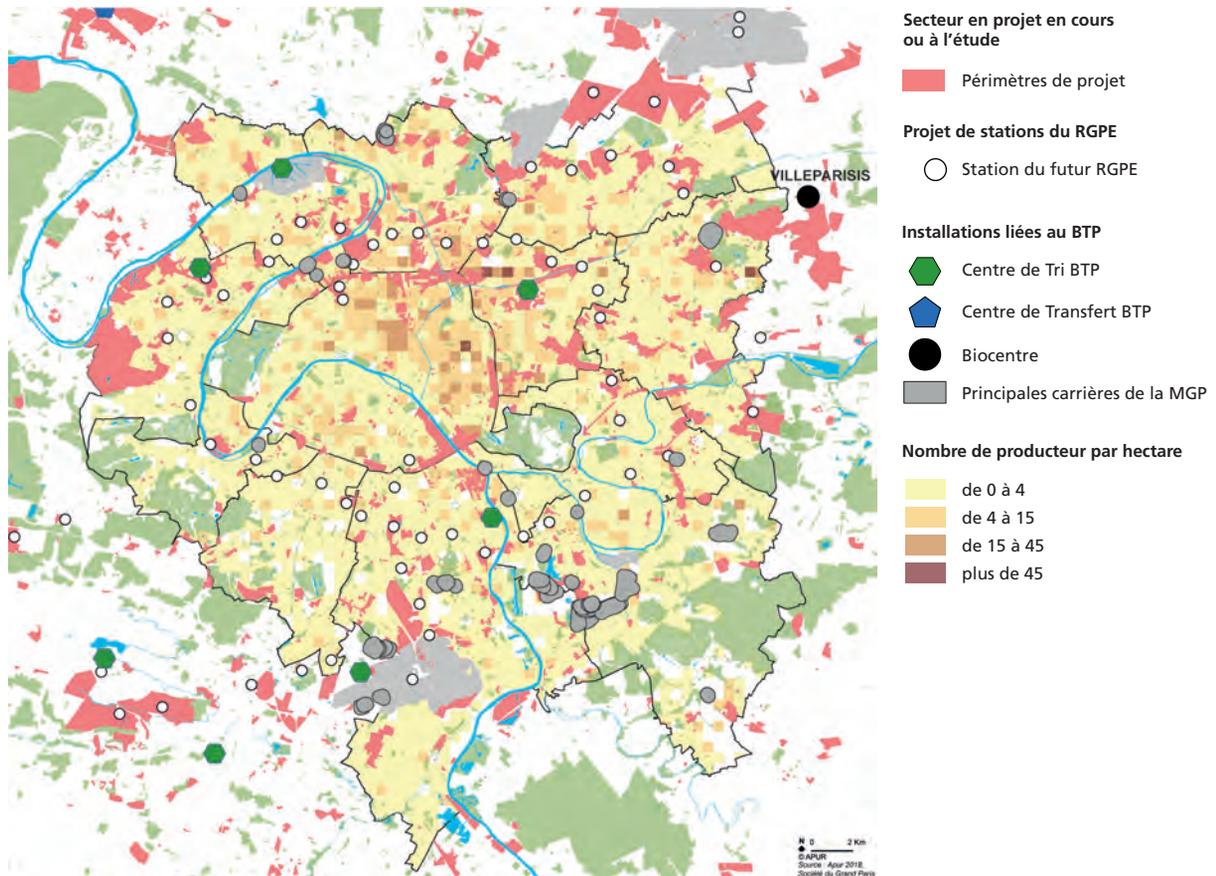
Un autre enjeu essentiel sera de conforter la filière de production des matériaux de recyclage. Si la production régionale de granulats recyclés (béton recyclés, agrégats d'enrobés, mâchefers...) s'élève à 5 millions de tonnes en 2015 et hisse de fait la région au 1<sup>er</sup> rang national, la petite couronne produit 1,5 millions de tonnes de ce total et ce à 100% sous forme de granulats recyclés.

Cette production des granulats recyclés est en augmentation depuis le début des années 2000 : elle couvre 20% des besoins régionaux. L'utilisation des granulats artificiels issus

**APPORTS EXTÉRIERS À L'ÎLE-DE-FRANCE**



... (APUR\_ILL\_CO2)



du recyclage, bien que limitée (environ 20% dans les bétons hydrauliques destinés au bâtiment), permet de réduire les besoins en granulats naturels. On recense une vingtaine d'installations de recyclage à l'intérieur du périmètre de la Métropole principalement dans les secteurs de Gennevilliers et de Bonneuil-sur-Marne. Ces installations ont un rôle important et ont vocation à être pérennisées, dans un contexte de compétition foncière, et développement urbain (GPE, densification/mutation du tissu urbain...).

Le troisième défi à relever sera celui de la diversification des matériaux utilisés sur le territoire. Produits biosourcés et matériaux alternatifs issus des carrières, de la biomasse (bois d'œuvre, produits d'isolation...) présentent des atouts certains vis-à-vis des changements climatiques notamment. Ce sont des matériaux performants qui permettent de répondre aux standards des labels vertueux

(BBCA, E+C-, etc.). Pour ne pas aggraver la dépendance aux granulats, cette diversification passe notamment par l'utilisation du bois d'œuvre pour la construction neuve, de produits agro-sourcés pour l'isolation des bâtiments, ou de matériaux issus du recyclage si les conditions techniques le permettent. Cet usage des produits biosourcés et matériaux alternatifs doit être encouragé dans le cadre du renouvellement urbain et des opérations de rénovation énergétique à venir. L'approvisionnement de ces nouveaux matériaux en privilégiant un bassin de proximité et les transports alternatifs, est à organiser.

## Une gestion des déchets insuffisamment diversifiée, en cours de mutation

D'une manière générale, la région Île-de-France accuse d'importants retards en matière de gestion des déchets (manque de déchèteries, recours trop important à la valorisation énergétique via l'incinération et à l'enfouissement des déchets, faibles performances du recyclage, ...) alors que le gisement est important et les perspectives d'amélioration nombreuses notamment en matière de collecte des biodéchets, de développement de l'économie circulaire, etc. Les enjeux vont se porter sur le renforcement de la prévention des déchets, la récupération et le recyclage des déchets de chantier, le développement de filières spécifiques de collecte et de valorisation des déchets d'activités économiques (DAE) et une amélioration du tri sélectif des déchets ménagers et assimilés (DMA) afin de favoriser le réemploi et le recyclage. Le cadre de la gestion des déchets sera défini dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours d'élaboration pour répondre aux objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui visent notamment à la réduction de l'enfouissement, une diminution des volumes de DMA collectés, la généralisation du tri des biodéchets en 2025 ou la valorisation de 70% des déchets du BTP sous forme de matière en 2020.

Le bilan de collecte des déchets de la Métropole du Grand Paris fait état de performances inférieures aux ratios nationaux et régionaux. La forte densité de construction de la Métropole se traduit par une carence en infrastructures de collecte. Au-delà, la majorité des déchets de la Métropole sont traités dans des filières occasionnant une production de déchets ultimes et des émissions locales de CO<sub>2</sub> : 71% des déchets sont incinérés, 19% font l'objet de valorisation matière et 10% sont enfouis. L'objectif que la Métropole s'est fixée dans son Plan climat est de réduire les quantités de déchets ultimes et non valorisables, en agissant sur toutes les étapes de leur production : éco-conception des produits, réutilisation-réemploi, consommation responsable, tri et valorisation matière et énergétique des déchets non évitables.

Le territoire métropolitain se caractérise par un niveau de production des déchets de chantiers très élevé, qui devrait augmenter avec la construction de logements et de bureaux neufs et la réalisation du Grand Paris Express, et un niveau de production des DAE important en lien avec les concentrations des commerces, et de services (respective-

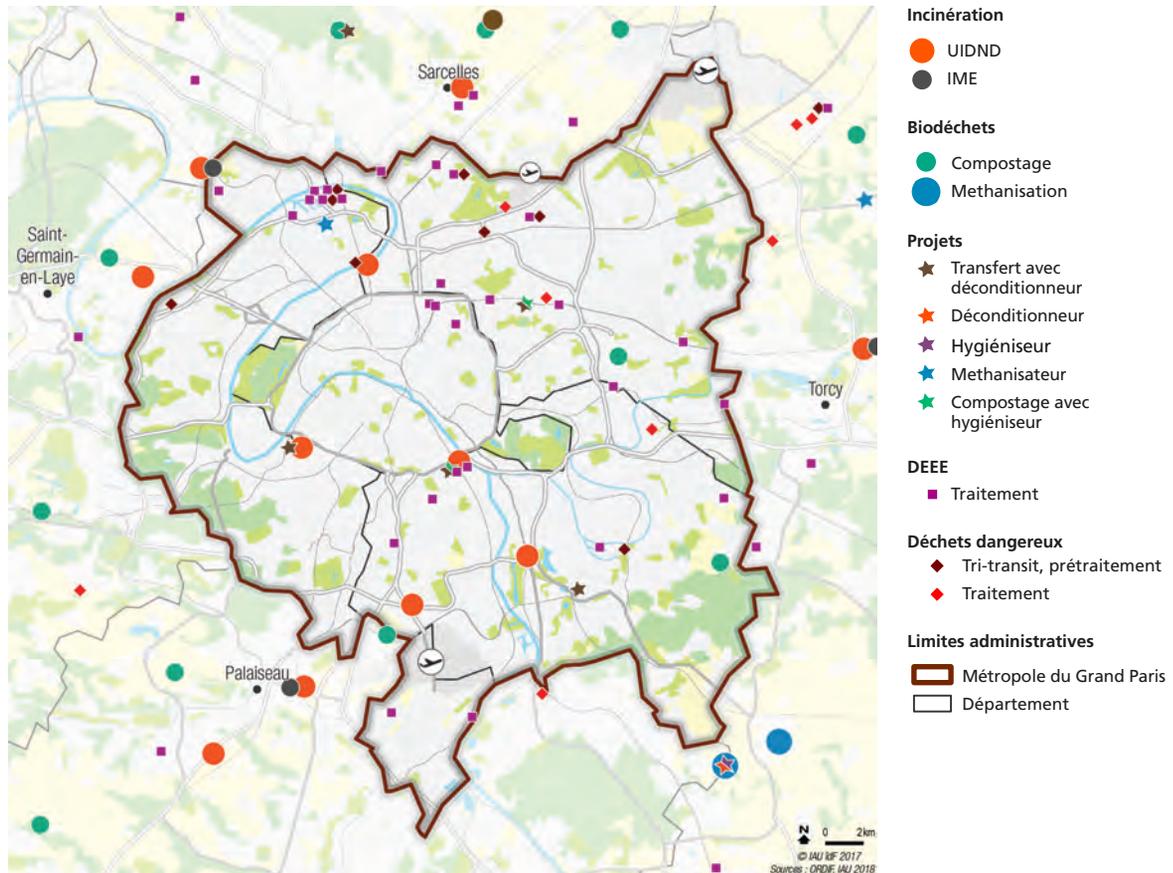
ment 58 % et 20 % des DAE produits à l'échelle régionale). En revanche, en matière de DMA, le ratio de collecte s'élève à 435 kg/habitant ce qui est inférieur à la moyenne régionale (470 kg/hab. environ) et bien en-dessous des moyennes de la grande couronne (509 kg/hab.) et nationale (570 kg/hab.). Le ratio cache des disparités en termes de performances (plus de 500 kg/hab. sur les Territoires Plaine Commune et Paris Terres d'Envol contre 358 kg/hab. à Grand Paris Seine Ouest). Cette hétérogénéité s'explique par la nature des activités économiques, le nombre d'équipements présents et accessibles ainsi que la typologie du parc de logements.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) c'est-à-dire les déchets jetés quotidiennement par les ménages en mélange dans le même bac, constituent la grande majorité des DMA (2/3 des DMA environ). Les quantités de DMA collectées sont en diminution depuis les années 2000 à l'échelle régionale, en lien avec la modification des comportements, la baisse du niveau de consommation des ménages ou encore l'effort financier des collectivités pour promouvoir la prévention, etc. Ces efforts sont à poursuivre pour continuer de réduire à la source la quantité de déchets récoltés, et particulièrement les OMR qui constituent un gisement majeur d'amélioration des performances de recyclage aujourd'hui envoyées en incinération.

L'incinération reste en effet le principal mode de traitement des déchets en Île-de-France et sur la Métropole du Grand Paris, qui accueille 6 incinérateurs dont les 3 plus gros incinérateurs franciliens gérés par le SYCTOM (Ivry-sur-Seine, Issy-les-Moulineaux et Saint-Ouen) pour une capacité autorisée totale d'environ 2 millions de tonnes par an. En matière d'installations, le territoire métropolitain n'accueille pas d'installations de stockage, ni d'incinérateur de déchets dangereux. En outre, il souffre d'un manque d'équipements de collecte à l'image de la situation régionale. On recense une cinquantaine de déchetteries ce qui équivaut à moins de 30% des installations franciliennes alors que le territoire rassemble 60% de la population régionale.

L'amélioration du recyclage et de la valorisation matière et énergétique (compostage, méthanisation...) implique la multiplication des installations de compostage et des unités de méthanisation. Le territoire connaît donc une dynamique de projets en la matière notamment autour des sites gérés par le SYCTOM. Le futur Schéma Régional de la Biomasse et le Schéma directeur énergétique de la Métropole du Grand Paris (action ENE2 du Plan climat métropolitain) permettront d'accompagner cette dynamique.

**INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) ET DES DÉCHETS DANGEREUX SUR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS EN 2017**



Globalement, ce parc d'équipements est appelé à se diversifier d'une part, et à se développer d'autre part dans les années à venir. Le double enjeu diversification-développement suppose de préserver dès aujourd'hui des espaces fonciers à cet effet.

Enfin, la concentration de la population, de l'emploi, des chantiers sur le territoire de la Métropole du Grand Paris sont des atouts à valoriser pour développer l'économie circulaire même si la prévention des déchets doit rester un objectif prioritaire. Garantir l'insertion des équipements dans le territoire métropolitain est nécessaire pour pouvoir à la fois mieux collecter, préparer, et permettre la réutilisation des matières premières secondaires sur la Métropole du Grand Paris, optimisant de fait le potentiel de création d'emplois promis par l'économie circulaire. Outre l'organisation d'évènements dédiés type « Grand Paris circulaire »,

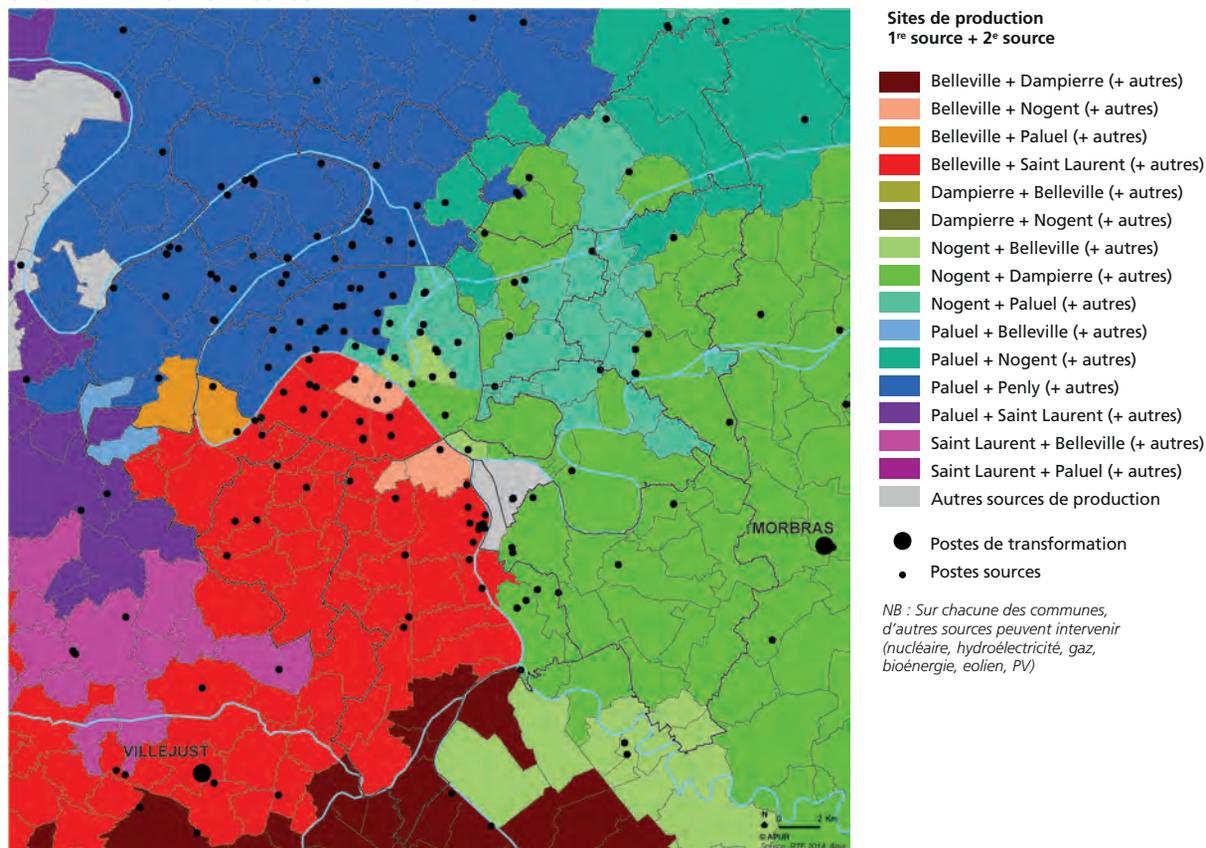
on recense 5 ressourceries et une vingtaine de recycleries généralistes ou spécialisées sur le périmètre du territoire. Il s'agit de lieux de proximité où les déchets peuvent être préparés, orientés vers la réutilisation, le recyclage ou la valorisation. Ces lieux sont à pérenniser et à valoriser, en lien avec le développement de l'économie circulaire qui constitue à la fois une priorité nationale, régionale et métropolitaine. En complément des DMA, les déchets du BTP constituent un important gisement de développement de l'économie circulaire compte tenu des nombreux chantiers et projets en cours. Cela suppose également le maintien et le développement des installations de recyclage ou des sites de réemploi-recyclage-réutilisation des matériaux (notamment proches de la voie d'eau) ainsi que la multiplication des démarches expérimentales comme le projet « Cycle Terre » à Sevran.

## La transition énergétique

La Métropole est un bassin de population et d'activités majeur, à l'échelle nationale et internationale. Ses besoins énergétiques sont en proportion, avec 102 TWh consommés en 2015, soit 52% des consommations énergétiques régionales<sup>68</sup>. Le secteur de l'habitat représente 48% des consommations énergétiques métropolitaines, devant le secteur tertiaire (28%), les transports routiers (17%) et encore l'industrie (8%). 97% de l'énergie consommée provient de ressources produites à l'extérieur du territoire métropolitain et 12% de l'énergie consommée est issue de sources renouvelables ou de récupération (EnR&R) : électricité renouvelable issue du réseau, électricité produite loca-

lement (photovoltaïque, cogénération des unités de valorisation énergétique des déchets), chaleur renouvelable ou de récupération issue des réseaux urbains, biomasse énergie pour le chauffage domestique. La part d'EnR&R dans le mix énergétique métropolitain traduit partiellement seulement une production locale : si la géothermie et le solaire, par exemple, sont des énergies locales, la biomasse et le bois consommés localement sont pour la plus grande part produits dans d'autres territoires, voire à l'étranger. La part renouvelable des consommations électriques métropolitaines dépend très largement de productions extra-territoriales (hydraulique, éolien, solaire, thermique renouvelable, etc.).

ORIGINE DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE DANS LA MGP



(68) Sources : « Bilan territorial. Énergie et GES. », Energif, ROSE, 2019. Consulté le 04 mars 2019. En ligne sur <http://www.iau-idf.fr/iau-et-vous/cartes-donnees/cartographies-interactives/energif-rose.html>

Le plan climat air énergie métropolitain, adopté le 12 novembre 2018 pour la période 2018-2024, porte l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ce qui suppose une mutation profonde du système énergétique métropolitain, très largement dépendant des énergies fossiles carbonées (61% du mix en 2012). Pour réussir la transition énergétique et relever le défi climatique, le Plan climat – en cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux (SRCAE) – vise à faire émerger une culture de la sobriété (approche comportementale), à renforcer les mesures d'efficacité énergétique (actions sur l'enveloppe bâtie) et à développer les énergies décarbonées (actions sur les systèmes énergétiques verdissement des réseaux énergétiques et mobilisation des énergies renouvelables et de récupération locales). Cela se traduit par l'atteinte des objectifs suivants :

- Une réduction massive des besoins énergétiques des secteurs tertiaires et résidentiels (-50% d'ici 2050 par rapport à 2005) ;
- Une généralisation des véhicules propres avec 100% de la flotte automobile dès 2030 ;
- Un abandon rapide des énergies fossiles, et notamment la suppression totale des consommations de fioul et de charbon sur le territoire métropolitain d'ici 2030 (6% du mix en 2012) ;
- Un développement volontaire des sources d'énergies renouvelables et de récupération pour un usage direct ou via les réseaux avec un taux de couverture de 60% de la consommation finale à 2050 (12% en 2012), dont au moins 30% produites localement.

Concernant le cadre bâti, les constructions neuves ne consomment et n'émettent que 0,1 à 0,2% des consommations d'énergies et émissions de GES : ce sont bien les actions sur les bâtiments existants qui vont permettre d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. La rénovation thermique des bâtiments est un des axes structurants de la stratégie de transition énergétique nationale<sup>69</sup> car elle est considérée comme le principal gisement d'économies d'énergie exploitable immédiatement. Elle s'articule autour de deux axes : travaux sur l'enveloppe bâtie, et évolution des systèmes (chauffage, climatisation,

ventilation, etc.). La métropole compte par ailleurs 425 000 ménages exposés à la précarité énergétique, soit près de 15% de la population métropolitaine.

La date de construction des bâtiments nous renseigne sur les techniques de construction et les matériaux utilisés, données constructives déterminantes pour estimer les déperditions des bâtiments. D'autres paramètres peuvent avoir une influence majeure sur le profil de consommation des bâtiments et donc sa performance énergétique : mitoyenneté, apports en ensoleillement, nature et qualité des travaux de rénovation réalisés, etc. Avant 1975, les bâtiments ne sont pas isolés. Suite au choc pétrolier de 1973, la première réglementation thermique des constructions est instaurée (puis actualisée en 1982, 1989, 2000, 2005 et 2012 pour renforcer les exigences relatives à la performance des bâtiments). et le recours à l'isolation se généralise et se renforce d'années en années. Les bâtiments construits entre 1940 et 1975, la période la plus « énergivore » (200 à 300 kWh/m<sup>2</sup>) représentent 29% de l'ensemble des bâtiments et près de 70% des consommations énergétiques à l'échelle du parc métropolitain. Pour atteindre les objectifs du plan climat en matière de rénovation énergétique (parc 100% bas-carbone d'ici 2050), la Métropole a choisi notamment de s'appuyer sur les agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), qui forment un maillage de proximité afin d'assurer à l'ensemble des métropolitains un service public de la performance énergétique de l'habitat (actions AT1 et HAB1 du PCAEM) : accueil-information-conseil sur la sobriété et la rénovation énergétiques, accompagnement des ménages et des copropriétés via les plateformes territoriales de la rénovation énergétique, mobilisation des professionnels et développement de solutions de financement des travaux.

En complément, le travail sur l'évolution des modes de chauffage constitue un axe indispensable pour l'atteinte de ces objectifs : en 2014, la Métropole compte 42 343 ménages équipés d'une chaudière individuelle au fioul (résidentiel pour près de 95% dans une maison individuelle) et 157 393 ménages équipés d'une chaudière collective fioul, soit respectivement 1,4% et 5,1% de l'ensemble des ménages métropolitains. Le SRCAE prévoit la disparition progressive du fioul comme énergie de chauffage d'ici 2050. Entre 1999 et 2014, le nombre de ménages chauffés au fioul a été divisé par deux. L'objectif fixé par le PCAEM de sortir du fioul d'ici 2030 est possible à condition de mettre une priorité de raccordement aux réseaux de chaleur des

(69) Cette stratégie repose sur un ensemble de documents cadres et/ou législatifs parmi lesquels la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (Novembre 2015), et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie présentée en Novembre 2018.

systèmes collectifs au fioul situés à proximité. En 2014, 50 % des ménages métropolitains équipés de chaudières collectives au fioul sont situés à moins de 200m d'un réseau existant, soit plus de 77 000 ménages.

L'optimisation et le verdissement des réseaux énergétiques constituent un autre levier important en intégrant les spécificités de chacun. En effet, les réseaux énergétiques (électricité, gaz, chaleur et froid) assurent plus de 90 % de la desserte en énergie de la Métropole. Ils sont des outils structurants pour la mise en œuvre de la mutation du système énergétique métropolitain :

- Le réseau électrique avec 32 000 km de lignes au sein de la Métropole (transport et distribution) est l'énergie indispensable à tous. Il est confronté à de nouveaux défis comme :
  - l'essor des productions renouvelables (solaire photovoltaïque en particulier, qui représente un gisement important)
  - Le renforcement des réseaux de transport et de distribution (ainsi que la sécurité de l'approvisionnement) en raison de hausse rapide des besoins énergétiques liés aux grands projets, au développement de formes décentralisées et intermittentes de production d'électricité renouvelable, à l'absence de capacité de stockage déconcentrées suffisamment efficaces ;
  - Les nouveaux usages très consommateurs (électricité spécifique liée aux nouvelles technologies, mobilité électrique, data center) qui nécessitent de nouveaux outils (développement des smartgrids, compteurs intelligents), l'évolution des pratiques (autoconsommation) et surtout la maîtrise de la demande et de la pointe électrique, la puissance appelée augmentant deux fois plus vite que la consommation électrique elle-même.
- Le réseau de gaz avec 10 000 km de canalisations sur le territoire métropolitain et un maillage très dense (toutes les communes de la Métropole sont desservies par le réseau gaz) dispose d'importantes réserves de capacité et de perspectives intéressantes d'évolutions avec la production d'électricité (cogénération ou trigénération), y compris à petite échelle – individuelle ou collective- avec la micro-cogénération. Conformément aux objectifs du Plan climat métropolitain, il est aussi voué à un verdissement important à un horizon 2050 (méthanisation à partir de déchets verts, voire de micro-algues à terme, gazéification de la biomasse, power-to-gas), même si le développement des

installations, en particulier de méthanisation, requiert la levée préalable des réticences des riverains. Enfin, l'usage du gaz va continuer à se diversifier avec l'émergence des mobilités alternatives.

•La Métropole du Grand Paris regroupe une cinquantaine de réseaux de chaleur qui représentent plus de 1 000 km de canalisations. En 2015, ils ont alimenté près de 730 000 équivalents logements (7,5 TWh de chaleur livrée, soit un peu moins de 10 % de la consommation du cadre bâti). Ces réseaux ont aussi vu leur mix énergétique verdier, suite à la relance de la géothermie profonde et au développement de la biomasse, pour porter à 41 % la part d'ENRR en 2015. Par ailleurs, les réseaux de chaleur entretiennent un lien fort avec le gaz qui représente près de 40 % du mix énergétique des réseaux de chaleur métropolitains. Le verdissement du gaz évoqué ci-dessus représente ainsi également un enjeu fort pour les réseaux de chaleur. Le développement des réseaux de chaleur et de froid constitue l'un des axes de développement identifiés par le SR-CAE en les considérant comme vecteurs privilégiés des ENR&R. avec pour objectif 450 000 équivalents logements supplémentaires desservis d'ici 2020 à l'échelle régionale, la loi TECV fixant un quintuplement pour 2030. Les pistes d'optimisation sont le développement des ENR&R dans le mix énergétique (géothermie, biomasse, valorisation de la chaleur fatale issue de la valorisation énergétique des déchets...); ; l'amélioration de l'efficacité des réseaux (accroître le raccordement aux réseaux pour en densifier l'usage, desserte des nouveaux aménagements urbains, optimisation des systèmes existants) ; et la mutualisation de ressources ENRR.

Dans le cadre de sa compétence en matière de mise en cohérence des réseaux de distribution d'énergie, la Métropole du Grand Paris doit prendre en charge la réalisation du schéma directeur des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid. Cette démarche de planification territoriale doit veiller à la complémentarité et la cohérence du développement des réseaux, et définir les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain. Dans cette perspective, le Plan climat métropolitain (action ENE 2) précise que le schéma directeur des réseaux d'énergie devra intégrer une dynamique partenariale, une logique multi-énergie et un travail poussé de territorialisation. Conçu comme un schéma directeur énergétique, il a vocation à intégrer aux

problématiques d'évolution des réseaux de distribution énergétique les enjeux de maîtrise de la demande d'énergie et de production locale d'énergies renouvelables et de récupération.

L'identification, la localisation et la quantification des gisements de ressources énergétiques locales constitue une étape importante dans le processus de construction d'une stratégie énergétique territorialisée. Si la Métropole du Grand Paris bénéficie de ressources géothermiques profondes importantes, d'autres gisements semblent aussi importants comme la géothermie de minime importance (sur nappe et sur sonde), le gisement solaire et toutes les énergies fatales. Cet exercice doit permettre de hiérarchiser les différentes actions à mener entre elles, et de poser un arbitrage sur l'accès aux ressources en fonction du tissu et de leur disponibilité, tout en veillant à les optimiser, à les protéger. Le croisement de ces données cartographiques peut aussi mettre en exergue les secteurs où, du fait d'une forte mixité fonctionnelle mêlant bureaux/équipements et logements, la mise en place de synergies énergétiques est à envisager à l'échelle de la parcelle, de l'îlot, ou du quartier, les premiers -les bureaux- ayant besoin d'être rafraîchis quand les seconds -les logements- doivent être chauffés. En définitive, les différentes typologies bâties induisent des réponses particulières qui impacteront de façon différenciée les infrastructures énergétiques. La rénovation thermique des bâtiments et l'adaptation des comportements jouent un rôle de premier plan pour l'ensemble des typologies. Mais le recours aux énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique peut-être développé de façon spécifique :

- Pour l'habitat individuel, l'autonomie énergétique et donc d'une sollicitation moindre des réseaux énergétiques est possible avec des solutions d'énergie solaire et/ou de géothermie de minime importance (sur sonde/fermée ou sur nappe/ouverte) avec la possibilité d'initier de petites boucles locales d'énergie ;

- Pour l'habitat collectif, les dispositifs valorisant au mieux les énergies locales (énergies fatales, de récupération, géothermie profonde, ou boucles locales d'énergie alimentées par la géothermie de minime importance sur nappe, par les échanges thermiques entre bâtiments ou par des ressources produites localement) peuvent être privilégiés en complément des systèmes énergétiques existants (électricité, gaz, chaleur et froid) ;

- Enfin, les bâtiments tertiaires et industriels peuvent jouer un rôle de régulateur thermique urbain du fait de leurs caractéristiques : apport de chaleur en mi-saison, surfaces importantes de toitures pouvant abriter des centrales solaires, production d'énergie fatale.

... (APUR\_ILL\_C06)



- Immeubles de logements locatifs (au moins 30% des m<sup>2</sup> affectés au logement)
- Maisons individuelles
- Bâtiments de bureaux, de commerces, équipements, activités (plus de 70% des m<sup>2</sup> affectés). Ces immeubles sont des immeubles ressources pour les bâtiments à proximité (échanges thermiques, agriculture, centrale solaire)
- Monuments historiques classés ou inscrits
- Réseaux de chaleur existants
- Extension de l'utilisation des réseaux de chaleur (200 m maximum du réseau actuel)

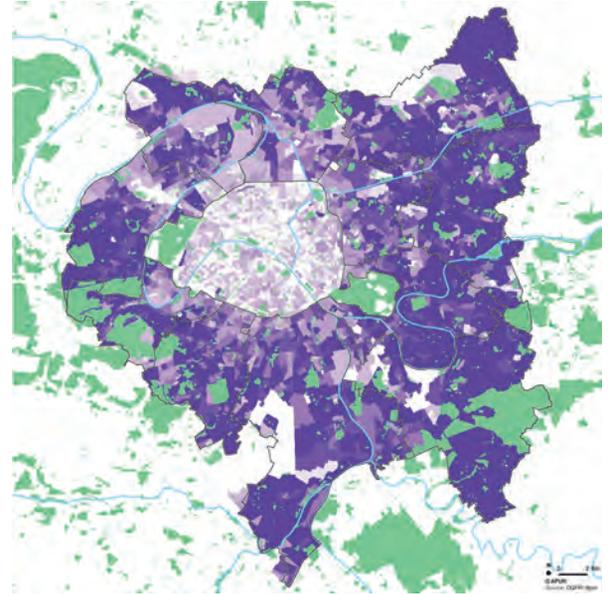
**GÉOTHERMIE OUVERTE**



Potentiel de la géothermie ouverte à la commune ou à l'arrondissement



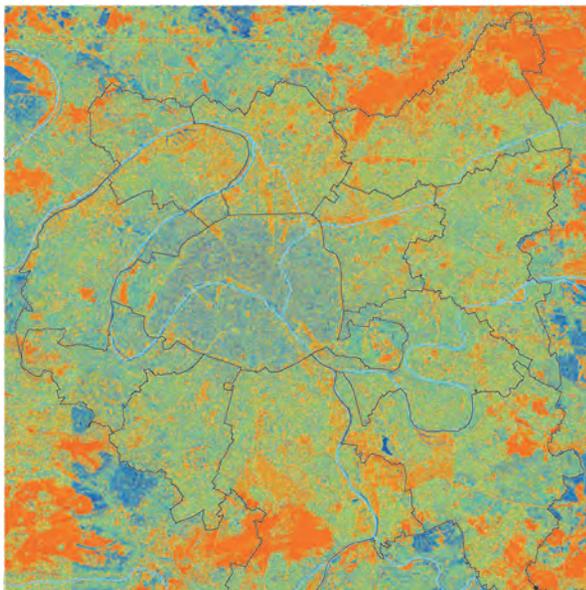
**GÉOTHERMIE FERMÉE**



Potentiel de la géothermie fermée à l'iris



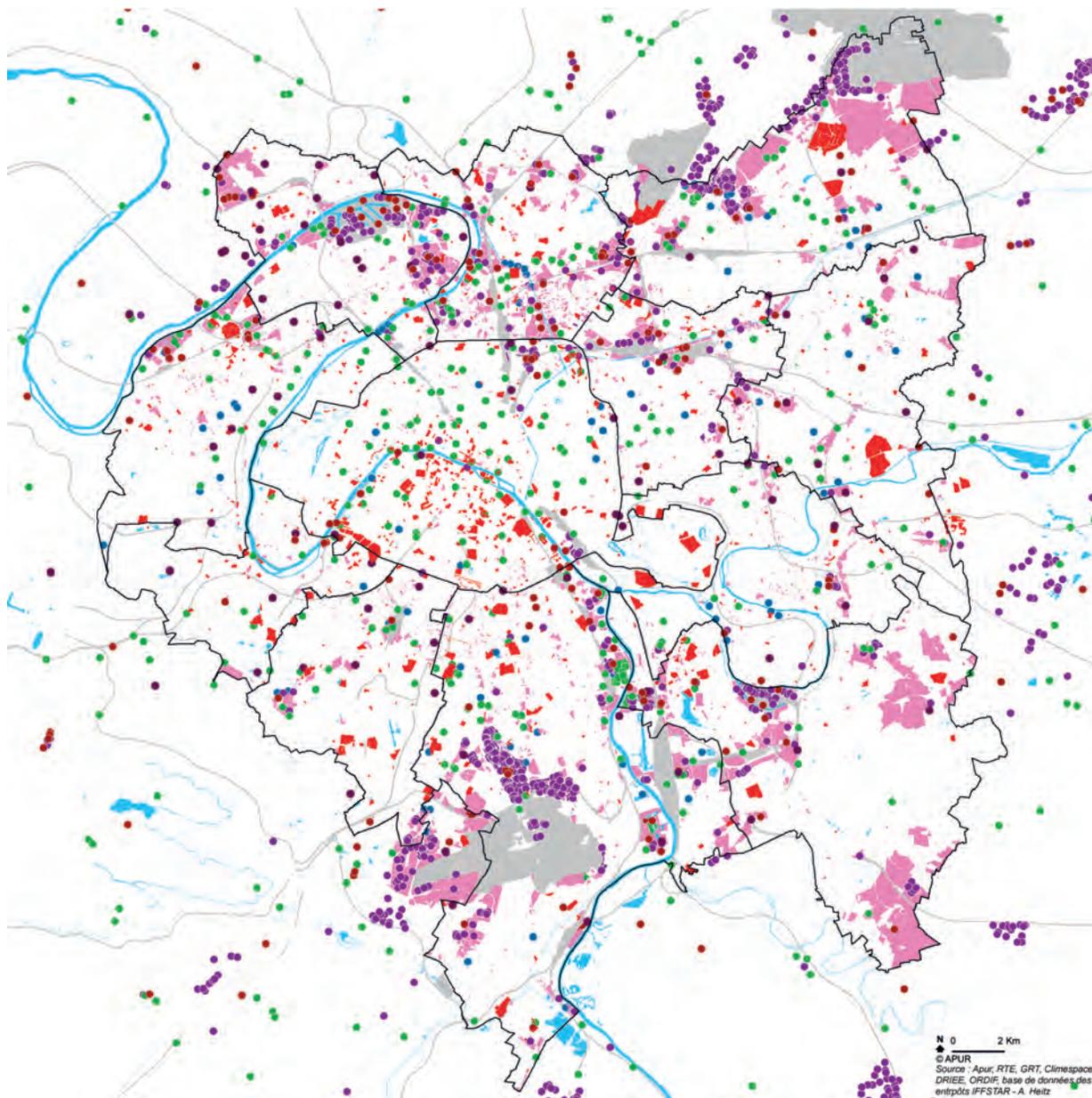
**ÉNERGIE SOLAIRE**



Échelle de potentiel solaire en kWh/m<sup>2</sup>/an



## Les grands services urbains, localisation et besoins



Les 4 grands services urbains (eau, déchets, logistique, énergie) occupent aujourd'hui 1,2 % des 814 km<sup>2</sup> du territoire métropolitain.

Les grands services urbains et en particulier ceux dédiés à l'énergie, à la gestion et au traitement des déchets, à l'eau et l'assainissement, et à la logistique jouent un rôle clé dans le bon fonctionnement de la Métropole. Aujourd'hui, les lieux qui accueillent ces fonctions occupent 1,2% du territoire métropolitain (10 km<sup>2</sup>). Pour atteindre l'ambition d'une métropole neutre en carbone et résiliente en 2050, ces grands services urbains devront continuer de s'adapter et évoluer pour permettre l'exploitation des ressources ENR&R, un meilleur recyclage des déchets, une meilleure gestion du cycle de l'eau, et une optimisation de l'organisation logistique. Les conditions d'une optimisation de ces systèmes sont aujourd'hui en train de se mettre en place avec la signature du protocole stratégique de programmation et de coopération entre la Métropole du Grand Paris et les Services Publics Urbains du Grand Paris (SEDIF, SIAAP, SIFUREP, SIGEIF, SIPPAREC, Syctom et EPTB Seine Grands Lacs) en mars 2017 pour favoriser la résilience des territoires.

### La logistique

Si le BTP occupe une part importante du transport fluvial régional (5,2 Mt sur un total de 16Mt), et dans une proportion bien moindre du transport ferroviaire, l'essentiel des flux, avec 180 Mt, est maintenant transporté par la route jusqu'au cœur de la zone dense de la métropole, approvisionnée par plus de 16 millions de mètres carrés d'entrepôts installés à proximité ou au sein des zones urbanisées. Au total, on estime à 2,8 millions le nombre de mouvements de marchandises chaque semaine dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris. L'optimisation de tous les maillons de la chaîne logistique à quelques échelles implique de trouver des lieux, préserver de l'espace au plus près des centres denses, afin de diminuer l'impact des mouvements de camions et réduire la pollution de l'air alors que les flux augmentent et/ou se diversifient.

### Les déchets

Aujourd'hui, le système « déchets » métropolitain occupe au minimum 150 ha sur le territoire métropolitain dont 52 ha occupés par les bacs à collecte, 13 ha par les déchetteries publiques, et 70 ha au minimum pour les installations de transfert, tri, ou traitement. En 2020, les objectifs fixés par le

cadre législatif visent 55 %<sup>70</sup> des déchets ménagers recyclés contre 13 % en 2014 ; 26 kg<sup>71</sup> de déchets verts et biodéchets collectés pour chaque habitant contre 8 aujourd'hui, et plus aucune mise en décharge<sup>72</sup>. Les déchets du BTP, qui représentent plus de 70 % du volume de l'ensemble de nos déchets, devront avoir développé des stratégies de recyclage encore inconnues. Cela suppose une évolution du système « déchets » pour permettre une meilleure collecte, un meilleur tri et une meilleure valorisation des biens, et donc de nouvelles surfaces pour accueillir ces nouvelles fonctions.

### L'énergie

Aujourd'hui, le système des infrastructures énergétiques de la métropole repose en grande partie sur les infrastructures de transport, de distribution et de production d'énergie, pour une surface évaluée à au moins 150 ha<sup>73</sup> sur le territoire métropolitain. Le PCAEM fixe pour objectif de porter à 60% la part des ENR&R de la consommation énergétique finale dont 30% devra être produite localement. Cela implique de développer l'exploitation des ENR&R locales avec en particulier le solaire, la géothermie -profonde et de minime importance-, et les énergies fatales. Avoir un développement des réseaux plus résilient et durable constitue aussi une ambition métropolitaine forte. Cela implique une modification du modèle hérité au profit d'une hybridation de systèmes locaux et globaux avec une traduction foncière tant pour l'optimisation des installations existantes que de nouveaux besoins fonciers pour développer des centrales solaires, des centrales de production de chaleur, de froid, pour accueillir des sous stations d'échanges entre réseau de chaleur magistral et boucles locales d'énergie, etc.

### L'eau et l'assainissement

Moins de la moitié de l'eau potable consommée nécessite une qualité obtenue au prix d'investissements techniques, financiers et d'énergie très importants. Concernant les eaux non potables (eau de pluie, eaux grises), il serait plus efficient à tous points de vue de ne pas les envoyer en station d'épuration et de mettre en œuvre d'autres solutions alternatives (infiltration, recyclage...). Les emprises affectées au traitement de l'eau peuvent donc offrir des opportunités pour d'autres usages à l'image du rapprochement entre le SIAAP et le SYCTOM en vue d'expérimenter la co-méthanisation des boues d'épuration et de biodéchets alimentaires.

(70) Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, 2015

(71) Loi Grenelle 2, 2010

(72) Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, 2015

(73) Source : BD Equipements, Apur 2018.



---

**Métropole du Grand Paris**  
15-19 avenue Pierre Mendès-France  
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00

[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)

